BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

11de JAAR. — 11me ANNÉE.

GENT,
J. VUYLSTEKE, UITGEVER,
Koestraat, 15.

1903.

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

https://archive.org/details/bulletijndermaat11soci

BULLETIJN

DER MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- en OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

11de JAAR. — 11me ANNÉE.

GENT,
J. VUYLSTEKE, UITGEVER,
Koestraat, 15.

1903.

GENT, DRUKKERIJ VICTOR VAN DOOSSELAERE.

MAATSCHAPPIJ

VAN

GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE

TE GENT.

WETTEN.

SOCIÉTÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE GAND.

STATUTS.

Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent.

—

WETTEN.

—

Ie HOOFDSTUK.

Stichting. — Doel. — Duur.

1. De *Geschied- en Oudheidkundige Kring te Gent*, den 18 Februari 1893 gesticht, wordt van heden af *Maatschappij van Geschied- en Oudheidkunde te Gent* genoemd.

2. De Maatschappij is gewijd aan de studie der geschied- en oudheidkundige vraagstukken en bijzonderlijk van die, welke de stad Gent en Vlaanderen betreffen.

Zij heeft voor doel de verspreiding der kennis van al hetgeen daarmede in verband staat. Om dit te bereiken, geeft ze de werken harer leden uit, richt voordrachten, uitstapjes, tentoonstellingen in, en draagt desnoods het ware bij tot bewaring en herstelling der gebouwen en der voorwerpen, die een geschied- of oudheidkundige waarde hebben.

3. De Maatschappij is niet verantwoordelijk voor de denkbeelden, door hare leden geuit.

4. Volle vrijheid wordt aan de leden gelaten, voor wat het gebruik der Fransche of der Nederlandsche taal betreft zoowel in hunne geschriften als in hunne redevoeringen. Deze laatsten worden in de verslagen opgenomen in de taal, waarvan de redenaar zich heeft bediend

De stukken van den Bestuurraad uitgaande zijn in de twee talen opgesteld.

Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.

—

STATUTS.

—

CHAPITRE Ier.

Fondation. — But. — Durée.

1. Le *Cercle historique et archéologique de Gand*, fondé le 18 février 1893, prend désormais le titre de *Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand.*

2. La Société est consacrée à l'étude des questions historiques et archéologiques, et spécialement de celles qui intéressent la ville de Gand et la Flandre.

Elle a pour but de propager toutes les connaissances qui s'y rapportent. Pour y arriver, elle publie les travaux de ses membres, organise des conférences, des excursions, des expositions et contribue, s'il y a lieu, à la conservation et à la restauration des édifices, ainsi que des objets qui ont une valeur historique ou archéologique.

3. La Société n'assume pas la responsabilité des opinions émises par ses membres.

4. Toute liberté est laissée aux membres quant à l'emploi des langues française et néerlandaise, tant dans leurs écrits que dans leurs discours. Ces derniers sont actés aux procès-verbaux dans la langue dont l'orateur s'est servi.

Les pièces émanant du Comité sont rédigées dans les deux langues.

De verhandelingen, door den Bestuurraad ter uitgave bestemd, worden gedrukt in de taal, welke de schrijver heeft gebruikt.

5. Het maatschappelijk jaar vangt met 1 Januari aan.

6. De duur van de Maatschappij is onbepaald. Zij wordt van rechtswege als ontbinding aanzien, als ze enkel nog vijf werkende leden telt.

In geval van ontbinding worden en blijven de verzamelingen, meubels en voorwerpen van de Maatschappij eigendom van de stad Gent.

IIe HOOFDSTUK.

Leden.

7. De Maatschappij bestaat uit eereleden, gewone leden en buitengewone leden.

8. De titel van eerelid kan toegekend worden aan de personen, die om hunne verdiensten of hunne werken uitzonderlijk recht hebben op de erkentelijkheid der Maatschappij.

Zij worden gekozen door de gewone leden op voorstel van den Bestuurraad.

9. De Gouverneur van de provincie Oost-Vlaanderen en de Burgemeester van de stad Gent zijn van rechtswege eerevoorzitters van de Maatschappij.

10. De gewone leden zijn ten getalle van zestig. Zij verbinden zich deel te nemen aan de werkzaamheden van de Maatschappij. Zij vullen hun getal aan door een verkiezing uit de buitengewone leden.

Zij alleen benoemen den Bestuurraad bij volstrekte meerderheid van stemmen. Zij alleen nemen deel aan de stemming over de herziening der Wetten.

11. Het getal van de buitengewone leden is onbepaald. Zij worden aanvaard door de gewone leden bij geheime stemming en volstrekte meerderheid van stemmen. De voorstellingen, door twee leden geteekend, worden aan den Bestuurraad medegedeeld vóór de verkiezing.

Les travaux dont la publication est ordonnée par le Comité sont imprimés dans la langue choisie par l'auteur.

5. L'année sociale commence le 1er janvier.

6. La durée de la Société est illimitée. Elle est censée dissoute de droit quand elle ne compte plus que cinq membres effectifs.

En cas de dissolution, les collections, meubles et effets de la Société deviennent et demeurent la propriété de la ville de Gand.

CHAPITRE II.

Membres.

7. La Société se compose de membres d'honneur, de membres effectifs et de membres honoraires.

8. Le titre de membre d'honneur peut être conféré aux personnes qui, par leur mérite ou leurs travaux, ont acquis des titres exceptionnels à la reconnaissance de la Société.

Ils sont élus par les membres effectifs sur la présentation du Comité directeur.

9. Le Gouverneur de la province de la Flandre orientale et le Bourgmestre de la ville de Gand sont de droit présidents d'honneur de la Société.

10. Les membres effectifs sont au nombre de soixante. Ils s'engagent à prendre une part active aux travaux de la Société. Ils se recrutent, par voie de cooptation, parmi les membres honoraires.

Ils élisent seuls, à la majorité absolue des voix, les membres du Comité directeur. Ils ont seuls le droit de prendre part au vote pour la revision des statuts.

11. Le nombre des membres honoraires est illimité. Ils sont admis par les membres effectifs, au scrutin secret et à la majorité absolue des voix. Les présentations, contresignées par deux membres, sont communiquées au Comité avant le ballottage.

12. Het Bureel geeft aan elk nieuw lid kennis van zijne benoeming en doet hem een afdruk van de Wetten geworden.

13. De nieuwe leden, vóór het laatste kwartaal van het jaar benoemd, worden aanzien als deelmakende van de Maatschappij sedert 1 Januari van het jaar hunner aanvaarding.

14. De ontslagen moeten schriftelijk gezonden worden aan den Bestuurraad vóór 1 Januari. Die, welke na deze dagteekening worden ingezonden, ontslaan niet van de betaling der bijdrage van het loopende jaar.

15. Al de leden worden uitgenoodidg een afdruk van hunne geschriften aan de Maatschappij te schenken.

IIIe HOOFDSTUK.

Bijdrage en gebruik van de gelden.

16. De gewone leden en de buitengewone leden betalen een jaarlijksche bijdrage van tien frank en ontvangen de werken door de Maatschappij uitgegeven.

Al de leden hebben het recht de algemeene vergaderingen bij te wonen, alsmede de zittingen van de afdeelingen, de voordrachten, de uitstapjes en de tentoonstellingen.

17. De gelden van de Maatschappij worden gebruikt, met de goedkeuring van de gewone leden en de buitengewone leden:

1° tot het uitgeven van het Bulletijn of ontledend verslag van de zittingen;

2° tot het uitgeven van de werken aan de Maatschappij aangeboden en aangenomen door den Bestuurraad;

3° tot het vergemakkelijken van de studie der geschiedkundige en oudheidkundige vraagstukken, door het inrichten van opgravingen, het aankoopen van bijzondere werken of elk ander middel door den Bestuurraad nuttig geoordeeld;

4° om bij te dragen tot de bewaring en de herstelling van gebouwen, die een geschied- of oudheidkundige waarde hebben;

5° om voorwerpen, die een geschied- of oudheidkundig belang hebben, aan vergetelheid of vernieling te onttrekken.

12. Le bureau notifie à tout nouveau membre son admission et lui fait parvenir un exemplaire des statuts.

13 Les nouveaux membres, admis avant le dernier trimestre de l'année, sont censés faire partie de la Société depuis le 1er janvier de l'année où ils sont admis.

14. Les démissions doivent être envoyées par écrit au Comité directeur avant le 1er janvier. La démission envoyée après cette date ne dispense pas du paiement de la cotisation de l'année courante.

15. Tous les membres sont invités à faire hommage à la Société d'un exemplaire de leurs publications.

CHAPITRE III.

Cotisation et emploi des ressources.

16. Les membres effectifs et honoraires paient une cotisation annuelle de dix francs et reçoivent les publications de la Société.

Tous les membres ont le droit d'assister aux assemblées générales, aux séances des sections, aux conférences, aux excursions et aux expositions.

17. Les fonds recueillis par la Société sont employés, sous l'approbation des membres effectifs et honoraires :

1° à publier le Bulletin ou compte-rendu analytique des séances ;

2° à publier les travaux présentés à la Société et agréés par le Comité ;

3° à faciliter l'étude des questions historiques et archéologiques par l'organisation de fouill s, l'achat d'ouvrages spéciaux ou tout autre moyen jugé utile par le Comité ;

4° à favoriser la conservation et la restauration des édifices qui ont une valeur historique ou archéologique;

5° à préserver de l'oubli ou de la destruction des objets offrant un intérêt historique ou archéologique.

18. De schrijvers van een werk door de Maatschappij uitgegeven behouden er den vollen eigendom van. Zij ontvangen kosteloos vijfentwintig afdrukken.

IVe HOOFDSTUK.

Bestuur.

19. De Bestuurraad bestaat uit:
een Voorzitter,
twee Ondervoorzitters,
twee Secretarissen,
een Schatbewaarder,
een Boekbewaarder en drie Raadsleden.

De leden van den Bestuurraad worden gekozen voor vier jaar door de gewone leden bij volstrekte meerderheid van stemmen. Zij worden alle twee jaar bij helften vernieuwd.

20. De leden van den Bestuurraad zijn herkiesbaar. Zij worden gekozen tusschen de gewone leden, die de stad Gent of het omliggende bewonen.

21. De Bestuurraad is verplicht eens in de maand te vergaderen.

22. Als de omstandigheden het vereischen, neemt de Bestuurraad dringende beslissingen, welke in de eerstvolgende algemeene vergadering aan de Maatschappij worden medegedeeld.

23. De voorzitter waakt over de uitvoering der Wetten; hij leidt de werkzaamheden en de besprekingen in de zittingen. Alle stnkken van den Bestuurraad uitgaande worden door hem geteekend en mede ondergeteekend door één der secretarissen.

24. De ondervoorzitters helpen den voorzitter in de uitoefening van zijn ambt en vervangen hem in geval van afwezigheid.

25. De secretarissen stellen de verslagen der zittingen op, geven mededeeling van de ingekomen stukken, roepen de algemeene vergaderingen en den Bestuurraad bijeen, zorgen voor het drukwerk, bereiden de briefwisseling voor, in een woord, doen alles wat het bureelwerk betreft.

18. L'auteur d'un travail publié par la Société en conserve la pleine propriété. Il en reçoit gratuitement vingt-cinq exemplaires.

CHAPITRE IV.

Administration.

19. Le Comité directeur se compose :

d'un Président,
de deux Vice-Présidents,
de deux Secrétaires,
d'un Trésorier,
d'un Bibliothécaire et de trois Conseillers.

Les membres du Comité sont élus pour quatre ans par les membres effectifs, à la majorité absolue des voix. Ils sont renouvelés par moitié tous les deux ans.

20. Les membres du Comité sont rééligibles. Ils sont choisis parmi les membres effectifs habitant la ville de Gand ou la banlieue.

21. Le Comité se réunit obligatoirement une fois par mois.

22. Quand les circonstances l'exigent, le Comité prend des décisions d'urgence qui sont communiquées à la Société lors de sa prochaine assemblée générale

23. Le président veille à l'exécution des statuts; il dirige les travaux et les discussions des réunions. Il signe toutes les pièces émanant du Comité, qui sont contresignées par un des secrétaires.

24. Les vice-présidents secondent le président dans ses fonctions et le suppléent en cas d'absence.

25. Les secrétaires rédigent les procès-verbaux des réunions, communiquent les pièces, convoquent les assemblées générales et les séances du Comité, surveillent les impressions, préparent la correspondance, en un mot, font tout ce qui concerne le travail de bureau.

Zij geven verslag van de werkzaamheden der Maatschappij in de eerste algemeene vergadering van het bestuurjaar.

De secretarissen verdeelen die werkzaamheden onder elkander.

26. De boekbewaarder is gelast met het bewaren van archief, boeken en handschriften en van alle voorwerpen aan de Maatschappij behoorende, en houdt de lijst ervan bij.

27. De schatbewaarder is gelast met de rekenplichtigheid. Hij neemt alle maatregelen, geschikt om het doen der invorderingen te verzekeren en zorgt voor de betalingen na bekrachtiging der rekeningen door het handteeken van den voorzitter.

Hij doet den toestand der kas kennen, telkenmale het Bureel zulks verlangt. Hij legt zijne rekeningen over in de eerste algemeene vergadering van het bestuurjaar.

Ve HOOFDSTUK.

Algemeene vergaderingen.

28. De algemeene vergaderingen hebben plaats binnen de eerste veertien dagen van de maand. In Juli, Augustus en September worden geene zittingen gehouden.

29. De Bestuurraad kan de leden in buitengewone vergadering bijeenroepen, telkens als de noodzakelijkheid zich voordoet.

Hij kan insgelijks plechtige en openbare vergaderingen inrichten, als hij zulks gepast acht.

30. De beslissingen worden bij volstreke meerderheid van stemmen genomen.

31. In afwijking van bovenstaand artikel kan geen wijziging van de huidige wetten gestemd worden dan in algemeene vergadering van de gewone leden, bij meerderheid van de twee derden der aanwezige leden. Het getal stemmers moet ten minste gelijk zijn aan de helft van al de gewone leden der Maatschappij. Indien bij de tweede bijeenroeping dit getal niet bereikt wordt, houdt er de vergadering geen rekening mede en stemt bij meerderheid van de twee derden der aanwezige gewone leden.

Ils font un exposé des travaux de la Société dans la première assemblée générale de l'année sociale.

Les secrétaires se partagent entre eux ces attributions.

26. Le bibliothécaire est chargé de la conservation des archives, livres et manuscrits ainsi de que tous objets appartenant à la Société, et en dresse un inventaire.

27. Le trésorier est chargé de la comptabilité. Il prend toutes les mesures propres à assurer les recouvrements et effectue les paiements après visa des factures par le président.

Il fait connaître la situation de la caisse chaque fois que le Comité le demande. Il rend ses comptes dans la première assemblée générale de l'année sociale.

CHAPITRE V.

Assemblées générales.

28. Les assemblées générales ont lieu dans la première quinzaine du mois. Il n'est pas tenu de séances pendant les mois de juillet, août et septembre.

29. Le Comité peut convoquer les membres en assemblée extraordinaire chaque fois que la nécessité s'en fait sentir.

Il peut également organiser des assemblées solennelles et publiques, s'il le juge convenable.

30. Les décisions sont prises à la majorité absolue des votants.

31. Par dérogation à l'article précédent aucune modification aux présents statuts ne peut être votée qu'en assemblée générale des membres effectifs, à la majorité des deux tiers des membres présents. Le nombre des votants doit égaler au moins la moitié du nombre total des membres effectifs de la Société. Si, à la seconde convocation, ce nombre n'est pas atteint, l'assemblée passe outre et vote à la majorité des deux tiers des membres effectifs présents.

32. De bijeenroepingsbrieven worden ten minste drie volle dagen vóór de vergadering verzonden De leden kunnen slechts de punten behandelen, die op de dagorde voorkomen, behoudens tegenovergestelde beslissing van de vergadering.

33. Alle bespreking, vreemd aan de werkzaamheden van de Maatschappij, is verboden gedurende de vereenigingen of algemeene vergaderingen. Ontstaat dergelijke bespreking, zoo wordt er geen melding van gemaakt in het verslag der zitting.

VIe HOOFDSTUK.

Afdeelingen.

34. De Maatschappij bevat drie afdeelingen, in het bijzonder gewijd aan de studie :

van de geschiedenis,
van de oudheidkunde,
van de schoone kunsten.

35. De leden van de Maatschappij kunnen zich doen inschrijven in elke dezer afdeelingen. Alleen de leden, in de afdeeling sedert meer dan één maand ingeschreven, kunnen aan de stemming dier afdeeling deelnemen.

36. De Bestuurraad van elke afdeeling bestaat uit een voorzitter, een ondervoorzitter en een secretaris, voor vier jaar gekozen door de leden dier afdeeling. Ze zijn herkiesbaar.

De leden van den Bestuurraad kunnen geen deel maken van de afdeelingsbesturen. Zij zijn van rechtswege lid van elke afdeeling.

37. De afdeelingen worden bijeengeroepen door hun bureel op aanvraag van den Bestuurraad, of, in overeenstemming met dezen, op voorstel van hun bestuur.

De bepalingen van artikel 32 zijn toepasselijk op de zittingen der afdeelingen.

38. De secretarissen van de afdeelingen doen verslag over de werkzaamhedèn dier afdeelingen in de eerste algemeene vergadering van het bestuurjaar.

32. Les lettres de convocation sont envoyées au moins trois jours francs avant la réunion. Les membres ne peuvent traiter que les points inscrits à l'ordre du jour, sauf décision contraire de l'assemblée.

33. Toute discussion étrangère aux travaux de la Société est interdite pendant les réunions ou assemblées générales. Si une discussion de ce genre se produit, il n'en est pas fait mention dans le procès-verbal de la séance.

CHAPITRE VI.

Sections.

34. La Société comprend trois sections consacrées spécialement à l'étude :

de l'histoire;
de l'archéologie ;
des beaux-arts.

35. Les membres de la Société peuvent se faire inscrire dans chacune de ces sections. Ne peuvent prendre part au vote, dans les séances des sections, que les membres inscrits dans la section depuis plus d'un mois.

36. Le bureau de chaque section se compose d'un président, d'un vice-président et d'un secrétaire, élus pour quatre ans par les membres de la section. Ils sont rééligibles.

Les membres du Comité directeur ne peuvent pas faire partie des bureaux des sections. Ils sont membres de droit de chacune d'elles.

37. Les sections sont convoquées par leur bureau sur la demande du Comité directeur, ou bien à l'initiative de leur bureau d'accord avec le Comité directeur.

Les dispositions de l'article 32 sont applicables aux réunions des sections.

38. Les secrétaires des sections présentent un rapport sur les travaux de la section, dans la première assemblée générale de l'année sociale.

Na beraadslaging aangenomen in de zitting van 7 April 1897.

De Secretarissen :
KANUNNIK VANDEN GHEYN,
A. VAN WERVEKE.

De Voorzitter :
B^n A. DE MAERE.

De tekst van artikels 10, 19 en 26 is die, aangenomen in zitting van 11^n November 1902.

De Secretarissen,
P. BERGMANS.
E. DUBOIS.

De Voorzitter :
KANUNNIK VANDEN GHEYN.

Délibéré et adopté en séance du 7 avril 1897.

Les Secrétaires :
CHANOINE VANDEN GHEYN,
A. VAN WERVEKE.

Le Président :
B^n A. DE MAERE.

Le texte des articles 10, 19 et 26 est celui qui a été adopté en séance du 11 novembre 1902.

Les Secrétaires :
P. BERGMANS,
E. DUBOIS.

Le Président,
CHANOINE VANDEN GHEYN.

ÉCHANGES. — RUILINGEN.

BELGIQUE. — BELGIË.

1. AARLEN. - ARLON : Institut archéologique du Luxembourg (Annales).
2. ANTWERPEN. — ANVERS : Académie royale d'archéologie de Belgique (Bulletin et Annales).
3. — Société royale de géographie d'Anvers (Bulletin et Mémoires).
4. BERGEN. -- MONS : Cercle archéologique de Mons (Annales et Bulletin).
5. — Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut (Mémoires).
6. BRUGGE. — BRUGES : Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre (Annales).
7. BRUSSEL. — BRUXELLES : Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique (Bulletin et Annuaire).
8. — Commission royale d'histoire (Bulletin).
9. — Commissions royales d'art et d'archéologie (Bulletin).
10. — La Gazette numismatique.
11. — Société d'archéologie de Bruxelles (Annales et Annuaire).
12. — Société royale de numismatique (Revue belge de numismatique).
13. — Analecta Bollandiana.
14. — Jadis. Recueil archéologique et historique pour tout l'ancien territoire de la Belgique.
15. — Revue bibliographique belge.
16. CHARLEROI : Société paléontologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi (Documents et rapports).
17. — DENDERMONDE. — TERMONDE : Oudheidkundige Kring der stad en des voormaligen lands van Dendermonde (Gedenkschriften. Annales. — Buitengewone uitgaven. Publications extraordinaires).
18. — DOORNIK. — TOURNAI : Société historique et archéologique de Tournai (Annales).
19. EDINGEN. — ENGHIEN : Cercle archéologique d'Enghien (Annales).
20. GENT. — GAND : Dietsche Warande en Belfort.
21. HASSELT : Société chorale et littéraire Les Mélophiles de Hasselt (Bulletin de la section littéraire).
22. LEUVEN. — LOUVAIN : Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique.

23. Luik. — Liége : Institut archéologique liégeois (Bulletin).
24. — Société d'art et d'histoire du diocèse de Liége (Bulletin).
25. Mechelen. — Malines : Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines (Bulletin).
26. Maredsous : Revue bénédictine.
27. Nijvel. — Nivelles : Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles (Annales).
28. Sint-Niklaas. — St-Nicolas : Oudheidkundige Kring van het Land van Waas (Annalen).
29. Verviers : Société verviétoise d'archéologie et d'histoire (Bulletin).

—

30. Fédération archéologique et historique de Belgique (Annales).

ALLEMAGNE. — DUITSCHLAND.

31. Bonn : Verein für Alterthumsfreunden im Rheinlande (Bonner Jahrbücher).
32. Gie-sen : Oberhessischer Geschichtsverein (Mitteilungen).
33. Metz : Metzer Akademie (Mémoires de l'académie de Metz).
34. Strassburg : Historischer litterarischer Zweigverein des Vogesenclubs (Jahrbuch).
35. Trier : Trierisches Archiv.
36. Wiesbaden : Verein für Nassauische Alterthumskunde und Geschichtsforschung (Annalen).

ESPAGNE. — SPANJE.

40. Madrid : Revista de Archivos, Bibliothecas y Museos.

FINLANDE. — FINLAND.

41. Helsingfors : Finnische Alterthumsgesellschaft (Zeitschrift).

FRANCE. FRANKRIJK.

42. Amiens : Société des antiquaires de Picardie (Bulletins et Mémoires).
43. Angoulême : Société archéologique et historique de la Charente. (Bulletin et Mémoires).
44. Arras : Académie des sciences, lettres et arts (Mémoires).
45. Avesnes : Société archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Mémoires).
46. Beauvais : Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise (Mémoires).

47. Caen-Paris : Société française d'archéologie (Congrès).
48. Dunkerque : Union Faulconnier, société historique (Bulletin).
49. Lille-Paris : Revue de l'art chrétien.
50 Lyon : Bulletin historique du diocèse de Lyon.
51. — Revue d'histoire de Lyon.
52. Nancy : Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain (Mémoires).
53. Orléans : Société archéologique et historique de l'Orléanais (Bulletin et Mémoires).
54. Paris : Société nationale des antiquaires de France (Bulletin et Mémoires).
55. Poitiers : Société des antiquaires de l'Ouest (Bulletin).
56 Rouen : Commission des antiquités de la Seine-inférieure (Bulletin).
57. Saint-Omer : Société des antiquaires de la Morinie (Bulletin historique).
58. Toulouse : Société archéologique du Midi de la France (Bulletin et Mémoires)..
59 Tours : Société archéologique de Touraine (Mémoires et Bulletin).
60. Verdun : Société philomathique (Mémoires).

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG. — GROOT-HERTOGDOM LUXEMBURG.

61. Luxemburg. — Luxembourg : Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg (Publications).

GRANDE BRETAGNE. — GROOT BRITTANJE.

37. Cambridge : Antiquarian Society (Octavo Publications).
38. Edimburg : Society of Antiquaries of Scotland (Proceedings).
39. Oxford : The Oxford University Antiquarian Society (Oxford Journal of Monumental Brasses).

PAYS-BAS. — NEDERLAND.

62. Amsterdam : Koninklijk Oudheidkundig Genootschap (Nederlandsche oudheden beschreven en afgebeeld. — Jaarverslag).
63. Leeuwaarden : Friesch Genootschap van Geschied-, Oudheid- en Taalkunde (De Vrije Fries. — Verslag).
64. Leiden : Maatschappij van Nederlandsche Letterkunde (Handelingen en Mededeelingen. — Levensberichten der afgestorven medeleden).
65. Rijswijck bij 's Gravenhage : Genealogisch-heraldisch archief.
66 Utrecht : Historisch Genootschap (Bijdragen en Mededeelingen).
67. — Provinciaal Utrechts Genootschap van Kunsten en Wetenschappen (Aanteekeningen van het verhandelde in de vergaderingen en ter gelegenheid van de algemeene vergadering).

SUÈDE. — ZWEDEN.

68. Stockholm : Kongl. Vitterhets historie och Antiqvitets Akademie (Manadsblad. — Antiqvarisk tidskrift för Sverige).

SUISSE. — ZWITSERLAND.

69. Neuchatel : Société neuchâteloise de géographie (Bulletin).

Eerevoorzitters :

De Gouverneur van de provincie Oost-Vlaanderen.

De Burgemeester der Stad Gent.

Samenstelling van den Bestuurraad voor 1903.

—

Voorzitter : de heer kanunnik *G. Van den Gheyn.*

Ondervoorzitters : de heeren *Joris Hulin* en *Victor van der Haeghen.*

Secretarissen : de heeren *Paul Bergmans* en *Ernest Dubois.*

Schatmeester : M *Robert Schoorman.*

Boekbewaarder : M. *Karel Gilleman.*

Raadsleden : de heeren *Albert Dutry*, *Armand Heins* en *Alfons Van Werveke.*

Présidents d'honneur :

Le Gouverneur de la Flandre Orientale.
Le Bourgmestre de la Ville de Gand.

Composition du Comité directeur pour 1903.

—

Président : Mr le chanoine *G. Van den Gheyn.*
Vice-présidents : MM. *Georges Hulin* et *Victor van der Haeghen.*
Secrétaires : MM. *Paul Bergmans* et *Ernest Dubois.*
Trésorier : Mr *Robert Schoorman.*
Bibliothécaire : Mr *Charles Gilleman.*
Conseillers : MM. *Albert Dutry*, *Armand Heins* et *Alphonse Van Werveke.*

LISTE DES MEMBRES.

(30 janvier 1903.)

—

I. — Membres effectifs

(La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre effectif).

1. *Béthune de Villers, Baron Jean,* membre de la Députation permanente de la Flandre Occidentale, rue St-Georges, à Bruges et au Château d'Oost-Roosebeke (1893).
2. *Boddaert, Charles,* avocat, échevin de la ville de Gand, rue des Baguettes, 141, à Gand (1893).
3. *Claeys, Prosper,* avocat, membre de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée archéologique,rue Haute, 15, à Gand (1893).
4. *Claeys, Henri,* curé de l'église St-Nicolas, membre de l'Académie royale flamande, rue de la Catalogne, 16, à Gand (1893).
5. *Cloquet, Louis,* professeur à l'université de Gand, membre de la Commission provinciale des monuments, correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue St-Pierre, 1, à Gand (1893).
6. *Coomans, Frans* (*Frère Mathias*), Directeur de l'Académie St-Luc, rue d'Angleterre, 56, à Gand (1893).
7. *Coupé, Joseph,* aumônier-adjoint de la Maison centrale pénitentiaire, rue courte des Violettes, 33, à Gand (1893).
8. *De Ceuleneer, Adolphe,* professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale flamande, conseiller communal, secrétaire de la Commission provinciale des monuments, rue de la Confrérie, 5, à Gand (1893).
9. *de Kerchove de Denterghem, Comte Oswald,* docteur en droit, sénateur, ancien gouverneur du Hainaut, digue de Brabant, 3, à Gand (1893).
10. *de Limburg Stirum, Comte Thierry,* docteur en droit, sénateur, rue de la Loi, 166, à Bruxelles (1893).
11. *De Neffe, Victor,* professeur à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de médecine et du Comité exécutif du Musée archéologique, conseiller communal, rue de la Station, 66, à Gand (1893).

12. *de Neve de Roden, Chevalier Emile,* membre de la Commission locale des monuments et du Comité du Musée archéologique, rue Savaen, 49, à Gand (1893).
13. *de Pauw, Napoléon,* procureur général près la Cour d'appel de Gand, membre de l'Académie royale flamande, membre de la Commission royale d'histoire, rue longue des Violettes, 279, à Gand (1893).
14. *De Potter, Frans,* secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, boulevard des Hospices, 29, à Gand (1893).
15. *De Vigne, Jules,* avocat, échevin de la ville de Gand, membre de la Chambre des Représentants, rue Charles-Quint, 14, à Gand (1893).
16. *De Waele, Joseph,* architecte, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale et locale des monuments, boulevard de la Citadelle, 59, à Gand (1893).
17. *Diegerick, Alphonse,* conservateur des archives de l'Etat, boulevard de la Citadelle, 14, à Gand (1893).
18. *Dutry, Albert,* juge de paix, place du Fossé courbe, 4, à Gand (1893).
19. *Fredericq, Paul,* professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue des Boutiques, 9, à Gand (1893).
20. *Lacquet, Ernest,* trésorier de la Commission locale des monuments et membre du Comité exécutif du Musée archéologique, rue Haut-Port, 10, à Gand (1893).
21. *Lybaert, Théophile,* artiste peintre, membre de la Commission provinciale des monuments, place St-Michel, 8, à Gand (1893).
22. *Mortier, Etienne,* architecte provincial, q. des Augustins, 1, à Gand (1893).
23. *Pirenne, Henri,* professeur à l'Université, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission royale d'histoire et de la Commission locale des monuments, rue neuve St-Pierre, 132, à Gand (1893).
24. *Pyfferoen, Oscar,* professeur à l'Université, rue du Nouveau Bois, 4, à Gand (1893).
25. *Soenens, chevalier Emile,* membre du Comité exécutif du Musée archéologique de Gand, à St-Denis-Westrem (1893).
26. *Tierenteyn, Louis,* docteur en droit, rue Haut-Port, 10, à Gand (1893).
27. *Tydgadt, Louis,* directeur honoraire de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale des monuments, place du Béguinage, 21[1], à Gand (1893).
28. *Van Assche, Auguste,* architecte, membre de la Commission royale et de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée archéologique, rue Ducale, 13, à Gand (1893).

29. *Van Biesbroeck, Louis*, professeur à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission provinciale et de la Commission locale des monuments, rue d'Egmont, 17, à Gand (1893).

30. *Van den Gheyn, chanoine Gabriel*, supérieur de l'Institut St-Liévin, membre de la Commission locale des monuments et secrétaire du Comité exécutif du Musée archéologique, rue d'Argent, 1, à Gand (1893).

31. *Vanden Heuvel, Jules*, avocat, Ministre de la Justice, rue de la Loi, à Bruxelles (1893).

32. *van der Haeghen, Ferdinand*, bibliothécaire en chef de l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de l'Académie royale flamande, membre de la Commission provinciale des monuments, président de la Commission locale des monuments et du Comité exécutif du Musée archéologique, 2, fossé d'Othon, à Gand, et à St-Denis-Westrem (1893).

33. *van der Haeghen, Victor*, archiviste de la ville, secrétaire de la Commission locale des monuments, membre du Comité exécutif du Musée archéologique, rue de la Colline, 77, à Gand (1893).

34. *Van Duyse, Florimond*, auditeur militaire, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, rue Laurent Delvaux, 4, à Gand (1893).

35. *Van Rysselberghe, Charles*, architecte de la ville de Gand, rue de Loo 21, à Gand (1893).

36. *Van Werveke, Alphonse*, professeur agrégé de l'enseignement moyen, conservateur du Musée archéologique de Gand, boulevard d'Akkergem, 48, à Gand (1893).

37. *Verhaegen, Arthur*, ingénieur honoraire des ponts et chaussées, membre de la Chambre des Représentants, membre de la Commission provinciale et de la Commission locale des monuments, quai au Bois, 62, à Gand (1893).

38. *Hulin, Georges*, professeur à l'Université, membre de la Commission locale des monuments, place de l'Evêché, 3, à Gand (1894).

39. *Geerts, Joseph*, ingénieur, rue du Casino, 15, à Gand (1894).

40. *Bergmans, Paul*, docteur en philosophie et lettres, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Université, membre de la Commission locale des monuments, rue de Meirelbeke, 2, à Gand (1896).

41. *De Smet-Duhayon, Joseph*, en droit, docteur greffier-adjoint à la Cour d'appel, président du Cercle artistique et littéraire, chaussée de Courtrai, 22, à Gand (1896).

42. *Heins, Armand*, artiste-peintre, secrétaire-adjoint de la Commission locale des monuments, rue Basse, 18, à Gand (1897).
43. *Casier, Joseph*, conseiller communal, consul de Paraguay, 3, rue des Deux-Ponts, à Gand (1898).
44. *Scribe, Fernand*, artiste-peintre, président de la Société des Amis du Musée, rue de la Chênaie, 2, à Gand (1898).
45. *Maeterlinck, Louis*, artiste-peintre, conservateur du Musée de peinture, rue du Compromis, 6, à Gand (1899).
46. *Schoorman, Robert*, conservateur-adjoint des archives de l'Etat, Coupure, 193, à Gand (1900).
47. *Dubois, Ernest*, professeur à l'Université, quai de l'Ecole, 26, à Gand (1900).
48. *Fris, Victor*, docteur en philosophie et lettres, archiviste-paléographe, professeur à l'Athénée royal d'Ostende, à Ostende (1900).
49. *De Muynck, Victor*, conseiller communal, rue Savaen, 17, à Gand (1902).
50. *Coppieters Stochove, E.*, consul de Hawaï, vieux quai des Violettes, 28, à Gand (1902).
51. *De Pratere, abbé Florent*, professeur d'histoire à l'Institut St-Liévin, rue d'Argent, 1, à Gand (1902).
52. *Gilleman, Charles*, professeur à l'Athénée royal, boulevard du Château, 45, à Gand (1902).
53. *Siffer, Alphonse*, imprimeur-éditeur, conseiller communal, membre de la Commission locale des monuments, rue de la Croix, 3, à Gand (1902).
54. *Willem, Victor*, docteur en sciences, chef des travaux pratiques de zoologie à l'Université, rue Willems, 8, à Gand (1902).
55. *Willems, Léonard*, avocat, boulevard du Béguinage, 19, à Gand (1902).
56. . . . . .
57. . . . . .
58. . . . . .
59. . . . . .
60. . . . . .

II. — Membres honoraires.

Abel, Ernest, architecte, Pêcherie, 144, à Gand.

Archives communales, Hôtel de ville, Gand.

Baertsoen, Marc. avocat, échevin de la ville de Gand, rue longue du Marais, 11, à Gand.

Balieus, Hector, docteur en philosophie et lettres, archiviste-paléographe, rue de la Vallée, 5, à Gand.

Beghin, Pierre, pharmacien, rue de l'Avenir, 84, à Gand.

Bertin, J., entrepreneur, rue Van Lokeren, 66, Ledeberg.

Bethune, Baron Emmanuel, château de Marcke, près Courtrai.

Bethune, Baron Joseph, bibliothécaire et conservateur du Musée archéologique, à Courtrai.

Blommaert, Charles, bourgmestre d'Oostacker.

Boddaert, Maurice, avocat, rue des Baguettes, 141, Gand.

Bourdon-De Bruyne, A., rue du St-Esprit, 10, à Gand.

Bourdon, Ed., orfèvre, rue de la Catalogne, 5, à Gand.

Braun, Emile, bourgmestre de la ville de Gand, membre de la Chambre des Représentants, place du Commerce, à Gand.

Bressers, Léon, artiste-peintre, rue du Poivre, 22, à Gand.

Broeckaert, Aug., négociant, rue du Jardin, 14, à Gand.

Bruggeman, Auguste, conseiller communal, rue de la Prairie, 72, à Gand.

Brunin, Georges, Coupure, 253, Gand.

Bruyninx, Edmond, professeur à l'Athénée royal, rue de la Prairie, à Gand.

Callier, Alexis, avocat-général, chaussée de Courtrai, 96, à Gand.

Campers, Pierre, professeur à l'Ecole normale de l'Etat à Gand, rue du Nord, 12, à Ledeberg.

Casier, Amand, industriel, conseiller provincial, rue des Remouleurs, 52, à Gand, et château ter Beken, à Tronchiennes.

Casier, Baron Victor, consul de Colombie et de Monaco, rue des Remouleurs, 89, à Gand.

Claeys Boúúaert, Alfred, avocat et sénateur, rue d'Orange, 6, à Gand.

Claeys Boúúaert, Gustave, banquier, conseiller provincial, rue St-Michel, 9, à Gand.

Cobbaert, Eug., ingénieur-architecte, répétiteur à l'Université, rue du Compromis, 34, à Gand.

Compyn, Victor, ingénieur de la ville, rue du Vieil-Escaut, 7, à Gand.

Cooreman, Gérard, ancien ministre, membre de la Chambre des Représentants, conseiller communal, place du Marais, 1, à Gand.

Coppejans, François, artiste-peintre, rue longue des Pierres, 7, à Gand.

Coppieters Stochove, Hubert, docteur en philosophie et lettres, archiviste-adjoint, boulevard Dolez, 92, Mons.

Cruyplants, Raymond, industriel, plaine des Chaudronniers, 2, à Gand.

Cruyt, abbé Maurice, curé de St-Antoine, rue de l'Avenir, 9, à Gand.

Cumont, Frantz, professeur à l'Université, conservateur aux Musées royaux des arts décoratifs et industriels, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, rue des Vanniers, 37, à Gand.

De Baets, Herman, avocat, rue des Boutiques 11, à Gand.

De Brabandere, Victor-Camille, professeur à l'Université, rue neuve St-Pierre, 80, à Gand.

De Ceuninck, Gustave, courtier maritime, avenue de la Place d'Armes, 1, à Gand.

de Crombrugghe de Looringhe, Baron A., juge au tribunal de 1re instance, Coupure, 66, à Gand.

De Dryver, Léon, Fossé courbe, 7, à Gand.

de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, Vicomte, rue de l'Industrie, 15, à Bruxelles, et château d'Elseghem près Audenarde.

de Ghellinck d'Elseghem, Chevalier J.-B., membre de la Chambre des représentants, ancien quai au Bois, 32, à Gand, et au château de St-Denis-Westrem.

de Grave, O., greffier provincial honoraire, boulevard Frère-Orban, 19, à Gand.

de Haerne, Werner, attaché aux archives de l'Etat, boulevard de la Citadelle, 96, à Gand.

de Hemptinne, Alexandre, professeur à l'Université de Louvain, rue de la Vallée, 56, à Gand.

de Hemptinne, Comte Joseph, industriel, rue Charles-Quint, 29, à Gand.

de Kemmeter, Baron Adolphe, ingénieur, rue du Gouvernement, 8, à Gand.

de Kerchove d'Exaerde, Baron Raymond, gouverneur de la Flandre Orientale, place Laurent, 4, Gand.

de Kerchove d'Exaerde, Robert, rue de la Vallée, 4, à Gand.

Delacre, Maurice, professeur à l'Université, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, boulevard du Fort, 16, à Gand.

de la Kethulle de Ryhove, Adrien, conseiller à la Cour d'appel, rue Charles-Quint, 25, à Gand.

De Lanier-Van Monckhoven, A., ingénieur, industriel, sénateur, consul de Danemark, chaussée de Courtrai, 20, à Gand.

Delvin, Jean, artiste-peintre, directeur de l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, membre de la Commission locale des monuments, rue de Rooigem, 282, à Gand.

de Meulenaere, Octave, président à la Cour d'appel de Gand, vieux chemin de Bruxelles, Gentbrugge lez Gand.

Demoulin, A., professeur à l'Université, rue du Bas-Poldre, 20, à Gand.

De Noyette, Modeste, architecte, rue de l'Église, 109, à Ledeberg.

de Pelichy, Baron L., juge au tribunal de 1re instance, rue de la Monnaie, 34, à Gand.

De Perre, Edmond, juge au tribunal de 1re instance, boulevard du Jardin Zoologique, 27, à Gand.

de Potter de ten Broeck, Georges, chef de division à l'Administration provinciale, rue du Poivre, 31, à Gand.

De Reu, Louis, docteur en droit, greffier de la province de la Flandre Orientale, à Sleydinge.

De Rudder, Henri, ingénieur, à Boussu.

de Smet de Naeyer, Christian, place de Commerce, 1, à Gand.

de Smet, Firmin, conseiller provincial, échevin de la commune de Lovendegem, château de Lovendegem.

de Smet de Naeyer, Frédéric, propriétaire, rue de la Vallée, 47, à Gand.

De Smet, Léon, industriel, chaussée de Courtrai, 19, Gand.

de Smet de Naeyer, Maurice, industriel, rue de la Vallée, 47, à Gand.

de Smet de Naeyer, Comte Paul, Ministre des finances, Chef du Cabinet, membre de la Chambre des Représentants, rue de la Loi, à Bruxelles.

De Stoop, Gustave, conducteur principal des ponts et chaussées, boulevard de la Citadelle, 167, à Gand.

De Tavernier, A., libraire, rue du Hainaut, 8, à Gand.

de Tracy, Henri, artiste-peintre, Cour du Prince, 25, à Gand.

De Vaere, Maurice, conducteur des ponts et chaussées, digue des Blanchisseurs, 29, à Gand.

De Vos, Gustave, curé de et à Scheldewindeke.

De Vriendt, Isidore, négociant en bois, chaussée de Courtrai, 30, à Gand.

De Wilde, Victor, notaire à Laerne.

D'Havé, Albert, entrepreneur-architecte, rue du Jambon, 87, à Gand.

D'Hondt, Alfred, pharmacien à la Maison centrale, boulevard Léopold, 42, à Gand.

d'Hoop, Emile, ingénieur des ponts et chaussées, rue Guillaume-Tell, 29, à Gand.

D'Hoy, Constant, photographe, rue Courte du Jour, à Gand.

Diegerick, Emile, ingénieur du service technique provincial, rue de la Chênaie, 6, à Gand.

Dierkens, Ferdinand, architecte, rue de la Liève, à Gand.

Donnet Fernand, secrétaire de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, rue du-Transvaal, 53, à Anvers.

Doutreluigne, J., conducteur principal des ponts et chaussées, 41, rue Miry, à Gand.

Duclos, chanoine Adolphe, curé de St-Jacques, à Ypres.

Dutry-Van Loo, Jules, négociant, rue des Champs, 14, à Gand.

Eeckhout, Georges, avocat, chaussée de Courtrai, 143, à Gand.

Eggen, Jean, candidat en philosophie et lettres, rue Guinard, 20, à Gand.

Eggermont, Albert, architecte-entrepreneur, rue de la Biloque, 1, Gand.

Fayen, Arnold-R., docteur en philosophie et lettres, attaché à l'Institut historique belge à Rome, 18, piazza Rusticucchi, 3º piano, Rome.

Feyerick, Albert, industriel, rue Neuve St-Pierre, 47, à Gand.

Fiers, A., propriétaire, rue Guillaume Tell, 24, à Gand.

Fiévé-Claeys, Emile, industriel, Dok, 82, à Gand.

Fraeys, Henry, étudiant, rue Espagnole, 14, à Bruges.

Fredericq, Albert, avocat, ancien conseiller provincial, rue du Jardin, 9, à Gand.

Gallet-Miry, Achille, sténographe du Sénat de Belgique et du Conseil provincial de la Flandre Orientale, rue de la Prairie, 58, à Gand.

Geirnaert, Henri, architecte, rue Nieuwpoort, 10, à Gand.

Goddyn, Arthur, conseiller à la Cour d'appel, rue du Vieil Escaut, 11, Gand.

Grootaert Ernest, ingénieur, rue du Rabot, 21, à Gand.

Gruel, Léon, président honoraire du Syndicat patronal de la reliure et de la brochure, rue St-Honoré, 418, Paris.

Heins, Maurice, docteur en droit, chef de bureau à l'Administration Communale, rue Basse, 18, à Gand.

Herry, Harold, boulevard du Béguinage, 115, à Gand.

Herry, Baron Georges, château les Vignes vierges, Mariakerke-lez-Gand.

Hulin, Jules, place de l'Evêché, 3, à Gand.

Hye de Crom, Léon, consul de Vénézuéla, chaussée de Courtrai, 75, à Gand.

Ingelbrecht, Frédéric, comptable, rue des Courtiers, 23, à Gand.

Janson, Louis, propriétaire, rempart des Chaudronniers, 30, à Gand.

Kervyn de Meerendré, Daniel, avenue de la Place d'armes, 7, à Gand.

Kervyn de Meerendré, Raymond, propriétaire, rue longue du Verger, 20, à Gand

Ladon, A., artiste-verrier, fossé Ste-Elisabeth, 15, à Gand.

Lamberty, Achille, avocat, boulevard du Béguinage, 38, à Gand.

Laroy, Ch., surveillant des ponts et chaussées, rue Nieuwport, 20, à Gand.

Lauwick, Oswald, général-major, rue d'Angleterre, 2, à Gand.

Lebouc, Hector, professeur à l'Université, membre de l'Académie royale de médecine, Coupure, 145, à Gand.

Lebrun, Emile, artiste-peintre, place d'Armes, 5, à Gand.

Le Fèvere de Tenhove, Chevalier, propriétaire, rue des Sœurs noires, 13, et château de l'Ermitage, Gendbrugge.

Le Fèvere de Tenhove, Gustave, avocat, à Gendbrugge.

Léger, Théodore, avocat, sénateur, rue d'Angleterre, 14, à Gand.

Leirens, Jules, industriel, boulevard du Jardin Zoologique, 35, à Gand.

Le Roy, Hippolyte, statuaire, rue aux Truies, 9, à Gand

Libbrecht, Joseph, avocat, conseiller provincial, rue neuve St-Pierre, 65, à Gand.

Lievevrouw-Coopman, L., littérateur, rue Ledeganck, 27, à Gand.

Lippens, Hippolyte, docteur en droit, sénateur, ancien bourgmestre de la ville de Gand, quai au Bié, 13, à Gand.

Maenhaut, J., bourgmestre de Lemberge, membre de la Chambre des Représentants, à Lemberge par Moortzeele.

Maertens, Albert, président de la Banque de Flandre, consul d'Autriche-Hongrie, rue de la Croix, 9, à Gand.

Maertens, Joseph, propriétaire, rue de Flandre, 33, à Gand.

Mair, Albert, boulevard de la Citadelle, 18, à Gand.

Marchand, Achille, architecte, membre de la Commission locale des monuments, rue des XII Chambres, 80, à Gand.

Mast de Maeght, avocat, rue du Hainaut, 27, à Gand.

Mechelynck, Albert, avocat, juge suppléant au tribunal de 1re instance, conseiller provincial, digue de Brabant, 16, à Gand.

Mees, Jules, docteur en philosophie et lettres, surveillant à l'Athénée, rue Haute, 96, Gand.

Minne, Achille, architecte, professeur à l'Athénée et à l'Académie royale de dessin, de peinture et de sculpture, rue courte des Violettes, 25, à Gand.

Morel de Boucle St-Denis, Eugène, industriel, Coupure, 9, à Gand.

Nève, Joseph, avocat, rue de la Croix, 11, à Gand.

Nève, Léon, notaire, rue de Bruges, 92, à Gand.

Nyssens, Pierre, ingénieur, directeur du Laboratoire agricole de l'Etat, rue du Jambon, 16, à Gand.

Parmentier, Georges, docteur en droit, greffier-adjoint au Tribunal de 1re instance, rue Van Hulthem, 71, à Gand.

Pauwels, Armand, négociant, Tolpoortstraat, 41, à Deinze.

Piers de Raveschot, Gabriel, place Laurent, à Gand.

Potjes, Edouard, professeur au Conservatoire royal de musique, Coupure, 162, à Gand.

Prayon-de Pauw, consul de l'Empire d'Allemagne, rue longue des Violettes, 10, à Gand.

Prayon-van Zuylen-van Nyevelt, A., avocat, membre de l'Académie royale flamande, chaussée de Bruxelles, 116, Ledeberg-lez-Gand.

Raepsaet, Paul, sénateur, bourgmestre d'Audenarde, à Audenarde.

Ramlot, Robert-Fr., ingénieur, consul du Siam, rue des Dominicains, 6, à Gand.

Richebé, Raymond, avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue Montaigne, 7, à Paris.

Rigidiotti, Victor, étudiant, rue digue de Brabant, 8, à Gand.

Roersch, Alphonse, chargé de cours à l'Université, rue de l'Avenir, 75, à Gand.

Roland, A., conseiller à la Cour d'Appel, quai des Tonneliers, 17, à Gand.

Rooman d'Ertbuer, Marc, propriétaire, rue de la Croix, 13, à Gand et château d'Heusden.

Rooms, Remi, statuaire, rue de l'Ecole, 36, à Gand.

Rothlisberger, Albert, Coupure, 195, à Gand.

Sacré Edmond, photographe, rue de la Calandre, 1, à Gand.

Semey, J.-G., architecte, conseiller communal, boulevard de l'Escaut, 44 à Gand.

Serdobbel, Ernest, avocat, avenue de la Place d'Armes, 5, à Gand.

Servais, Clément, professeur à l'Université, Coupure, 153, à Gand.

Soudan, Joseph, substitut du Procureur du Roi, boulevard du Béguinage, 42, à Gand.

Speltinckx, J., industriel, rue aux Vents, 3, à Gand.

Stepman, Henri, éditeur, rue longue des Violettes, 23, à Gand.

Stillemans, Mgr Antoine, évêque de Gand, place de l'Evêché, à Gand.

Sugg, Albert, place Laurent, 17, à Gand.

Tibbaut, Victor, docteur en droit, avoué, conseiller provincial, rue d'Assaut, 12, à Gand.

Vaerwych, Henri, architecte, rue Terre-Neuve, 22, à Gand.

Van Assche, Guillaume, notaire, rue basse des Champs, 38, à Gand.

Van Autryve, Jean, entrepreneur-architecte, boulevard des Hospices, 47, à Gand.

Van Bambeke, Ch., professeur émérite à l'Université, membre de l'Académie royale de Belgique, rue Haute, 7, à Gand.

Van Bambeke, Florimond, brasseur, rue longue des Pierres, 11, à Gand.

Van Brabandt, Joseph, avocat, rue longue des Violettes, 51, à Gand.

Van Crombrugghe, Jules, industriel, rue des Foulons, 15, à Gand.

Van den Berghe, R., 1er sous-bibliothécaire de la Bibliothèque de l'Université, rue du Jambon, 83, à Gand.

Van den Bossche, Georges, avocat, chargé de cours à l'Université, rue Basse, 14, à Gand.

Van den Haute, Charles, candidat en philosophie et lettres, place du Marais, 3, à Gand.

Vanden Hende, Jules, architecte, boulevard du Château, 47, Gand.

Vanden Hove, Désiré, propriétaire, à Moortzele.

Vander Gucht, Louis, rue courte du Jour, 16, à Gand.

Van der Haeghen, Arnold, imprimeur, rue des Champs, 60, à Gand.

Van der Linden, Herman, professeur à l'Athénée royal d'Anvers, rue de Tirlemont, 124, Louvain.

Van der Linden J. F., ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur-inspecteur de l'Université, Cour du Prince. 27, à Gand.

Van der Mensbrugghe, André, avocat, Coupure, 131, à Gand.

Van der Poorten, I., imprimeur-éditeur, rue de la Cuiller, 18, à Gand.

Van der Schelden, Henri, imprimeur-éditeur, rue Basse, 20, à Gand.

Vander Stegen, Alfred, ingénieur, Coupure, 189, à Gand.

Van Doosselacre, Victor, imprimeur, Pêcherie, 64, à Gand.

van Egeren, Julien, conseiller à la Cour d'appel, boulevard de la Citadelle, 55, à Gand.

Van Goethem, Émile, libraire, rue des Foulons, 1, à Gand.

Van Hamme, Ernest, architecte. membre de la Commission locale des monuments, rue de Flandre, 44. à Gand.

Van Haute, Gustave, rue des Foulons, 22, à Gand.

Van Hoecke-Peeters, Émile, architecte, rue Haute, 81, à Gand.

Van Houcke, A.-H.-L., ingénieur-architecte, architecte principal au Ministère des Chemins de fer, Postes ef Télégraphes, rue de Molenbeek, à Laeken.

Van Houtte, Hubert, chargé de cours à l'Université, chaussée de Courtrai, 32, Gand.

van Iseghem P., conseiller à la Cour de cassation, rue de Florence, 30, à Bruxelles.

van Malcote de Kessel, Carl, bourgmestre de Zulte, marché au Lin, 13, à Gand et château de Zulte.

van Oost, Georges, industriel, conseiller provincial, consul de Perse, Coupure 110, à Gand.

Van Ortroy, Ferdinand, chargé de cours à l'Université, quai des Moines, 37, à Gand.

Van Thorenburg, Constant, négociant en vins, Cour du Prince, 17, à Gand.

Varenbergh, Alfred, avocat, rue neuve St-Jacques. 31, à Gand.

Varlez, Louis, avocat, rue des Baguettes, 58, à Gand.

Vergauwen, Georges, conseiller provincial, rue d'Assaut, 1, à Gand,

Verhaegen, Pierre, avocat, conseiller provincial, place du Marais, 5, à Gand.

Verhaghen Joseph, boulevard du Béguinage, 30, à Gand.

Vermeulen, Joseph, artiste-peintre, rue de la Caverne, 140, à Gand.

Voortman, Robert, quai du Ramage, 28, à Gand.

Vyt, Camille, libraire, rue basse des Champs, 13, à Gand.

Willems, Félix, ancien conservateur des Hypothèques, Rempart St-Jean, 18, à Gand.

Willems, Pierre, industriel, rue Plateau, 47, à Gand.

Williame, Charles, rentier, rue du Chantier, 11, à Gand.

Wolters, Frédérie, ingénieur des ponts et chaussées, professeur à l'Université, rue du Jardin, 55, à Gand.

Wolters, Gustave, inspecteur général des ponts et chaussées, administrateur-inspecteur honoraire de l'Université de Gand, rue de l'Avenir, 47, Mont-Saint-Amand lez-Gand.

Wolters, Joseph, secrétaire du Gouverneur, boulevard du Château, 12, à Gand.

MEMBRES DÉCÉDÉS

(1er janvier 1902 — 30 janvier 1903).

—

Membre effectif.

—

Vuylsteke, Jules, docteur en droit, éditeur, membre de l'Académie royale de Belgique, membre de la Commission locale des monuments, rue aux Vaches, 15, à Gand.

—

Membres honoraires.

—

Dietens, A., greffier du tribunal de commerce, à Gand

Mertens, Pierre, docteur en médecine, à Gyseghem.

Van Crombrugghe, Émile, peintre-verrier, à Gand.

van Pottelsberghe de la Potterie, baron Werner, à Wetteren.

LEDENLIJST.

(30 Januari 1903).

—

I. — Gewone leden.

(Het jaartal tusschen haakjes is datgene der benoeming als gewoon lid).

1. *Béthune de Villers, Baron Jan*, lid van de Bestendige Deputatie van West-Vlaanderen, St-Jorisstraat, te Brugge, en Kasteel van Oost-Rozebeke (1893).
2. *Boddaert, Karel*, advokaat, schepen van de stad Gent, Bagattenstraat, 141, Gent (1893).
3. *Claeys, Prosper*, advokaat, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Hoogstraat, 15, Gent (1893).
4. *Claeys, Hendrik*, pastoor van St-Nicolaaskerk, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Catalognestraat, 16, Gent (1893).
5. *Cloquet, Lodewijk*, hoogleeraar, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, briefwisselend lid van de Société nationale des Antiquaires de France, St-Pieterstraat, 1, Gent (1893).
6. *Coomans, Frans* (*Broeder Mathias*), bestuurder van de St-Lucas-Academie, Engelandgat, 56, Gent (1893).
7. *Coupé, Jozef*, hulp-aalmoezenier van het Midden-Boethuis, Korte Violettenstraat, 33, Gent (1893).
8. *De Ceulcneer, Adolf*, hoogleeraar, lid van den Gemeenteraad, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, secretaris van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Gildestraat, 5, Gent (1893).
9. *de Kerchove de Denterghem, Graaf Oswald*, senator, oud-Gouverneur van Henegouwen, Brabantdam, 3, Gent (1893).
10. *de Limburg Stirum, Graaf Diederik*, doctor in rechten, senator, Wetstraat, 166, Brussel (1893).
11. *De Neffe, Victor*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van Geneeskunde, lid van den Gemeenteraad, Statiestraat, 66, Gent (1893).

12. *de Neve de Roden, Ridder Emiel*, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Savaanstraat, 49, Gent (1893).
13. *de Pauw, Jonkheer Napoleon*, advocaat bij het Beroepshof te Gent, lid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis, Lange Violettenstraat, 279, Gent (1893).
14. *De Potter, Frans*, letterkundige, bestendige secretaris van de Koninklijke Vlaamsche Academie, Godshuizenlaan, 29, Gent (1893).
15. *De Vigne, Julius*, advocaat, schepen van de stad Gent, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Keizer-Karelstraat, 14, Gent (1893).
16. *De Waele, Jozef*, bouwkundige, leeraar bij de Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Citadellaan, 59, Gent (1893).
17. *Diegerick, Alfons*, conservator van het Staatsarchief, Citadellaan, 14, Gent (1893).
18. *Dutry, Albrecht*, vrederechter, Krommewal, 4, Gent. (1893).
19. *Fredericq, Paul*, hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding der Oude Gebouwen, Winkelstraat, 9, Gent (1893).
20. *Lacquet, Ernest*, schatbewaarder van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en lid van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Hoogpoort, 10, Gent (1893).
21. *Lybaert, Theofiel*, kunstschilder, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, St-Michielsplaats, Gent (1893).
22. *Mortier, Stephanus*, bouwmeester van de Provincie Oost-Vlaanderen, Augustijnenkaai, 1, Gent (1893).
23. *Pirenne, H.*, hoogleeraar, briefwisselend lid van de Koninklijke Academie van België, lid van de Koninklijke Commissie van Geschiedenis en van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, St-Pietersnieuwstraat, 132, Gent (1893).
24. *Pyfferoen, Oscar*, buitengewoon hoogleeraar. Nieuwenboschstraat, 4, Gent (1893).
25. *Soenens, Ridder Emiel*, lid van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, St-Denijs-Westrem (1893).
26. *Tierenteyn, Lodewijk*, doctor in de rechten, Hoogpoort, 10, Gent (1893).
27. *Tijdgadt, Lodewijk*, eere-bestuurder der Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Begijnhofplaats, 21[1], Gent (1893).

28. *Van Assche, August,* bouwkundige, lid van de Koninklijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden. Hertogstraat, 13, Gent (1893).
29. *Van Biesbroeck, Lodewijk,* leeraar bij de Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Egmontstraat, 17, Gent (1893).
30. *Vanden Gheyn, kanunnik Gabriël,* bestuurder van het St-Lievensgesticht, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen en secretaris van het Uitvoerend Comiteit van het Museum ven Oudheden, Zilverstraat, 1, Gent (1893).
31. *Vanden Heuvel, Julius,* advokaat, Minister van Justitie, Wetstraat, Brussel (1893).
32. *van der Haeghen, Jonkheer Ferdinand,* hoofdbibliothecaris van de Hoogeschool, lid van de Koninklijke Academie van België, eerelid van de Koninklijke Vlaamsche Academie, lid van de Provinciale Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, voorzitter van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Ottogracht, 2, Gent en St-Denijs-Westrem (1893).
33. *van der Haeghen, Jonkheer Victor,* stadsarchivaris, secretaris van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, lid van het Uitvoerend Comiteit van het Museum van Oudheden, Heuvelstraat, 77, Gent (1893).
34. *Van Duyse, Florimond,* krijgsauditeur, briefwisselend lid der Koninklijke Academie van België, Laurent-Delvauxstraat, 4, Gent (1893).
35. *Van Rysselberghe, Karel,* bouwmeester van de stad Gent, Loostraat, 21, Gent (1893).
36. *Van Werveke, Alfons,* agregaat-leeraar van het Middelbaar Onderwijs, conservator van het Museum van Oudheden te Gent, Akkergemlaan, 48, Gent (1893).
37. *Verhaegen, Jonkheer Arthur,* eere-ingenieur van Bruggen en Wegen, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, lid van de Provinciale en de Stedelijke Commissiën tot instandhouding van Oude Gebouwen, Houtlei, 62, Gent (1893).
38. *Hulin, Joris,* hoogleeraar, lid van de Stedelijke Commissie tot iustandhonding van Oude Gebouwen, Bisdomplaats, 3, Gent (1893).
39. *Geerts, Jozef,* ingenieur, Casinostraat, 15, Gent (1894).
40. *Bergmans, Paul,* doctor in wijsbegeerte en letteren, onder-bibliothecaris in de Bibliotheek van de Hoogeschool, lid der Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Meirelbeekstraat, 2, Gent (1896).

41. *De Smet-Duhayon, Jozef*, doctor in de rechten, hulp-griffier aan het Beroepshof, voorzitter van den Kunst- en Letterkring, Kortrijkschen steenweg, 22, Gent (1896).
42. *Heins, Armand*, kunstschilder. hulp-secretaris van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Onderstraat, 18, Gent (1897).
43. *Casier, Jozef*, gemeenteraadslid, consul van Paraguay, Tweebruggenstraat, 3, Gent (1898).
44. *Scribe, Fernand*, kunstschilder, voorzitter van de Maatschappij " De Vrienden van het Museum „, Eikhoutstraat, 2, Gent (1898).
45. *Maeterlinck, Lodewijk*, kunstschilder, conservator van het Museum van Schilderijen, Eedverbondstraat, 6, Gent (1899).
46. *Schoorman, Jonkheer Robrecht*, adjunkt-conservator van het Staatsarchief, Coupure, 193. Gent (1900).
47. *Dubois Ernest*, hoogleeraar, Schoolkaai, 26, Gent (1900).
48. *Fris, Viktor*, doctor in wijsbegeerte en letteren, archiviste-paleograaf, leeraar bij het Koninklijk Athenæum van Oostende, te Oostende (1900).
49. *De Muynck, Victor*, gemeenteraadslid, Savaanstraat, 17, Gent (1902).
50. *Coppieters Stochove, Jonkheer E.*, consul van Hawaï, oude Violettenlei, 28, Gent (1902).
51. *De Praetere, Florent*, leeraar in geschiedenis bij het St-Lievensgesticht, Zilverstraat, 1, Gent (1902),
52. *Gilleman, Karel*, leeraar bij het Koninklijk Athenæum, Kasteellaan, 45, Gent (1902).
53. *Siffer, Alfons*, drukker-uitgever, gemeenteraadslid, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Kruisstraat, 3, Gent (1902).
54. *Willem, Victor*, doctor in de wetenschappen, hoofd der practische werken der dierenkunde bij de Hoogeschool, Jan-Frans-Willemsstraat, 8, Gent (1902).
55. *Willems, Leonard*, advokaat, Begijnhoflaan, 19, Gent (1902).
56. . . . . .
57. . . . . .
58. . . . . .
59. . . . . .
60. . . . . .

II. — Buitengewone leden.

Abel, Ernest, bouwkundige, Visscherij, 144, Gent.

Archief (Stads), ten Stadhuize, Gent.

Baertsoen, Marc, advocaat, schepen der stad Gent, lange Meire, 11, Gent.

Balieus, Hector, doctor in wijsbegeerte en letteren, archivist-paleograaf, Onderbergen, 5, Gent.

Beghin, Pieter, apotheker, Toekomststraat, 84, Gent.

Bertin, J., ondernemer, Van Lokerenstraat, 66, Ledeberg.

Bethune, Baron Emmanuel, kasteel van Marcke, langs Kortrijk.

Bethune, Baron Jozef, bibliothecaris en conservator van het Museum van Oudheden, Kortrijk.

Blommaert, Jonkheer Karel, burgemeester, Oostacker.

Boddaert, Maurits, advocaat, Bagattestraat, 141, Gent.

Bourdon-De Bruyne, A., Heilig-Geeststraat, 10, Gent.

Bourdon, Ed., goudsmid, Catalognestraat, 5, Gent.

Braun, Emile, burgemeester der Stad Gent, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Koophandelsplaats, Gent.

Bressers, Leo, kunstschilder, Peperstraat, 22, Gent.

Broeckaert, August, handelaar, Hofstraat, 14, Gent.

Bruggeman, August, gemeenteraadslid, Meerschstraat, 72, Gent.

Brunin, Joris, Coupure, 253, Gent.

Bruyninx, Edmond, leeraar bij het Koninklijk Athenæum, Meerschstraat, Gent.

Callier, Alexis, advokaat-generaal, Kortrijkschesteenweg, 96, Gent.

Campers, Pieter, leeraar bij de Staatsnormaalschool, Noordstraat, 12, Ledeberg.

Casier, Jonkheer Amand, nijveraar, provinciaal raadslid, Slijpstraat, 52, Gent en kasteel ter Beken, te Drongen.

Casier, Baron Victor, consul van Colombië en Monaco, Slijpstraat, 89, Gent.

Claeys Boúúaert, Alfred, advocaat, senator, Oranjestraat, 6, Gent.

Claeys Boúúaert, Gustaaf, bankier, provinciaal raadslid, St-Michielstraat, 9, Gent.

Cobbaert, Eug., ingenieur-bouwmeester, repetitor bij de Hoogeschool, Eedverbondstraat, 34, Gent.

Compyn, Victor, ingenieur van de stad, Oude Scheldestraat, 7, Gent.

Cooreman, Gérard, gewezen minister, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, gemeenteraadslid, Poel, 1, Gent.

Coppejans, Frans, kunstschilder, Lange Steenstraat, 7, Gent.

Coppieters Stochove, Jonkheer Huybreeht, doctor in de wijsbegeerte en letteren, bijgevoegd-archivist, boulevard Dolez, 92, Mons.

Cruyplants, Raymond, nijveraar, Ketelplein, 2, Gent.

Cruyt, Mauritius, pastoor van St-Antoon, Toekomststraat, 9, Gent.

Cumont, Frantz, hoogleeraar, conservator van de Koninklijke Musea van Decoratieve Kunsten, briefwisselend lid van de Koninklijke Akademie van Belgie, Bennesteeg, 37, Gent.

De Baets, Herman, advocaat, Winkelstraat, 11, Gent.

De Brabandere, Victor-Camille, hoogleeraar, St-Pietersnieuwstraat, 80, Gent.

De Ceuninck, Gustaaf, scheepsmakelaar, Kouterdreef, 1, Gent.

de Crombrugge de Looringhe, Baron A., rechter, Coupure, 66, Gent.

De Dryver, Leo, Krommewal, 7, Gent.

de Ghellinck d'Elseghem Vaernewyck, Burggraaf, Nijverheidstraat, 15, Brussel, en op het kasteel te Elseghem bij Audenaerde.

de Ghellinck d'Elseghem, Ridder J.-B., lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Oude Houtlei, 32, Gent, en op het kasteel te St-Denijs-Westrem.

de Grave, O., eere-griffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Frère-Orbanlaan, 19, Gent.

de Haerne, Jonkheer Werner, gehecht aan het Staatsarchief, Citadellaan, 96, Gent.

de Hemptinne, Jonkheer Alexander, hoogleeraar te Leuven, Onderbergen, 56, Gent.

de Hemptinne, Graaf Jozef, nijveraar, Keizer-Karelstraat, 29, Gent.

de Kemmeter, Baron Adolf, ingenieur, Gouvernementstraat, 9, Gent.

de Kerchove d'Exaerde, Baron Raymond, gouverneur van de Provincie Oost-Vlaanderen, Laurentplaats, 4, Gent.

de Kerchove d'Exaerde, Jonkheer Robrecht, Onderbergen, 4, Gent.

Delacre, Maurits, hoogleeraar, briefwisselend lid van de Koninklijke Akademie van Belgie, Fortlaan, 16, Gent.

de la Kethulle de Ryhove, Jonkheer Adriaan, raadsheer bij het Hof van Beroep, Keizer-Karelstraat, 25, Gent.

De Lanier-Van Monckhoven, A., ingenieur, nijveraar, senator, consul van Danemarken, Kortrijkschensteenweg, 20, Gent.

Delvin, Jan, kunstschilder, bestuurder der Koninklijke Academie van Beeldende Kunsten, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Rooigemstraat, 282, Gent.

de Meulenaere, Jonkheer Octaaf, voorzitter bij het Hof van Beroep van Gent, Oude Brusselschesteenweg, Gentbrugge-bij-Gent.

Demoulin, A., hoogleeraar, Nederpolder, 20, Gent.

De Noyette, Modest, bouwkundige, Kerkstraat, 109, Ledeberg.

de Pelichy, Baron L., rechter bij de rechtbank van 1e aanleg, Geldmunt, 34, Gent.

De Perre, Edmond, rechter bij de rechtbank van 1e aanleg, Dierentuinlaan, 27, Gent.

de Potter de ten Broeck, Jonkheer Joris, afdeelingshoofd bij het Provinciaal bestuur, Peperstraat, 31, Gent.

De Reu, Lodewijk, doctor in de rechten, griffier van de Provincie Oost-Vlaanderen, Sleidinge.

De Rudder, Hendrik, ingenieur, Boussu.

de Smet de Naeyer, Jonkheer Christian, Koophandelsplaats, 1, Gent.

de Smet, Firmin, provincieraadslid, schepen der gemeente Lovendegem, kasteel van Lovendegem.

de Smet de Naeyer, Jonkheer Frederik, eigenaar, Onderbergen, 47, Gent.

De Smet, Leo, nijveraar, Koortrijkschesteenweg, 19, Gent.

de Smet de Naeyer, Jonkheer Maurits, nijveraar, Onderbergen, 47, Gent.

de Smet de Naeyer, Graaf Paul, Minister van Geldwezen, Kabinetshoofd, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, Wetstreat, Brussel.

De Stoop, Gustaaf, hoofd-conducteur van Bruggen en Wegen, Citadellaan, 167, Gent.

De Tavernier, A., boekhandelaar, Henegouwstraat, 8, Gent.

De Tracy, Hendrik, kunstschilder, Prinsenhof, 25, Gent.

De Vaere, Maurits, conducteur van Bruggen en Wegen, Bleekersdijk, 29, Gent.

De Vos, Gustaaf, pastoor van en te Scheldewindeke.

De Vriendt, Isidoor, handelaar in hout, Kortrijkschesteenweg, 30, Gent.

De Wilde, Victor, notaris, Laerne.

D'Havé, Albrecht, ondernemer-bouwkundige, Ham, 87, Gent.

D'Hondt, Alfred, apotheker in de centrale gevangenis, Leopoldboulevard, 42, Gent.

d'Hoop, Jonkheer Emile, ingenieur van Bruggen en Wegen, Willem-Tellstraat, 29, Gent.

D'Hoy, Constant, photograaf, Korte Dagsteeg, Gent.

Diegerick, Emile, ingenieur van den Technischen Dienst der Provincie, Eikhoutstraat, 6, Gent.

Dierkens, Ferdinand, bouwkundige, Lievestraat, Gent.

Donnet, Ferdinand, secretaris van de Koninklijke Academie van Oudheidskunde van Belgie, Transvaalstraat, 53, Antwerpen.

Doutreluigne, J., bijzondere conducteur van Bruggen en Wegen, Mirystraat, 41, Gent.

Duclos, Adolf, kanunnik, pastoor van St-Jacobs, Ieperen.

Dutry-Van Loo, Julius, handelaar, Veldstraat, 14, Gent.

Eeckhout, Joris, advocaat, Kortrijkschensteenweg, 4, Gent.

Eggen, Jan, kandidaat in wijsbegeerte en letteren, Guinardstraat, 20, Gent.

Eggermont, Albert, bouwkundige-ondernemer, Bijlokestraat, 1, Gent.

Fayen, Arnold, R., doktor in de wijsbegeerte en letteren, gehecht aan het Belgisch geschiedkundig Instituut te Rome, 18, piazza Rusticuchi, 3º piano, Rome.

Feyerick, Albert, nijveraar, St-Pietersnieuwstraat, 47, Gent.

Fiers, A., eigenaar, Willem-Tellstraat, 24, Gent.

Fiévé-Claeys, Emile, nijveraar, Dok, 82, Gent.

Fraeys, Hendrik, student, Spanjaardstraat, 14, Brugge.

Fredericq, Albrecht, advocaat, oud-provincieraadslid, Dierentuinlaan, 9, Gent.

Gallet-Miry, Achilles, snelschrijver van den Senaat en van den Provincialen Raad van Oost-Vlaanderen, Meerschstraat, 58, Gent.

Geirnaert, Hendrik, bouwkundige, Nieuwpoortstraat, 10, Gent.

Goddyn, Arthur, raadsheer bij het Hof van Beroep, Oude Scheldestraat, 11, Gent.

Grootaert, Ernest, ingenieur, Rabotstraat, 21, Gent.

Gruel, Leo, eere-voorzitter van het " Syndicat professionnel de la reliure et de la brochure „, St-Honoréstraat, 418, Parijs.

Heins, Maurits, doctor in de rechten, bureelhoofd bij het Gemeentebestuur, Onderstraat, 18, Gent.

Herry, Jonkheer Harold, Begijnhoflaan, 115, Gent.

Herry, Baron Joris, kasteel " les Vignes vierges „, Mariakerke bij Gent.

Hulin, Julius, Bisdomplaats, 3, Gent.

Hye de Crom, Leo, consul van Venezuela, Kortrijksche steenweg, 75, Gent.

Ingelbrecht, Fred., rekenplichtige, Makkelaarstraat, 23, Gent.

Janson, Lodewijk, eigenaar, Ketelvest, 30, Gent.

Kervyn de Meerendré, Jonkheer Daniel, Kouterlaan, 7, Gent.

Kervyn de Meerendré, Jonkheer Raymond, eigenaar, Lange Boomgaardstraat, 20, Gent.

Ladon A., kunstschilder, Ste-Elisabethgracht, 15, Gent.

Lamberty, Achilles, advocaat, Begijnhoflaan, 38, Gent.

Laroy, K., toeziener van Bruggen en Wegen, Nieuwpoortstraat, 20, Gent.

Lauwick, Jonkheer Oswald, stafoverste, Engelandgat, 2, Gent.

Leboucq, Hector, hoogleeraar, lid der Koninklijke Academie van Geneeskunde, Coupure, 145, Gent.

Lebrun, Emiel, kunstschilder, Kouter, 5, Gent.

Le Fèvere de Tenhove, Ridder, eigenaar, Zwarte zusterstraat, 13, en kasteel L'Ermitage, Gentbrugge.

Le Fèvere de Tenhove, Jonkheer Gustaaf, advocaat, Gentbrugge.

Léger, Theodoor, advocaat en senator, Engelandgat, 14, Gent.

Leirens, Julius, nijveraar, Dierentuinlaan, 35, Gent.

Le Roy, Hippoliet, beeldhouwer, Zeugsteeg, 9, Gent.

Libbrecht, Jozef, advocaat en provinciaal raadslid, St-Pietersnieuwstraat, 65, Gent.

Lievevrouw-Coopman, L., letterkundige, Ledeganckstraat, 27, Gent.

Lippens, Hippoliet, advocaat, senator, oud-burgemeester van de stad Gent, Koornlei, 13, Gent.

Maenhaut, J., burgemeester van Lemberge, lid der Kamer van Volksvertegenwoordigers, te Lemberge (langs Moortzeele).

Maertens, Jonkheer Albrecht, voorzitter van de Bank van Vlaanderen consul van Oostenrijk-Hongarije, Kruisstraat, 9, Gent.

Maertens, Jonkheer Jozef, eigenaar, Vlaanderenstraat, 33, Gent.

Mair, Albert, Citadellaan, 18, Gent.

Marchand, Achillès, bouwkundige, lid der stedelijke Comissie van Monumenten, Twaalfkamerstraat, 80, Gent.

Mast de Maeght, advocaat, Henegouwstraat, 27, Gent.

Mechelynck, Albrecht, advocaat, rechter-plaatsvervanger bij de Rechtbank van 1en aanleg en provinciaal raadslid, Brabantdam, 16, Gent.

Mees, Julius, doctor in wijsbegeerte en letteren, opziener bij het Atheneum, Hoogstraat, 90, Gent.

Minne, Achilles, bouwkundige, leeraar bij het Koninklijk Athenæum en bij de Koninklijke Academie van Schoone Kunsten, Korte Violettenstraat, 25, Gent.

Morel de Boucle St-Denis, Eugeen, nijveraar, Coupure, 9, Gent.

Nève, Jozef, advocaat, Kruisstraat, 11, Gent.

Nève, Leo, notaris, Burchtstraat, 92, Gent.

Nyssens, Pieter, ingenieur, bestuurder van het Staatslaboratorium, Ham, 16, Gent.

Parmentier, Joris, doctor in de rechten, adjunct-griffier bij de Rechtbank van 1en aanleg, Van Hulthemstraat, 71, Gent.

Pauwels, Armand, handelaar, Tolpoortstraat, 41, Deinze.

Piers de Raveschot, Jonkheer Gabriel, Laurentplaats, Gent.

Potjes, Eduard, leeraar bij het Koninklijk Muziek-Conservatorium, Coupure, 162, Gent.

Prayon-de Pauw, consul van het Duitsche Keizerrijk, Lange Violettenstraat, 10, Gent.

Prayon-van Zuylen-van Nyevelt, Jonkheer A., advocaat, lid der Koninklijke Vlaamsche Academie, Brusselsche steenweg, 116, Ledeberg-bij-Gent.

Raepsaet, Paul, senator, burgemeester van Audenaerde, te Audenaerde.

Ramlot, Robrecht-Fr., ingenieur, consul van Siam, Predikheerenstraat, 6, Gent.

Richebé, Raymond, advocaat, oud-leerling der Ecole des Chartes, Montaignestraat, 7, Parijs.

Rigidiotti, Victor, student, Brabantdam, 8, Gent.

Roersch, Alfons, docent bij de Hoogeschool, Toekomststraat, 75, Gent.

Roland, A., raadsheer bij het Beroepshof, Kuiperskaai, 17, Gent.

Rooman d'Ertbuer, Jonkheer Marc, eigenaar, Kruisstraat, 13, Gent, en kasteel van Heusden.

Rooms, Remi, beeldhouwer, Schoolstraat, 36, Gent.

Rothlisberger, Albrecht, Coupure, 195, Gent.

Sacré, Edmond, photograaf, Kalanderstraat, 1, Gent.

Semey, J.-G., bouwmeester, gemeenteraadslid, Scheldelaan, 44, Gent.

Serdobbel, Ernest, advocaat, Kouterdreef, 5, Gent.

Servais, Clemens, hoogleeraar, Coupure, 153, Gent.

Soudan, Jozef, substituut van den Procureur des Konings, Begijnhoflaan, 42, Gent.

Speltinckx, J., nijveraar, Waaistraat, 3, Gent.

Stepman, Hendrik, uitgever, Lange Violettenstraat, 23, Gent.

Stillemans, Z. H. Antonius, bisschop van Gent, Bisdomplaats, Gent.

Sugg, Albrecht, Laurentplaats, 17, Gent.

Tibbaut, Victor, doctor in rechten, pleitbezorger, provinciaalraadslid, Bestormstraat, 12, Gent.

Vaerwych, Hendrik, bouwmeester, Nieuwland, 22, Gent.

Van Assche, Willem, notaris, Nederkouter, 38, Gent.

Van Autryve, Jan, ondernemer-bouwkundige, Godshuizenlaan, 47, Gent.

Van Bambeke, K., rustend hoogleeraar, lid van de Koninklijke Academie van België, Hoogstraat, 7, Gent.

Van Bambeke, Florimond, brouwer, Lange Steenstraat, 11, Gent.

Van Brabandt, Jozef, advocaat, Lange Violettenstraat, 51, Gent.

Van Crombrugghe, Julius, nijveraar, Volderstraat, 15, Gent.

Van den Berghe, R., 1e onder-bibliothecaris van de Hoogeschool, Ham, 83, Gent.

Van den Bossche, Joris, advocaat, docent bij de Hoogeschool, Onderstraat, 14, Gent.

Van den Haute, Karel, candidaat in wijsbegeerte en letteren, Poel, 3, Gent.

Vanden Hende, Julius, bouwkundige, Kasteellaan, 47, Gent.

Vanden Hove, Désideer, eigenaar, te Moortzele.

Vander Gucht, Lodewijk, Korte Dagsteeg, 16, Gent.

Van der Haeghen, Arnold, boekdrukker-uitgever, Veldstraat, 60, Gent.

Van der Linden, Herman, leeraar bij het Koninklijk Athenæum van Antwerpen. Thienschestraat, 124, Leuven.

Van der Linden, J.,-F., ingenieur van Bruggen en Wegen, beheerder-opzichter van de Hoogeschool, Prinsenhofstraat, 27, Gent.

Van der Mensbrugghe, André, advocaat, Coupure, 131, Gent.

Van der Poorten, I., boekdrukker-uitgever, Pollepelstraat, 18, Gent.

Van der Schelden, Hendrik, boekdrukker-uitgever, Onderstraat, 20, Gent.

Vander Stegen, Alfred, ingenieur, Coupure, 189, Gent.

Van Doosselaere, Victor, drukker, Visscherij, 64, Gent.

van Egeren, J., raadsheer bij het Hof van Beroep, Citadellaan, 55, Gent.

Van Goethem, Emiel, boekhandelaar, Volderstraat, 1, Gent.

Van Hamme, Ernest, bouwkundige, lid der stedelijke Commissie tot de instandhouding der Oude Gebouwen, Vlaanderenstraat, 44, Gent.

Van Haute, Gustaaf, Volderstraat, 22, Gent.

Van Hoecke-Peeters, Emiel, bouwkundige, Hoogstraat, 81, Gent.

Van Houcke, A.-H.-L., ingenieur-bouwkundige, eerstaanwezend bouwmeester bij het Ministerie van Spoorwegen, Posterijen en Telegrafen, Molenbeekstraat, Laken.

Van Houtte, Hubert, docent aan de Hoogeschool, Kortrijksche steenweg, 32, Gent.

van Iseghem, P., raadsheer bij het Verbrekingshof, Florenciestraat, 30, Brussel.

van Malcote de Kessel, Jonkheer Carl, burgemeester van Zulte, Garenmarkt, 13, Gent en kasteel van Zulte.

van Oost, Jooris, nijveraar, provinciaalraadslid, consul van Persië, Coupure, 110, Gent.

Van Ortroy, Ferdinand, docent aan de Hoogeschool, Muinkkaai, 37, Gent.

Van Thorenburg, Constant, wijnhandelaar, Prinsenhof, 17, Gent.

Varenbergh, Alfred, advocaat, St-Jacobsnieuwstraat, 31, Gent.

Varlez, Lodewijk, advocaat, Bagattenstraat, 58, Gent.

Vergauwen, Jonkheer Jooris, provinciaalraadslid, Bestormstraat, 1, Gent.

Verhaegen, Jonkheer Pieter, advocaat, provinciaalraadslid, Poel, 5, Gent.

Verhaghen, Jozef, Begijnhoflaan, 30, Gent.

Vermeulen, Jozef, kunstschilder, Holstraat, 140, Gent.

Voortman, Robert, Vogelzangkaai, 28, Gent.

Vyt, Camiel, boekhandelaar, Nederkouter, 13, Gent.

Willems, Felix, oud-conservator der hypotheken, St-Jansvest, 18, Gent.
Willems, Pieter, nijveraar, Plateaustraat, 47, Gent.
Williame, Karel, rentenier, Houtbriel, 11, Gent.
Wolters, Jonkheer Frederik, ingenieur van bruggen en wegen, leeraar bij de Hoogeschool, Hofstraat, 55, Gent.
Wolters, Jonkheer Gustaaf, algemeen opzichter van Bruggen en Wegen eerebeheerder-opzichter van de Hoogeschool te Gent, Toekomstraat, 47, Sint-Amandsberg bij Gent.
Wolters, Jonkheer Jozef, sekretaris van den Gouverneur, Kasteellaan, 12, Gent.

AFGESTORVEN LEDEN.

(1e Januari 1902 — 30 Januari 1903).

—

Gewone leden.

—

Vuylsteke, Julius, rechtsgeleerde, uitgever, lid der Koninklijke Akademie van België, lid van de Stedelijke Commissie tot instandhouding van Oude Gebouwen, Gent.

—

Buitengewone leden.

—

Dietens, A., griffier bij de koophandelsrechtbank, Gent.
Mertens, Pieter, geneesheer, Gyseghem.
Van Crombrugghe, Emiel, schilder-glazemaker, Gent.
van Pottelsberghe de la Potterie, baron Werner, Wetteren.

ALGEMEENE VERGADERINGEN.

—

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

raient une explication, à titre de souvenirs et de symboles d'un culte anciennement très répandu.

Le palais du roi Minos forme le sujet de la conférence de Mr Alphonse Roersch, qui, au printemps dernier, a mis à profit un voyage en Grèce pour visiter les fouilles de Crète. Ce sont des impressions vivifiées au contact des choses vues, que le conférencier a communiquées à l'assemblée.

Mr Roersch décrit successivement les diverses parties du Palais : les communs, les appartements intimes, la salle du conseil, le gynécée, etc... faisant admirer, grâce à un choix judicieux de photographies projetées par Mr C. D'Hoy, les restes les plus significatifs d'un art et d'une civilisation près de 40 fois séculaires.

Des sculptures saisissantes, —des fresques, dont le coloris n'égale certes pas celui des fresques de Pompeï, mais dont le dessin est plus achevé et d'une facture presque moderne les emblêmes caractéristiques du culte égéen : la double hache, la tête et les cornes de taureau, le pilier sacré, — les jarres énormes, retrouvées intactes par centaines, où se conservaient les vins et les vivres, tout cela apparaît successivement sur l'écran.

Parmi les trouvailles les plus importantes, il faut signaler spécialement les 2000 tablettes de terre cuite, chargées de caractères scripturaux encore indéchiffrés.

S'agit-il du fameux code de lois de Minos que Hérault de Séchelles demanda vainement jadis à la *Bibliothèque Nationale* ou bien des archives du Palais et du royaume ? Toujours est-il que ces briques attestent l'existence d'une écriture chez les ancêtres des Grecs depuis au moins 2000 ans avant J.-Ch., alors qu'il était reçu jusqu'à ce jour que l'écriture en Grèce ne remontait pas au delà du VIIIe ou du IXe siècle avant notre ère.

Cette intéressante causerie a été très goûtée par l'auditoire, qui comprenait un aimable contingent de dames, et n'a pas ménagé ses applaudissements au conférencier.

Ballotteering van een buitengewoon lid.

Mr Gustaaf De Vos, pastoor, te Scheldewindeke, is aangenomen als buitengewoon lid der Maatschappij.

Verslag van den Schatbewaarder. — Rapport du Trésorier.

Rekening van het jaar 1902. — Compte de l'année 1902.

Ontvangsten. — Recettes.

Batig slot van 1901. — Reliquat de 1901.	fr.	213 07
Bijdrage van 230 leden. — Cotisation de 230 membres . .	»	2,300 00
Bijdrage van één lid. — Cotisation d'un membre. . . .	»	6 00
Toelage van het Rijk. — Subside du Gouvernement. . .	»	500 00
Toelage van de Provincie. — Subside de la Province. . .	»	300 00
Verkoop van uitgaven. — Vente de publications. . . .	»	24 50
	fr.	3,343 57

Uitgaven. — Dépenses.

Huur van de zaal. — Loyer de la salle (1900 & 1901) . . ,	fr.	450 00
Secretariaat. — Secrétariat.	»	83 84
Schatbewaarder. — Trésorier	»	47 30
Snelschrift. — Sténographie.	»	300 00
Boekerij. — Bibliothèque.	»	63 40
Drukken van de uitgaven. — Impression des publications.	»	2,372 33
	fr.	3,316 87

Eindrekening — Balance.

Ontvangsten. — Recettes.	fr.	3,343 57
Uitgaven. — Dépenses	»	3,316 87
Batig slot. — Reliquat (31-XII-1902)	fr.	26 70

Niet betaalde rekeningen. — Comptes non payés.

Huur van de zaal. — Loyer de la salle (1902)	fr.	225 00
Drukken van de uitgaven — Impression des publications.	»	653 27
Nadeelig slot van de rekening der buitengewone uitgave. — Déficit du compte de la publication extraordinaire (31-XII-1902) . . , ...	»	68 36
	fr.	946 63

A. Van Werveke.

Séance extraordinaire des membres effectifs du 30 janvier 1903.

—

Buitengewone vergadering der gewone leden van 30 Januari 1903.

—

La séance est ouverte à 6 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président; G. Hulin, vice-président; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires; R Schoorman, trésorier; Ch. Gilleman, bibliothécaire; A. Dutry et A van Werveke, conseillers; Pr. Claeys, F. Scribe et V. Willem

Ballotteering van buitengewone leden. — Ballottage de membres honoraires.

MM. Marc Baertsoen, avocat, échevin de la ville de Gand; Pierre Beghin, pharmacien; Amand Casier, industriel, conseiller provincial; Léon De Dryver; Christian de Smet de Naeyer; A. De Tavernier, libraire; Isidore De Vriendt, négociant en bois; Alfred D'Hondt, pharmacien à la Maison centrale; Emile d Hoop, ingénieur des ponts et chaussées; Albert Eggermont, entrepreneur-architecte; Henri Fraeys, étudiant, à Bruges; Gabriel Piers de Raveschoot; Victor Rigidiotti, étudiant à Gand, Albert Rothlisberger, industriel; Joseph Soudan, substitut du procureur du Roi, à Gand; Alfred Vander Stegen, ingénieur; Joseph Wolters, secrétaire du Gouverneur, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires de la société.

La séance est levée à 6 1/2 heures.

Assemblée solennelle et publique du 8 février 1902.

(HOTEL DE VILLE. — SALLE DU CONSEIL COMMUNAL)

—

La séance est ouverte à 11 heures du matin.

L'assemblée est particulièrement nombreuse et compte un grand nombre de dames.

Au bureau prennent place : Mr le chanoine Van den Gheyn, président; Mr le général Lorain, commandant la circonscription militaire; Mr le procureur général N. de Pauw; Mr le baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la Province; Mr Braun, bourgmestre de la ville de Gand; Mr Ch. Boddaert, échevin des beaux-arts; Mr le major de Bray, chef d'État-major; MM. G. Hulin et V. Vander Haeghen, vice-présidents; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires; R. Schoorman, trésorier et Ch. Gilleman, bibliothécaire.

—

Ordre du jour :

I. Allocution, par Mr le chanoine Van den Gheyn, président.

II. Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1902, par Mr P. Bergmans, secrétaire.

III. Een strijd om het Dekenschap te Gent in 1447, door Mr V. Fris, leeraar bij het koninklijk Athenæum te Oostende.

IV. La Commission royale des monuments, par Mr Arthur Verhaegen, membre de la Chambre des représentants.

I.

Mr **le Président** Nous avons l'habitude, Mesdames et Messieurs, depuis quelques années, de nous faire juger par nos pairs, c'est-à-dire par ceux qui veulent bien s'intéresser, comme nous, aux choses du passé. Le rapport qui vous sera présenté par notre secrétaire, vous prouvera que nous n'avons pas perdu notre temps pendant l'année 1902, et nous espérons donc obtenir un jugement favorable de votre part.

Je n'anticiperai pas sur ce rapport, dans lequel seront rappelés, à côté de nos deuils, les succès que nous avons remportés sur le terrain scientifique et archéologique. Je me bornerai à évoquer ici, pendant quelques instants, le souvenir de deux hommes qui s'intéressaient à leur ville natale, et qui aimaient d'un vif amour les beautés qu'elle renferme. A ce titre, et bien que n'ayant pas fait partie de notre société – nous ne sommes que d'hier, puisque nous avons à peine dix ans d'existence — ils ont droit à ce public et solennel hommage.

C'est aujourd'hui surtout, alors qu'est menacé de destruction le monument sur lequel furent découvertes, il y a cinquante ans, des traces de polychromie d'un si puissant intérêt, qu'il convient d'honorer la mémoire de Félix De Vigne.

Voici comment, il y a quarante ans, au lendemain de sa mort, on appréciait l'influence qu'avait exercée De Vigne sur ses contemporains : « On a rarement vu aux obsèques des plus grands personnages, une foule semblable à celle qui se pressait hier à l'église de St-Bavon aux funérailles de Mr Félix De Vigne, enlevé si soudainement aux arts, à sa famille et à ses admirateurs. C'est que cet artiste modeste, travailleur, passionné pour les arts, l'histoire, les sciences et les lettres, était entouré de l'estime publique. Il y a dans la société de ces hommes simples, paisibles, qui, attachés uniquement à l'étude et à la pratique de quelque art ou de quelque science, s'y absorbent, mettent à y exceller toute leur âme, et ne se font connaître du public que par leurs travaux ..... mais un jour ils meurent, et l'on voit alors, par le vide qu'ils laissent, par la douleur de leurs proches, par le nombre de leurs amis, par l'honneur que leur rend toute une ville, combien ces existences si cachées étaient occupées et précieuses, quelle profonde estime cette modestie avait fait naître, et quels services considérables et divers rendaient ces hommes, objets de si grands et de si unanimes regrets. »

C'est un extrait du « Journal de Gand » du 9 décembre 1862.

Mais, si nous parcourons la correspondance de Félix De Vigne, nous y trouvons l'expression du regret qu'il éprouvait de voir

son enthousiasme pour les choses du passé rarement partagé par ses concitoyens. C'est ainsi qu'au lendemain de sa découverte des précieuses peintures murales de la Leugemecte, afin d'assurer l'avenir et d'empêcher que la chicane ne puisse lui enlever le mérite et la valeur de sa trouvaille, il se crut obligé de réunir ici à Gand quelques hommes de bonne volonté, archéologues sérieux, et de leur demander de consigner dans un procès-verbal l'authenticité de sa découverte, pour en reconnaître par le fait même l'importance qu'il y attachait personnellement. Je sais bien qu'il a fallu toute l'aigreur d'une discussion, pour mettre en doute ce témoignage non équivoque, et pour oser faire passer un artiste et un savant comme Félix De Vigne pour un faussaire ou un naïf !

Ces peintures resteront l'un des documents les plus considérables pour ceux qui voudront étudier l'histoire de la peinture murale à Gand. Je n'hésite pas à déclarer que si De Vigne n'avait rendu à l'archéologie que le seul service d'avoir tiré de l'oubli ces précieux témoignages, il aurait largement mérité de la gratitude de ses concitoyens et de celle du monde archéologique. (*Applaudissements*).

A ce souvenir, je voudrais en joindre un second. Vous êtes-vous souvent arrêtés, Mesdames et Messieurs, à ces ruines magnifiques, admirables, qu'on appelle les ruines de l'abbaye de St-Bavon? Les étrangers qui, malheureusement pour eux, ne passent que, je ne dis pas quelques jours, mais quelques heures seulement à Gand, consacrent pour la plupart quelques instants à la visite de ces ruines véritablement émouvantes.

Qu'on s'y rende en poète ou en archéologue, en artiste ou en simple curieux, on y trouve toujours une leçon salutaire, une impression forte et durable.

Sans doute, Mesdames et Messieurs, si, d'une part, ce qui reste de l'abbaye de St-Bavon, nous rappelle l'origine même de notre ville et les splendeurs de la cité qu'a connue Charles Quint, si sa destruction par ce monarque gantois atteste le caractère altier de ces dures « testes de Flamands », elles nous disent aussi,

d'autre part, les merveilles de l'art à cette époque si éloignée et encore si méconnue, jusque dans ces dernières années.

Or, vers 1830 ou 1840, il s'est trouvé ici à l'Hôtel-de-ville, un homme dont le regard clairvoyant a sauvé ces ruines d'une destruction totale et complète.

Van Lokeren, c'est à lui que je fais allusion, est le véritable sauveteur des derniers restes de notre merveilleuse abbaye de St-Bavon. Et, je vous le demande, avons-nous, à côté des splendides monuments qui ornent la ville de Gand, des vestiges plus imposants et plus émotionnants que ceux de l'abbaye de St-Bavon?

Voilà pourquoi nous avons voulu donner à Van Lokeren un témoignage de notre admiration. Il y a deux ans environ, nous avons adressé à l'administration communale une requête, tendant à voir inscrire ce nom en lettres d'or sur les ruines de l'abbaye. Nous y avons même joint un petit projet, qui se trouve, je ne dis pas oublié, mais égaré, peut-être, dans quelque carton de l'Hôtel-de-Ville.

Mon allocution n'aurait pas été tout à fait inutile, si elle pouvait avoir, comme premier résultat, de ramener sur cette demande l'attention toujours si bienveillante à notre égard de Mr le Bourgmestre, et comme second résultat, d'avoir ramené vos souvenirs reconnaissants sur la mémoire de deux archéologues trop oubliés de nos jours : Van Lokeren et Félix De Vigne (*Applaudissements*).

—

II.

Rapport sur les travaux de la Société pendant l'année 1902.

Mr **Paul Bergmans**, secrétaire :

Mesdames, Messieurs,

Il y a dix ans, Mr le baron de Maere réunissait, en son hôtel de la rue du Soleil, une trentaine d'archéologues et d'historiens

pour leur exposer la nécessité de centraliser les efforts de tous ceux qui, dans notre ville, se livraient au même genre de recherches. Ces éléments, épars et disséminés jusqu'alors, ne pouvaient avoir une influence sérieuse. Mr de Maere n'eut pas de peine à convaincre des auditeurs persuadés à l'avance, et c'est ainsi que fut créée, le 11 mars 1893, notre association, spécialement destinée à veiller sur les intérêts de l'histoire et de l'archéologie gantoises.

Dans la pensée de son fondateur, la société naissante ne devait pas être seulement un groupe d'érudits, publiant de doctes dissertations, mais aussi un cercle d'études, où les questions historiques et archéologiques seraient soumises à des discussions contradictoires et approfondies, — un corps militant, combattant pour les idées qui se feraient jour dans son sein, et les faisant prévaloir par l'intervention de ceux de ses membres qui font partie d'une assemblée délibérante, Parlement, Conseil provincial ou communal.

Cette conception large devait donner à notre Société cette vie intense qui la caractérise parmi les associations archéologiques de notre pays. On en trouve le reflet dans les comptes-rendus de nos séances: conçus sur le modèle des annales parlementaires, ils n'ont rien de la sécheresse, de l'aridité des procès-verbaux, et, grâce à leur forme attrayante, ils ont pu vulgariser des questions auxquelles le grand public était resté indifférent.

Vous vous souvenez de ces discussions passionnées sur la restauration des monuments anciens et les points accessoires se rattachant à ce problème si plein d'intérêt et toujours d'actualité, — sur la distinction entre l'artiste et l'artisan, — sur les moyens à employer pour la conservation des tableaux, — sur l'âge des différentes parties du château des Comtes et sur sa restauration, — sur la restauration de la maison des Bateliers. Puis on s'occupa des plaques commémoratives destinées à rappeler le souvenir de nos gloires locales, ou l'histoire de nos monuments, — de l'authenticité de la pierre tombale d'Hubert van Eyck et de

celle des fresques de la Leugemeete, à laquelle se rattachait une polémique sur la forme de l'arme connue sous le nom de goedendag.

On étudia les mesures à prendre en vue d'obtenir une protection légale des monuments et objets d'art; on ébaucha même un projet de loi qu'un de nos plus célèbres parlementaires promit de présenter à la Chambre, promesse déjà lointaine mais que nous ne saurions oublier. Puis ce fut le tour de la peinture murale de la Boucherie, des caractéristiques de l'architecture gantoise, de la question du mobilier dans les restaurations d'églises, de l'emplacement de notre premier hôtel de ville, des origines de l'art typographique dans notre pays. Aux questions générales succédaient ainsi naturellement des sujets plus spéciaux : le Grand Canon, la décoration picturale de l'Hôtel de ville, la pont de la Décollation, son nom et son histoire, le dégagement de l'Achter-Sikkel, le petit château d'Emaüs et les abords de l'église St-Pierre, la plaque commémorative d'Auguste van Lokeren, les clôtures du chœur de St-Bavon.

Tous ces points ont été examinés sous des aspects parfois très divers, et les idées les plus diamétralement opposées ont été défendues parmi nous. Mais cette diversité même d'opinions a fait l'intérêt de nos discussions, et les dix volumes de notre Bulletin, où ces discussions ont été enregistrées, forment, je crois pouvoir le dire, un recueil précieux, une sorte d'encyclopédie d'archéologie locale, à laquelle devront recourir ceux qui seront amenés à prendre une décision en cette matière.

S'il m'était permis de les analyser en détail, de passer en revue l'histoire de nos travaux pendant les dix premières années de notre existence, vous seriez, je n'en doute pas, convaincus que notre Société a bien répondu aux vues de son fondateur, dont elle regrette toujours la disparition trop prompte.

Mais ma tâche d'aujourd'hui est plus modeste, et je dois me borner à vous présenter un rapport succint sur l'année écoulée. Vous y verrez représentés les divers genres de travaux assignés

à notre activité, études d'érudition, enquêtes archéologiques, discussions d'actualité.

Tout d'abord, je vous rappellerai le souvenir de la séance publique tenue ici-même le 26 janvier 1902.

Après une allocution de Mr le chanoine Vanden Gheyn, président, et le rapport de Mr Dubois, secrétaire, sur les travaux de l'année 1901, Mr le vicomte de Ghellinck Vaernewyck nous entretint des fouilles qu'il avait faites près d'Audenarde, à Peteghem, en vue de retrouver la villa franque mentionnée dans la souscription d'un diplôme de Charles le Chauve, en 864, et qu'il croit être une villa royale. Nous espérons que notre confrère pourra reprendre ses fouilles cette année, ainsi qu'il en a l'intention, et qu'il voudra bien nous en communiquer les résultats. Puis, Mr Siffer retraça l'histoire du marché du Vendredi, histoire qui se confond avec celle de notre cité même. En termes éloquents, il dépeignit les nombreux événements, tristes ou joyeux, dont cette place fut le théâtre, depuis l'époque où s'y assemblaient les Chaperons blancs, jusqu'au moment où une foule enthousiaste acclamait l'inauguration de la statue de Jacques van Artevelde, en 1863. Mr Siffer esquissa l'histoire commerciale du marché du Vendredi ; rappelant le souvenir des maisons historiques qui la bordaient, il conclut en regrettant que son aspect fût devenu si banal. Enfin Mr Pirenne signala à notre attention un rapprochement historique des plus intéressants, et montra que la reconnaissance d'Edouard III comme roi de France par les Flamands en 1340, sous le gouvernement de Jacques van Artevelde, se rattache à une tentative faite en 1328 par un bourgmestre de Bruges, Guillaume de Deken, pour arriver au même but. Artevelde s'est évidemment inspiré de De Deken, et c'est donc à la suite d'une double initiative partie de la Flandre, que les rois d'Angleterre ont pris le titre de roi de France, qu'ils devaient porter si longtemps.

De nombreux sujets ont été traités dans nos réunions ordinaires, et je signalerai d'abord ceux qui ont donné lieu à des discussions.

L'unanimité des membres présents à la séance de mars s'est prononcée en faveur du maintien du Mammelokker ; une très grande majorité a demandé que la clôture devant relier ce curieux souvenir historique au Beffroi fût réduite au strict minimum, afin de cacher le moins possible la Halle aux draps. Nous sommes heureux de constater que cette solution est celle qui a été adoptée par l'Administration communale.

Sur la proposition de MM. Pirenne et Heins, nous avons transmis à celle-ci un vœu en faveur du dégagement de la base des tours du Rabot, du côté de l'extérieur. C'est un travail qui peut s'exécuter aisément, sans grands frais, et qui rendra au monument son aspect primitif. Nous croyons savoir que le service technique de la ville a étudié notre projet, et nous espérons que celui-ci pourra être réalisé à bref délai.

Puisque nous parlons de l'administration communale, nous saisissons avec empressement l'occasion de rendre hommage à la bienveillance dont elle fait preuve à notre égard. C'est ainsi qu'elle veut bien nous communiquer régulièrement les plans des projets de transformation des divers quartiers de notre ville. Plusieurs d'entre eux ont fait l'objet d'un examen et d'une discussion.

La transformation du quartier du Meerhem a provoqué des protestations de la part de plusieurs de nos confrères. On a regretté la disparition des nombreux cours d'eau qui donnaient à Gand un aspect si caractéristique : le charmant fossé qui bordait l'ancien Béguinage, le fossé d'Othon, celui des Zeven Brugskens, la Lys au Bois. Ce n'est pas une raison d'esthétique seule qui a fait naître ces regrets, mais aussi une raison d'hygiène, quoique ce soit précisément au nom de l'hygiène publique que l'on ait condamné ces cours d'eau. Ils remplissaient, en effet, dans notre sol marécageux, l'office de rigoles de drainage; et, depuis qu'ils ont disparu, l'humidité a envahi les constructions avoisinantes. C'est ainsi que, depuis le comblement du fossé d'Othon, l'ancienne église de Baudeloo est devenue humide, et que les précieuses collections de livres qui y sont

conservées, sont exposées au plus terrible de leurs ennemis ; c'est, vous le savez, un des principaux motifs invoqués en faveur du déplacement de la Bibliothèque. Il est incontestable que ces cours d'eau étaient sales, qu'ils répandaient parfois des odeurs peu agréables ; mais, comme l'a dit Mr V. Vander Haeghen, c'est parce qu'on ne les curait plus. Si on les avait nettoyés à temps, on n'aurait pas dû les supprimer et changer ainsi totalement l'aspect de notre ville. En ce qui concerne plus particulièrement le Meerhem, il était impossible de songer à empêcher son comblement, mais on a été d'accord pour émettre le vœu de voir conserver autant que possible nos cours d'eau.

C'est encore en vue de conserver des souvenirs archéologiques, que nous avons dû critiquer les plans d'alignement du quartier de l'ancien Grand Béguinage. Mr Paul Fredericq a fait ressortir que ce qui subsistait encore du Béguinage offrait une réelle importance, et qu'il serait hautement regrettable de consommer l'acte de vandalisme commis pendant les années 1871 à 1880. « Sans nécessité », a écrit Mr l'échevin De Vigne, « on a abattu la curieuse porte d'entrée; on a démoli les petits murs blancs qui bordaient les rues intérieures; on a enlevé les portails si originaux qui s'y trouvaient de distance en distance. C'était un acharnement bête.... L'ancien Béguinage était l'un des monuments les plus célèbres de Gand, parce qu'il formait un ensemble unique en Europe. On venait le voir des cinq parties du monde. Il a vécu. Qu'il repose en paix! ». Ce vœu a été le nôtre, et nous avons demandé qu'on laisse le Béguinage en paix, en s'attachant à conserver les épaves du naufrage. Mais cette fois, nous n'avons pas été écoutés; nous ne pouvons que déplorer qu'en approuvant des alignements, en décrétant le percement d'une rue nouvelle, la majorité du Conseil communal ait achevé le travail de destruction de ce quartier pittoresque.

Nous avons été relativement plus heureux dans les démarches faites, sur l'initiative de MM. Scribe et Fredericq, pour la conservation des beaux arbres du Jardin botanique, dont l'existence est compromise par le déplacement de ce jardin et la création

d'un nouveau quai. Mr le Bourgmestre a bien voulu promettre, et nous l'en remercions, de conserver le plus grand nombre d'arbres possible.

Notre discussion la plus importante de l'année est celle qu'a fait naître la question introduite par Mr A. Heins au sujet de la restauration du donjon du château des Comtes. Elle portait sur l'opportunité de cette restauration, et son auteur demandait : « Est-il désirable d'utiliser ce donjon qui présente un si grand intérêt au point de vue historique? La consolidation des restes ne s'impose-t-elle pas plutôt? Peut-on admettre la reconstruction du donjon? » La réponse de Mr Heins était négative sur le premier et le troisième points, affirmative sur le second. Mr De Waele fit aussitôt remarquer que le mot de reconstruction était inexact, et que les travaux, déjà décidés d'ailleurs, consistaient en une consolidation. L'utilisation du donjon fut mise hors cause, tout le monde paraissant d'accord pour la condamner. Dès lors, la discussion se porta sur la consolidation même, et deux opinions se firent jour. Pour les uns, cette consolidation doit être complète : l'étude du monument a été poussée assez loin, les documents ont été recueillis en quantité suffisante pour permettre de réédifier, suivant l'expression de Mr Verhaegen « ce qui certainement a existé », et pour contribuer ainsi, comme le disait Mr Vuylsteke reprenant une phrase d'Hermann van Duyse, « à relever le château de ses ruines et à le laver de ses souillures ». Pour les autres, la consolidation ne doit avoir pour but que de nous conserver un document ancien ; elle doit donc être réduite au strict minimum, et être effectuée au moyen de contreforts, ou, s'il est nécessaire de fermer la brèche énorme du donjon, en rejoignant les murs au moyen de matériaux nettement différents des matériaux anciens. La première thèse fut défendue par MM. De Waele, Prayon-van Zuylen, Van Werveke, Vuylsteke, De Noyette, A. Verhaegen, P. Frédéricq ; la seconde par MM. A. Heins, Vanden Gheyn, G. Hulin, H. Pirenne, P. Bergmans, A. Dutry.

Rarement une de nos discussions a été aussi animée. Elle a provoqué les déclarations les plus contradictoires, et les principes les plus divers ont été invoqués au cours des deux séances qu'elle a occupées. Mais si elle a prouvé que nos confrères ne professaient pas tous les mêmes théories archéologiques, et qu'ils étaient loin d'être d'accord sur les moyens de conserver les débris de notre patrimoine artistique, elle a du moins attesté qu'ils apportaient tous la même ardeur à la défense de ce patrimoine.

Nous citerons encore comme preuve de cette sollicitude l'interpellation de Mr Hulin au sujet du tombeau de Viglius, dans la cathédrale Saint-Bavon. Des travaux exécutés à la crypte auraient pu compromettre l'existence de ce tombeau, ou du moins son maintien à sa place actuelle. Mais une déclaration formelle de Mr Van Assche, membre de la Commission royale des monuments, a dissipé toutes nos craintes à cet égard.

Notre association s'intitule : *Société d'histoire et d'archéologie.*

A côté de l'archéologue combatif, nous allons rencontrer maintenant l'historien patient qui, dans le silence du cabinet, scrute le mystère des siècles écoulés, recueille précieusement les traces qu'ont laissées les pensées et les actes des hommes d'autrefois, suivant l'expression de MM. Ch. Langlois et Seignobos.

Mr Pirenne a inauguré la série de nos publications extraordinaires en éditant, d'après un manuscrit de la bibliothèque de l'université de Gand, une chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380. C'est une source de grande valeur pour l'étude de la fameuse guerre civile qui troubla alors le comté; elle emprunte un intérêt tout particulier au fait que son auteur anonyme est un partisan de Louis de Male, et par conséquent un ennemi fougueux des franchises communales dans lesquelles il voit un obstacle au fonctionnement régulier du gouvernement.

Le premier fascicule du tome V de nos Annales comprend, outre l'étude de Mr Pirenne sur la première tentative faite pour reconnaître Edouard III d'Angleterre comme roi de France, un

travail des plus remarquables où Mr V. Fris donne, d'après les sources, une description de la bataille de Courtrai, qui peut être considérée comme à peu près définitive. On y trouve ensuite un inventaire sommaire des archives de l'église St-Michel, où Mr E. Coppieters Stochove insiste particulièrement sur les pièces relatives aux travaux de l'église et aux objets d'art qu'elle renferme, ainsi que sur les nombreuses chartes, dont plusieurs ont une réelle importance. Nous espérons que notre dévoué confrère pourra continuer longtemps encore ses utiles recherches, et qu'il nous dotera ainsi d'un inventaire complet des archives de nos églises paroissiales. Ce fascicule de nos Annales est terminé par une curieuse satire contre les membres du Conseil de Flandre qui prêtèrent serment à Louis XIV à la suite du siége de Gand en 1678. Mr L. Willems a publié ces vers inédits avec une introduction qui fait connaître dans tous ses détails cet épisode curieux de l'histoire du Conseil.

Notre Bulletin contient également une série de travaux que je me permettrai de vous indiquer brièvement.

Mr N. de Pauw nous a communiqué un document important relatif à l'émeute et au prétendu miracle qui eurent lieu à Gand, en 1306, à l'occasion de l'exécution de deux nobles du pays des Quatre-Métiers, détenus au château des Comtes. Le dossier de l'enquête relative à cet événement a été publié naguère par Mr de Pauw dans la collection des Bibliophiles flamands. Le document nouveau, dont notre confrère a bien voulu nous réserver la primeur, est le jugement intervenu après l'enquête. Mr E. De Sagher, archiviste de la ville d'Ypres, nous a présenté un travail très documenté sur le 500e anniversaire de la fondation de la gilde de St-Sébastien à Ypres, qui ne peut remonter à l'année 1302, comme le voudrait établir la gilde ; vous pourrez bientôt en prendre connaissance dans le fascicule des Annales qui est sous presse. Mr Van Werveke nous a entretenu de la salle du Beffroi, dite le *Secret*, où étaient jadis conservés les privilèges de la ville ; sur sa proposition, nous avons demandé à la Ville de rétablir cette salle dans son état primitif.

Mr P. Claeys avait émis l'hypothèse que le célèbre ministre anglais Joë Chamberlain pourrait être apparenté à la famille Camberlyn établie en Flandre. Mr Prayon-van Zuylen a combattu cette hypothèse et a assigné à cette famille une origine irlandaise. Mr A. Van Werveke a découvert que la prison où Jacqueline de Bavière avait été séquestrée à Gand par Philippe le Bon, était non le château des Comtes, comme on le croyait généralement, mais la cour de la Poterne, dans la rue d'Assaut, d'où Jacqueline parvint à s'enfuir le 2 septembre 1425. Mr V. Vander Haeghen a attiré l'attention sur une carte récemment trouvée aux archives de l'Etat, et qui serait une copie partielle du grand plan de Gand dressé en 1551 par l'écolâtre Otho, et qui n'a pu être retrouvé jusqu'à présent.

Plusieurs communications avaient trait à l'histoire de l'art. A la suite de la lecture que Mr Van Werveke a bien voulu nous faire de l'introduction du recueil de documents concernant la Leugemeete, publication des bibliophiles flamands actuellement sous presse, MM. Heins et Hulin ont donné des renseignements sur les vestiges encore existants des célèbres peintures de cette ancienne chapelle, vestiges que Mr Hulin a étudiés d'une façon approfondie avec le concours de Mr Willem. Il résulte de cette examen qu'il subsiste en somme bien peu de chose de ces peintures qui ont fait couler des flots d'encre : quelques pieds, une tête et quelques traits vagues, pour la théorie de soldats; des traces de l'arbre de Jessé et des fragments du Saint-Jean et du Saint-Paul, pour les peintures religieuses. Ces constatations et les observations auxquelles elles ont donné lieu ne sont pas sans importance au moment où il est question de la disparition de la Leugemeete.

Mr Kalf, assistant au Musée archéologique d'Amsterdam, a publié un travail sur le tissage des étoffes de luxe dans les Pays-Bas, dont Mr Dubois nous a présenté une analyse détaillée. L'importance de cette industrie semble avoir été singulièrement exagérée. Si les Pays-Bas ont fait, du XIIIe au XVIe siècle, un large usage des tissus et étoffes de luxe, c'est de l'Italie et de l'Orient qu'ils les tiraient à peu près exclusivement. Même après

le XVIe siècle, et en exceptant seulement Tournai et peut-être Anvers, le tissage de la soie se bornait dans nos contrées à des tissus ouvragés, sans qu'il puisse être question de fabrication de luxe. Ces conclusions rectifient les opinions répandues, dans la seconde moitié du XIXe siècle, par les auteurs allemands, anglais et français qui avaient attribué à la Flandre un grand développement dans cette industrie d'art.

Mr L. Maeterlinck s'est occupé de l'origine flamande de Roger Vander Weyden. Sans vouloir enlever à Tournai la gloire d'avoir donné le jour à l'illustre peintre, il fait remarquer qu'il y a de grandes probabilités pour croire que son père était le sculpteur Henri Vander Weyden, qui travaillait à Louvain au commencement du XVe siècle.

J'ai communiqué, sous forme d'introduction à une histoire de la reliure en Flandre, des considérations générales sur cet art au moyen-âge. Pendant la plus grande partie de cette époque, le rôle du relieur était des plus modeste, et le côté artistique de la reliure ressortait plutôt à l'ivoirier, à l'émailleur, à l'orfèvre ou au brodeur. Ce n'est que vers le XVe siècle que le relieur conçoit la possibilité de produire à lui seul l'ornementation extérieure du livre, en couvrant le cuir d'un semis de petits fers ou bien en y imprimant des plaques gravées. Mais en admirant ces travaux, on ne saurait oublier le collaborateur anonyme du relieur, c'est-à-dire le graveur qui lui a fourni ses fers et ses plaques.

Enfin Mr Pierre Verhaegen, qui vient de publier une remarquable étude sur l'industrie de la dentelle et de la broderie sur tulle, nous a résumé la partie historique de son travail, en insistant surtout sur l'histoire de la dentelle à Gand. Il a montré que « sérieusement menacée dans les articles d'imitation, ruinée par une organisation commerciale déplorable, exposée aux variations multiples de la mode, déchue enfin de sa splendeur primitive, la plus esthétique de nos industries féminines, et peut-être aussi la plus nationale, paraît irrémédiablement con-

damnée, à moins que celles qui en font l'ornement de leur beauté ne fassent un effort énergique pour la sauver ».

C'est donc particulièrement à vous, Mesdames, que je signale le travail de Mr Verhaegen, en vous priant de réserver un accueil favorable à la requête que l'auteur vous adresse.

Pour terminer l'examen de nos publications, il me reste à vous dire que nous avons fait paraître en 1902 cinq livraisons de l'*Inventaire archéologique de Gand*; elles ont été aussi favorablement accueillies que leurs aînées et nous n'avons pu voir sans fierté que des voix autorisées citaient notre *Inventaire* comme un modèle à suivre : « Certes la centralisation devra intervenir pour parachever l'œuvre », dit Mr Cloquet en parlant dans la *Revue de l'art chrétien*, d'un inventaire archéologique général de la France, « mais en attendant, on ne saurait trop préconiser, et louer les initiatives locales. Nous avons déjà signalé ce qui se fait à Gand, où l'on semble avoir inventé le véritable outil de l'*Inventaire archéologique local*, de celui qui se fera avec succès, parce qu'il est intéressant pour les travailleurs et en même temps pour le public, et fournit, non seulement le dénombrement des œuvres d'art, mais encore une forte vulgarisation intellectuelle ».

Citons, d'une façon particulière, le fascicule XXV entièrement consacré au chef-d'œuvre des frères Van Eyck, cette *Adoration de l'Agneau* qui fait de notre cathédrale Saint-Bavon le pélerinage des artistes du monde entier. En dix fiches, Mr Joseph De Smet a décrit ce joyau merveilleux avec une science et une compétence qui ont été remarquées.

En dehors de nos discussions et de nos publications, nous avons cherché un délassement bien mérité, et des plus instructifs d'ailleurs, dans quelques excursions.

Le 2 février nous avons été voir l'intéressante collection de tableaux et objets d'art ancien que Mr F. Scribe a rassemblés dans son pittoresque home d'artiste, et dont il nous a fait les honneurs avec une obligeance toute confraternelle. Le 1er avril

nous avons visité, sous l'aimable et savante conduite de MM. Blomme et Broeckaert, la pittoresque ville de Termonde, où comme l'a dit Mr Dutry dans son charmant rapport, « l'archéologue et l'artiste peuvent trouver ample aliment à leur curiosité. Il y a là, au confluent de l'Escaut et de la Dendre, une magnifique église, la collégiale Notre-Dame, où les œuvres d'art abondent ; un petit musée d'antiquités locales, de création récente mais d'un intérêt déjà considérable ; un hôtel de ville orné de beaux et nombreux spécimens de l'école termondoise... ». Nous n'avons pas reçu un moins aimable accueil le 22 mai, à Renaix, où nous avons visité l'église St-Hermès, avec sa crypte si intéressante, la tour de l'ancienne église St-Martin, et la nouvelle église de ce nom, œuvre remarquable exécutée par notre confrère Mr De Noyette en style gothique du XIIIe siècle, la nombreuse galerie de tableaux de Mr E. de Malander et la collection d'antiquités d'Ed. Joly, si importante pour l'histoire primitive de la Flandre, et dont la place serait dans un de nos musées publics.

Je craindrais d'allonger outre mesure ce rapport, et de mettre votre patience à une trop rude épreuve, en vous entretenant encore des accroissements de notre bibliothèque, qui devient de jour en jour plus importante, grâce aux relations que nous avons nouées avec les principales sociétés du pays et de l'étranger. J'ai consacré, d'ailleurs, à ces accroissements, une série de comptes-rendus analytiques que vous pourrez retrouver dans notre *Bulletin*.

Ce tableau de notre activité vous paraîtra brillant, je pense, mais il est cependant une ombre qui l'obscurcit.

Nous avons eu, en effet, à déplorer en 1902, la perte de quatre membres honoraires : MM. Auguste Dietens, docteur en droit, ancien juge suppléant à la justice de paix du 2e canton de Bruxelles, greffier honoraire du tribunal de commerce de Gand ; Mertens, docteur en médecine, à Gysegem ; Emile van Crombrugghe, peintre-décorateur à Gand, et baron Werner van Pottelsberghe de la Potterie, à Wetteren. Sans avoir pris une

part active à nos travaux, ils suivaient ceux-ci avec intérêt ; c'est avec un sentiment de sincère regret que nous saluons la mémoire de nos confrères.

Une perte cruelle vient encore de nous frapper au commencement de cette année, et quoique ce rapport doive s'arrêter au 31 décembre dernier, je ne saurais passer sous silence la profonde émotion avec laquelle nous avons appris, le 16 janvier passé, la mort de Mr Julius Vuylsteke. Membre fondateur de notre société, il en était une des lumières les plus pures et une des personnalités les plus remarquables. Sa délicatesse seule l'avait tenu éloigné des fonctions auxquelles plusieurs fois nous voulûmes l'appeler, et il n'avait consenti à accepter que le titre de membre du Comité de publication de l'Inventaire archéologique.

Dans son testament, Mr Vuylsteke s'est opposé de la façon la plus formelle à ce qu'on retrace sa biographie dans les corps savants dont il faisait partie. Pour ne pas enfreindre ses dernières volontés, je ne vous résumerai donc pas la carrière de ce poète devenu un érudit. Mais il ne saurait m'être défendu de rendre du moins un solennel hommage d'admiration à l'historien éminent et au confrère dévoué que fut Julius Vuylsteke. (*Applaudissements.*)

A côté de ces pertes peu nombreuses, mais sensibles, nous pouvons enregistrer avec bonheur de nouvelles et multiples adhésions. Sans cesse nous voyons grossir nos rangs de recrues auxquelles nous souhaitons une cordiale bienvenue. Nous étions *45* en 1893 ; en 1903 nous sommes plus de *250*.

Ces deux chiffres sont la plus éloquente preuve des sympathies avec lesquelles ont été accueillis nos efforts, et dont nous trouvons encore un témoignage dans votre présence à cette réunion.

En répondant à notre appel, Mesdames et Messieurs, vous nous donnez la plus douce des récompenses et le meilleur des encouragements. Car vous nous montrez que vous vous intéres-

sez aux questions qui nous préoccupent, et que nous ne sommes pas isolés dans nos efforts. Cet appui moral nous est bien précieux et nous fortifie dans nos convictions.

Il nous montre que, comme nous, vous comprenez l'intérêt des problèmes historiques et archéologiques ; que comme nous, vous êtes d'avis qu'il est bon de veiller avec ardeur à la défense des restes de notre art national ; que comme nous enfin, vous sentez la nécessité de faire, à côté des préoccupations matérielles de la vie, une part importante aux besoins intellectuels, au culte du Vrai et du Beau. (*Applaudissements.*)

III.

Een strijd om het Dekenschap te Gent in 1447.

Mr V. Fris.

Dames en Heeren,

De eeuw der Artevelden is een beroerlijke tijd voor ons Vlaanderen geweest, maar tevens schittert zij boven alle andere uit door de vurige zucht naar vrijheid, door den dorst naar volksontvoogding. De leiders van de democratische beweging hebben er voortdurend naar gestreefd, aan de talrijke arbeidersklasse en dus ook aan de steden waar zij het bewind bezaten, een werkelijk aandeel aan het beheer van het graafschap te doen toekennen. De gedurende zekere tijdperken bijna regelmatige « parlementen » der schepenen der Drie Leden van Vlaanderen, zijn een merkwaardig verschijnsel der aangewende pogingen om aan den Derden Stand nevens den Adel en de Geestelijkheid eene belangrijke tusschenkomst in de Staatszaken te verzekeren, waarop hij terecht mocht aanspraak maken : de Graven zelven hadden het immers zeer dikwijls getuigd dat Vlaanderens macht en rijkdom, op den handel en de nijverheid der steden berustte, en de Drie Leden noemde men terecht de drie steunpilaren van het graafschap.

Het valt niet te loochenen dat het aan die, uitstekend op dien tijd passende, democratische inrichting was, dat Vlaanderen zijnen glansrijken bloei in de 14e eeuw te danken had.

De verdeeling van het land onder de Drie Hoofdgerechten, verzekerde eene weldoende werking van het gerecht en eene geregelde inning der landelijke belastingen; de algemeene maatregelen en voorschriften over handel en nijverheid, door de steden na broederlijk overleg vastgesteld, bevoordeelden in ruime mate de ontwikkeling van het verkeer met de naburige landen, dien grooten ruilhandel waarvan Brugge de stapelmarkt was, en waarop de welvaart van het land berustte.

Doch de uitbreiding van dien handel hing af van de goede faam der Vlaamsche koopwaren en nijverheidsprodukten; daarom was men genoodzaakt de verschillende handels- en nijverheidstakken aan een streng toezicht en aan scherpe werkreglementen te onderwerpen, zoodat men deze stielen in zoovele eng ingeslotene neringen had moeten perken.

Zoolang die toestanden in Vlaanderen dezelfde bleven, schikte zich dergelijke inrichting uitmuntend naar het maatschappelijk stelsel waarvan ze het *uitvloeisel* was. Doch wanneer, onder den drang van vele samenloopende factoren, de gesteltenis van het graafschap tegenover den algemeenen wereldhandel en de staatkunde van West-Europa veranderde, werd in dit ingewikkeld en kunstmatig toestel geen genoegzame buigzaamheid gevonden, om te evolueeren in dezelfde mate met de nieuwe staatkundige en staathuishoudkundige toestanden en denkbeelden. De voegingen van het besturende werktuig waren gestremd, of beter het gansche werktuig had zich gecristalliseerd.

Grootendeels lag hierin de fout aan den klimmenden naijverder groote steden, die, naarmate zij hunnen vroegeren voorspoed zagen afnemen, elkander trachtten te ondermijnen en te benadeeligen; zoo hadden Brugge en Gent, de pogingen van Ieperen om zich herop te beuren — immers deze stad was door 't beleg van 1383 ten gronde gebracht, — hardnekkig tegengewerkt,

en hadden het Derde Lid van Vlaanderen tot den bedelzak gedoemd. Gent, trotsch op zijn stapelrecht, belet Brugge het Leiekanaal te delven. In den schoot der steden luidt dezelfde égoïstische klok : de vrijheden aan elke afzonderlinge nering geschonken in 't belang van de nijverheid, draaien nu op een halsstarrig en verlammend monopolium uit.

De Voorrechten der Drie Leden onderling of tegenover hunne kastelnijen, de privilegiën der ambachten wederzijds of tegenover de uitgezetene poorters, worden dus Onrechten, en 't is eene grove fout de Privilegiën van Stad of nering in 't begin der 15de eeuw nog als eene *Vrijheid* te bestempelen.

Op het oogenblik dat het maatschappelijk gebouw der Arteveldeneeuw overal aan 't kraken gaat, dreigen ook de al te nauwe omlijstingen waarin de Middeleeuwen de bestuurlijke en staatkundige inrichting had gesloten, te barsten. Reeds bewoog zich in den schoot van de verouderde maatschappij de kiem eener nieuwe. Snakte de handel naar meer vrijheid, de nijverheid naar meer ontvoogding en naar vrije mededinging, hijgde het kapitaal naar eene wezenlijke macht die aan den grondeigendom was ontglipt, — ook het individu wenscht meerdere zelfstandigheid en gelijkheid, en wijst de enge klassenverdeeling voortaan van de hand.

Vergeefs willen de steden zich bekrimpen in een eng particularismus : dit verhaast slechts hun verval.

Overigens, op politiek en bestuurlijk gebied ontmoeten zij op dien stond de geduchtste aller tegenstrevers, de hertogen van Bourgondië. Wel hadden ze aan Jan Zonder Vrees, voortdurend in de Fransche moeilijkheden gewikkeld, het hoofd kunnen bieden. Maar zijn zoon, Philip de Goede, die sedert het verdrag van Atrecht de handen vrij had, zou de stedelijke macht spoedig weten te knakken.

Al vroeg had hij de uitgebreide rechterlijke macht der drie hoofdgerechten, door den gedurig in bevoegdheid klimmenden *Raad van Vlaanderen*, ingekrompen.

Brugge, dat hem dierf ongehoorzaam zijn, had zijnen opstand van 1437-1438 met het bloed zijner burgers en het verlies zijner politieke rechten geboet. Zoodat in 1445 al de schepenbanken van Vlaanderen aan het beroep bij den Raad van Vlaanderen onderworpen waren; Gent alleen uitgezonderd.

Alsdan werd de willekeur der stedelijke wetten door die der vorstelijke ambtenaars vervangen. Op het rijk der begunstigers van neven en vrienden volgde de regeering van het prinselijk welbehagen.

Wel stelt de hertog zich aan als de beschermer van alle onderdrukten, als de rechtmaker van alle ongelijk; fel hekelt hij de ongerechtigheden door de stedelijke schepenbanken gepleegd, en pocht er voortdurend op dat hij «een princhc van justicien» is. Onder voorwendsel van het recht van 't Algemeen te verdedigen, dat is het platteland en de kleine steden tegen de willekeur der groote steden, eigent hij zich eenvoudig, zonder in iets aan den toestand te verhelpen, dezer vroegere macht toe.

Die zoogenoemde vrijheden of voorrechten van zelfbeheer die de hertog aan de twee steden Brugge en Ieperen had ontnomen, werden geenszins vergoed door maatregels ten gunste van het algemeen welzijn.

Alles bewijst dat Philip de Goede alleen uit persoonlijk belang handelde, en niet, volgens eene gewisse staatkundige leer.

Trouwens de toevallige en gelukkige uitbreiding zijner Staten verplichtte hem eene ruimere handelwijze te volgen dan de kortzichtige doeleinden der schepenbanken. Met de bepaalde inrichting van den Grooten Raad des Hertogs in 1446 begint een streven naar centralisatie, eene versterking van het middenbestuur, dat weldra allen tegenstand in zijn ingewikkeld raderwerk meêsleuren en vermorzelen zou.

Ieperen lag economisch en politiek ten gronde; Brugge was te streng gestraft om nog te durven weerstand bieden; en, om de stedelijke strekkingen der Drie Leden te kortwieken, had Philip een vierde lid, het landelijke Vrije, in 1436 bij de anderen gevoegd, niettegenstaande hunne tegenstribbelingen.

Gent alleen ontsnapte nog aan zijne almachtige inmenging en dierf hem soms het hoofd bieden. Men ziet immers vrij wel dat het schepenbestuur van Gent in 1447 nog niets zijner macht van 't einde der 14de eeuw verloren had.

De schepenen waren nog gelijk vroeger tegelijkertijd beheerders, rechters, notarissen, erfscheiders, voogden, toezieners der werken, krijgsaanvoerders, opzichters van den arbeid; en niet alleen woog gansch het bewind van Gent op hunne schouders, maar zij vormden ook het hof van beroep, ja zelfs de rechtbank in eersten aanleg van de gerechten van stad of dorp in de Gentsche kastelnij. Deze strekte zich uit over gansch Oost-Vlaanderen, Zeeuwsch Vlaanderen en 't land van Kortrijk. Dit aanzienlijk rechtsgebied wisten de schepenen nog uit te breiden door de vergunning van het buitenpoorterschap, de beruchte hagepoorterij : zoodat Gent met zijne ommezaten onbetwistbaar een klein gemeenebest in het graafschap Vlaanderen vormde.

Dat dergelijke toestand geenszins strookte met de alleenheerschende plannen van den hertog, hoeft nauwelijks gezegd.

t' Elken prijze moest die macht der schepenbank van Gent, gekortvleugeld worden. Het beste middel om dit doel te bereiken, was eenvoudig de benoeming der schepenen te bemachtigen en aldan slechts verkleefde mannen in de wet te benoemen.

Hoe hertog Philip dit plan beproefde uit te voeren, willen wij in de navolgende studie onderzoeken.

* * *

In de 14de eeuw hadden de volkshoofdmannen de verdeeling der stadsbevolking in drie standen of leden ingevoerd : de Poorterij of afstammelingen der Coopmannengeslachten, het Wolambacht en de Neringen. In 't begin had elk dezer drie klassen zijnen deken, doch sedert het einde der eeuw was de deken der poorterij verdwenen.

Immers nog vóor Philip Van Artevelde had de democratie in het bestuur verreweg de overhand genomen. Door de voortdurende raadpleging van het gansche korps der stad, in de

Collatie of Breeden Raad, over allerlei zaken van algemeen belang, was reeds de inmenging der volksklas in het beheer verzekerd; want, de vertegenwoordiging van de drie leden welke dien Raad vormden, bestond uit de 53 kleine neringdekens, de 23 gezwoornen der weverij en slechts een 10tal poorters. Maar 't was vooral in het Opperbestuur, op het Schepenhuis, dat de werkersklas een aanzienlijke plaats had bemachtigd.

Trouwens sedert het midden der 14de eeuw was de invloed der grafelijke commissarissen, die de verkiezing der Schepenen op 15 Oogst voorzaten, aangaande de keuze zelve tot nul gedaald. De vier 's heeren kiezers die zij benoemden en die zich met de vier stadskiezers in « conclave » vereenigden, mochten eenvoudig beslissen welk dertiental schepenen in de opperbank, welk dertiental in de nederbank zetelen zou. Verder strekte zich hunne macht niet uit.

Sedert die indeeling der Stad in drie Leden, hadden die standen eene overeenkomst gesloten waarbij zij eene bestendige verdeeling der schepenenplaatsen vaststelden, gesteund op de evenredige vertegenwoordiging, volgens de getalsterkte en den cijns. Aldus verkreeg de werkersklas de meerderheid in den Raad. Tegenover 6 poorters, drie in de schepenbank der keure, drie in de bank van gedeele, telde de Raad van Gent, 10 vertegenwoordigers der Neringen en 10 der Weverij : niets was billijker, daar het wolambacht en de neringen meer volk bevatten dan de poorterij, en in alle geval, daarbij nog de meeste lasten verduurden. Die soort van evenredige vertegenwoordiging was zelfs toegepast in de Reeks der schepenen door het Lid der Neringen verschaft, zoodat de bevoorrechte Neringen der bakkers, der vleeschhouwers, der brouwers, elk één, en het schippersambacht elk jaar 2 schepenen leverden; de zes neringen der plaatse en de zeven der keure zonden elk één vertegenwoordiger, en de drie overige schepenen, *Loopers* genoemd, werden beurtelings aangeduid onder de 32 andere kleinere neringen.

De Schepenen van Gent waren dus feitelijk de mandatarissen van neringen en wolambacht. Zij werden door deze meer aangesteld dan gekozen, daar de inmenging van den vorst slechts in schijn bestond. En zoo waren het gewoonlijk de oud-dekens der ambachten en de oud-gezwoornen der weverswijken die als afgevaardigden dezer bestuurlijke, maatschappelijke en krijgskundige korpsen ten Stadhuize zetelden. Meer nog, het waren de twee overdekens, de hoofddeken van de neringen en de hoofddeken der weverij, die in den loop der tijden, op de verkiezing der schepenen dergelijke drukking wisten uit te oefenen, dat de benoeming der stadsoverheden gansch in hunne handen berustte.

Ziehier dit gebruik; eenige dagen vóór halfoogst vroeg elk der hoofddekens aan de aftredende wethouders van zijn lid hun oordeel over de toekomstige verkiezing en nopens de geschiktheid der personen die men ter toekomende kiezing vooruitzetten wilde uit elk Lid. Na gezamenlijk overleg, werd eene lijst opgesteld van 10 leden der neringen en even zooveel kandidaten der weverij. Daarna vergaderden de twee dekens met de vier commissarissen van den graaf, daags vóor of op den dag der verkiezing : deze hadden de zes kandidaten der Poorterij aangeduid. Wederzijds deelde men elkander de lijsten mede welke men den acht kiezers zou voorstellen, dit, ten einde de onverkiesbaren te verwijderen vóor de keuze om deze zoo kort mogelijk te maken.

De commissarissen van den graaf stelden dan onmiddellijk de vier *'s heerenkiezers* aan, gewoonlijk poorters. De vier *stadskiezers* werden sedert het einde der veertiende eeuw, door de aftredende hoofddekens aangeduid, twee voor de neringen en twee voor de weverij; soms koos een der dekens zich zelf tot stadskiezer, 't geen waarlijk de zaak te ver drijven was.

Dengenen, die zij daartoe benoemden, gaven zij natuurlijk last hunne lijst te doen doorgaan, zoodat de dekens verzekerd waren van de benoeming hunner kandidaten; en, daar feitelijk de 's heerenkiezers slechts de zes poorters, door de commissa-

rissen aangeduid, te benoemen hadden, waren het inderdaad de twee overdekens die de schepenen aanstelden.

Men begrijpt allicht dat de meerderheid der schepenen op die wijze benoemd, gansch ter beschikking van de hoofddekens stonden, en dat deze aldus de echte meesters van Gent in het midden der 15de eeuw waren.

In een later manifest tegen hen door hertog Philip den Goede gericht, toont hij terecht aan hoe die twee hoofden, vroeger aangesteld als bemiddelaars tusschen de Wethouders en het volk om de volksvergaderingen te vermijden, nu de « twee heeren » der stad geworden waren.

Hun gezag binnen Gent was feitelijk onbetwist : immers, was een teeken hunner hand of de boodschap hunner knapen bij neringen en wijken rondgezonden, niet voldoende om al de handwerkers en kleinhandelaars naar de wapens te doen grijpen ? 't Was door dien invloed op de werkende klasse dat de twee hoofddekens van lieverlede eene plaats in het stadsbestuur verkregen, die volkomen met hunne wezenlijke macht strookte. Weldra onderteekenden zij de belangrijke oorkonden en brieven der schepenen. Heel dikwerf maakten zij deel van afvaardigingen of « Reden ten Paerlemente » bij de andere Leden van Vlaanderen.

Ook benoemden zij van rechtswege met de schepenen de stadsambtenaars als secretarissen, ontvangers, sergeanten, boden, wellicht ook vinders en halleheeren, uit hunne leden gekozen. Zoodat in 1451, hertog Philip aan de twee hoofddekens verweet, dat zij « eenen zekeren tijd al de wet en alle officie zelve ghemaect hebben, up ghelooften ende verbanden, die zij hemlieden doen om ghiften ende om ghelt, want sij stappans rijcke worden ».

Alhoewel men gewoonlijk tot de tijd- en geldvergende posten van kleine neringdekens en weverijgezwoornen rijk begoede personen benoemde, was de weg tot het dekenschap niet volkomen voor lieden van minderen stand gesloten.

Overigens was dit ambt de eerste trede om tot het schependom te geraken of omgekeerd. De dekens hadden inderdaad vroegtijdig een middeltje uitgedacht om aan het roer te blijven. Het was een gebruik geworden bij zijn aftreden den hoofddeken als eersten schepen der keure voor de neringen aan te stellen, en den deken der weverij als ontvanger.

Dit stelsel droeg niet weinig bij om voortdurend het stadsbestuur in handen te stellen eener kliek van politiekers die van het schependom naar het dekenschap of vice-versa overgingen, en geen oogenblik zonder ambt bleven.

Men kan wel denken met welke leede oogen de hertog van Bourgondië die beide heeren van Gent aanzag. Als meesters der schepenbank waren zij de ernstigste hinderpalen die hem in den weg stonden om zich de benoeming der schepenen uitsluitend toe te eigenen. Kost wat kost, moest hunne overmacht geknakt, hunne inmenging in het bestuur vernietigd, en de gewoonten die hun dit meesterschap toekenden, bekampt en afgeschaft worden.

Liever dan al te schielijk te handelen, scheen het den Hertog verkieslijker zich, door geldelijke of zedelijke middelen, partijgangers in den Raad en ook in de Neringen te winnen. Zekere bevoorrechte Ambachten, als de Vleeschhouwers en Vischkoopersneringen, die trouwens uit welstellende lieden bestonden, waren de grafelijke familie altijd zeer genegen geweest, en de verkleefdheid der beenhouwers was in 1436 door vrij aanzienlijke gunsten van wege den hertog beloond geweest. Dank zij giften, bevoordeelingen, verleening van ambten, klom weldra de hertogelijke partij te Gent in getal; in de rangen der neringdekens als in die der gezwoornen, helden reeds talrijke hoofden, door heerschzucht, eigenbelang of naijver gedreven, naar den voortdurend in macht groeienden vorst. Anderen nog, verbluft door de pracht van zijn hof en de mildheid zijner verkwistingen, gingen rechtstreeks tot hem over.

In het tijdstip dat wij hier behandelen, was Gent dus ver-

deeld in twee politieke kampen : de hertogsgezinden en de voorstanders van het stedelijk zelfbestuur, welke beiden trachtten hunne partijgenooten in de openbare ambten te plaatsen.

Van 't Burgondisch hof uit, werden de aanklevers der hertogelijke inzichten ondersteund door enkele Gentenaars, meestal legisten, die vroeger pensionarissen of advokaten der stad waren geweest en dus beter dan wie ook de raderwerken van het stadsbestuur kenden. Ambtenaars, raadslieden of geheimschrijvers des hertogs geworden, poogden zij de centraliseerende strekkingen van het Romeinsche recht dat zij bestudeerd hadden, toe te passen op de Vlaamsche inwendige staatregeling, en derwijze waren zij de hevigste bekampers der zelfregeerende gemeenebesten, die tot hiertoe aan de alleenheersching van den vorst waren ontsnapt : in één woord, zij bestreden de Staatkunde der steden die op oorkonden en gewoonten steunden, met de geduchte latijnsche spreuk : « *Lex est quod principi placuit* ». Die juristen of legisten heetten : Goswin de Wilde, voorzitter van den Raad van Vlaanderen, Monfrant Alaerts, procureur-generaal bij den Raad, en de beruchte Meesters Jooris de Bul en Pieter Boudins, welke beiden uit de laagste standen gesproten door den hertog tot den rang van secretarissen verheven waren. Die trek van politiek vernuft, dien men natuurlijk aan de regels der zedeleer niet mag toetsen, doch Philip voortdurend toeliet zich op de hoogte der Gentsche aangelegenheden te houden, maakt van hem eenen waardigen voorganger van Lodewijk XI.

Het kan niet anders of die overgeloopen Gentenaars hebben de aandacht van den vorst gevestigd op de hechte heerschappij der hoofddekens, wier macht door de overlevering, doch door geen enkel karter was bepaald geweest, en wier bevoegdheden zij dus allicht als aanmatigingen op het stedelijk geschreven recht, als ingrijpingen op de vorstelijke overheid konden voorstellen.

Aan den anderen kant, dank dien aanzienlijken invloed,

welke vooral het overdekenschap der Neringen aan zijnen titularis verzekerde en de talrijke voordeelen die er uit voortvloeiden, stond het vast dat dit ambt eene hevige verzoeking voor alle eerzuchtigen zou worden. De kleine dekens dongen er onderling naar om die opperste plaats te bekleeden en de lieden van hun ambacht konden natuurlijk niet onverschillig blijven bij de pogingen van hunnen hoofdman om de andere neringen te beheerschen. Van daar de mogelijkheid voor den hertog om in den schoot der neringen zelven den eenen of anderen kandidaat te doen ondersteunen die hem genegen was.

Het is ons natuurlijk moeilijk te bepalen wie in Gent de leiders der beide partijen waren. Doch zien wij klaar hunne werking in den strijd, welke ter gelegenheid van het verkiezen van den Overdeken der Neringen vóor halfoogst 1447, oprees.

Pieter Hueribloc, in 1445 gekozen, zou dit jaar aftreden, daar volgens de akte van 1425 « een overdeken van neringhe en mach syn officie niet langher bedienen dan twee jaeren ten hoochsten ». Alhoewel hij tot eene oude Gentsche familie behoorde, die een anderen overdeken in 1435-1437 geleverd had, was hij vooraleer op 't Schepenhuis te geraken « zo cleene van state ende van goede, dat hij in ghezelscepen, in cabaretten ende taveernen om voordeel placht te ghane synghene ». Stadsklerk geworden, werd hij beurtelings ontvanger der poorterij, stadskiezer in 1442, deken der Vischkoopers in 1444, waardoor hij dan het Overdekenschap had waargenomen. Die oude liedjeszanger, welke van zeer geringe zedelijkheid schijnt geweest te zijn, daar hij later voor knevelarij en geldontvreemding gebannen en zijn huis op de Vischmarkt verbeurd werd, die overdeken was een handlanger des hertogs. Wellicht had het hertogelijk oponthoud gedurende de feesten van December 1445, gedurende dewelke Jacques de Lalaing zich onderscheidde, bijgedragen tot de heimelijke gewinning van den Overdeken tot de hertogelijke zaak.

Ongeveer een jaar vóór het vervallen van Hueribloc's mandaat, dong zekere Daneel Sersanders er naar zijn opvolger te worden.

Sersanders, alhoewel uit de oude patriciërsfamilie van dien naam gesproten en in 1443-44 zetelend als schepene van gedeele voor de poorterij, had als een tweede Catilina zijn Lid verlaten om de vrijheid der Oud-kleerkoopersnering te koopen. Weldra deken geworden van dit ambacht, daarna schepene der keure voor de neringen in 1446-47, wist hij spoedig de dekens der kleine ambachten tot zich te trekken, ten einde hunne stemmen in de toekomstige hoofddekenverkiezing te verwerven.

Sersanders schijnt zeer rijk begoed geweest te zijn, daar hij een der belangrijkste « weerden der herberghen ter Leye » of groothandelaars in granen was, en een groot huis bewoonde bij St-Michiels.

Zoohaast Hueribloc vernam dat de oud-poorter naar zijne opvolging smachtte, besloot hij dezes plannen te verijdelen; hierom was het genoeg den ouden naijver der neringen tegen de poorterij te ontvlammen. De overdeken maakte dus Sersanders, inzicht aan eenige kleine dekens zijner vrienden bekend, « dewelcke daeraf niet wel te vreden en waeren, want sylieden liever ghehadt hadden dat een man van neringhe, ghelyc sylieden waeren, om overdeken te syne, dan dat 't voorzeyde dekenschap ghinghe in handen van de poorterie ». Deze groep dekens schaarde zich dus aan zijne zijde om de verkiezing van Daneel te doen mislukken. Welhaast ontaardde die verdeeldheid onder de neringen tot een open geschil, zoodat de hertog, waarschijnlijk omdat hij zag dat zijne partij het onderspit delven ging, den overdeken en Sersanders ontbood.

« Om onghenouchte te schuwene, *beval* hy hemlieden dat sy 't eens ende van accorde werden souden, ende dat in 't officie van den overdekenschap voorsien worde eenen notabelen man van den lede van neeringhe » ; en Philip dwong Daneel de belofte af dit ambt te verzaken.

Sersanders dacht zich door die verbintenis geenszins gebonden ; integendeel vergaderde hij sindsdien verschillende neringdekens dikwerf ten zijnent, en verplichtte zich bij gezegelde

brieven hun talrijke voordeelen te bezorgen, in geval hij gekozen werd. Gedurende zijn laatste oponthoud te Gent op einde December 1446, vernam de hertog dat het geschil in den schoot der neringen nog heviger dan vroeger hernomen had ; daarop deed hij alweer Hueribloc en Sersanders met hunne bijzonderste aanhangers in zijn Hof ten Walle voor zich verschijnen.

De overdeken was vergezeld door Pieter Beys, deken der vischkoopers, Jan van Siccleer, oud-deken der goudsmeden, en Lieven van der Pale, deken der vleeschhouwers, de vertegenwoordigers dus der rijke ambachten.

Met den schepene der keure waren Lieven de Pottere, deken der grauwwerkers en Lieven Sneevoet, deken der kruideniers.

De twee partijen werden in tegenwoordigheid gebracht van den vorst, omringd door den voorzitter van den Grooten Raad, bisschop Jan Chevrot van Doornik, den kanselier Nicolaas Rolin, Antoine de Croy, Nicolaas van Komen, hoogbaljuw van Vlaanderen, en ridder Jooris Tsuul, eenen Gentschen raadsheer des hertogs. Bij monde van meester Gillis van der Woestijne, voorzitter van den Raad van Vlaanderen, liet Philip aan de beide medestanders opnieuw zijne ontevredenheid kennen omtrent de tweedracht die onder hen was opgerezen ; hij verzocht de dekens opnieuw « te worden van eenen accorde ende van eender vrientschepe sonder meer eenighe *bende* ofte partyelichede te houdene », waarin zij allen bij eede toestemden.

Dit bekomen, verklaarde de Hertog in persoon dat hij niet wilde dat Daneel Sersanders overdeken gekozen werd met half Oogst toekomende. Alsdan zwoeren zij allen in 's prinsen handen « ende zonderlynghe de voorschrevene Daneel, dat hy naer dhueverdekenscip nyet staen en zoude », op straf van in ongenade te vallen en uit alle openbare ambten gesloten te worden ; ook Lieven de Pottere, Lieven Sneevoet en de anderen verzekerden « hem nemmermeer kuere te ghevene », doch ditmaal « ter liefden van mijnen Heere » eenen onzijdigen man onder drie of vier notabele leden der neringen te kiezen. Dit werd door drie

akten bezegeld waarvan de hertog er éene, Hueribloc de andere en Sersanders de derde ontving.

Die gansch willekeurige en met de stedelijke grondwettegenstrijdige drukking van den Vorst op de nog verwijderde dekenenverkiezing, schijnt Sersanders zeer erg verbitterd te hebben.

Men weet hoe enkele dagen later op 10en Januari 1447, hertog Philip aan de Gentsche Collatie door Nicolaas van Komen het voorstel onderwierp hem eene algemeene zoutbelasting of gabelle toe te staan. Hij had eenigen tijd te voren talrijke neringdekens en gezwoornen der weverij, die deel maakten van den Breeden Raad aan zijn Hof te Brugge doen komen, en deels door beloften, deels door omkooperij, had hij het jawoord der meerderheid verkregen.

Sersanders was een dier kleine dekens geweest wiens steun de Vorst voor zijne « bede up 't zout » dacht gewonnen te hebben. De wrevelige Daneel besloot zich dan ook op die wijze te wreken. Onmiddellijk begon de schepene, die voor 't overige als een der rijkste « weerden der herberghen ter Leye », veel invloed in de stad bezat, uit al zijne macht het prinselijk ontwerp onder de neringen aan te vallen, nog vóor het hun onderworpen werd. Dit viel hem immers niet moeilijk : op elken zak zout, 18 grooten Vlaamsch geld heffen, was ondanks 's hertogs bewering eene taks stellen die op 't gansche volk zwaar zou gedrukt hebben, dus nog meer op ambachtslieden en arme menschen dan op anderen. De handel in gezouten visch, voornaamste eetwaar der Vlaamsche arbeiders, was een der belangrijkste welvaartsbronnen van Vlaanderen ; de instelling dier gehate « cueillote » zou dien rijkdomsader stremmen, en tevens den werkman in zijn voornaamste voedingsmiddel fel treffen.

In 't geniep begonnen dus vele kleine dekens « tvolc al ter contrarie » van hunne belofte te raden, zoodat de Collatie op 11en Januari eene ongunstige stemming uitbracht, en de hoop van den vorst deerlijk teleurgesteld werd. Hij verliet woedend de stad op volgenden dag en bleef er elf jaar « uute ».

Verheugd over den bekomen uitslag, herbegon Daneel, aanstonds na het vertrek van Philip, eerst heimelijk en weldra openbaar zijn doel weder na te jagen. De hertog had hem nochtans beloofd « dat hij hem anders wel voorzien zoude in 't let van der poorterien, daer hij behoorde », gelijk hij vroeger zijnen vader had ondersteund; maar dit aanschouwde de schepene als eene ijdele belofte.

Dus, twee of drie dagen voor O. L. Vrouw-Hemelvaart, vastgesteld tijdstip der schepenen- en overdekenverkiezing, vergaderde Sersanders ten zijnent zeven of acht-en-twintig, dit is de meerderheid, der 53 kleine dekens ten einde hunne stemmen te bekomen.

Dit nieuws verspreidde zich terstond door de stad; eenige hertogsgezinde personen, vernemend dat de keus van den schepene als hoofddeken nu onvermijdelijk was, liepen het aan de vorstelijke ambtenaars melden en baden hen zich bij den vorst te Brugge te begeven om dezes toestemming te verkrijgen. Eene weigering zou misschien een oproer verwekken.

Philips antwoord luidde dat Sersanders beter zijnen eed had moeten houden, doch om meerdere moeilijkheden en vooral in 't misnoegde Gent eene « wapeninghe » te vermijden, zou men maar Daneels begeerte voldoen.

Toen de dekens op 15n Augusti zich volgens de « costume » in 't klooster der Augustijnen vereenigden, werd Sersanders tot overdeken uitgeroepen met eene meerderheid van twee of drie stemmen : het ontsnapt ons wie zijn mededinger geweest is.

Onnoodig te zeggen dat van dit oogenblik af de nieuwe hoofddeken uit al zijne kracht de hertogsgezinden en voornamelijk Hueribloc met zijne aanhangers begon te vervolgen, en hun invloed en dus ook dien van den Vorst op 't Schepenhuis zocht te vernietigen.

De verkiezing van Sersanders, erge tegenstrever zijner politieke inzichten, was eene nederlaag voor Philip, waarover niemand zich te Gent misgreep. Ook vatte de hertog tegen den

nieuwen overdeken en zijne kliek eenen haat op die zich weldra zou lucht geven.

Op het oogenblik dus dat Philips reeds zijn doel nabij dacht, en verhoopte aan 't bewind de aanhangers van Boudins en De Bul te doen benoemen, die hij dan als werktuigen wou benuttigen om de stad gansch onder zijne macht te plaatsen, — op dien stond dus was een man opgestaan, die uit heerschzucht gedreven, hem het hoofd dierf bieden, doch die onvermijdelijk in den strijd met den machtigen het onderspit delven zou.

Merkwaardig feit : die hooge waardigheid waarmede hij bekleed was, benuttigde Sersanders om op 22 April 1448 een rijk huwelijk aan te gaan met jonkvrouw Margareta Jacdorens.

Ziedaar het Voorspel van de moeilijkheden die tot den opstand van Gent tegen Philip den Goede en tot het bloedige drama van Gaver leiden moesten (*Toejuichingen*).

IV

La Commission royale des monuments.

Mr le président donne lecture du travail suivant de Mr **Arthur Verhaegen**, empêché d'assister à la réunion :

Mesdames, Messieurs,

Les archéologues ont le respect et le culte des monuments anciens. Ces monuments leur rappellent leurs ancêtres, l'histoire du passé, les gloires et les épreuves de la patrie, l'art et ses vicissitudes, bref la vie sociale toute entière.

De même que chacun aime, à certains moments, à se reporter vers ses vieux souvenirs de famille, de même l'archéologue aime à se reporter vers les vieux souvenirs de la famille agrandie qu'est la patrie, et aux témoins des âges disparus.

Ils se montrent intraitables — et ils ont raison ! — lorsque des mains profanes, malhabiles, grossières, cherchant à « réparer

des ans l'irréparable outrage », viennent s'appliquer aux vieux monuments, si rares, en vue de les détruire, ou même de les restaurer, et surtout lorsqu'elles ont la prétention de les moderniser et de les mettre au goût du jour.

Ce culte des monuments anciens va de pair, au surplus, avec un large et généreux éclectisme. Il s'étend aux monuments de tous les styles et de toutes les époques.

Les restes de l'art romain, comme ceux de l'art du moyen-âge et des époques plus récentes, trouvent faveur et grâce devant les archéologues.

Certes ils ont leurs préférences et ils ont le droit de les avoir. Mais ils entourent d'une bienveillance conservatrice tout ce qui porte le double caractère de l'ancienneté et de l'art.

Et leur sollicitude éclairée ne se borne pas aux monuments de l'architecture. Elle va aux œuvres de peinture, de sculpture, d'orfèvrerie, aux meubles, aux objets de tout genre et, en un mot, à toutes les manifestations de l'intelligence, de l'art, de l'activité, de l'âme humaine. C'est, au fond, l'âme humaine à travers les siècles qu'ils s'efforcent de faire revivre.

Je le sais, ce noble souci amène des problèmes épineux, lorsque pour dégager de sa gangue un monument ancien, il faut sacrifier des fragments intéressants, quoique plus récents; et lorsque s'agitent les multiples questions que soulève la conservation intelligente des monuments anciens.

Faut-il garder, tels quels, les vieux restes et assister, impassibles, à leur dépérissement ? Faut-il les préserver des intempéries ? Les restaurer ? Les refaire ? Les compléter ? Dans quelle mesure ?

Problèmes complexes à propos desquels des indications générales peuvent sans doute être données, mais non des règles fixes, les circonstances étant parfois fort différentes.

Les archéologues ont formulé à ce propos des distinctions très ingénieuses et très fondées entre les monuments *vivants* et les monuments *morts* : les monuments vivants, ceux qui servent

encore; les monuments morts, ceux que le temps ou les hommes ont découronnés et détruits et dont subsistent seulement des fragments ou des ruines.

En songeant aux sympathies et aux préoccupations qui nous sont communes, je me suis dit que vous ne repousseriez pas la proposition d'une visite collective à un monument déjà ancien — il date du siècle dernier —, monument de la sollicitude de nos prédécesseurs pour la conservation des anciens édifices.

Je veux parler de l'arrêté royal du 7 janvier 1835 instituant la Commission royale des monuments et des arrêtés qui ont, ultérieurement, complété cette institution.

Et, pour tout vous dire d'un coup, je voudrais ne pas me borner à visiter avec vous ce monument, mais essayer d'y porter la main — l'oserai-je ? — et je voudrais même vous proposer quelques adaptations modernes qui me paraissent justifiées.

Les archéologues me le pardonneront-ils ?

Je l'espère ..... pour plusieurs motifs. Tout d'abord l'arrêté royal du 7 janvier 1835 n'est pas un monument de haute antiquité et qui ait conquis par sa seule ancienneté un droit spécial à notre vénération et à notre respect.

Ensuite — et j'y insiste tout particulièrement —, je ne songe pas à vous proposer de grands remaniements, de profondes altérations, des restaurations importantes à faire au monument. Ce dernier est bien conservé; c'est un monument vivant. La seule chose qu'un archéologue consciencieux puisse proposer, c'est peut-être une ajoute discrète, qui ne nuise point à l'ensemble, mais qui le complète en faisant droit aux exigences de la situation actuelle.

Au surplus, vous apprécierez en toute liberté ma proposition, et si vous croyez qu'elle s'écarte de ce que réclame l'archéologie, vous la repousserez .....

La Commission royale des monuments a été instituée par un arrêté royal du 7 janvier 1835, à l'effet de donner son avis, à la demande du Ministre de l'Intérieur :

« 1° Sur les réparations qu'exigent les monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent ou par leur importance sous le rapport de l'art ;

« 2° Sur les plans relatifs aux constructions et réparations des édifices mentionnés dans l'art 2 de l'arrêté du 2 août 1824, et d'autres édifices publics ».

Ce fut seulement en 1860 que Rogier, par arrêté royal du 31 mai, institua les membres correspondants. Voici en quels termes :

« *Art. 2.* — Les membres correspondants recueillent les renseignements et donnent les avis qui leur sont demandés par la Commission et ils surveillent, s'il y a lieu, l'exécution des travaux qu'elle a approuvés. Ils peuvent aussi, d'office, appeler l'attention du Gouvernement ou de la Commission sur les mesures qu'ils jugent utiles pour la conservation des monuments ou des objets d'art. »

Enfin, le 30 juin 1862, un nouvel arrêté royal approuva le règlement d'ordre intérieur de la Commission royale des monuments et prescrivit, entr'autres, la tenue à Bruxelles, tous les ans, d'une assemblée générale de la Commission royale des monuments et de ses membres correspondants.

Le rôle de ces derniers est donc nettement tracé.

Quand on se reporte à l'année 1835, on ne peut qu'applaudir à l'institution d'un organisme auquel allait être confié le soin de la préservation des monuments anciens. Il y avait à cette époque fort peu d'archéologues en Belgique.

La connaissance des monuments anciens était peu répandue et le Gouvernement eut peut-être même certaine peine à recruter quelques hommes versés dans les connaissances archéologiques, en vue de former, à l'origine, la Commission royale des monuments.

Non seulement les intentions étaient bonnes, mais en 1835, à une époque particulièrement terne et vide au point de vue de de l'art, on n'aurait pu faire autrement ni mieux.

En 1860, les connaissances archéologiques se sont répandues et elles justifient pleinement l'institution de comités provinciaux des monuments et de membres correspondants qui donneneront des avis quand la Commission centrale les leur demandera.

Rien d'étonnant à ce qu'en 1864, par circulaire ministérielle du 27 décembre, l'examen préalable des projets de restauration des monuments publics soit confié aux Comités provinciaux.

Leurs membres sont sur place; ils pourront, mieux que d'autres, signaler les qualités et les défauts des restaurations projetées.

Toutefois ce régime sagement décentralisé dura peu.

Par circulaire du 5 mars 1879, le ministre de l'Intérieur rapporta la circulaire de 1864 et rendit à la Commission royale la faculté de renvoyer les projets à l'avis, soit du Comité provincial, soit d'un de ses correspondants.

Ce régime n'a plus été modifié.

Répond-il au remarquable développement qu'ont pris, depuis vingt ans, les connaissances archéologiques en Belgique? Je me permets d'en douter.

Le Comité provincial des monuments de la Flandre orientale, dont j'ai l'honneur de faire partie, confia en 1890 à l'un de ses membres, Mr Ad. De Ceuleneer, le soin de rédiger un rapport montrant que les Comités provinciaux sont les mieux à même d'émettre un avis compétent sur la valeur archéologique et artistique d'un projet de restauration.

Ce travail, qui porte la date du 3 octobre 1890, constate que le Comité provincial de la Flandre orientale n'est consulté qu'une ou deux fois par an et sur des projets d'importance secondaire. Il montre les nuances nombreuses que présentent les caractères architecturaux des monuments dans les diverses régions du pays. Il demande que Mr le ministre de l'Intérieur veuille bien examiner la question suivante :

« N'y a-t-il pas lieu de charger les Comités provinciaux de

l'examen de tous les projets de restauration et de construction d'édifices publics, tant religieux que civils, de leur province respective, avec obligation de faire parvenir leurs rapports à la Commission royale endéans le mois ? Les Comités provinciaux auraient à examiner les projets surtout au point de vue artistique. La Commission royale aurait toujours à juger en dernier ressort. »

Plusieurs comités provinciaux se joignirent à celui de la Flandre orientale.

Toutefois, cette proposition n'a pas eu jusqu'ici grand succès, s'il faut en juger par la lettre adressée à MM. les Gouverneurs de province et, par leur canal, aux comités provinciaux, par la Commission royale des monuments, sous la date du 17 octobre 1898. Voici la partie essentielle de cette lettre :

« Des Gouverneurs, soit de leur propre initiative, soit à la suite de nos instances, consultent les comités provinciaux des membres correspondants sur les affaires de la compétence de ceux-ci et joignent aux dossiers les avis préalables de ces collèges.

« La Commission centrale sera heureuse que ce procédé réglementaire se généralise dans tout le royaume ; les membres correspondants sont particulièrement à même d'apprécier les besoins de leurs provinces ; ils connaissent, d'une manière approfondie, l'histoire et les richesses artistiques de la région qu'ils habitent.

« Naturellement, la commission centrale, fidèle observatrice du règlement d'ordre, doit se réserver et se réserve expressément le jugement en dernier ressort, dans la plénitude de son indépendance.

« Nul conflit sérieux et durable ne peut d'ailleurs se produire si chacun met de la bonne volonté à observer les règles statutaires de notre compagnie. Par exemple, un Comité provincial auquel seraient soumis les plans et devis d'un édifice à restaurer ou à construire, manquerait à ses devoirs s'il voulait, *proprio motu*, faire modifier ces pièces. Il les peut, il les doit, s'il y a

lieu, critiquer. A la Commission centrale appartient exclusivement le droit de prononcer entre le projet, tel qu'il est sorti des mains de l'auteur, et les critiques faites par les membres correspondants au sujet de l'œuvre ».

Cette lettre soulève tout naturellement, Messieurs, deux observations que vous aurez déjà faites :

1° La Commission royale des monuments interprète très exactement les arrêtés royaux actuels;

2° Elle ne résoud pas, elle n'effleure même pas la demande formulée en 1890 par le Comité provincial de la Flandre Orientale.

Nous pouvons donc émettre en toute liberté notre sentiment sur cette demande, sans heurter les judicieux avis de la Commission centrale.

Ne nous occupons pas, si vous le voulez bien, des constructions nouvelles, civiles ou religieuses. Quel que soit leur intérêt au point de vue de l'art, elles n'entrent pas directement dans le cadre de l'archéologie.

Quant aux restaurations, reconstructions partielles, modifications aux monuments anciens, qui peut, mieux qu'une Commission provinciale, les apprécier avec compétence?

Les Commissions provinciales sont composées d'archéologues habitant la province.

Ces derniers sont si nombreux aujourd'hui que l'on rencontre des sociétés archéologiques dans presque toutes les villes de quelque importance. Pour notre province seule, Gand, Termonde, Saint-Nicolas, Audenarde ont leur cercle archéologique, leur musée; plusieurs de ces villes ont leur bulletin archéologique.

La science archéologique compte aujourd'hui partout des adhérents d'une réelle compétence et d'une remarquable ferveur. Elle a le don, très rare, de rapprocher des hommes d'opinions parfois opposées. Elle suscite de patientes recherches, des études sérieuses, désintéressées et prolongées; elle amène le développement parallèle des connaissances archéologiques, artistiques,

historiques, littéraires, économiques. Aussi l'on peut affirmer que la compétence, en matière archéologique, n'est pas moindre, aujourd'hui, en province qu'à Bruxelles. Il faut même loyalement reconnaître que les archéologues de province, limitant le champ de leurs études et de leurs recherches à la région relativement étroite qui les entoure, auront généralement une connaissance plus approfondie de leurs monuments que ceux qui ont à étudier simultanément les produits de l'art dans toutes les régions du pays.

Ce point admis, supposons que les arrêtés royaux soient légèrement modifiés et que les Gouverneurs de province reçoivent pour instruction du Ministre de l'Intérieur de soumettre tout d'abord à l'avis des Comités provinciaux des monuments les demandes et les plans de restauration et de consolidation des monuments anciens. Supposons que ces Comités eux-mêmes soient invités à s'entourer des lumières que peuvent leur offrir, dans chaque région, soit les comités locaux, soit les sociétés archéologiques. Supposons en outre que les Comités provinciaux aient non pas seulement le droit de critiquer les plans et les projets qu'on leur soumet, mais celui de se mettre en rapport avec l'auteur de ces plans et de ces projets et d'ordonner des modifications aux plans, des recherches et des études nouvelles. Supposons enfin que les projets de restauration, ainsi étudiés et accompagnés de l'avis favorable ou défavorable du Comité provincial, soient envoyés par le canal des Gouverneurs à la Commission centrale, et que celle-ci, après avoir pris connaissance de l'avis motivé du Comité provincial, y joigne le sien ; que le ministre reçoive désormais, en ce qui concerne les restaurations d'anciens monuments, deux avis, dont l'un, celui de la Commission centrale, ne sera généralement que la confirmation de l'autre... Les choses iraient-elles plus mal ? Non, n'est-ce pas ? Serait-on plus assuré qu'on ne l'est aujourd'hui que nos anciens monuments, témoins encore vivants de nos gloires artistiques passées, seront traités avec tout le respect, avec toute la science raffinée qu'ils méritent ? Evidemment oui, n'est-ce pas ?

Si vous êtes de cet avis, vous me pardonnerez d'avoir porté la main, discrètement, mais délibérément, sur le monument administratif qui s'appelle la Commission royale des monuments et vous travaillerez, avec l'énergie qui distingue les Flamands, à faire adopter par l'autorité supérieure le plan de restauration que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation. (*Applaudissements.*)

—

Mr le Président. Mesdames, Messieurs, avant de lever la séance, permettez-moi de m'acquitter d'une dette.

Je dois, avant tout, une dette de reconnaissance à Mr le Bourgmestre de la ville de Gand, qui a bien voulu nous accorder l'hospitalité de son hôtel de ville.

Nous avons même, à l'occasion de notre dixième anniversaire, tenté un suprême assaut à la caisse communale, et notre principal complice a été Mr le Bourgmestre de Gand (*sourires*), qui a défendu nos intérêts avec un talent et une chaleur, dont nous sommes incapables, même à la Société d'archéologie. Je tiens donc à remercier ici l'honorable Mr Braun de l'appui si bienveillant qu'il a consenti à nous prêter dans cette circonstance. (*Applaudissements.*)

Je remercie également les autorités civiles et militaires qui ont tenu à rehausser de leur présence l'éclat de cette cérémonie.

Mais, je dois des remercîments tout spéciaux aux dames, qui ont bien voulu se rendre à notre invitation, et répandre ainsi une note plus claire et plus aimable sur cette réunion.

Nous autres, archéologues, nous serons toujours épris de la beauté, où qu'elle se trouve. Certes, nous aimons les belles choses anciennes, et les froides pierres elles-mêmes nous captivent bien souvent. Comment serions-nous insensibles à la beauté dans sa forme vivante ? Or, la nature, Mesdames, vous ayant donné la beauté en partage, vous ne vous offenserez pas, si nous saluons cette beauté lorsqu'elle veut bien venir si gracieusement à nous. (*Sourires et vifs applaudissements.*)

La séance est levée à 12,45 heures.

Algemeene vergadering van 17 Februari 1903

—

Assemblée générale du 17 février 1903.

—

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires; R. Schoorman, trésorier; Ch. Gilleman, bibliothécaire, et MM G. Claeys Boúúaert; W. de Haerne; M. Delacre; A. Diegerick; J. Doutreluigne; Albert Dutry; J. Dutry-Van Loo; J. Eggen; A. Gallet-Miry; F. Ingelbrecht; L. Janson; A. Ladon; L. Lievevrouw-Coopman; L Maeterlinck; J. Mees; H. Pirenne; E. Serdobbel; C Siffer; A. Van Assche; F. Van Bambeke; L. Van Biesbroeck; C. Van den Haute; H. Van Houtte; A Van Werveke; V. Willem.

MM. V. Vander Haeghen, vice-président et A. Maertens, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

—

Ordre du jour. — Dagorde.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Compte-rendu des publications offertes à la société. (*Ch. Gilleman.*)

III. La seule lettre connue de Jacques van Artevelde. (*H. Pirenne.*)

IV. La peinture murale récemment découverte dans l'église St-Martin à Alost. (*Chanoine Van den Gheyn.*)

V. La formation du domaine de l'abbaye de St-Pierre. (*C. Van den Haute.*)

VI. De l'entretien, de la conservation et de la restauration des tableaux. — Exposé de la question. (*Alb. Dutry.*)

I.

Communications (1).

Mr **le Président**. Dans l'assemblée générale précédente, Mr le secrétaire a eu l'heureuse idée d'évoquer devant vous le souvenir de Mr Jules Vuylsteke.

Il me paraît que puisque nous nous réunissons aujourd'hui, pour la première fois, en assemblée générale ordinaire depuis le décès de notre regretté confrère, il est de notre devoir d'exprimer, encore une fois, la peine que nous a causée la perte d'un membre aussi éminent (*Marques unanimes d'approbation*).

Mr **Albert Dutry**. Je crois devoir signaler à mes collègues la restauration très prochaine du second étage de la tour de l'église St-Jacques. Les plans sont dressés par Mr Van Assche. Si l'un ou l'autre de mes collègues voulait en prendre connaissance, je suis en état de les lui communiquer.

D'autre part, les personnes qui s'intéressent à ce travail, se réuniront jeudi à 2 heures au pied de la tour St-Jacques et feront, en compagnie de l'entrepreneur, l'ascension de la tour.

Il y a eu quelques divergences de vues au sujet de cette restauration, et nous nous proposons d'aller voir si, par exemple, les seuils des fenêtres ne portent pas de traces de colonnettes ou de meneaux.

Permettez-moi, à ce propros, Mr le Président, d'attirer l'attention des membres de la Société sur l'utilité qu'il y aurait

---

(1) Les membres qui auraient une courte communication à faire ou une motion d'ordre à présenter sous ce numéro de l'ordre du jour, sont priés de bien vouloir en informer dorénavant MM. les secrétaires, la veille ou tout au moins avant l'ouverture de la séance.

de nous signaler toutes les restaurations qui se font en notre ville. Il arrive trop souvent que nous ne sommes avertis que tardivement (*Adhésion*).

Ballotteering van buitengewone leden. — Ballottage de membres honoraires.

MM. Abel de Kerchove d'Exaerde, membre de la Chambre des représentants; J. et M. Vuylsteke, libraires-éditeurs, sont admis en qualité de membres honoraires.

II.

Compte-rendu des publications offertes à la société.

Mr Ch. Gilleman.

Messieurs,

Le soir même où m'était confiée la garde de vos livres, Mr A. Prayon-van Zuylen déposait sur le bureau un exemplaire de sa *Korte geschiedenis van het lersche volk* (Gand, Siffer, 1902, in-8°, 503 pp., 6 pll. et 1 carte), publiée sous les auspices de l'Académie flamande.

Malgré l'épithète du titre, cette histoire politique est un ouvrage de longue haleine, qui témoigne de patientes lectures. En ses trois grandes divisions, — l'Irlande avant l'Union, l'Insurrection de 1798, l'Irlande depuis l'Union, — il nous retrace toute l'existence du peuple irlandais depuis les origines lointaines jusqu'aux événements d'hier. Une place spéciale y est faite à l'étude des situations économiques. S'il était dans les destinées du peuple irlandais de perdre son indépendance, d'être spolié et opprimé, il l'était aussi de lutter contre ses oppresseurs. Au récit de notre confrère se mêlent des réflexions et des appréciations qui décèlent son état d'âme. Emu par les malheurs de

ceux dont il s'est fait l'historien, il accorde toutes ses sympathies à ceux qui mènent la lutte, qu'il s'agisse d'obtenir la rupture de l'Union ou l'amélioration du régime de la propriété, le *Repeal* ou le *Home Rule*; et voilà pourquoi Grattan, Fitz Gerald, Tone, O'Connell, Parnell et Gladstone ont, à l'exclusion de tout autre personnage, leurs traits reproduits par la gravure dans le livre de Mr Prayon-van Zuylen.

Une bonne carte, une bibliographie sommaire dans la préface et, sous forme d'annexe, une suggestive étude statistique complètent l'ouvrage, que liront avec satisfaction les amis de notre belle langue flamande et de la malheureuse île.

* * *

Mr Pierre Verhaegen s'est chargé de rédiger pour l'Office du travail un rapport sur la dentelle et la broderie sur tulle. Il a gratifié notre bibliothèque des deux substantiels volumes qui le contiennent (*La dentelle et la broderie sur tulle*. Bruxelles, Office de Publicité, 1902; in-8°, 2 vol., 315 et 280 pp., pll. et carte; vol. IV et V de la collection : *les Industries à domicile en Belgique*). Nous en possédions déjà un exemplaire dû à la générosité de Mr le Ministre de l'industrie et du travail. Abondance de biens ne nuit pas.

Notre confrère a singulièrement facilité ma tâche le jour où, dans une causerie charmante, il vous a entretenus de ces tissus légers dont s'accommode si bien la beauté féminine. Quoiqu'il se soit placé à un point de vue plutôt gantois, il ne vous en a pas moins enseigné la différence entre la dentelle à l'aiguille et la dentelle aux fuseaux; il vous a parlé de l'origine de cette dernière, qu'il ne faut pas confondre avec maint travail antérieur au XVe siècle; il vous a raconté les gracieuses légendes nées à Venise et à Bruges.

Ce qu'il ne vous a pas dit, c'est que ses volumes sont admirablement illustrés. Certaines planches font illusion : c'est le dernier mot de l'art. Si, ce qui est permis à des représentants du sexe fort, vous n'êtes pas grands clercs en matière de dentelles, ayez

recours à l'ouvrage de Mr Verhaegen. Avec un peu d'application, — ce n'est pas un jeu de mots, — vous apprendrez à distinguer tous les points et les guipures et les broderies et les torchons et les duchesses. Vous connaîtrez bien autre chose. Vous serez renseignés sur l'évolution économique de l'industrie, sur les milieux de fabrication, sur le mode de travail.

Est-ce tout ? Non. Il y a des détails aussi abondants que précis sur la matière première, les salaires, les prix de vente, les débouchés, la législation fiscale, les crises. Ce dernier mot me ramène à la causerie de notre confrère. L'industrie de la dentelle est menacée, peut-être même condamnée. L'Etat peut contribuer à son relèvement; mais le salut doit surtout venir des classes fortunées.

*
* *

Musicologue et bibliographe, Mr Paul Bergmans a écrit avec amour une étude sur la vie et les œuvres de l'*Organiste des archiducs Albert et Isabelle*, *Peter Philips* (*Pietro Philippi*) (Gand, C. Vyt, 1903 ; in-8°, 38 pp. et 1 pl.). La tâche n'était pas aisée, mais je m'imagine que ses relations avec les grands dépôts publics ont facilité les recherches de notre sympathique secrétaire. Est-il étonnant dans ces conditions que sa lecture — son travail a été lu à la séance publique de l'Académie royale d'archéologie, — ait eu un succès mérité ?

P. Philips est de nationalité anglaise. Né on ne sait où, dans la seconde moitié du XVIe siècle, il vint, jeune encore, sur le continent. Après un séjour problématique à Béthune et un voyage en Italie, nous le trouvons à Anvers. En 1598, il est organiste de la cour à Bruxelles. En 1610, il est pourvu d'une prébende de chanoine, bénéfice qu'il échange plus tard contre un autre. En 1611, avec plusieurs de ses collègues, il est appelé à Malines pour examiner les nouvelles orgues de Saint-Rombaut. Onze ans plus tard, il figure dans le cortège funèbre qui parcourt les rues de Bruxelles à l'occasion de la mort de l'archiduc. Jacques Francquart le dessine alors dans sa *Pompa funebris*. Ce portrait est reproduit.

Philips est mort vers 1630, après avoir semé sa carrière de compositions de toute nature à une, deux, quatre, six ou huit voix, chants pieux, madrigaux ou motets. De ses œuvres connues, Mr Bergmans a dressé une liste plus complète que toutes celles qui ont vu le jour avant la sienne. Parmi les pièces justificatives qui la précèdent dans sa brochure, il a fait une place aux gracieux petits vers du P. Marci, empruntés aux *Rossignols spirituels*, recueil de chansons pieuses mises en musique par Philips et jusque trois fois réimprimées au dix-septième siècle. Le Conservatoire royal de Bruxelles a exécuté, en 1883, un noël emprunté à ce rarissime opuscule et transcrit pour chœur mixte à quatre voix par son éminent directeur, Mr Gevaert. La transcription est restée au répertoire des concerts de l'établissement, tant le public l'a appréciée.

Puisse un musicien belge ou anglais publier un jour un choix des œuvres de Philips ! Ses soins pieux permettraient de porter un jugement définitif sur ce contemporain de Luython et de Pévernage.

***

Notre jeune confrère, Mr Charles Van den Haute, nous a fait don d'un exemplaire de la *Bibliographie de l'Histoire de Tongres* qu'il a publiée en collaboration avec Mr Eugène Ulrix, docteur en philosophie et lettres (Tongres, M. Collée, 1903; in-8°, 68 pp.). Ce répertoire, fruit du dépouillement consciencieux de centaines de volumes, est d'un emploi facile, les auteurs ayant classé les ouvrages d'après les matières traitées ; celles-ci sont à leur tour rangées par ordre alphabétique et le caractère gras qui les désigne, saute vivement aux yeux. Un chercheur veut-il connaître ce qui a été écrit sur la fontaine de Pline, il court à la lettre F et se trouve renseigné.

Le travail échappe-t-il à la critique? Présente-t-il des lacunes ? Peut-être bien, de l'avis des auteurs eux-mêmes ; car, dans leur modestie, ils ne se sont pas fait illusion sur sa valeur, et cette modestie, indépendamment du mérite de la publication et du

service rendu, leur vaudra vos éloges. Espérons —une phrase de la préface permet de nourrir cet espoir, — que MM^rs Ulrix et Van den Haute nous donneront un jour d'autres travaux sur l'antique cité d'Ambiorix.

***

Mr Robert Schoorman a fait paraître dans les *Annales du Cercle archéologique du Pays de Waes* un nouveau contingent de documents, chartes, lettres, contrats, etc., relatifs à cette partie du pays. Un tiré à part figure, à côté de son aîné, sur les rayons de notre bibliothèque. (*Register A n^r 125. Vernieuwinge van voorgeboden der keuren van het Land van Waas*..... S.l.n.d.; in-8°, pp. 549-648). Notre confrère m'excusera si je me contente d'une indication aussi sommaire. Chacun de nous est pénétré de l'importance de publications de ce genre. Reproductions fidèles des originaux qui reposent aux Archives de l'Etat, à Gand, les textes de Mr Schoorman sont précieux pour l'historien; ils le sont aussi pour le philologue qui, y trouvant mainte expression tombée en désuétude ou disparue de la langue, peut, suivant le mot de Montaigne, en faire le gibier de son étude.

***

C'est encore une fois de l'Afrique que nous entretient Mr Jules Mees dans sa brochure : *Une expédition portugaise au Congo en* 1512 (Bruxelles, P. Weissenbruch, 1902; in-8°, 9 pp.). Il nous apprend d'abord que c'est exactement en 1482 que fut atteinte l'embouchure du Congo. Ce point d'histoire est acquis depuis peu, grâce à la découverte récente du padron ou colonne de pierre aux armes du Portugal plantée par Diego Cam. Ce navigateur envoya au surplus une ambassade au roi de San Salvador. Les relations ainsi nouées furent suivies d'une série d'expéditions. L'une d'elles fait l'objet spécial de l'opuscule de notre confrère.

Simon da Silveira, le chef, avait reçu de son souverain, le roi

Emmanuel, des instructions qui, mises au jour et publiées depuis dix ans (*Alguns Documentos do Archivo Nacional da Torre do Tombo*, Lisboa, 1892, pp. 279-283), avaient jusqu'ici échappé à l'attention des historiens et des géographes, même portugais. Ce *Regimento* prescrit de veiller à ce que les Européens ne commettent pas d'excès et de servir la religion chrétienne, que le monarque africain a embrassée. Un des premiers soins de S. da Silveira est de construire une église à San Salvador. De la même époque datent un palais et un mur d'enceinte, dont les vestiges subsistent.

Si l'expédition n'est pas absolument désintéressée, si, par exemple, des cargaisons acquises « le plus honnêtement possible » sont attendues au retour, le roi portugais n'en a pas moins le mérite d'avoir donné des ordres très précis au sujet de la découverte d'un lac « qu'on dit être voisin du royaume de Manicongo ». Quel est ce lac? S'agit-il de celui qui figure sur certaines cartes de l'époque, immense réservoir d'où partent dans trois directions le Nil, le Zaire et le Zambèse? Mystère. Mr Mees conclut du silence des chroniques portugaises que cette partie des instructions resta sans effet. Il n'importe. L'exploration de l'intérieur du continent noir a préoccupé le roi Emmanuel. L'histoire lui tiendra compte de son intention. Nous félicitons vivement notre confrère d'avoir mis en lumière cet important document. (*Applaudissements*).

Mr **le Président**. Inutile, je pense, de remercier Mr Gilleman, car je serais obligé, je l'espère du moins, de le faire à chaque séance, et, vous le savez, ... l'ennui naquit un jour de l'uniformité (*Sourires*).

Seulement, je saisis cette occasion pour remercier Mr Gilleman, du zèle avec lequel il remplit sa charge de bibliothécaire. J'engage les membres à se rendre à la bibliothèque et à constater par eux-mêmes l'ordre parfait qui y règne.

Je fais appel, en même temps, à la générosité de nos membres

pour qu'ils nous envoient leurs publications. C'est la manière la moins coûteuse d'enrichir notre bibliothèque (*Rires approbatifs*).

III.

La seule lettre connue de Jacques Van Artevelde.

Mr **Pirenne**. Ce que j'ai à vous dire, Messieurs, est bien peu de chose et je n'ai pas le mérite de l'avoir découvert. Mais, tout ce qui concerne Jacques van Artevelde, le patron laïque de Gand, doit toujours intéresser les Gantois. C'est à ce titre que j'ai cru qu'il convenait d'attirer votre attention sur la seule lettre connue de lui. Elle vient d'être publiée, il y a quelques mois, dans un ouvrage français.

La célébrité de Van Artevelde contraste avec le peu qu'on sait de lui. Il s'est formé sur le célèbre tribun, au moyen-âge, deux légendes, l'une chez ses amis, l'autre chez ses ennemis. Toutes deux, naturellement, ont profondément altéré sa personnalité, absolument comme les légendes relatives à la bataille de Courtrai ont dénaturé le caractère de celle-ci.

Quelques découvertes faites çà et là dans les dépôts d'archives ont précisé un peu la figure de Van Artevelde. Parmi celles-ci, les plus intéressantes sont, tout d'abord, le document découvert à Ypres, en 1898, par Mr G. Des Marez et qui montre Van Artevelde, dans le camp flamand sous Tournai, appuyé sur sa canne et faisant torturer un Malinois pour lui arracher des aveux au sujet d'un seigneur brabançon.

Plus récemment, dans les comptes d'Artois, Mr Guesnon a trouvé les seules paroles prononcées par Van Artevelde que nous connaissions. Le bailli d'Artois écrit au Roi qu'un espion envoyé à Gand pour surveiller Van Artevelde lui a rapporté que celui-ci préparait une expédition contre Calais « le mais nid, disoit-il, de ceux qui pilloient les marchands et roboient leurs biens ».

Enfin, il y a trois mois, a paru, sous le titre de « Les préliminaires de la guerre de Cent Ans », un travail très volumineux, bien fait, qui a pour auteur Mr Eug. Déprez, et dans lequel nous est communiquée (p. 419) la lettre de Van Artevelde qui fait l'objet de cette communication. Elle est adressée, suppose son éditeur, à Edouard, duc de Cornouailles, fils aîné d'Edouard III.

Cette lettre ne porte qu'une date, celle du 11 janvier ; l'année n'est pas indiquée. Mr Déprez l'attribue à l'année 1340.

Or, cette date de 1340 est une impossibilité, et cela pour différentes raisons.

La première, c'est qu'Edouard III n'était pas en Angleterre en janvier 1340, mais depuis plusieurs mois déjà en Brabant. En second lieu, Van Artevelde dit, dans cette lettre, qu'il a dépensé toute sa fortune au service du roi d'Angleterre pour combattre les ennemis de celui-ci. Or, en 1340, Gand n'avait pas encore pris part aux opérations militaires dirigées contre la France. Enfin, on y parle d'archers anglais et il n'y en avait pas eu jusqu'alors en Flandre.

D'autre part, Catherine De Coster a été en Angleterre en 1344 et en 1345. Il ne peut pas être question de l'année 1345 parce que, en cette année, elle s'embarqua au mois de juillet. Mais, il est probable que la lettre est de 1344. En 1344, la situation de Van Artevelde était devenue très difficile et notre lettre est effectivement une sorte de supplication qu'il adresse au roi Angleterre pour le prier de lui venir en aide.

Un fait très curieux au premier aspect, c'est que cette lettre est écrite en français. Mais il faut se rappeler que le flamand n'a jamais été, au moyen âge, une langue diplomatique, et, qu'au XIVe siècle, le français était encore la langue officielle de l'Angleterre.

Cette lettre n'est, évidemment, qu'un fragment de la grande correspondance que Van Artevelde doit avoir entretenue avec le roi Edouard. Mais, c'est le seul morceau qui en soit connu jusqu'ici. Si l'on explorait systématiquement les archives anglaises, on y trouverait probablement d'autres textes analogues.

Ceci dit, voici le document imprimé par Mr Déprez (p. 419) :

11 janvier [1344].

Très nobles princes, les novelles qi sont en Flandres ai je escript à Kateline, ma compaignesse, pour les monstrer à madame la Royne : [ ] s'il vous les plaise à oyr. Tres cherz princes, vueillies tant faire que les archers qui sont en Flandres aient de quoi vivre selonc [ce] que je vengne contre les anemis le Roy monseigneur vostre père, car il n'ont rien à despendre ; et quant que j'ai au monde, ai despendut pour tenir les guerres contre les dis anemis. Nostre Seigneur Dieuz vous vuelle garder en cors et en ame et vous doinst bonne vie et longhe. [Escrit] le XIe jour de janvier.

Vostre humble subject Jaqe d'Artevelde bourgeois de Gand, appareillies à tous voz commandemens et plaisirs.

Public Record Office. Ancient Correspondence, vol. XLI, nº 166.

IV.

La peinture murale récemment découverte dans l'église St-Martin à Alost.

Mr **le chanoine Van den Gheyn**, président.

Il y a deux mois environ, j'étais appelé à Alost par Mr le Curé-Doyen à l'effet de voir, d'abord, la peinture murale qui venait d'y être découverte et, ensuite, pour lui faire connaître mon avis au sujet de la restauration éventuelle de cette peinture.

J'ai été très heureux de répondre à l'appel de Mr le Doyen, parce que j'étais sûr de pouvoir ainsi lui donner les conseils que vous-mêmes lui auriez donnés, et lui communiquer les principes qui sont les nôtres en cette matière.

Par une très heureuse circonstance, nous connaissons l'âge exact de ces peintures, puisque, chose vraiment exceptionnelle,

Peinture murale de l'église Saint-Martin, à Alost.

la date est indiquée en chiffres romains dans un coin de la voûte.

L'œuvre date de 1497.

Désireux d'obtenir quelques renseignements d'archives, je me suis adressé à l'obligeance de Mr l'abbé Roegiers, qui est le trésorier de la fabrique d'église. Malheureusement, les archives de l'église d'Alost sont muettes, par la raison qu'il n'existe pas un seul compte antérieur à 1525.

Voici cependant un détail intéressant, que m'a communiqué Mr Roegiers au sujet de la construction de l'église : « La « construction de l'église actuelle, à commencer par le chœur, « a été entreprise vers 1480 d'après les plans de Jan Van « Houwe; en 1487, maître Josse den Ottere est venu inspecter les « travaux, et en 1489 la fabrique d'église et les magistrats « d'Alost ont conclu un accord avec Herman de Waghemakere « pour la continuation et l'achèvement des bâtiments.

« Les chanoines sont venus à Alost quittant Haeltert, en « 1495. »

Puisque ces peintures ont été exécutées en 1497, elles sont donc contemporaines de la construction de l'édifice.

Comme vous le voyez par les photographies que je vous communique, la voûte comprend six compartiments. Le centre en est occupé par des rinceaux. Il faut surtout remarquer la grande belle fleur, qui termine chaque rinceau. Si nous n'avions pas la date, nous pourrions déterminer l'âge de cette peinture d'après cette décoration végétale.

De chaque côté des fleurs, se trouve un bouton du même style.

Les anges sont au nombre de douze, et portent des costumes différents. Cinq d'entr'eux sont revêtus de la chape, un seul porte la dalmatique, et les six autres sont vêtus de longues robes flottantes monochromes, jaunes ou blanches, retenues au moyen de ceintures ou de cordes. Ils ont les costumes qu'ils portent toujours dans les tableaux des primitifs, c'est-à-dire des vêtements sacerdotaux.

Quatre de ces anges jouent des instruments de musique. L'un

joue de la flûte, le second de la harpe, le troisième de la viole et le quatrième d'un instrument que je n'ai pas pu indentifier ; il m'a semblé que c'est une timbale.

Les autres portent des banderoles, dont je ne suis pas parvenu à déchiffrer les inscriptions.

Il serait cependant assez intéressant de connaître le sens de ces inscriptions, précisément pour savoir si cette chapelle, dédiée actuellement à la Sainte Vierge, a toujours été destinée à cet usage.

Vous le savez, Messieurs, la chapelle absidale est d'ordinaire consacrée au Saint-Sacrement. Mais, le motif pour lequel j'estime que la chapelle actuelle de la Vierge a eu toujours cette destination, c'est qu'à Alost, il y a une tourelle eucharistique dans le chœur.

Peu d'églises ont encore une tourelle eucharistique, mais là où elle n'existe pas, c'est la chapelle absidale qui est réservée au Saint-Sacrement.

Le problème serait résolu si l'on pouvait déchiffrer les inscriptions. En effet, les instruments que jouent les anges, ne déterminent pas le caractère de la chapelle, car ce concert des anges peut s'adresser aussi bien à la Sainte Vierge qu'à Notre Seigneur Jésus-Christ.

L'état de conservation de ces peintures est vraiment merveilleux. Aussi ai-je cru pouvoir conseiller à Mr le Doyen de ne pas faire la moindre restauration, de manière à ce que le document demeure absolument intact. Je ne doute pas que ce conseil soit suivi.

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'importance de cette découverte, parce que nous avons là une ornementation complète d'une voûte de chapelle à la fin du XVe siècle.

D'ailleurs, l'église d'Alost porte de nombreuses traces de polychromie qui accusent le même style, et doivent par conséquent se rapporter à la même époque. Je citerai la voûte de la chapelle dédiée à la Sainte-Croix Les anges que nous y avons relevés, portent différents instruments de la Passion. L'état de

conservation de ces peintures laisse malheureusement beaucoup à désirer, mais cependant j'estime qu'il vaut mieux ne pas les restaurer.

Nous nous trouvons ici en présence de fresques; les ouvriers que j'ai interrogés à ce sujet, m'ont assuré qu'ils n'ont retrouvé aucune trace d'huile. A ce point de vue encore le document a son importance et présente un intérêt spécial. (*Applaudissements.*)

V.

La formation du domaine de l'abbaye St-Pierre.

Mr **Ch. Vanden Haute** communique, sous ce titre, une étude où il rappelle d'abord que la fondation du monastère de Saint-Pierre au mont Blandin remonte à saint Amand et date de la première moitié du VIIe siècle. Il semble qu'à l'origine les domaines des monastères de Saint-Pierre et de Saint-Bavon n'aient pas été distincts. Ce n'est qu'après la mort de saint Bavon que le cloître situé au confluent de l'Escaut et de la Lys est devenu une communauté religieuse et économique indépendante de celui de Saint-Pierre. Dans la formation du domaine de Saint-Pierre se dessinent trois périodes bien caractérisées.

La première va de saint Amand à Eginhard. Le noyau tout à fait primitif du domaine a été constitué par les propriétaires fonciers se trouvant au nombre des adeptes de la religion prêchée par saint Amand.

Les premiers abbés font des achats assez considérables; parmi les premiers bienfaiteurs de marque apparaissent les rois Dagobert et Clovis. Charles Martel sécularisa les possessions de l'abbaye et les moines qui l'habitaient se dispersèrent.

La seconde période commence avec Eginhard qui devient abbé de Saint-Pierre vers 815; il installe au mont Blandin vingt-quatre chanoines réguliers et réorganise le domaine auquel les rois Francs accordent l'immunité. Sous les successeurs de Louis

le Pieux, les déprédations commises par des seigneurs laïcs voisins et les invasions des Normands conduisent l'abbaye à une prompte ruine.

Avec Arnoul le Vieux, comte de Flandre, et l'abbé Gérard de Brogne, le réformateur religieux bien connu du Xe siècle s'ouvre une troisième période dans la formation du domaine de Saint-Pierre. Grâce à eux le monastère se relève de sa décadence à la fois matérielle et morale. A partir de ce moment, des donations, plus ou moins fréquentes d'après les époques, achèvent d'arrondir le domaine jusqu'au XIIIe siècle, époque à laquelle on peut le considérer comme définitivement constitué.

Mr Vanden Haute a voulu se borner à indiquer les grandes lignes de sa formation ; il se propose d'étudier, d'une façon plus complète, son organisation à partir du XIVe siècle qui marque un tournant dans l'histoire économique de l'abbaye. Un document de la plus haute importance est le *Liber inventarius* ou relevé de tous les revenus et possessions du monastère dressé en 1281 (Archives de l'Etat, à Gand), qui jusqu'à un certain point servira de base à son travail. (*Applaudissements.*)

VI.

De l'entretien, de la conservation et de la restauration des tableaux.

Mr **Albert Dutry**. C'est, MM., à l'initiative éclairée de notre zélé président que nous devons l'inscription à notre ordre du jour de la question, à la fois importante et d'une portée pratique incontestable, que j'aurai l'honneur de vous exposer.

Trop souvent, la négligence, l'incurie, l'ignorance ou, ce qui est pis que tout cela, une demi-science, doublée d'une outrecuidante prétention, ont été cause de la perte, vraiment irréparable, de monuments picturaux d'une haute valeur ; l'autre jour encore,

on pouvait lire dans les journaux que plusieurs tableaux de maîtres illustres avaient été irrémédiablement gâtés par le conservateur d'une galerie italienne, qui les avait lavés à l'aide d'une solution corrosive !

Et ce n'est pas le premier conservateur qui procède à pareilles expériences !

Au siècle dernier, on a fait subir à une série de tableaux d'un des plus grands musées du monde des nettoyages qui ont détruit d'admirables patines, d'aucuns disent d'admirables toiles, car si l'on devait reviser tous les inventaires des musées on aurait peut-être des surprises.

Que dire des collections privées ?

C'est chose vraiment étonnante et non moins incompréhensible que l'insouciance des amateurs — de la plupart d'entre eux, — pour ce qui concerne la conservation et la restauration de leurs richesses artistiques.

On l'a dit avec raison : « S'il s'agissait d'un chien ou d'un cheval, ces mêmes amateurs non seulement s'adresseraient pour les soigner à un vrai vétérinaire, mais ils exigeraient des garanties sérieuses de la part de cet Esculape ; tandis que pour soigner un tableau le premier venu leur suffit. »

Documents d'art, d'histoire, d'archéologie souvent, les tableaux, méritent toute la sollicitude de notre Société.

Et la question que nous avons à traiter, tout en se rattachant au passé et au génie de nos ancêtres, est en même temps d'une saisissante actualité, car les abus à flétrir et à redresser sont de tous les jours.

I. — Entretien.

Il est bien des gens qui s'imaginent qu'une fois accroché au mur, le tableau ne demande plus de soins. Et quand nos ménagères flamandes procèdent à cette grave opération dite du « grand nettoyage », elles se contentent le plus souvent de recouvrir les tableaux de quelque vieux drap, de quelque vieille tapis-

serie; encore, en prenant cette mesure, visent-elles plus à protéger le cadre qu'à garantir la toile.

Un tableau, MM., devrait être décroché au moins une fois l'an et examiné sous ses diverses faces.

Je préconiserais même le lavage annuel à l'eau de son ou à l'eau bouillie, légèrement tiède, car avec le temps le tableau se couvre inévitablement de poussière, de fumée, de crasses diverses.

Il arrivera même que l'eau de son, ou l'eau tiède, ne suffira pas pour enlever la pellicule graisseuse qui s'est déposée sur la peinture — par exemple, s'il s'agit d'un tableau exposé dans un fumoir ou une salle à manger; le meilleur et le plus inoffensif moyen de dégraissage que je connaisse, et que j'ai souvent expérimenté avec succès, est le ponçage du tableau à l'aide d'une pomme de terre crue coupée en deux.

Ce moyen peut paraître empirique : il est bon, incontestablement, et inoffensif.

Chaque fois qu'on procède au lavage d'un tableau, on doit le frotter de bas en haut pour éviter les stries et jamais on ne peut laisser un tableau mouillé : les vieux foulards de soie devraient être recherchés par tous les collectionneurs de tableaux; ils sont excellents pour tamponner.

Attention aux éponges : elles renferment bien souvent des parties dures, crayeuses, qui rayent non seulement le vernis du tableau, mais même la peinture.

Il ne suffit pas de porter son attention sur la face du tableau; il faut épousseter soigneusement le revers de la toile ou du panneau.

Il est bon de retourner le tableau peint sur toile pour faire tomber la poussière, les menus détritus qui s'amassent volontiers entre le chassis et la toile, et qui menacent d'altérer ou de crever celle-ci.

Rien de plus fréquent et de plus nuisible que ces dépôts qui ont souvent gâté toute la partie inférieure de certains tableaux d'église.

Il est utile aussi de vérifier les clous qui retiennent les grandes toiles dans la partie supérieure; la rouille mange la toile et celle-ci se bombe, descend, parfois même se déchire.

On ne devrait employer pour cet usage que des clous fortement étamés.

A côté de l'amateur et de la ménagère qui n'entretiennent pas du tout leurs tableaux, il y a l'amateur ou la maîtressse de maison trop soigneux.

Chaque jour, ils font passer le plumeau sur les tableaux ; le plumeau s'use et ses plumes brisées le rayent en tous sens.

Il en est aussi qui les lavent fréquemment — parfois à l'aide d'une savonnée ! — sans les sortir du cadre ; l'eau chargée d'impuretés s'infiltre entre le cadre et la toile ou le bas du panneau ; celui-ci travaille et celle-là pourrit.

Aussi bien vaut-il mieux fixer le tableau dans le cadre à l'aide de crochets à pas de vis, ou d'attaches en bois, que de l'enclouer.

On fait faire un demi-tour aux crochets et on sort la toile du cadre.

Le nettoyage ordinaire peut donc se faire à domicile et par le possesseur.

Mais pour l'amour de l'art ne laissez pas nettoyer vos tableaux par certains soi-disant spécialistes !

Comme le disait Mr le Ministre Van den Peereboom, dans sa circulaire aux Gouverneurs du 20 janvier 1862 : « l'opération du nettoyage est celle qui détruit le plus d'ouvrages, elle est sans contredit très dangereuse. »

II. — Conservation.

Ce que nous venons de dire de l'entretien des tableaux s'applique naturellement à leur conservation : entretenir, c'est conserver, mais, malgré ce sage entretien, on ne les conserve pas toujours intacts.

Il est des cas où les soins journaliers ne suffisent plus pour sauver un tableau.

Si, le plus souvent, ils le maintiennent en bonne santé, à l'œuvre d'art comme à l'homme il peut survenir des accidents, des maladies.

S'il est une hygiène du tableau sain, il y a aussi une pathologie et une thérapeutique des peintures : la pathologie se chargeant d'étudier et de décrire les altérations et leurs causes, d'en donner un diagnostic exact; la thérapeutique recherchant et indiquant les remèdes soit pour guérir, soit pour atténuer le mal (1).

Le tableau, MM., a de nombreux ennemis, intérieurs et extérieurs.

Par ennemis intérieurs, il faut entendre ces causes de destruction inhérentes à la peinture elle-même, notamment l'altération des couleurs par des causes physiques ou chimiques et le défaut de solidité des couleurs sur le subjectile.

Les ennemis extérieurs sont les mauvaises conditions atmosphériques, les poussières, les fumées, etc.

Parmi les ennemis extérieurs, il aurait fallu citer en premier lieu, quoique ceci puisse paraître paradoxal, l'artiste-peintre et l'amateur de tableaux, ennemis de leurs productions et de leurs trésors, sans le savoir le plus souvent, mais il est des ignorances inexcusables.

Les principaux ennemis extérieurs de la peinture sont :

1° *L'humidité.* — Elle déforme les panneaux ou consomme la toile et fait éclater la peinture par écailles.

L'humidité produit sur les peintures à l'huile une séparation des molécules du corps dissolvant, et de même que le verre pulvérisé est opaque, que l'huile mélangée d'eau devient laiteuse, de même les peintures se ternissent quand l'air s'introduit dans leur masse entre les particules. Un tableau ainsi attaqué devient terne et grisâtre; on dit que la couleur est passée.

Voici un procédé de régénération que je n'ai pas eu l'occasion

---

(1) *Revue universelle*, 10 décembre 1902.

de mettre en pratique mais qui, dit-on, restitue aux peintures altérées par l'humidité tout leur éclat primitif.

Ce procédé consiste à disposer dans une caisse plate la peinture à régénérer, puis à l'exposer pendant quelque temps aux vapeurs d'alcool. La peinture absorbe alors de cet alcool une quantité, minime sans doute, mais suffisante pour que la peinture se gonfle, remplisse les intervalles existant, les particules disjointes, de manière à récupérer son homogénéité et sa transparence.

Si cette opération est reconnue insuffisante, on peut la modifier d'une autre manière : il faut *nourrir la peinture*, non avec de l'huile, comme on le faisait autrefois, mais au moyen de substances qui n'altèrent en rien les couleurs et la transparence ; le baume de copahu est plus spécialement recommandable.

La peinture à restaurer ayant d'abord été soumise à l'action de l'air, mélangée de vapeur d'alcool, on passe sur le revers de la toile une couche de baume de copahu et, s'il est nécessaire, on rétablit par pression l'adhérence entre les parties écaillées et la toile. C'est ainsi que l'on a pu rendre à des tableaux dont les couleurs étaient passées leur ancien éclat, et que de vieilles peintures fendillées ont dû à l'alcool leur rajeunissement (1).

Quoiqu'il en soit de ce système, il ne serait pratique que pour les tableautins.

Il faut toujours que l'air circule derrière l'étendue entière d'un tableau, et plusieurs fabriques d'église, notamment, celle de St-Michel, à Gand, ont dégagé les grandes toiles des caisses qui les bordaient sous prétexte de cadres.

2°) Un deuxième ennemi de la peinture est *la chaleur*, c'est-à-dire un air ambiant trop sec ou trop chaud.

Combien de fois n'avons-nous pas constaté, MM., que des polyptyques transportés de nos églises dans nos musées, c'est-à-dire là où ils devaient rencontrer toutes les conditions favorables à leur conservation, s'y altéraient, que la peinture y devenait terne, se craquelait?

---

(1) *Revue universelle*, n° cité.

C'est un grand tort que l'on a de ne pas « acclimater » un tableau, surtout lorsqu'il s'agit des plus anciens et des plus précieux monuments de la peinture.

On est, soit dit en passant, d'une rare insouciance en Belgique pour ce qui concerne le chauffage des musées : plus d'une fois j'ai constaté dans les musées de Bruxelles et d'Anvers de véritables sautes de température au cours de la même journée.

D'ailleurs, on peut dire d'une façon générale que l'air des musées et même de nos appartements privés est trop sec : c'est aussi l'avis de la docte Faculté.

3°) *La poussière* est d'autant plus à craindre pour les tableaux que la plupart du temps elle renferme des agents délétères et, c'est pourquoi, tout en étant absolument hostile au système (malheureusement encore trop en vigueur en Belgique) du rideau qui cache le chef-d'œuvre et que l'on ne peut faire tirer que moyennant finances, j'ai toujours préconisé le maintien de la courtine pour les cas de nettoyages, de travaux, etc.

Notez que la couche de poussière qui pèse sur le revers de la toile est plus désastreuse que celle qui s'attache à la peinture même puisqu'elle attaque directement le subjectile (1).

On a pu constater sur des tableaux conservés dans des monuments, que, par des temps humides, cette couche de poussière était complètement moite : rien d'étonnant alors que le tissu qu'elle recouvre pourrisse.

4°) C'est pour des motifs analogues que *la fumée*, qui le plus souvent renferme des principes chimiques corrosifs, doit être considérée comme une ennemie de la peinture.

5°) *L'air vicié.*

Faut-il dire que la salle à manger ne constitue pas le milieu idéal pour une toile de prix, non plus que le fumoir ?

Würtz, dans son traité de chimie bien connu, signale, d'après M. Letheby, l'influence fâcheuse des produits de la combustion

---

(1) Le subjectile est le support de la peinture : bois, toile, cuivre, etc.

du gaz contenant des matières sulfurées et en signale les effets corrosifs sur les tissus, les couleurs, les reliures, etc.

6°) Enfin, il faut bien classer parmi les ennemis du tableau *l'homme*, l'amateur ou le soi-disant amateur. Très justes et d'une très exacte observation, ces lignes du peintre Vibert :

« Les amateurs ont la manie, quand il regardent une peinture, de circonscrire dans un petit rond, qu'ils indiquent par un mouvement du doigt, le morceau qu'ils admirent.

« Le petit rond est imaginaire ; mais les coups d'ongles qui en résultent ne le sont pas. Encore heureux quand le Mécène exalté ne tient pas un cigare allumé ou un binocle en métal.

« Souvent même, l'admirateur frotte l'endroit remarquable d'un peu de salive. L'endroit remarquable en devint par la suite d'un bleu terne, et plus il ternit, plus les lavages à la salive nicotinisée se répètent. De sorte que si le tableau contient beaucoup d'endroits remarquables, il ne tarde pas à devenir tout à fait dégoûtant... ».

Voilà les maux, MM. ; des remèdes ont été indiqués ou s'indiquent d'eux-mêmes : le tableau doit être soigné et respecté.

Il est bon qu'il soit exposé dans un milieu normal où les fluctuations atmosphériques ne se font pas trop sentir.

Il ne faut pas permettre que l'on y touche et réagir énergiquement contre cette manie de certains amateurs qui, comme les enfants, regardent avec les doigts.

Aussi bien comprend-on la mise sous verre des œuvres délicates.

Le vernis, un bon vernis constitue pour la peinture un agent protecteur de premier ordre.

S'il est permis de ne pas en être grand partisan, encore ne faut-il pas systématiquement le proscrire.

En principe,il est bon que le tableau soit verni : « le vernis est le vêtement du tableau, il le préserve des émanations nuisibles, il protège sa surface, il enrichit ses couleurs, et lorsqu'il est flétri, sali par des contacts impurs, éraillé, jauni, noirci par le

temps et la fumée, enfin hors d'usage, on l'enlève pour en remettre un neuf. C'est donc bien un habit. (1) »

Nombre d'artistes ont le tort de vernir leurs tableaux trop tôt, quand la couleur n'est pas encore sèche, c'est-à-dire, lorsqu'elle « travaille ».

Vous savez tous, MM., ce que c'est que le jour du vernissage qui précède l'ouverture des salons.

Jadis, c'était un jour de travail ; aujourd'hui, c'est plutôt une réunion mondaine, où les papotages et les commérages vont bon train, et où des femmes élégantes et des peintres à la toilette pleine d'étranges recherches parlent de beaucoup de choses, qui n'ont avec les beaux-arts que de lointains rapports.

Mais même de nos jours, par ces groupes, on voit circuler des hommes en blouse grise ; l'un porte une échelle, l'autre une bouteille, un vaste godet, et une brosse plate.

Ils s'arrêtent successivement devant plusieurs toiles qui — ironie des mots ! — réclament leurs bons soins ; ils les époussètent sommairement et, d'une brosse généreuse (toujours la même !) étendent une couche de vernis sur des tableaux à peine secs, superficiellement.

Car l'artiste contemporain est trop souvent d'une parfaite indifférence au sujet des conditions matérielles de durée de ses œuvres, et l'on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que plus des trois quarts des tableaux modernes portent en eux-mêmes le germe d'un dépérissement prochain.

La postérité ne songera peut-être pas à se plaindre de ces inévitables hécatombes de toiles peintes; mais, quand il s'agit d'un tableau ancien, d'une œuvre de valeur, la question du vernissage revêt une tout autre importance.

Il arrive, en effet, un moment où le tableau doit être reverni — fût-ce au vernis mat.

Nous avons tous connu des amateurs qui confient ce soin à un peintre en bâtiment.

---

(1) Vibert, *La Science et la Peinture* (Paris, 1891).

Celui ci ne dévernit pas la toile au préalable ; il la lave — parfois ; puis il passe sur la peinture une couche abondante d'un vernis épais, d'un vernis de parquet ou d'équipage, et restitue à son mandant une toile cirée dans laquelle il y a moyen de se mirer.

On ne peut jamais revernir un tableau sans enlever au préalable l'ancien vernis ou ce qui en reste.

Généralement, quand l'œuvre n'a pas de grandes dimensions, on peut la dévernir en frottant la surface du tableau avec le bout du doigt; la couche de vernis se réduit en poussière, qu'un souffle enlève. Le vieux vernis disparu est remplacé par une couche de vernis neuf. C'est ce qu'on appelle le procéder du *déroulage*. Il arrive parfois qu'on doive recourir à l'alcool, mais alors il faut agir avec prudence.

Dans les anciens tableaux, plusieurs des couleurs ont été broyées non avec de l'huile, mais avec des substances résineuses. Il arrive que les couleurs se sont si bien incorporées avec la couche du vernis qu'il n'y a plus qu'une seule couche ; en voulant enlever le vernis, on risque d'enlever la couleur. C'est là une grave difficulté ; il est vrai que cela n'a pas toujours arrêté les restaurateurs de tableaux, et trop de tableaux de maîtres ont dû à un zèle intempestif de nettoyage d'être rendus méconnaissables.

La conclusion à tirer des exemples trop nombreux de tableaux anciens perdus ou profondément altérés à la suite d'opérations de dévernissage, est tout d'abord la nécessité de bien connaître les procédés matériels du peintre auteur du tableau et, dans le cas où le vernissage aurait eu lieu sur couches broyées dans des essences de résine, de se borner à n'enlever que les couches extérieures du vernis, sans tenter d'aller plus loin, dans la crainte d'altérer le tableau (1).

---

(1) *Revue Universelle*, nº cité.

III. — Restauration.

Quand l'accident survenu au tableau est grave; quand celui-ci est atteint d'une maladie qu'on pourrait appeler organique, le rôle du conservateur cesse et le restaurateur entre en scène.

Le restaurateur!

C'est un homme terrible, MM., et son intervention est toujours redoutable.

Le restaurateur! Mais il a souvent entre ses mains — hélas! combien maladroites parfois! — des œuvres d'un prix inestimable et quand je parle de prix, j'entends la valeur esthétique et non la valeur vénale d'une œuvre.

Un bon restaurateur devrait être à la fois au courant de l'histoire de l'art, peintre de talent, chimiste, et surtout esthète respectueux des œuvres maîtresses et praticien discret.

Hélas, il est si rare qu'il réunisse ces qualités!

Quand un rapin ne parvient pas à écouler ses études peintes, il s'improvise restaurateur; il croit en posséder la science en vertu de l'axiome : *Qui peut plus, peut moins!*

La restauration d'un tableau constitue bien souvent un subside indirect alloué à quelque jeune artiste besogneux par le bureau de bienfaisance des beaux-arts .

N'insistons pas et bornons-nous à surveiller de près ces restaurateurs dont la prétention est aussi élevée que leur ignorance est profonde.

On peut distinguer deux grandes causes d'altérations graves de la peinture exigeant l'intervention du restaurateur.

C'est tantôt la couche colorée qui est attaquée ; c'est tantôt le support de cette couche, le subjectile, qui a subi des avaries.

Les peintures à l'huile sont presque toujours exécutées sur bois ou sur toile, elles sont appliquées non directement sur le bois ou sur la toile, mais sur un enduit les recouvrant; leur solidité, comme leur éclat dépend d'abord de la substance des couleurs et des matières dans lesquelles on les a broyées, puis de la nature

du vernis dont la peinture achevée a été recouverte. Le bois d'un panneau peint peut se gaucher, se fendre ou pourrir totalement; dans le premier cas, le panneau est humecté au dos posé à plat, la peinture au-dessus et en moins de douze à vingt-quatre heures, il se redresse de lui-même. L'opération s'étant arrêtée quand le redressement est obtenu, on le maintient au moyen de lames de bois ou chapelet disposé de manière à laisser le libre jeu aux forces contraires de la dilatation et de la contraction. Les fentes du bois se bouchent au moyen de mastic quand elles sont légères, de fragments ou de lamelles d'épaisseur convenable lorsqu'elles sont plus larges; les vers qui dévorent le bois périssent si l'on humecte le panneau de sublimé au chlorure de mercure, poison violent; mais quand le panneau est pourri, tombe en poussière, et par cela même compromet la peinture, il faut enlever celle-ci et la reporter sur un autre panneau ou sur une autre toile.

En ce qui concerne les peintures sur toile, le rentoilage s'impose quand les accidents survenus ne peuvent se réparer au moyen de morceaux de toile neuve collés par derrière le tableau, ou de morceaux de vieille toile peinte empruntés à des tableaux de moindre valeur.

Nous nous occuperons tantôt de l'importante et délicate opération du rentoilage.

Examinons les cas où c'est la couche colorée qui a souffert. Un accident assez fréquent est la formation d'*ampoules* ou *cloques*; la peinture se soulève partiellement laissant un vide entre elle et la toile.

Il s'agit d'amollir l'ampoule, de glisser dans le vide un liquide adhérent, après avoir percé délicatement le sommet de la cloque à l'aide d'une aiguille; enfin, d'appuyer avec un chiffon pour aplatir l'ampoule et de mettre sous presse.

Un liquide émollient que j'ai employé avec succès est l'huile essentielle de pétrole; le vernis au pétrole — vernis absolument fluide — servira avantageusement d'agent d'adhérence.

Les *fendillements*, les *crevasses* et les *gerçures*, se bou-

chent avec un mastic composé de couleur en poudre selon le ton dont on veut faire le mastic et de résine dammar pulvérisée. On préconise aussi la colle de caséine et les poudres de couleur, mais les colles de farine ou de fromage sont sujettes à la fermentation putride.

Le mastic est étendu discrètement dans les fentes – préalablement imbibées de vernis à retoucher pour obtenir l'adhérence — à l'aide du couteau à palette ou d'une spatule.

On laisse sécher et on retouche.

Mais revenons au cas où un rentoilage s'impose.

Voici le système de *rentoilage* en pratique de nos jours. Il consiste d'abord à encoller la peinture, à l'affermir au moyen de plusieurs couches de papier épais collé avec de l'empois.

Lorsque ce cartonnage est sec, on décloue la toile de son vieux chassis, on la pose sur une table très unie, la peinture en dessous, en maintenant les bords de la toile par des tirants

Ici se présente une double hypothèse.

1° Il s'agit simplement de consolider la toile ou de boucher des crevasses, des déchirures.

Alors, on dégage avec soin et légèreté les aspérités de la toile avec une pierre ponce ; puis on colle sur la vieille toile une première toile ou un premier canevas ; celui-ci est doublé par une seconde toile au grain plus serré ; quelques repassages tièdes chassent l'air, rendent les toiles adhérentes, enlèvent l'humidité, égalisent la surface de la peinture et terminent l'opération.

2° La seconde hypothèse, celle dite de l'enlevage, se présente quand l'apprêt d'un tableau se lève par écailles, que son adhérence avec la toile n'existe plus, et quand les imbibations par derrière la toile n'ont plus d'effet adhésif.

Dans ce cas on pose une gaze fine et claire sur la peinture préalablement encollée et on procède au cartonnage décrit plus haut.

Seulement, au lieu de nettoyer et de poncer la toile, on l'hu-

mecte à différentes reprises et à un moment donné — question d'habileté professionnelle et de tact, au sens propre du mot — on lève la toile en commençant par un coin du tableau : on la tire horizontalement en biais, et en quelques minutes, le tout est enlevé.

On lave l'apprêt, on le consolide avec une nouvelle teinte, on la recouvre par un canevas clair, puis par une seconde toile, bref on rentoile et on repasse comme dans le premier cas (1).

Quand tout est bien sec on retourne le tableau sur le dos, on humecte le cartonnage qui se désagrège et s'enlève facilement.

On reproche au rentoilage ainsi pratiqué l'abus de l'eau. Qu'y faire ?...

Le tableau est donc rentoilé.

C'est maintenant qu'il faut avoir l'œil ouvert ; c'est à ce moment que les pouvoirs publics ou les particuliers qui ont confié une œuvre au restaurateur doivent veiller sur leur trésor, car le retoucheur est là qui guette sa proie.

Le retoucheur, c'est le plus souvent le rentoileur lui-même — un raté de la peinture.

Et ce monsieur traite les maîtres de l'époque gothique et de la Renaissance de compère à compagnon.

Que dis-je, si l'on n'y prend garde, il corrigera Van Eyck et Van der Weyden, Rubens, Van Dyck et Teniers....

Qu'ajouterai-je, MM. ?

Qu'à mon humble avis la retouche discrète est admissible ; le repeint, je ne peux me résoudre à l'admettre, à moins qu'il s'agisse de repeindre un coin ou une lisière de la toile, et encore !

C'est par milliers que l'on pourrait compter les toiles de mérite gâtées par les retouches et les repeints maladroits....

---

(1) Le traitement des peintures sur panneaux est à peu près le même; au lieu d'enlever la vieille toile on enlève le vieux bois à l'aide d'un rabot et d'une gouge, jusqu'à ce qu'on atteigne presque l'apprêt; les dernières fibres s'enlèvent en les humectant

Je m'étais engagé, MM., à vous faire un exposé sommaire des questions que soulèvent l'*entretien, la conservation et la restauration des tableaux.*

Je crois avoir rempli ma tâche et je serai heureux d'augmenter, grâce à votre science et à votre expérience, la petite dose de savoir que m'ont fait acquérir un amour sincère et un profond respect pour les chefs d'œuvres de la peinture. (*Applaudissements*).

Mr le Président. Messieurs, l'heure est trop avancée pour que nous puissions discuter encore ce soir le magnifique exposé que vous venez d'entendre.

D'ailleurs, il me semble que cet exposé même et la manière si éloquente et si parfaite avec laquelle il a été fait, exigent, de notre part, des réflexions sérieuses.

Cette discussion, j'en suis convaincu, est de nature à être des plus utiles et à donner les meilleurs résultats, si elle est préparée après mûr examen et à tête reposée. Nous la réserverons donc pour la séance du mois d'avril (1).

La séance est levée à 10 1/2 h.

---

(1) La séance de mars est consacrée à la conférence de Mr le Président sur l'Art byzantin.

Algemeene vergadering van 10 Maart 1903.

—

Assemblée générale du 10 mars 1903.

—

Conférence par Mr le Chanoine Van den Gheyn, président de la Société.

L'ART BYZANTIN.

—

Dans une rapide introduction, l'honorable conférencier esquisse à larges traits les divergences de vues qui existent entre savants sur les origines de l'art byzantin. Les débuts et la formation de cet art intéressant nous échappent. Il est difficile tout au moins de les retracer d'une manière exacte et d'après des documents certains.

Byzance était devenue après la translation du siège de l'Empire sur les rives du Bosphore, le foyer où se réfugia l'art gréco-latin, en pleine décadence, pour s'y régénérer au contact du monde asiatique. Mais l'ancienne et primitive Byzance a complètement disparu et des monuments élevés par Constantin et ses successeurs, il ne reste que très peu de chose, trop peu en tout cas, pour qu'il soit possible de démêler les origines de l'art dont les empereurs chrétiens avaient encouragé les premiers essais.

On est généralement d'accord, cependant, pour assigner une très large part aux influences orientales dans la formation de cet art. Cela n'est guère contestable et il suffit d'ouvrir les yeux sur un produit quelconque de l'art byzantin en peinture, sculpture, mosaïque, architecture, pour y discerner rapidement ces influences. Mais l'art grec, lui aussi, a inspiré les débuts du byzantin et c'est précisément sur la mesure de ces influences respectives que discutent les auteurs. Le conférencier cite à ce

sujet les opinions de MM. Choisy, Enlart, E.-M. de Voguë (exploration de la Syrie : 1865 à 1877) et il conclut que :

(1) L'influence grecque fut prédominante dans la première époque de l'architecture byzantine. Les artistes se contentèrent tout d'abord de copier les formes du style grec, pour les modifier ensuite au gré de l'influence orientale et asiatique.

(2) Celle-ci se marque bientôt plus nettement et domine plus tard exclusivement, au point de constituer une forme d'art nettement caractérisée et distincte de celles qui l'ont précédée et suivie.

A l'appui de cette thèse, le conférencier entreprend l'étude du *chapiteau byzantin*. Dans le chapiteau s'incarnent pour ainsi dire les caractères typiques d'une architecture déterminée. Cela est particulièrement vrai pour l'architecture byzantine.

A ses débuts, le chapiteau byzantin se confond purement et simplement avec le chapiteau corinthien, si élégant et fleuri. Puis, le motif essentiel de la feuille d'acanthe se décompose et se transforme de diverses manières. Il est remplacé par une stylisation nouvelle de la feuille de palmier, par exemple, ou de toute autre que l'artiste rencontre dans son entourage. La décoration se complique ensuite de motifs tirés du monde animal : des colombes, des oiseaux plus ou moins symboliques, et finalement on ne retrouve plus trace du style classique. Le chapiteau lui-même se dédouble. Au dessus du chapiteau proprement dit sur lequel retombait directement l'arcade, vient se placer un élément nouveau : le *sommier*, qui amortit la retombée de l'arcade. Le *sommier* est à son tour l'objet d'une décoration originale et caractéristique. Enfin, ainsi qu'on peut s'en convaincre notamment à St-Vital de Ravenne, le chapiteau byzantin adopte des formes qui marquent nettement la transition vers le chapiteau roman.

Cette démonstration apparaît très claire et très probante, grâce aux nombreux clichés projetés par Mr D'Hoy et savamment commentés par le conférencier. Ils reproduisent des types choisis de chapiteaux recueillis principalement dans les basili-

ques de Ravenne, à St-Marc de Venise et dans la Vénétie.

A ces projections de chapiteaux succèdent sur l'écran des reproductions de parapets, grillages, ambons, mosaïques, statues, pièces d'orfévrerie, qui permettent d'apprécier la richesse et la variété du décor byzantin.

On a dit que les artistes byzantins étaient restés dans l'enfance de l'art et qu'ils n'avaient pas su puiser leur inspiration à la grande source de toute émotion vraiment artistique : la nature.

Mr Choisy, entre autres, formule le jugement suivant : « La sculpture byzantine n'est en réalité qu'un dessin champlevé. Elle a son originalité, mais *jamais elle ne s'inspire directement de la nature* : ses dessins de feuillage, d'un contour tout à fait conventionnel, s'étalent en rinceaux sans modelé, sans reliefs, et se détachent sur leur fond comme des broderies à jour. »

Mr le chanoine Van den Gheyn se refuse à admettre cette opinion, qui lui paraît trop exclusive. Il croit au contraire qu'il y eut fréquemment dans les œuvres des sculpteurs byzantins une inspiration sincère, très éloignée d'une servile copie des formes traditionnelles et il a réussi à faire partager cette conviction à son auditoire.

Une réunion nombreuse, où l'on remarquait beaucoup de dames, qui avaient fait à la Société l'honneur de se rendre à son invitation, a écouté avec un vif intérêt et salué de chaleureux applaudissements cette très instructive causerie.

Ballottage d'un membre honoraire. — Ballotteering van een buitengewoon lid.

Mr Alphonse Vander Cruyssen, fabricant à Gand, est admis en qualité de membre honoraire.

Algemeene vergadering van 7 April 1905

—

Assemblée générale du 7 avril 1905.

—

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. De l'entretien, de la conservation et de la restauration des tableaux (A. Dutry). — *Discussion.*

La séance est ouverte à 8 1/2 h. du soir.

Présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président; V. Vander Haeghen, vice-président; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires; R. Schoorman, trésorier; Ch. Gilleman, bibliothécaire; A. Dutry et A. Heins, conseillers; et MM. A. Campers; J. Casier; G. Claeys Boúúaert; E. Cobbaert; Fr. Coppejans; b^on^ A. de Crombrugge; b^on^ de Kemmeter; Ad. de la Kethulle; b^on^ de Pélichy; J. Dutry-Van Loo; A. Gallet; Alb. Maertens; J. Maertens; L. Maeterlinck; F. Scribe; E. Serdobbel; A. Siffer; Fl. Van Bambeke; Ch. Van den Haute; L. Van der Gucht; F. Willems.

I.

Communications.

M^r^ **le Président**. Vous avez tous appris avec plaisir, Messieurs, que cinq de nos membres : MM. De Noyette, De Smet, Donnet, Hulin et Van Rysselberghe, venaient d'être décorés de l'ordre de Léopold.

Nous en sommes heureux et fiers parce que ce sont surtout les études, qui sont les nôtres, qui ont valu à ces membres ces distinctions honorifiques et nous les en félicitons de tout cœur. (*Applaudissements.*)

Le Comité flamand de France et la Société d'études de la province de Cambrai nous ont fait savoir qu'ils étaient disposés à faire l'échange de leurs publications avec les nôtres.

Nous avons reçu également une lettre de la Société archéologique de Touraine, nous annonçant qu'elle visiterait prochainement la Flandre et passerait par Gand le vendredi 5 juin ; je me suis mis à la disposition des membres de cette société, et je serais heureux, Messieurs, que plusieurs d'entre vous veuillent bien se joindre à moi, pour faire les honneurs de notre ville à nos confrères étrangers.

Ballottage de membres honoraires.

MM. D. Berten, conseiller à la Cour d'appel; A. Cassiers, négociant; de Kerchove d'Ousselghem, sénateur; J. Feyerick, industriel; Em. Steyaert, président du Tribunal de 1re instance; et A. Vander Meulen, imprimeur, sont admis en qualité de membres honoraires de la société.

—

II.

De l'entretien, de la conservation et de la restauration des tableaux *(discussion)*.

Mr **A. Dutry**. Comme j'ai eu l'honneur de le dire dans l'avant-dernière séance, si j'ai pris la parole au sujet de ce point très important, c'est moins pour exposer des idées personnelles que pour amorcer une discussion.

Du petit rapport que je vous ai présenté, des tirés à part ont été envoyés aux personnes qui s'intéressent particulièrement à la question. J'ai reçu des réponses assez intéressantes et je vais me permettre de vous en communiquer quelques-unes.

J'avais notamment fait appel, au sujet de l'emploi de la pomme de terre, aux lumières d'un spécialiste.

Mr l'ingénieur Pierre Nyssens, l'intelligent directeur du Laboratoire agricole de Gand, croit que le ponçage très doux que l'on obtient par le frottement de la fécule et du tissu cellulaire

extrêmement fin de la *pomme de terre* constitue un moyen de nettoyage et de dégraissage inoffensif.

« Certes, « nous écrit-il », la pomme de terre contient des acides » libres ; on y trouve notamment les acides citrique, tartrique » et malique, mais ce sont des acides faibles de nature orga- » nique ; la quantité qu'on peut y doser ne dépasse guère 0,15 » grammes pour 100, soit 1,5 partie pour milles parties de » pomme de terre. En si minime quantité, ces acides ne peuvent, » à mon avis, causer aucun dommage aux peintures à l'huile, » surtout lorsque celles-ci sont vernies. »

Mr Nyssens estime même que la faible acidité de la pomme de terre a plutôt un effet utile : celui d'enlever l'ammoniaque qui se trouve toujours en minime quantité dans les appartements habités et qui aurait pu se fixer sur les vernis.

Il conseille toutefois de ne pas laisser agir trop longtemps la pomme de terre sur la peinture, car le jus ou suc qui s'est déposé par le frottement, brunit rapidement au contact de l'air ; il convient donc de procéder par parties successives si le tableau est grand, et de laver avec de l'eau distillée — l'eau de pluie, même filtrée, contenant toujours un peu de calcaire.

La pomme de terre contient de la solanine, mais en quantité insignifiante.

« En résumé », nous écrit notre savant et obligeant ami, « la » pomme de terre agit surtout par un effet physique, le frotte- » ment, et aucun phénomène chimique nuisible n'est à craindre ».

J'ai reçu aussi une lettre que je considère comme très intéressante, parce qu'elle émane d'un homme dont personne ne contestera la compétence. Je veux parler de Mr Bredius, conservateur du musée de La Haye; il a pris part déjà à une discussion qui a eu lieu antérieurement ici, et, vous le savez, il est un savant de premier ordre. Il est, en outre, d'une obligeance à toute épreuve.

L'éminent conservateur du Musée de La Haye ne relève aucun des points relatifs à la partie de mon rapport concernant l'*entretien* des tableaux ; on peut donc conclure qu'il approuve les moyens, d'ailleurs anodins, préconisés.

Il veut bien s'occuper de certains points qui ont trait à la conservation et à la restauration des tableaux.

C'est ainsi qu'il préfère le *dévernissage* à l'alcool au déroulage ou dévernissage au doigt. « En frottant », écrit notre honorable correspondant, « on ne voit pas ce que l'on fait et souvent « on enlève l'épiderme du tableau avec le vernis ».

Quant à la *régénération à l'alcool*, — système Pettenkofen — Mr Bredius estime qu'elle est inoffensive et produit des résultats étonnants : elle rajeunit et vivifie les couleurs, fait valoir les moindres détails ; bref, c'est une résurrection !

Hélas ! elle n'est que momentanée ; après un, deux, trois ans, il faut régénérer la peinture à nouveau, et après deux ou trois opérations, le vernis *refuse*, se meurt.

Mr Bredius n'est guère partisan du *baume de Copahu*, tout au moins de son usage fréquent : il fait brunir les tableaux.

Il préfère aussi les *vernis* de résine dammar, dits vernis au mastic, aux vernis au pétrole.

Le vernis ne peut être le même pour tous les tableaux : il doit être approprié à la nature de la peinture.

S'occupant de la *restauration* proprement dite et du *rentoilage*, Mr Bredius condamne la colle et la fleur de farine. Il préconise le système de Mr Hopman qui (lui ou ses élèves) se sert, pour le rentoilage, d'une composition de résine dammar, de térébenthine de Venise, etc.

« Un tableau ainsi rentoilé », nous écrit Mr Bredius, « serait » plongé dans l'eau pendant quinze jours qu'il ne bougerait pas, » tandis que les toiles rentoilées à Anvers, Paris, Londres se déta- » cheraient de leur nouveau support avec un bain d'une heure ».

Mr Bredius ne connaît, dit-il, qu'un restaurateur de premier ordre, le prof. Hauser, junior, à qui il a confié de très précieux tableaux et qu'il a vu travailler avec des résultats admirables.

Plusieurs correspondants, notamment Mr Henri Hymans, s'élèvent avec vigueur contre l'*incurie*, l'*ignorance* et la présomption des personnes préposées officiellement à la conservation des œuvres d'art et plus spécialement des tableaux.

Mr Hymans, tout en estimant qu'il faut entretenir les tableaux le mieux possible, se résigne aux irréparables outrages du temps.

« En fait », écrit il, « il faut bien se dire qu'on n'a point prévu à » l'origine ces longues destinées pour l'œuvre artistique, surtout » pour la peinture sur toile. Les peintres n'ont éprouvé ni leurs » couleurs, ni leurs procédés. En dehors des Primitifs et d'un » petit nombre de maîtres, dont Rubens, Van Dyck et Teniers, » qui avaient des couleurs de choix et un blanc inaltérable, on » aurait peine à citer les peintres dont le temps n'a fortement » altéré les créations, fait passer les blancs au jaune, le jaune » au noir, etc. ».

Il fait signaler cette observation aux peintres contemporains qui sont, pour la plupart, d'une rare insouciance en ce qui concerne la question si importante d'une bonne technique, garantie de la viabilité et de la durée des œuvres.

Je suis heureux de vous dire que la généralité de mes correspondants sont d'accord pour féliciter la société d'avoir pris l'initiative de cette question qu'on considère comme très importante, non seulement au point de vue des œuvres artistiques du passé qu'on ne pourrait jamais remplacer, mais aussi au point de vue des œuvres artistiques contemporaines.

Mr **L. Maeterlinck**. J'aurais voulu, — et je m'en suis ouvert à notre Président et divers de nos confrères, — discuter en petit comité avec Mr Dutry, certaines questions techniques, concernant les restaurations de tableaux, où nous ne sommes pas d'accord.

D'après ce que je viens d'entendre, je vois que notre honorable confrère a été prévenu d'un des points que j'aurais voulu discuter avec lui, et qu'une enquête personnelle l'a fait revenir en grande partie de ses sympathies pour un mode de nettoyage que je réprouve. J'ajouterai que, si, au lieu de s'adresser à des savants certes reconnus, il s'était informé auprès de sommités dans l'art de la restauration, à de vrais praticiens, sa conviction primitive se serait changée d'une manière bien plus complète.

Puisque l'on semble préférer une discussion publique, je vous

dirai en quelques mots ce que je pense de la question mise à l'ordre du jour.

Il est certes de la plus haute importance que l'on essaye de vulgariser le plus possible la connaissance des soins à apporter à l'entretien et à la conservation des tableaux anciens. Mr A. Dutry a dit des choses excellentes au sujet de ce que j'appellerai l'hygiène de nos œuvres d'art ; mais faut-il le suivre lorsqu'il s'engage dans le domaine dangereux de la restauration proprement dite ?

Est-il utile d'inculquer et de vulgariser une demi science de l'art si délicat de la restauration, et n'y a-t-il pas lieu de craindre que des personnes bien intentionnées, mais téméraires, ne tirent parti de l'enseignement théorique reçu ici, pour le mettre en pratique en des expériences dangereuses, dont pâtiraient les vieux tableaux que, tous, nous avons à cœur de protéger et de conserver ?

Comme il l'a fort bien dit, c'est l'humidité qui est un des plus grands ennemis de nos peintures anciennes.

Je m'étonne qu'admettant ce principe, notre confrère place parmi les moyens anodins à employer pour l'entretien des tableaux, le ponçage à l'aide d'une pomme de terre crue, qui sécrète un liquide fermentant, putrescible et dangereux, dont on semblait ignorer la composition chimique.

Je n'ai jamais pu m'expliquer la vogue, je dirai l'engouement, dont jouit la pomme de terre dans certains milieux officiels. Jusqu'ici personne n'a pu me dire son utilité ni me définir ses actions bienfaisantes.

Comme le dit Mr Dutry, la pomme de terre dégraisse, mais les vieux tableaux, desséchés par le temps et par l'humidité, ne sont rien moins que gras et, comme le dit à un autre endroit notre excellent confrère, le rôle d'un bon restaurateur consiste plutôt à rendre aux couleurs sur le point de s'écailler ou de tomber en poussière, le liant qui leur manque et que le temps leur a enlevé.

Ce traitement empirique et débilitant fait involontairement

songer à celui qui consisterait à purger et à appliquer des sangsues à un phtisique, anémique au dernier degré.

Nous verrons d'ailleurs que, si la pomme de terre dégraisse, c'est qu'elle contient un *alcaloïde* et l'on sait combien les solutions alcalines sont dangereuses. On sait que c'est à cause de leur emploi, que l'on a eu a déplorer dernièrement la perte des précieux tableaux du Palais Rosso à Gênes, dont les journaux et Mr Dutry lui-même ont parlé récemment, entrainant des dégâts estimés à plus de deux millions, somme qui ne compenserait jamais leur perte artistique qui est irréparable.

Effectivement la chimie nous apprend que la pomme de terre contient de l'eau, de la fécule et des substances diverses, notamment des *acides* et de la *solanine*.

Or la *solanine* que l'on extrait de la pomme de terre et de diverses autres plantes de la famille des « *solanées* » où elle se trouve combinée aux acides, est un *alcaloïde*.

Le mot *alcaloïde* vient du français *alcali* et du grec *eidos*, forme. C'est-à-dire que la *solanine* est une des formes de *l'alcali* dont l'emploi est si pernicieux pour les peintures à l'huile.

L'ammoniaque, la *potasse* et la *soude*, dont on connait les propriétés dégraissantes mais corrosives, sont également des produits *alcalins* et l'on sait que *leur influence délétère continue à agir longtemps après leur emploi.*

Si je m'élève ainsi contre l'emploi d'un malheureux tubercule, que je respecte comme légume, mais dont je considère l'emploi comme néfaste dans le domaine de la restauration, c'est qu'en haut lieu et dans les commissions compétentes les plus écoutées, on a été jusqu'à proposer le passage à... la pomme de terre du chef d'œuvre de Rubens : *la Descente de Croix* de l'église de Notre Dame à Anvers. Chose contre laquelle j'ai protesté seul, je dois le dire, dans les journaux.

Je rappellerai que, lorsqu'il s'est agi d'une autre restauration à Gand, je me suis, ici même, élevé contre l'emploi des procédés humides et notamment contre celui de la pomme de terre dont je crois avoir démontré le danger et dont je pourrais vous faire constater les ravages.

Mr Dutry a vivement critiqué les conservateurs et les restaurateurs ; je ne veux pas défendre les premiers étant orfèvre... ou plutôt conservateur; je ferai cependant remarquer qu'en général, ces modestes fonctionnaires ne sont nullement dangereux, car ils sont presque toujours pourvus d'une commission « dite du Musée », où ils n'ont pas même voix délibérative, et dont ils ont pour toute mission d'exécuter les ordres.

Les fonctions du restaurateur sont plus dangereuses, et certes, il faut l'avouer, des faits regrettables se sont produits. Mais n'a-t-on pas souvent exagéré ses méfaits et ne lui prête-t-on pas souvent des retouches défectueuses auxquelles il est tout à fait étranger ?

Effectivement, la plupart des personnes qui examinent des tableaux anciens restaurés, ne se préoccupent pas de savoir dans quel état ils se trouvaient antérieurement. Et pourtant, l'on sait combien rares sont les peintures qui, dans le cours des siècles, n'ont pas passé par les mains de plusieurs générations de restaurateurs, dont la somme accumulée d'erreurs est trop souvent imputée au dernier praticien qui s'en est occupé.

On sait que le chef-d'œuvre des frères Van Eyck, avant de parvenir jusqu'à nous, a été restauré bien des fois. — On connaît d'une façon certaine six de ces restaurations. — La *Crucifixion* de Van Dyck a été non moins souvent mise en état, et l'on sait que la première restauration date de moins de cinquante ans après l'exécution de l'œuvre.

Un tableau de G. De Craeyer, se trouvant jadis à l'église de Ste-Elisabeth, — et que j'ai revendiqué pour la Ville lorsqu'il fut illégalement vendu par les Béguines, — avait été pendant des siècles exposé sans rideaux à toutes les ardeurs du soleil qui en avait mangé et blanchi les couleurs. Or, ce défaut, encore apparent aujourd'hui, on ne manqua pas de l'attribuer au restaurateur parisien, Mr Briotet, qui ne pouvait sans repeints faire réapparaître des couleurs complètement passées au soleil.

Aussi, pour éviter des mécomptes ou des injustices ultérieures, y aurait-il lieu d'examiner avec la plus grande attention, non

seulement le tableau restauré, mais aussi et surtout l'état de la peinture avant sa mise entre les mains du restaurateur. Un procès-verbal minutieux devrait être fait de toutes ses tares et de ses retouches antérieures, qu'une photographie reproduirait le mieux possible.

Il faut autant que possible éviter les restaurations et, s'il faut les exécuter, on doit les entourer des garanties les plus sérieuses; mais on ne peut oublier que celles-ci parfois s'imposent. Mon éminent collègue, Mr Brédius, de La Haye, disait récemment :

« Je suis de ceux qui détestent toute restauration superflue, mais très conservateur, je veux justement et surtout conserver. Pour cela on ne doit pas toujours rester passif. »

Je dirai plus : *conserver c'est prévoir*. Il faut, par un entretien judicieux, par une hygiène raisonnée, prévenir toute maladie chez nos tableaux anciens. En s'y prenant à temps, avec des soins élémentaires et anodins, on en arrive aisément à conserver indéfiniment des œuvres d'art auxquelles on évite ainsi des restaurations hasardeuses.

Evitons, comme on l'a dit avant moi, la poussière, l'air vicié et surtout l'humidité. Que l'air circule librement devant et derrière les toiles. Ces principes élémentaires, que j'ai toujours préconisés lors de mes inspections annuelles dans les églises, ont été écoutés. La fabrique d'église de St-Michel a fait, selon mes indications, placer tous ses tableaux sur des consoles en fer, à une certaine distance des murs qui souvent sont salpétrés et humides. D'autres églises m'ont promis de suivre cet exemple.

Evitons aussi les remèdes empiriques nouveaux, dont une longue expérience n'a pas établi l'innocuité complète : le ponçage à la pomme de terre, le traitement au pétrole, et aussi le *Regenerir kasten*, ce te caisse à l'alcool, qui, d'après certains restaurateurs allemands, régénère les tableaux anciens, qui, dit-on, en sortent rajeunis comme d'une fontaine de Jouvence.

La seringue hypodermique, non mentionnée par Mr Dutry, peut rendre des services, lorsqu'il s'agit de faire pénétrer de la colle diluée sous les parties de peintures soulevées (cloques), qui peuvent ainsi être facilement refixées.

Mais comme nous le disions plus haut, surveillons surtout l'hygiène de nos tableaux, examinons-les avec soin et souvent ; et dès leurs premiers signes de dégénérescence, si la couleur se dessèche, si elle a une tendance à se désagréger, nourrissons-les, rendons-leur le liant qui leur manque: on évitera ainsi pendant longtemps toutes restaurations dangereuses auxquelles on ne devra pas hésiter d'ailleurs de recourir si la chose devient nécessaire et si on peut les faire exécuter par un praticien sûr et prudent qui a fait ses preuves. (*Applaudissements*).

Je profite de l'occasion pour vous dire que deux tableaux vont être restaurés au musée, en vertu d'une décision de l'administration communale. Avant d'entamer cette restauration, il conviendrait, me paraît-il, que l'on vienne examiner ces tableaux afin de constater leur état actuel. Ce sont le Rombouts (*Justice échevinale des Parchons*) et le Van Brée (*Le Prince d'Orange intercédant auprès des factieux en faveur des catholiques persécutés*, 1578), qui se trouvaient au Palais de Justice.

Mr **A. Heins**. Il y a moins d'un an, ils étaient dans un état de conservation excellent.

Mr **L. Maeterlinck**. Voyez-vous! C'est toujours ainsi. (*Hilarité.*)

Mr **F. Scribe**. Mais nous empiéterons sur les attributions de la commission du musée.

Mr **le Président**. Je ne le crois pas. En allant voir ces tableaux, nos membres se livreront à un simple examen.

Mr **F. Scribe**. Mieux vaudrait examiner s'il convient de laisser entrer au musée une pancarte telle que ce tableau de Van Brée.

Mr **A. Dutry**. Si Mr Scribe trouve que ce tableau est une pancarte, c'est une raison de plus pour faire sur lui une expérience *in anima vili*. (*Rires.*)

Mr **Alb. Maertens**. Je n'ai pas l'intention d'abuser ce soir de votre bienveillante attention, car notre collègue Mr Albert Dutry, dont je n'ai pu malheureusement écouter le rapport sur la question qui nous occupe en ce moment, vous aura sans nul

doute exposé en détail les moyens les meilleurs pour arriver au résultat que tous nous désirons atteindre, et en m'étendant à mon tour longuement sur cette question, je m'exposerais à vous faire entendre probablement des redites.

Pour éviter de tomber dans ce défaut, je me bornerai à vous exposer, de la façon la plus succinte, mon opinion en fait de restauration des tableaux anciens.

Il est un principe que je voudrais voir admettre par notre cercle en fait d'art pictural, comme il est admis d'ailleurs pour l'art musical. Pour l'exécution d'une œuvre musicale, il faut que le chef d'orchestre se pénètre de l'idée, du sentiment du compositeur, sinon il s'expose à de sévères et justes critiques. Mais pour cela il faut une qualité bien rare : il faut savoir s'effacer complètement et faire pour ainsi dire abstraction de soi-même. Cette qualité se rencontre fort rarement et point n'est besoin d'en chercher bien loin la preuve L'orchestre des théâtres de province est à peu de choses près composé chaque année des mêmes éléments, et cependant d'après que le chef-d'orchestre possède à un degré plus ou moins développé cette qualité de s'incarner dans la pensée de l'auteur, au lieu de suivre sa propre impulsion, l'orchestre est réputé bon ou mauvais.

Cela est si vrai que dans l'exécution des plus belles symphonies de Beethoven, Mendelssohn et autres grands maîtres, que l'on a l'occasion d'entendre dans les grandes solennités musicales, la direction diffère parfois tellement, que ceux qui les ont entendues souvent, sont vraiment déroutés, et sont presque tentés de croire que l'on a modifié certains passages dans la partition, tellement ils y reconnaissent peu le sentiment caractéristique de l'auteur.

Aussi, c'est pour s'assimiler cette connaissance intime du génie musical des compositeurs allemands, italiens, français, etc., que les musiciens se rendent dans les pays étrangers, où ces œuvres des maîtres sont exécutées par des compatriotes qui savent les interpréter à l'entière satisfaction des auditeurs, uniquement parce qu'ils les exécutent *fidèlement*.

Il en est de même, Messieurs, dans le domaine de la peinture. Pourquoi les artistes-peintres vont-ils à l'étranger étudier les différentes écoles de peinture, sinon pour s'inspirer du caractère spécial de ces écoles? Parmi ces grands maîtres, les uns excellent par la finesse de l'exécution, d'autres par la vigueur du coloris, d'autres encore par l'expression des traits, mais tous ont un genre bien caractérisé qui permet à un œil un peu exercé de les reconnaître au premier abord...

Or, il me semble certain qu'un peintre intelligent peut assez rapidement imiter le coup de pinceau des grands maîtres anciens, et je n'en veux d'autre preuve que les superbes copies qu'exposent parfois de jeunes artistes, copies si parfaites qu'on aurait parfois de la peine à les distinguer de l'original.

J'entends, Messieurs, dans la salle certains murmures de protestation contre l'opinion que je viens d'émettre. Je crois ne pouvoir mieux y répondre qu'en vous apportant la preuve que la chose n'est pas si difficile avec du talent et de la bonne volonté, par un fait relativement récent et dont je garantis l'authenticité.

Un peintre célèbre, mort depuis quelques années, avait permis à un de ses élèves que j'ai le plaisir de connaître très intimement, de copier une de ses plus belles créations. Lorsque l'élève eut achevé la copie, le peintre vint à l'atelier pour donner son avis, et comparant les deux toiles, il trouva que l'élève avait parfaitement réussi. Après ce compliment très flatteur, l'élève lui fit remarquer qu'il s'était trompé et avait pris la copie pour l'original.

C'est à ces hommes que l'on traitera peut être de vulgaires copistes, mais auxquels il est cependant juste de reconnaître le grand mérite d'avoir su faire abstraction d'eux-mêmes, au point d'avoir pu imiter servilement, si vous le voulez, mais, disons-le, parfaitement l'œuvre d'autrui, c'est à ces hommes, Messieurs, qu'il convient à mon avis, de confier la restauration des vieux tableaux, car ils auront le talent et le mérite de conserver la même gamme des tons, contrairement à tant d'autres qui ont vraiment peint des tableaux dans des tableaux, tant le coloris et la touche différaient de ceux de l'auteur.

Mais on m'objectera peut-être qu'il est impossible de trouver, non pas évidemment dans chaque capitale, mais même dans chaque pays, des hommes capables de connaître assez parfaitement le caractère de la peinture d'un grand nombre d'écoles et de genres.

Cette objection ne tient pas, car il ne faut pas qu'un même homme ait toutes ces connaissances ; il suffit qu'il ait simplement la modestie nécessaire pour s'imposer la tâche d'imiter et non de créer ; et si l'on ne trouve pas à un moment donné l'artiste qui connaît d'une façon spéciale telle ou telle école, la valeur de certaines toiles ne vaudra-t-elle pas la peine d'envoyer cet homme étudier ce genre dans l'un des nombreux musées qui possèdent des œuvres similaires, avant qu'il n'entreprenne la restauration que l'on veut lui confier, et quand il s'agit d'œuvres de très grande valeur, ne pourrait-on exiger de lui au préalable un échantillon de son savoir faire ?

Quand on commande à un artiste un portrait, c'est généralement parce que l'on a admiré déjà plusieurs de ses œuvres. Dès lors, pourquoi ne pourrait-on agir pour les restaurations comme on le fait pour les créations nouvelles ?

Je finis, Messieurs, en reprenant ma comparaison de tantôt. Il arrive fréquemment qu'un excellent musicien soit un détestable accompagnateur, et cela uniquement parce qu'il ne peut se résoudre à remplir un rôle effacé. Il veut exécuter, au lieu de laisser ce rôle exclusivement à l'instrumentiste ou au chanteur qu'il est chargé d'accompagner.

Ainsi doit-il en être du peintre restaurateur. Il doit sacrifier ses préférences, ses idées, peut-être même parfois son talent, dirais-je, car il peut lui arriver d'être appelé à restaurer des toiles d'un mérite contestable; mais il ne peut oublier que sa mission consiste exclusivement à maintenir ce qui est sur le point de disparaître, ou, en cas d'avaries sérieuses, à faire renaître ce qui a existé, mais en s'inspirant toujours de cette idée, qu'il lui est interdit de créer selon sa pensée, mais exclusivement d'après des éléments qui lui seront fournis par des œuvres similaires du même artiste.

Si à l'avenir l'on veut confier ces restaurations à des spécialistes formés dans l'ordre d'idées que je viens d'exposer plus haut, on aura droit à la reconnaissance de tous les admirateurs des chefs-d'œuvre des maîtres anciens, car on assurera ainsi leur conservation tout en rendant impossible le fait de voir des toiles de mérite vraiment dénaturées par la maladresse de ceux qui avaient été chargés de les restaurer. (*Applaudissements.*)

Mr **Scribe**. Je suis d'avis, avec Mr Bredius et avec Mr Dutry, qu'il n'y a qu'un restaurateur en Europe et que c'est Hauser de Berlin. Il fait des restaurations superbes. Il a restauré le Van Eyck de Berlin et on dirait qu'il est fait d'hier, tellement la couleur en est belle et forte. Il y en a qui le traitent de bourreau... Je crois que Mr le conservateur de Gand n'est pas de mon avis ?

Mr **L. Maeterlinck**. J'en ai connu ici qui faisaient aussi des tableaux neufs. Quant à moi, je préfère qu'on laisse aux œuvres la patine que le temps y a mise. En fait de renouvellement de tableaux, j'ai montré ailleurs ce que Mr Hauser vient de faire de deux panneaux de Dürer, à Munich (1).

Mr **V. Vander Haeghen**. Personne ne s'est occupé des peintures murales. Or, c'est là un point très important, car il y a, ici à Gand même, des peintures qui demandent à être restaurées, celles des ruines de l'abbaye de St-Bavon, par exemple, et aussi celles de l'Université.

On a beau signaler la nécessité de cette restauration à l'administration, celle-ci ne prend aucune mesure.

Mr **A. Dutry**. Je regrette beaucoup de ne pas voir ici Mr Lybaert qui a dû s'absenter. Il s'est occupé spécialement des peintures de l'Université et je crois même qu'il a été chargé de dresser un rapport à leur sujet.

Quant à moi, j'estime que notre climat est défavorable à ce genre de peinture.

---

(1) *Petite revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre*, n° du 15 mars 1903

Un artiste sérieux prétend même que la peinture murale en Belgique est presque un non-sens.

Mr **A. Heins**. Je dois cependant reconnaître que les peintures faites, il y a cinquante ans, à St-Nicolas, par Guffens et Swerts sont encore en excellent état.

Mr **A. Dutry**. Oui, mais il y a lieu de remarquer que les peintures de St-Nicolas sont établies dans d'autres conditions. L'église est isolée et le bâtiment est parfaitement sec. Dans nos grandes villes, au contraire, la plupart des édifices sont entourés de constructions qui empêchent l'air de circuler. Or, c'est l'air qui fait la santé de ces peintures.

Mr **Maeterlinck**. Il y a plusieurs années que je n'ai vu de près les peintures de l'Université, mais j'ai pu, antérieurieurement, constater une différence sensible entre l'état des peintures de Cluysenaer et celui des peintures de De Taeye. Celles-ci étaient parfaites de conservation tandis que les autres étaient très dégradées.

Cela tendrait à prouver que l'enduit, sur lequel ont été faites les peintures de Cluysenaer, n'était pas bon.

Mr **Coppejans**. Les peintures de Cluysenaer ont été faites à la cire. Cela ne résiste pas. Tout procédé qui empêche l'humidité de passer, est défectueux.

Mr **le Président**. Il est certains points qui se dégagent assez clairement de la discussion. On est d'accord, notamment, qu'il y a certaines mesures *préventives* à prendre.

Mais, il serait bon, me paraît-il, de dire un mot de la question abordée par Mr Maertens.

Quand on se trouve en présence d'un tableau ancien gravevement détérioré, faut il compléter cette peinture ou n'est-il pas préférable de laisser la tache ou le trou même tels qu'ils sont ?

Mr Maertens a semblé indiquer qu'il fallait compléter le tableau en le confiant à un homme intelligent, imbu de l'esprit et de la facture des maîtres anciens à un point tel qu'on pourrait avoir la certitude absolue que le tableau serait restauré de façon

telle que l'artiste lui-même, s'il revenait au monde, ne reconnaîtrait pas la partie refaite.

Je dois dire que, en ce qui me concerne, j'aurais bien du mal à admettre la théorie de Mr Maertens et que je préfèrerais voir le tableau ancien perpétuellement détérioré, plutôt que de le voir complété par n'importe quel artiste.

Tout récemment, j'ai eu l'occasion d'intervenir à propos d'un tableau de De Craeyer qui se trouve au Petit Béguinage, et dans lequel il y avait une déchirure notable. J'ai obtenu de l'autorité compétente qu'on n'aurait pas complété l'œuvre et qu'on aurait simplement bouché le trou au moyen d'un morceau de toile, de façon à empêcher la déchirure de s'étendre.

Mr **Alb. Maertens**. Si, cependant, on demandait à l'artiste-restaurateur de peindre, au préalable, le fragment à refaire, sur une toile spéciale, les commissions compétentes ne pourraient-elles pas ainsi se rendre compte, à l'avance, de la valeur de la restauration ? Et si ce fragment ressemble, à s'y méprendre, à l'œuvre originale, pourquoi n'admettrait-on pas, dans pareil cas, une restauration ?

Mr **Scribe**. Mr Maertens oublie que les retouches noircissent. Si, par exemple, le restaurateur refait une main, au bout d'une vingtaine d'années, cette main aura l'air d'être gantée de noir.

Mr **L. Maeterlinck**. Je crois cependant qu'en adoptant une gamme très claire pour les repeints, on aurait des chances de réussir. Mais, il y a aussi la question de la qualité des couleurs. Elles changeraient moins, si elles étaient plus pures. C'est un point dont on se préoccupe trop peu aujourd'hui. Les peintures anciennes sont encore très vives, alors que des tableaux modernes faits depuis cinquante ans seulement sont déjà à moitié passés.

Mr **Vict. Van der Haeghen**. Je tiens, pour ma part, à faire des réserves au sujet de la théorie de Mr Maertens. Elle est anti-archéologique. Il ne faut pas compléter un tableau.

Mr **A Dutry**. C'est, du reste, la doctrine de la société en matière de monuments. Elle doit rester logique avec elle-même.

Mr **le Président**. Permettez-moi de vous faire observer que la société n'a pas de doctrines. Il y a eu des partisans de l'une et de l'autre opinion, et toutes les opinions sont libres ici.

Mr **Joseph Casier**. On vient de comparer la restauration des tableaux à la restauration des monuments.

Ce sont deux ordres d'idées tout à fait distincts.

Dans la constructiondes monuments,l'intervention personnelle de l'auteur n'existe pour ainsi dire pas, tandis que, dans la peinture d'un tableau, elle est prépondérante. L'architecte trace ses plans et l'exécution en est livrée aux maçons, tandis que le peintre non seulement conçoit son tableau, mais l'exécute personnellement. La différence est capitale.

Dans le domaine même de la peinture, il faut encore distinguer entre la grande peinture murale ou décorative, et la peinture de chevalet. Dans la première, une main étrangère peut intervenir tandis que dans la seconde, l'artiste produit une œuvre absolument, exclusivement personnelle.

J'estime donc qu'il est beaucoup plus délicat, beaucoup plus difficile, de faire restaurer une peinture de chevalet qu'une fresque, par exemple, qui peut avoir été exécutée par des praticiens habiles sous l'inspiration et la direction de l'auteur.

Il est, par conséquent, plus facile de concevoir la restauration d'un monument où la main de l'artiste est absente, que celle d'un tableau où la main de l'artiste, sa facture, sa note personnelle, se retrouvent, en quelque sorte, dans chaque trait de l'œuvre.

Mr **A. Dutry**. Avant que cette discussion ne soit close, je tiens à rappeler la proposition que nous a faite tantôt Mr Maeterlinck,d'aller voir au musée les tableaux à restaurer. Cette proposition est d'autant plus importante que nous sommes à la veille du transfert des tableaux de l'ancien musée au musée neuf,et que nous avons lieu d'appréhender quelque peu le « brin de toilette » que, sans doute, à cette occasion, on se propose de faire subir aux tableaux.

Quand il s'agit de la restauration d'un monument, nous nous empressons d'aller voir l'état actuel des lieux, et lorsqu'il s'agit

de tableaux, on dit qu'il y a des commissions compétentes auxquelles il faut les abandonner.

Je voudrais, quant à moi, faire un peu de braconnage, et chasser sur les terres de ces commissious pour établir un contrôle dont l'art et l'archéologie n'auraient qu'à se louer.

Mr **le Prés dent**. Puisque Mr Maeterlinck nous y invite, nous pourrions nous réunir après-demain, jeudi 9 avril, à 3 heures, devant le nouveau musée. (*Adhésion.*)

La séance est levée à 10 1/4 heures.

JOANNES DE VIVARIO,

scribe gantois du XIVe siècle.

Dans un recueil manuscrit du XIVe siècle, sur parchemin, conservé à la Bibliothèque d'Amiens (Corbie, 89 H), on lit à la fin d'une table des quatre livres des Sentences (fol. 242-250) :

« Expliciunt concordancie super quatuor libros Sentenciarum, scripte Parisius, ante dominas de Poissiaco a. s. de ha.

Sorte superno rum — scriptor libri pocia tur

Morte superbo — raptor libri moria

Frater Stephanus de Contyaco, monachus Corbiensis et prepositus de Busco, fecit scribere istum librum per manum Johannis de Vivario, de Gandavo, clerici sui, in domo sua Parisius, scilicet in vico Poretarum, et completa fuit littera tempore quo doctorizatus fuerat Parisius in decretis, scilicet in crastino Beatorum apostolorum Petri et Pauli anno [MCCC] septuagesimi sexti. »

Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France, Départements, t. XIX (Paris, 1893), p. 183. P. B.

Algemeene vergadering van 12 Mei 1903.

—

Assemblée générale du 12 mai 1903.

—

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Les premiers chanceliers en Flandre (H. Coppieters Stochove).

III. Résultat de fouilles entreprises à la station préhistorique de La Panne (Joseph Maertens).

IV. A propos du tableau de Kauninck au Musée de Gand (L. Maeterlinck).

V. Les très riches Heures du duc Jean de Berry, par Pol de Limbourc et ses frères (G. Hulin).

La séance est ouverte à 8 1/2 h. du soir.

Présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président; G. Hulin et V. Vander Haeghen, vice-présidents; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires; R. Schoorman, trésorier; Ch. Gilleman, bibliothécaire; A. Dutry, A. Heins et A. Van Werveke, conseillers; et MM. Berten; L. Cloquet; b^on^ A. de Crombrughe; A. de la Kethulle; V. De Muynck; b^on^ de Pélichy; F. De Pratere; De Tracy; A. Gallet; L. Janson; J. Maertens; L. Maeterlinck; J. Mees; H. Pirenne; Ed. Potjes; A. Roersch; F. Scribe; E. Serdobbel; Ch. Van den Haute; A. Vander Cruyssen; A. Vander Mensbrugghe; E. Van Goethem; H. Van Houtte; F. Willems.

1.

Communications.

Mr **le Président**. Le Bureau, Messieurs, a décidé d'organiser pour le 1r juin une excursion à Grammont et à Ninove, dont vous trouverez plus loin le programme.

Le comité de l'exposition de dinanderies qui se tiendra à Dinant en août prochain, nous communique le programme de cette exposition, qui coïncidera avec le congrès annuel de la Fédération historique et archéologique de Belgique. Ceux d'entre vous, Messieurs, qui désireraient envoyer des objets à l'exposition, sont priés de s'adresser directement à Mr Joseph Maertens, délégué pour notre province.

Nous avons reçu de la Société française d'archéologie le programme du Congrès archéologique qu'elle tiendra à Poitiers (Vienne), du 16 au 24 juin 1903.

Comme l'an dernier, nous vous proposons de déléguer à ce congrès Mr le vicomte de Ghellinck d'Elseghem, qui a rempli sa mission de la façon la plus distinguée. (*Adhésion.*)

La direction de *La Revue Générale* nous a prié de vous faire connaître le concours qu'elle vient d'organiser et pour lequel elle offre un prix de 2000 francs.

La question à résoudre est la suivante : « Quels sont les cent plus beaux tableaux de la peinture belge, depuis l'Ecole primitive flamande jusqu'à nos contemporains inclusivement? »

Ouvert le 1er janvier 1903, le concours sera clôturé le 31 décembre prochain. Les manuscrits et photographies devront être envoyés à Mr Oscar Schepens, éditeur de *La Revue Générale*, rue Treurenberg, 16, à Bruxelles, qui se tient à la disposition des auteurs pour leur fournir tous les renseignements nécessaires.

Mr **De Muynck**. Un concours semblable a déjà eu lieu et les résultats en sont consignés dans l'annuaire Hachette (1re année). Seulement, on ne demandait alors que *dix* tableaux. Comme Gantois, Messieurs, je suis fier de pouvoir rappeler que c'est notre tableau des Van Eyck qui a été proclamé alors le plus beau tableau du monde.

Mr **le Président**. Je tiens, Messieurs, à adresser vos félicitations, comme les miennes, à notre cher secrétaire, Mr E. Dubois, dont l'Académie vient de couronner un important travail sur le régime belge en matière de budget de l'Etat. (*Applaudissements.*)

Mr **V. van der Haeghen**. A la suite de l'invitation faite par Mr L. Maeterlinck à la Société d'histoire et d'archéologie en séance du mardi 7 avril 1903, quatorze membres (1) se sont rendus le jeudi 9 avril, à 3 heures de relevée, au local du nouveau Musée, à l'effet d'examiner divers points relatifs à des tableaux rentoilés par lui.

Ces Messieurs ont examiné :

1° le grand tableau de Math.-J. van Brée (le prince d'Orange intercédant en 1578 auprès des factieux en faveur des catholiques opprimés). — Ils ont constaté que cette œuvre, d'assez médiocre valeur, avait été détériorée et déchirée à un grand nombre d'endroits, que d'autres parties avaient beaucoup souffert des atteintes du soleil, et que le rentoilage ainsi que le masticage avaient été faits convenablement;

2° le tableau de Th. Rombouts (la justice des Parchons de Gand), importante toile dont certaines parties ont été rongées par le soleil, mais qui a moins souffert que la précédente. — Trois ou quatre grandes déchirures ont été mastiquées avec grand soin,

---

(1) Etaient présents : MMrs E. Cobbaert, baron A. de Crombrugghe, A. Diegerick, E. Dubois, A. Dutry, J. Dutry, Ch. Gilleman, A. Heins, L. Maeterlinck, R. Schoorman, F. Scribe, E. Serdobbel, L. Vander Gucht et V. Vander Haeghen.

et un rentoilage partiel a été exécuté par Mr Maeterlinck dans de bonnes conditions.

Le vendredi 17 avril 1903, je me suis rendu une seconde fois au local du Musée pour examiner avec soin l'état des deux tableaux dont il avait été question lors de la visite faite le 9 avril, et j'ai constaté :

1° A propos du tableau de Van Brée, que la peinture dans les parties sombres, exécutée sur un fond de bitume, selon l'usage de l'époque, est toute craquelée et présente l'aspect d'une espèce de canevas ou treillis laissant voir l'apprêt blanc de la toile;

qu'on peut relever sur toute la toile un grand nombre de petites déchirures, outre les endroits où le tissu a complètement disparu;

2° à propos du tableau, en général très bien conservé, de Rombouts, que quelques parties, peintes probablement sur un glacis de bitume, ont déteint et semblent mangées par le soleil. (A signaler notamment la culotte rouge d'un homme d'armes debout à gauche du tableau);

que le haut-de-chausse bleu d'un homme assis à l'avant-plan est coupé par trois lignes verticales noirâtres et paraît, de plus, avoir été lavé au savon;

qu'on remarque près du cadre, à gauche, une bande verticale d'un mètre cinquante de haut sur un à deux centimètres de large dont l'apprêt a disparu ; du côté droit, trois grandes crevasses, et ça et là de petites déchirures.

Balloteering van buitengewone leden. — Ballottage de membres honoraires.

Mr Gaston Behaghel, avocat, conseiller provincial, à Gand ; la Bibliothèque communale de Lille, à Lille ; MMrs P. Casier, conducteur des ponts et chaussées ; Alphonse Huyshauwer, imprimeur, membre de la Chambre des représentants, Oscar Sauer, imprimeur, et Dr Charles Verstraeten, professeur à

l'Université, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires de la société.

II.

Les premiers chanceliers de Flandre.

Mr **P. Bergmans**, secrétaire, donne lecture du travail suivant de Mr **H. Coppieters Stochove** :

Les chartes du Xe siècle, qui sont conservées, sont toutes écrites dans les monastères; la plupart portent même le nom du scribe. C'est ainsi que nous trouvons en 953: « Adelardus sacerdos et monachus jubente domino Arnulfo scripsit et subscripsit » (1), et qu'en 960 nous lisons dans un acte d'Arnoul le vieux, la formule : « Ego quoque Rodulphus monachorum peripsema vidi et notavi (2) ». C'est en 1089 que la chancellerie fut instituée en Flandre; dès ce moment elle fut annexée à la prévôté de St-Donatien à Bruges. Par la même charte, Robert de Jérusalem confirma les privilèges et possessions de ce chapitre et conféra au prévôt le titre de chancelier; il le chargea de la recette générale des revenus des Etats de Flandre et le plaça à la tête de ses notaires, de ses chapelains et de tous les clercs de sa cour.

Ces premiers chanceliers étaient plutôt des receveurs des biens du comte; il leur arrivait rarement de rédiger des actes. Mais néanmoins cette institution apporta certaines modifications dans le texte des chartes : à partir de ce moment le nom du scribe est rarement mentionné. Toutefois on retrouve parfois cité un personnage qui s'intitule scribe, notaire ou chancelier du comte. Dans la charte de 1159 donnée par Thierri d'Alsace en faveur de l'abbaye de Messines on lit : « Desiderio preposito et cancellario » (3). Ce titre était encore honorifique, car on ne voit aucune

---

(1) Miraeus, *Op. diplom.*, II, p. 490. — Pirenne, dans les *Mélanges Julien Havet*, p. 734.

(2) Reusens, *Analectes*, XXVI, p. 58.

(3) Reusens, *Op. cit.*, p. 61.

analogie,ni dans la forme, ni dans le texte,entre les actes où ce même nom est rappelé. Nul doute que l'on continuait à rédiger dans les abbayes.

Baudouin VII, Charles le Bon, Thierri d'Alsace n'apportèrent pas de modification à l'état existant de la chancellerie; d'ailleurs le besoin d'avoir des scribes à la solde des comtes ne se faisait pas encore sentir, car presque toutes les chartes données par ces princes n'avaient d'autre but que de régler des différends entre deux abbayes, d'abolir des coutumes oppressives, de réprimer des tracasseries, des violences, des empiétements sur les biens ecclésiastiques, de supprimer des redevances de péage, d'exactions et de droits de toute sorte indûment établis.

Philippe d'Alsace ne tarda pas à donner une certaine importance à la chancellerie. Dans les premières années de son règne, il existe encore une grande variété dans les formules, mais entre quelques actes on remarque déjà un degré de famille et de parenté; on voit certaines expressions préférées à d'autres et surtout on constate que la citation des témoins se fait d'après un certain ordre.

Si le nom du comte n'est pas repris, le chancelier figure en tête de la liste avec ses titres et ses qualités; or nous croyons pouvoir considérer les documents ainsi rédigés comme sortis de la chancellerie comtale.

A l'appui de cette hypothèse prenons deux chartes: l'une de 1168, par laquelle Philippe d'Alsace concède, à la ville de Nieuport, l'exemption de tonlieu et de péage pour ses habitants (1); l'autre, de 1172, par laquelle le même comte et sa femme Elisabeth font reconnaître à l'abbaye de Ste-Marie de Vaucelles la terre du four de Lulli (2). Par suite d'une ressemblance de formules entre ces deux actes et d'autres où le nom de Robert de Chartres est mentionné avec ses titres et qualités (Robertus Turonensis thesaurarii et Flandrie cancellarii) nous avons cru pouvoir attribuer la

(1) Original aux archives de Nieuport.

(2) Original aux archives de Lille (fonds Vaucelles).

rédaction de ces chartes au trésorier de St-Martin à Tours. Comme, avant 1168, le titre de chancelier était honorifique, nous pouvons considérer Robert comme le premier scribe de la chancellerie comtale.

Robert de Chartres, fils d'un pauvre artisan, parvint, grâce à l'appui de Philippe d'Alsace, aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Il fut trésorier de St-Martin à Tours, prévôt de St-Amé de Douai, du St-Sauveur à Harlebeke, de St-Pierre à Aire et à Cassel et de St-Donatien à Bruges. Plus tard Philippe d'Alsace le revêtit d'autres dignités. Il est mentionné, avec ses divers titres, dans des documents des années 1168 à 1180.

A partir de 1183 apparaît Gérard d'Alsace, dont la collaboration aux actes est plus facile à établir, vu le grand nombre de chartes où son nom figure. Il prit le titre de prévôt de N.-Dame de St-Omer, de Ste-Walburge à Furnes et depuis 1192 de St-Pierre à Lille (1).

Quelque temps après sa nomination, le comte Philippe renouvela les droits et les privilèges accordés à la prévôté de St-Donatien et au chancelier (2). La participation de ce dernier aux actes dans lesquels son nom est cité ne fait pas de doute ; il suffit pour s'en convaincre de prendre au hasard quelques chartes.

En 1189, Philippe d'Alsace donne la bruyère de Coudebrouck à l'abbaye de St-Bavon à Gand ; voici l'annonce des signes de validation de cette charte (3) : « ne igitur que dicta sunt... presentem feci paginam tam sigilli mei impressione quam testium subnotatione muniri. S. G(erardi) Brugensis prepositi et cancellarii Flandrie ».

L'année suivante, le même comte accorda des privilèges à la ville de Courtrai (4) : « Ut ergo que dicta sunt rata in perpe-

(1) Reusens, *Analectes*, XXVI, p. 83.
(2) Miraeus, t. II, p. 1188.
(3) Original aux archives de l'Etat à Gand.
(4) Original aux archives de Courtrai.

tuum... presentem feci paginam tam sigilli mei impressione quam testium subnotatione muniri. S.G. Brugensis prepositi et cancellarii Flandrie ». La ressemblance entre les formules est assez évidente pour pouvoir en conclure qu'elles émanent d'une même source.

A côté de ces actes, dont l'origine commune ne peut être révoquée en doute, existent encore trente donations faites par Philippe d'Alsace aux différentes abbayes pour se procurer le pain et le vin nécessaires au sacrifice de la messe; ces chartes, par suite de l'identité du texte, doivent être considérées comme émanées de la chancellerie comtale, bien que, pour trois des dix originaux qui nous sont conservés, l'écriture n'offre pas de caractères de ressemblance avec les autres qui sont très semblables.

En résumé, la chancellerie comtale entra, sous le règne de Philippe d'Alsace, dans une phase nouvelle ; Robert de Chartres et Gérard d'Alsace furent les premiers chanceliers de Flandre qui collaborèrent à la rédaction des chartes. (*Applaudissements.*)

III.

Fouilles à la station préhistorique de La Panne.

Mr **J. Maertens**. Ce n'est pas sans crainte que j'aborde ce soir un sujet, qui je crois, figure rarement à notre ordre du jour et, de ce fait, pourrait peut-être ne vous intéresser que médiocrement; aussi l'avais-je destiné à la Société d'archéologie de Bruxelles. Ce n'est que grâce aux instances de notre collègue, Mr le Secrétaire Dubois, que je me suis hasardé à venir vous exposer le produit de mes fouilles à la station préhistorique de La Panne.

La station de La Panne fut découverte en 1886, par un de nos regrettés confrères, Mr l'ingénieur Donny, qui la baptisa du nom d'établissement gallo-romain (1). Mais les fouilles,

---

(1) *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3e série, t. XI, 1886, p. 559. — Cf. sur les objets trouvés par Mr Donny, la note de Mr P. Bergmans dans notre *Bulletin*, t. IV, 1897, p, 234.

faites depuis par MMrs Rutot, van Overloop, Maurice de Maere d'Aertrycke et le Baron de Loë, démontrent qu'elle est bien plus ancienne et remonte à la période préhistorique.

Voici comment l'on y arrive et quelle est sa situation, pour ceux d'entre vous qui voudraient lui rendre visite. En descendant du tramway vicinal de Furnes à La Panne, vous suivez la chaussée jusqu'à la mer; arrivé sur l'estran, vous tournez à gauche en suivant la côte pendant une vingtaine de minutes, puis vous entrez dans les dunes. Ici commence la partie fatigante, car celles-ci s'étendent sur une largeur de 4 à 5 kilomètres, et il faut tout le temps passer d'une dune à l'autre à travers des plantes épineuses. Au bout de 300 mètres, vous arrivez à une espèce de grand cirque dont l'un des côtés est formé d'une dune d'un sable rougeâtre et complètement dénudée. Partout où la vue se porte, vous ne voyez que dunes aux formes bizarres; la mer, vous ne l'entendez plus, c'est un silence perpétuel; aussi cela forme-t-il un spectacle des plus pittoresques, vous faisant croire par moments que vous êtes transporté au fin fond du désert.

Voilà où vécurent, pendant de nombreux siècles, les habitants de notre contrée maritime. Grâce à ses différentes populations et à son immense étendue — car au delà de cette dune, s'ouvre un second cirque plus considérable que le premier, ayant été également habité — cette station constitue la station palustre la plus curieuse et la plus considérable connue en Belgique. La situation de la station est marquée principalement par de grands amas de coquillages, dont les premiers habitants faisaient une énorme consommation; ce sont pour la plus part des valves de Cardium, des coquilles d'Hélixes et de Natices. L'on remarque également une assez grande quantité de fragments de poteries et quelques os.

Une des principales caractéristiques, c'est la nature du terrain. Celui-ci est noir et gras, résultat des différentes décompositions, plantes, animaux, etc.; tantôt il affleure le sol, tantôt il se

retrouve à une profondeur variable, jusqu'à plus d'un mètre en dessous du sol actuel. Par endroit il n'existe plus du tout, résultat dont la principale cause a été le grand travail d'érosion accompli par le temps.

En voici à peu près l'explication. Par suite du rejet à l'extérieur des cabanes des restes de repas, dépouilles d'animaux, débris de poteries, il s'est produit peu à peu des amoncellements qui ont fini par combler en grande partie le marais. Plus tard, les tempêtes, les incendies et enfin l'abandon du terrain ont amené également de grandes perturbations dans la configuration du sol. Aussi, toutes ces causes réunies ne nous ont conservé que les parties qui s'étaient fusionnées, quasi agglutinées pour former ce qu'on nomme au Danemark des *Kjoekkenmoedding*, mot qui signifie rebuts de cuisine. C'est en fouillant tous ces restes, en analysant ces fragments de poteries, que l'on a pu déterminer et reconstituer peu à peu l'histoire des peuples primitifs. Tout le fond du premier cirque, car je n'ai pas fouillé le second, est parsemé de monticules et de parties basses.

Je crus d'abord que j'avais à faire à de petites tombelles et que je me trouvais devant un cimetière à incinération. J'ouvris donc une tranchée dans un de ces petits tertres et sous une couche de sable, variant de quinze à vingt centimètres, je découvris un véritable *Kjoekkenmoedding*.

Ce n'étaient qu'ossements de toutes espèces, entremêlés de débris de poteries et d'os brisés longitudinalement pour en extraire la moëlle, dont les premiers habitants étaient très friands ; ils l'employaient également pour assouplir les cuirs. Tout ce mélange était réuni au moyen de cette terre noire, grasse et compacte qui en formait un tout.

Je me contenterai de vous citer le nom des animaux à qui les ossements appartiennent, car cette étude fait plutôt partie de la paléontologie. J'y ai reconnu le chien, le bœuf, le cheval, le mouton, le cochon, la chèvre, le renard, une dent d'un petit

rongeur, une vertèbre d'un poisson osseux et des écailles de moules.

Comme minéraux, un fragment de meule à broyer le grain, en lave de Niedermendig, des galets, un morceau de quartz, différentes espèces de scories.

Les tessons de poteries se rapportent un peu à tous les âges. On rencontre d'abord des fragments de vases grossiers non faits au tour, d'autres ornés d'une façon rudimentaire. Ensuite, des tessons se rapportant à deux ou trois siècles avant l'invasion romaine, mieux ornementés et beaucoup plus fins, car il sont faits au tour. Ceux-ci nous conduisent ainsi, insensiblement, vers la poterie fine ou romaine, dont j'ai trouvé un fragment en terre blanche à couverte noire avec des ornementations en relief. En plus, un fragment de tuile romaine.

Comme objets en fer, très peu de chose : des fragments de clous, d'autres fragments qu'il serait difficile d'identifier ; le seul objet bien conservé est une boucle.

Tout ceci vous prouve donc que l'endroit a été habité par des peuples différents.

Maintenant j'arrive à la partie principale; car il paraît que j'ai eu l'heureuse chance de découvrir, le premier, dans cette station l'emplacement d'une habitation palustre, ayant comme fondation le fameux *briquetage de la Seille*. Ceci nous ramène aux premiers occupants du marais. Avant de vous parler de la fouille, il faut que je vous explique eu quoi consiste ce briquetage. Ce sont de petits cylindres en terre grasse, roulés dans les mains et cuits à feu libre, ayant à peu près dix centimètres de longueur et deux centimètres de diamètre. L'on fut longtemps avant de pouvoir expliquer ces mystérieux petits cylindres. On a cru d'abord qu'ils avaient été placés dans le lit de la petite rivière « *La Seille* », pour en faciliter le cours. Mais d'autres recherches amenèrent l'explication de ces curieux objets. Les renseignements suivants sont puisés dans un résumé fait par le Baron de Loë, qui les a tirés de l'ouvrage de Mr F. Barthélemy, ayant

pour titre : *Recherches archéologiques sur la Lorraine avant l'histoire.*

« Il existe en Lorraine, près de la petite ville de Marsal, sous les prairies marécageuses de la Seille, à des profondeurs qui varient de 2 à 8 mètres, un curieux ouvrage antérieur à la conquête romaine désigné sous le nom de briquetage de la Seille.

Il est composé de cylindres d'argile de 10 à 20 centimètres de long, grossièrement façonnés à la main et cuits à feu nu à une haute température. Ces morceaux d'argile cuite ont été jetés pêle mêle et entassés sans ordre au milieu du marais, où ils forment des massifs résistants de 1 à 2 mètres d'épaisseur, isolés les uns des autres. Ces sortes d'ilots de briques, qui se trouvent répartis sur une distance de 18 kilomètres, constituaient donc primitivement des aires solides à la surface du marais; peu à peu ils s'enfoncèrent par leur propre poids dans la vase mouvante, les alluvions de la rivière les recouvrirent et un second marais se forma au-dessus d'eux. »

Je me permets ici de faire une petite remarque sur l'idée que Mr Barthélémy se fait de la solidité de ces constructions, lorsqu'il nous dit : « ces morceaux d'argile cuite jetés pêle mêle et entassés sans ordre au milieu du marais, forment des massifs résistants de 1 à 2 mètres d'épaisseur, isolés les uns des autres. »

Il me semble, en effet, que ces tas, s'ils n'étaient pas mélangés à l'une ou l'autre matière, devaient s'ébouler au moindre effort. De plus, l'auteur que je cite dit encore : « peu à peu ils s'enfoncèrent par leur propre poids dans la vase mouvante » ; mais si celle-ci était mouvante, elle devait l'être depuis le commencement de la bâtisse, et les cabanes bâties sur un terrain si peu solide, n'auraient pas tardé à disparaître.

Je crois plutôt que ce briquetage a servi, du moins en ce qui concerne celui de La Panne, à renforcer les ilots épars dans le marais, à la façon des briquaillons que l'on emploie de nos jours, soit dans les fondations de constructions, soit dans l'amé-

lioration des routes. Mélangé à la terre des tertres, ce briquetage pouvait former ainsi une aire solide, capable alors de soutenir une habitation.

Voici comment je suis arrivé à ces conclusions. A trois mètres à peu près de la première fouille, se trouvait un endroit un peu concave; j'ai creusé, au milieu, une tranchée de deux mètres de long, sur un mètre de profondeur, et, vers le fond, j'ai trouvé le briquetage mélangé à la terre noire, caractéristique de l'époque et formant les fondations de l'habitation, le tout reposant sur le sable.

Coupe du terrain:

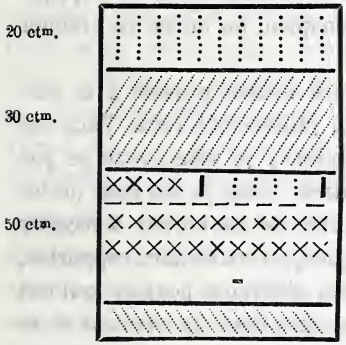

J'ai pu extraire avec beaucoup de peine quelques petits cylindres, car ceux-ci étant agglutinés avec la terre grasse et de plus pourris, pour ainsi dire, par leur long séjour dans ce terrain humide, s'émiettaient au moindre effort. Pour les conserver, je dus les faire sécher immédiatement au soleil, afin qu'ils reprissent une certaine dureté. Sauf un unique exemplaire, entièrement différent des autres — il est à quatre faces, allant en s'amincissant vers la pointe et mesure onze centimètres de longueur, avec un diamètre à la base de plus de trois centimètres — ces cylindres sont absolument semblables à ceux découverts en Lorraine et on pourrait les baptiser du nom de briquetage de La Panne.

Après avoir déblayé un peu la surface de cette aire solide, j'ai trouvé un grand nombre de valves de Cardium brisées et mélangées à des cendres, d'autres, encore entières, ainsi qu'une coquille de Volute. Puis des fragments de torchis, servant de murailles aux habitations ; différentes espèces de dents d'animaux, ainsi que des ossements dont les plus gros sont fendus pour en extraire la moëlle. A une faible profondeur, j'ai encore trouvé des galets, des fragments de poteries très grossières dont un surtout présente la même facture que les cylindres d'argile. De plus, des boulettes d'argile aplaties entre les doigts, et où se remarquent les traces de ceux-ci. Quant à l'ancienneté de ces habitations, elles doivent remonter à la subdivision de l'époque préhistorique dépendante du Préménapien, ou même du premier âge du fer (époque d'Halstatte).

Voilà donc le résultat de quelques heures passées à la station préhistorique de La Panne, en juillet-août 1902. Vous me direz peut-être qu'il est bien minime ; je vous avoue ne pas avoir été aussi heureux que d'autres ; mais je me suis plutôt appliqué à l'étude du sous-sol, au lieu de me borner à récolter à la surface. Cependant, avec les quelques matériaux rapportés, on peut déjà se faire une idée des différents peuples qui ont habité ces lieux, ainsi que de la manière dont ils vivaient et se logeaient. Comme je compte sous peu aller continuer mes recherches, j'espère pouvoir vous montrer plus tard des objets encore plus intéressants. (*Applaudissements*).

Mr **le président**. Je crois que nous sommes tous d'accord pour trouver que le début du travail de M. Maertens était trop modeste. Il a cru que nous ne nous serions pas intéressés à son travail, et le silence et l'attention dont chacun l'a honoré pendant sa lecture doivent lui prouver que nous attendrons avec impatience la communication de la suite de ses savantes recherches.

IV.

Un tableau de K. D. Kauninck au Musée de Gand.

Mr **L. Maeterlinck**. J'étais loin de me douter, lorsque j'élaborais une modeste fiche pour notre *Inventaire archéologique de Gand*, parue en mars de cette année (fascicule XXIX, n° 282), que le commentaire dont j'accompagnais la description d'un de nos tableaux du Musée de Gand, *les Calamités humaines*, aurait fait couler pas mal d'encre, non seulement en Belgique, mais même en pays étrangers.

Effectivement de grands quotidiens français, tels que le *Journal des Débats* et l'*Européen*, des journaux allemands, comme la *Post* de Berlin, sans compter les principaux périodiques d'art, tels que le supplément de la *Gazette des Beaux-Arts*, la *Chronique des Arts*, le *Bulletin de l'Art ancien et moderne*, etc. etc., tous reproduisirent et commentèrent ma communication au sujet du curieux paysage fantastique de Gand.

Honneur non moins grand, une séance de la *Société des Antiquaires de France* a été consacrée à l'examen de notre tableau gantois. Des choses d'un grand intérêt y ont été dites, notamment au sujet de l'iconographie de la sainte bergère en prière qui figure à gauche de la composition.

Dans ces conditions, j'ai pensé qu'il y avait lieu d'examiner à notre tour, dans une séance de notre *Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, ce qui a été dit jusqu'ici au sujet de ce tableau, espérant que l'un ou l'autre de nos confrères, pourra porter un peu plus de lumière, sur les points d'étude en discussion; chose que le format réduit d'une fiche ou d'un article de journal ne permettait pas jusqu'ici.

Je me permettrai tout d'abord de vous rappeler que l'on ne sait rien au sujet de l'origine de cette œuvre qui ne figure pas dans le catalogue de Mr Sunaert, ni dans aucun de nos anciens inventaires. Je l'ai trouvée dans les magasins du Musée lors

de l'inventaire que j'en fis à l'occasion de mon entrée en fonctions comme conservateur de notre galerie gantoise.

Vous connaissez le sujet : Dans un vaste paysage montagneux aux pieds de rochers sourcilleux, nous voyons, à moitié cachée derrière des hauteurs qui s'élèvent à gauche, une ville importante située au bord de l'eau. Des lueurs sinistres l'illuminent et éclairent aussi deux navires échoués non loin de là. Sur la grève, près des remparts de la cité fantastique, se livre un combat acharné. Dans l'obscurité générale, on voit dans le lointain et sur les hauteurs de nombreux incendies. D'autres constructions écroulées fument encore. Plus près de l'avant plan, de l'autre côté de l'eau, de nombreux navires de haut bord ont été jetés à la côte. Quelques-uns d'entre eux penchent d'une façon inquiétante, tandis qu'un autre semble avoir pris feu. De tous côtés des hommes désespérés fuient, ou bien, les bras au ciel, semblent implorer la clémence divine. A l'avant plan à droite on procède à un ensevelissement.

A gauche, plus visible, on aperçoit une sainte qui, les mains jointes et les yeux au ciel, semble intercéder pour l'humanité malheureuse. Près d'elle se trouve un mouton et une houlette (?) terminée par une croix grossière. Dans cette bergère pieuse, j'ai cru reconnaître sainte Geneviève, la patronne vénérée de Paris, qui, d'après la légende, détourna de cette cité l'armée d'Attila et plus tard sauva encore Lutèce, assiégée par le fils de Childéric.

Le tableau porte une belle signature : *K.D. Kauninck*, et Mr H. Hymans, qui le premier signala cette œuvre dans son excellent ouvrage *Gand et Tournai* (1), rappela tout récemment dans une lettre parue dans la *Chronique des Arts* de Paris, — faisant suite à ma communication au même journal, — qu'il existe une toile au musée de Cologne, représentant un *Cerf forcé par des chasseurs*, portant la signature légèrement différente :

(1) H. Hymans, *Gand et Tournai* (Paris, 1902), p. 49.

K. D. Keuninck, qu'il y aurait lieu d'attribuer au même maître. Mr Brédius a vu, chez Mr Brockhaus à Leipzig, un autre tableau portant également ce nom, que l'on retrouve encore sur un *Incendie de Troie*, conservé au musée de Courtrai, et sur un quatrième tableau représentant *l'Ange et Tobie sur un pont*, dans un paysage fantastique, du musée de Fribourg en Saxe (1).

Notre étrange petit paysage (bois H. 0,46 sur L. 0,71), où nous voyons incontestablement se continuer les traditions picturales de Joachim Patinir, rappelle surtout, selon moi, les sujets fantastiques analogues peu connus de Jean Breughel, dit de Velours, et notamment le fond d'une belle *Tentation de Saint Antoine* du musée impérial de Vienne, où l'on remarque également, dans l'obscurité générale, des lueurs d'incendie rouges et vertes, fort bien rendues.

(1) Lettre particulière de Mr Corn. Hoofstede de Groot, de La Haye, qui me fut adressée à l'occasion de mon article dans le périodique d'art français déjà cité.

Le faire agréable et les colorations fines du maître, sa façon large d'esquisser, se rapprochent aussi de la manière d'un peintre peu connu de cette époque : Jan ou Hans Bol, né à Malines en 1534, qui mourut en exil, à Amsterdam, en 1593, chassé de son pays par les troubles religieux. Cet artiste, qui peignit souvent à la gouache, a exécuté, notamment, les miniatures d'un livre d'heures conservé à la Bibliothèque nationale de Paris, ainsi que d'autres miniatures à Berlin.

Dans sa lettre du 21 mars, à la *Chronique des Arts* de Paris, Mr Gustave Glück, conservateur au musée impérial de Vienne, commentant ma première communication, partage complètement cette manière de voir.

Un curieux volet de triptyque, conservé à l'hôtel de ville de Louvain, représentant *la Chute de Simon le Magicien*, précipité du ciel entouré de ses démons familiers, nous offre également, comme fond, ce même genre de paysage étrange qui rappelle encore jusqu'à un certain point la peinture du musée de Gand. Ce volet, ainsi que son pendant, *la Défaite des mahométans* (ou plutôt la conversion de saint Paul), a figuré à l'exposition des primitifs flamands à Bruges en 1902; tous deux sont l'œuvre d'un peintre louvaniste, Jan van Rillaert, qui mourut en cette ville vers 1568.

Dans une lettre particulière qui me fut adressée à cette occasion de La Haye, Mr Corn. Hoofstede de Groot me fit savoir que selon lui, les œuvres de K. D. Kauninck ou Keuninck, qu'il a spécialement étudiées, rappellent les peintures de Roland Savery, né à Courtrai, qui florissait à l'époque que j'avais assignée au peintre alors inconnu du tableau de Gand, c'est-à-dire, vers la fin du XVIe siècle ou les premières années du XVIIe.

Or, d'après la lettre de Mr Gustave Glück, citée plus haut 1), il y aurait tout lieu de croire que ce peintre, dont nous connaissions déjà le nom orthographié de deux façons différentes, se

(1) *Chronique des Arts*, no du 21 mars 1903.

serait appelé en réalité *Crestian* (*Kristian*) *de Coninck*. C'est sous ce nom qu'un peintre figure dans les *Liggeren* de la Gilde anversoise de Saint-Luc (1) avec la mention complémentaire « *Schilder van Cortryk* ». « Le changement de *K* en *C*, dit-il, n'est pas rare à cette époque ; il en est de même de la lettre *o* remplacée par *eu*, comme par exemple dans le nom du peintre anversois : Adam de *Coster*, qui est souvent écrit dans les documents : Ceuster. On ne pourrait donc douter que K. D. Keuninck et Kerstiaen de Koninck soient la même personne. »

Chrétien ou Kerstian de Coninck, natif de Courtrai, fut reçu franc-maître de la gilde de Saint-Luc d'Anvers en 1580, époque à laquelle travailla à Anvers le paysagiste Hans Bol, dont l'influence paraît si évidente dans les petits paysages des musées de Gand et de Cologne. Les Liggeren mentionnent notre Chrétien en 1585-1586 et 1589, 1599 et 1629-1630; ils nous disent encore que sa femme mourut en 1632 ou 1633. Son fils, qui portait le même prénom de Chrétien, fut reçu franc-maître en 1613 et mourut en 1642 ou 1643. La Galerie de Vienne possède, sous le numéro 903, un assez grand paysage, d'un faire plus large et d'un style plus avancé que les petits paysages dont nous avons parlé. Le savant conservateur de Vienne y remarque de fortes ressemblances avec les œuvres de certains paysagistes anversois, tels que Paul Bril et Josse Momper. Ce tableau est désigné dans l'inventaire des collections de l'archiduc Léopold-Guillaume, inventaire daté de 1659, comme étant l'œuvre de « Christian Koninck, peintre d'Anvers ».

« On ne saurait dire avec certitude si ce tableau est du fils, qui s'y révèlerait comme un paysagiste de talent, ou du père, qui alors aurait adopté dans les dernières années de sa carrière un style différent de celui que nous reconnaissons dans les petits paysages signés de son nom (2) ».

---

(1) Edités par Ph. Rombouts et Th. Van Lerius (Anvers, 1872).

(2) *Chronique des Arts*, du 21 mars 1903 : *Un tableau de Chrétien de Koninck au musée de Gand*, par G. Glück.

Cette attribution judicieuse et très probable du tableau de Gand à un peintre courtraisien, concitoyen de Roland Savery, dont les œuvres se ressentirent si profondément de l'influence de Jan Breughel dit de Velours, nous rappelle aussi qu'Hans Bol de Malines, qui inspira, on a tout lieu de le croire, Chrétien de Coninck de Courtrai, fut le maître de Jacques Savery, frère de Roland, qui, lui aussi, mourut en exil à Amsterdam (1602). Ce qui vient singulièrement à l'appui de la découverte faite par mon savant confrère du musée de Vienne.

La question iconographique, qui semble surtout avoir intéressé la *Société des Antiquaires de France* en sa séance du 14 mars 1903, est également fort complexe.

Mr H. Hymans, lorsqu'il décrivit le tableau en question dans son ouvrage *Gand et Tournai*, en 1902, crut reconnaître dans la sainte en prière, dans le coin de gauche de la composition, « sainte Madeleine pénitente ». Le savant conservateur du cabinet des Estampes de la Bibliothèque royale de Bruxelles ne dit pas pour quelles raisons il a adopté cette identification (1).

Quant à moi, j'avais, à première vue, en présence du mouton qui l'accompagne, songé à une des saintes généralement représentés sous les traits d'une bergère. Sainte Geneviève, patronne vénérée de Paris me semblait toute désignée, car on sait qu'elle était généralement invoquée dans les cas de calamités publiques. Sa châsse, considérée comme le *Palladium* de la capitale française, était promenée par la ville, lorsque la peste ou d'autres maladies contagieuses, si fréquentes au moyen âge, ravageaient le pays. On la promena notamment lors de l'inondation de 1206, qui engloutit un grand nombre de quartiers de la ville, et aussi

---

(1) Voici le texte complet de ce qu'il a dit de ce tableau en 1902: « N° 55. K. D. Kauninck ; curieux paysage maritime, avec, à l'avant plan, *Madeleine pénitente*. Au fond une tempête, où tous les éléments semblent déchaînés. Très intéressante petite composition d'un artiste également représenté au Musée de Cologne. » H. Hymans, *Gand-Tournai* (Paris 1902), p. 49.

lors des grandes guerres malheureuses contre les Anglais au XIVe siècle.

Une sainte bergère en prières au milieu de terribles épisodes de guerre et de calamités humaines, ne me semblait pouvoir être autre que sainte Geneviève, qui, comme je l'ai rappelé plus haut, aurait arrêté l'armée d'Attila, et plus tard aurait encore sauvé Lutèce, assiégée par Clovis.

Le comte Paul Durrieu à la dernière séance des *Antiquaires de France*, a, paraît-il, essayé de démontrer que nous ne sommes pas en présence de sainte Madeleine, ni de sainte Geneviève, mais bien de sainte Marguerite d'Antioche.

J'ai demandé à notre savant confrère français un résumé de ce qu'il a dit à cette occasion ; malheureusement je n'ai pas encore reçu jusqu'ici cette communication (1).

---

(1) Depuis la dernière séance, Mr L. Maeterlinck a reçu de Mr le Comte Durrieu la lettre suivante que, vu le grand intérêt qu'elle présente, nous croyons pouvoir reproduire ici :

Paris, le 21 mai 1903.

Monsieur le Conservateur,

..... J'ai examiné avec grand intérêt la reproduction que vous avez bien voulu m'envoyer. J'ai toutefois l'habitude de ne jamais me prononcer sur une œuvre d'art, avant d'avoir vu de mes yeux la pièce-même. Je suspendrai donc tout jugement définitif avant d'être venu vous rendre visite à Gand, dans un avenir quelconque.

Cependant, toute réserve faite à cet égard, je vous avouerai que mon impression persiste. Des artistes des Pays-Bas nous ont laissé toute une série de vues de Paris, depuis le début du XVe siècle jusqu'au XVIIe siècle. Dans ces vues, ils ont toujours soigneusement noté quelque trait caractéristique de la silhouette de notre capitale : les tours et la flèche de Notre Dame, ou la Pointe de la Cité, ou les tours de Nesle ou du Temple, ou les moulins de Montmartre, le gibet de Montfaucon, etc. Or, j'ai eu beau examiner la gravure, je n'y ai rien pu apercevoir de tel. Si même un document attestait formellement qu'il s'agit de Paris, il faudrait conclure à un Paris fait de « chic », comme dans certaines chroniques allemandes, et prouvant que l'auteur n'a certainement jamais vu la Cité qu'il a la prétention de figurer.

En répétant toujours ma réserve indiquée plus haut, il me semble

Je crois cependant, grâce à un article du *Bulletin de l'Art ancien et moderne*, intitulé : *Un point d'iconographie*, pouvoir vous résumer à peu près ce qui a été dit alors :

« Contrairement à l'opinion courante, qui s'est glissée jadis jusque dans les catalogues du musée du Louvre, l'idée de représenter sainte Geneviève en bergère est relativement récente, et il ne paraît pas qu'on puisse en trouver une application certaine

---

qu'on doive bien plutôt songer à un port de mer, avec à droite une éruption volcanique, par exemple Catane auprès de l'Etna. C'est là, vous le savez, un thème dont on rencontre parfois des exemples.

Quant à la femme en prières, peut-être n'est-ce qu'un simple personnage épisodique, montrant la terreur se répandant dans les campagnes, en même temps qu'elle fond sur la ville... S'il s'agit d'une sainte effectivement, étant donné que l'aspect général peut faire penser à Catane, il deviendrait plausible de songer à s^te^ Agathe, que Catane honore encore aujourd'hui d'un culte si particulier, comme protectrice contre les fureurs du volcan voisin.

Bien entendu, je ne vous donne ceci qu'à titre de simple hypothèse. Mais vous remarquerez que cette hypothèse, qui doit être, bien entendue, passée au crible de la discussion, fournirait un intéressant document pour la biographie du peintre. Elle classerait celui-ci au nombre de ces nombreux artistes de la Flandre et des Pays-Bas qui ont franchi les Alpes pour aller travailler et chercher des motifs pittoresques en Italie. Et il deviendrait alors curieux de se demander si dans les collections italiennes, qui renferment encore tant de choses mal connues, il n'y aurait pas quelque chance de retrouver d'autres œuvres dûes au même pinceau.

Ne croiriez-vous pas aussi que, pour l'indentification du paysage, on pourrait trouver des arguments dans les gravures du temps et spécialement dans les séries topographiques des Atlas (Mérian, Blaeu, etc.) ?

En tout cas, je comprends que vous vous passionniez pour votre découverte, au sujet de laquelle je vous renouvelle encore toutes mes félicitations.

Veuillez, Monsieur le Conservateur, recevoir, avec mes excuses pour mon retard involontaire, l'expression de mes sentiments très distingués.

P. DURRIEU,
Conservateur honoraire au Musée du Louvre.

avant le XVIIe siècle. Aux époques plus anciennes, lorsqu'il s'agissait de caractériser sainte Geneviève, ce n'était pas le costume ou les attributs de la bergère dont on usait, mais un symbole légendaire, d'ailleurs bien connu des spécialistes : on représentait la sainte portant une chandelle allumée, qu'un petit diable s'efforce d'éteindre, tandis qu'un ange en protège ou rallume la flamme. »

Ici une parenthèse : Cette idée de flamme, qui accompagne la sainte, est peut être à souligner, lorsqu'on songe aux incendies et aux flammes qui forment pour ainsi dire la caractéristique du tableau de Gand. N'oublions pas qu'à Paris même existe l'église de *Sainte Geneviève des Ardents*, dont l'appellation évoque à la fois les fiévreux qui l'invoquaient et les victimes de véritables incendies.

Je continue la thèse de l'exposé de Mr Durrieu :

« Si dans une œuvre d'art quelconque, exécutée antérieurement au XVIe siècle, dans le pays qui correspond aux limites de la Gaule ancienne, on voit une sainte gardant des moutons, c'est presque toujours sainte Marguerite, ou, beaucoup plus rarement et dans quelques cas locaux, sainte Solange (du Berry) ou sainte Reine (de Bourgogne), mais jamais sainte Geneviève.

« On peut ajouter, ce qui semblerait convenir au tableau du musée de Gand, que sainte Marguerite (une des saintes de Jeanne d'Arc), était honorée en France par ceux qui faisaient profession de porter les armes, et qu'une hymne latine, composée en son honneur, invoque sa protection contre les fureurs et les maux de la guerre. »

Nous avons ici des confrères particulièrement versés dans l'étude de l'iconographie des saints, notamment notre Président M^r le chanoine van den Gheyn, Mr Louis Cloquet, qui a écrit un livre sur l'iconographie des saints, Mr Paul Bergmans, cette encyclopédie vivante à qui l'on ne s'adresse jamais en vain, Mr Hulin et d'autres encore peut-être, qui pourront, j'en suis sûr, nous donner des renseignements précieux sur ce sujet.

Je ferai remarquer cependant qu'en présence de l'identification généralement reconnue aujourd'hui du peintre K. D. Kauninck ou Keuninck, auteur du tableau qui nous occupe, avec le Kristian ou Chrétien de Coninck des *Liggeren* d'Anvers, qui florissait à la fin du XVIe siècle et aussi jusqu'à la troisième décade du XVIIe, le seul argument sérieux contre l'attribution iconographique que j'ai faite tombe.

Car tout le monde, y compris Mr Durrieu, admet que la figuration de sainte Geneviève sous les traits d'une bergère commence à prédominer à partir du XVIIe siècle, c'est-à-dire à une époque ou Kristian de Coninck vivait encore.

Cette idée de représenter sainte Geneviève gardant des moutons, est peut-être plus ancienne qu'on ne le suppose généralement. Car non seulement les légendes les plus primitives la font naître à Nanterre, c'est-à-dire en pleine campagne, de parents cultivateurs et pauvres, mais encore actuellement; dans cette localité, on connaît de tradition une prairie qui a conservé le nom de *parc de sainte Geneviève*, et où, d'après la légende, elle faisait paître le troupeau de son père. Sur le sommet du mont Valérien se trouve encore le *clos de sainte Geneviève*, et au bas de la colline une fontaine porte également son nom.

Le Père Ch. Cahier, qui fait autorité en la matière, admet qu'elle fut bergère : « que dans son enfance la sainte ait pu être envoyée aux champs par sa mère pour surveiller les bestiaux, *je ne m'y oppose point* (1) », dit-il.

Plus loin il ajoute : « N'omettons pas toutefois une origine, qui peut expliquer plausiblement la déviation moderne. Une ancienne estampe montre sainte Geneviève priant Dieu sur les murailles de Paris, transformées en une espèce de bercail (Paris?) qui entoure et protège des brebis ; tandis que des barbares (les soldats d'Attila ?) sont représentés par une bande de loups ». (2)

---

(1) Le P. Ch. Cahier, *Les caractéristiques des Saints dans l'art populaire* (Paris, 1867), t. I, p. 135.

(2) Le P. Ch. Cahier. *Les caractéristiques des Saints dans l'art populaire* (Paris, 1867), t. I, p. 136.

Cette vieille estampe, où nous voyons déjà notre sainte représentée en bergère, doit se rapprocher singulièrement, si elle n'est antérieure, de l'époque à laquelle fut peint le tableau de Gand. Jacques Stella (van der Staar) né à Lyon en 1596, que l'on dit être le fils de François (Malines, 1563-1605) et qui florissait dans la première moitié du XVIIe siècle, c'est-à-dire encore à peu près à l'époque de Kristian de Coninck, Jacques Stella représenta également la même sainte sous les mêmes traits.

On sait que l'ancien graveur français Abraham Bosse, né à Tours en 1605, reproduisit ce tableau dans une de ses estampes. Sainte Geneviève figure encore avec les mêmes attributs dans une autre suite de gravures, représentant une procession, exécutée par le même artiste (première moitié du XVIIe siècle).

Avant eux, Annibal Carrache, né en 1560, avait déjà représenté la même sainte en lui donnant, lui aussi, l'apparence d'une bergère.

En parlant de sainte Marguerite (d'Antioche), le P. Ch. Cahier est beaucoup moins affirmatif quand il s'agit de sa figuration comme bergère; il dit simplement: « *Il paraît* qu'on l'a peinte aussi *quelquefois* en costume de bergère » (1).

Ce qui nous ferait supposer qu'il considère cette façon de représenter cette sainte comme anormale, et que lui-même ne l'a jamais rencontrée reproduite ainsi (2).

Effectivement on la voit toujours, ou presque toujours, une palme à la main, accompagnée d'un dragon enchaîné, symbole de sa victoire sur le démon ; et cet animal terrible, mais fantastique, n'a que fort peu d'analogies avec le paisible mouton représenté près de la sainte en prière dans le tableau de de Kauninck du musée de Gand.

---

(1) Le P. Ch. Cahier, *Les caractéristiques des Saints dans l'art populaire* (Paris 1867), t. I, p. 322.

(2) Moi-même je ne l'ai vue représentée ainsi que sur une peinture murale du XIIe siècle à Tournai, dont il sera question plus loin.

C'est avec un dragon et la palme que nous la voyons représentée, dès le XVe et le XVIe siècle, par L. Cranach sur un volet à Dresde, par Amb. Franken dit le Vieux, sur un volet de triptyque en grisaille à Anvers, par Jan van Rillaert sur le revers d'un volet représentant *la chute de Simon le Magicien* à Louvain (1), et aussi sur les estampes de la même époque de Nic. Hopfer et du maître à l'ancre. Sainte Marguerite est encore figurée de même sur les peintures exécutées par les peintres français contemporains de de Coninck, notamment par Quentin Nicolas à Dijon, Vouet Simon, autrefois à l'église des Minimes, Dufresnoy, actuellement au Louvre, et Stella, dont l'œuvre et la sainte a été reproduite avec ces mêmes attributs par le graveur français Abraham Bosse.

Sainte Marguerite était aussi représentée, dit-on, tenant à la main une ceinture, parce que les femmes enceintes l'invoquent particulièrement et s'enroulent la taille avec une bande d'étoffe où se trouvent attachées ses reliques. Mais ceci n'a aucun rapport avec la sainte du Musée de Gand.

J'ajouterai cependant que, d'après sa légende, « reniée par son père idolâtre à cause de sa religion, elle retourna auprès de sa nourrice qui professait le christianisme en secret, et que là elle partagea ses humbles travaux et alla jusqu'à garder ses brebis. On sait que c'est alors qu'Olibrius, préfet du prétoire, porteur d'un édit de persécution contre les chrétiens, l'aperçut, et, frappé de sa beauté, se la fit amener ; mais fidèle à sa foi, elle refusa toutes ses avances et mourut martyre en 275. »

Rappelons ici, qu'on a découvert à Tournai, vers 1885, à la

---

(1) Ces deux volets de triptyque ont été exposés à l'exposition des primitifs flamands à Bruges en 1902. Ils figurent au n° 395 du catalogue officiel par Mr James Weale, p. 141. — Sainte Marguerite se trouvait encore représentée à la même exposition sur le tableau de Th. Bouts (n° 37), un volet de Rogier van der Weyden (n° 97), un inconnu (XVe siècle) du Musée de Bruxelles (n° 114), etc.

cathédrale (côté nord), sous d'épaisses couches de badigeon, sept grands registres polychromés et étagés du XIIe siècle, où nous voyons représentée sainte Marguerite en bergère, entourée de ses moutons et filant sa quenouille (1). Il est vrai que plus loin, dans un quatrième tableau, le dragon légendaire engloutissant la sainte n'est pas oublié (2).

Je pense donc, sauf avis contraire, et en attendant le compte-rendu officiel de la dernière séance de la *Société des Antiquaires de France*, qu'il n'y a pas lieu de rejeter complètement ma première attribution, et qu'on peut fort bien considérer la sainte du tableau de Gand comme étant une des premières et très rares représentations de sainte Geneviève sous la forme iconographique d'une bergère au XVIIe siècle.

Peut-être même le comte Durrieu, partisan de sainte Marguerite, changera-t-il de manière de voir lorsqu'il saura, comme nous l'avons vu plus haut, que le tableau de Gand n'appartient pas d'une façon certaine au XVIe siècle, mais peut fort bien avoir été peint dans le premier quart du siècle suivant, c'est-à-dire à une époque où l'on commença à représenter sainte Geneviève en bergère et accompagnée d'une ou de plusieurs brebis (2).

Rien ne s'oppose, non plus, à ce que la ville au bord de l'eau, dont l'un des édifices offre une si singulière ressemblance avec Notre-Dame, ait été, dans l'intention de l'artiste, une représentation symbolique de Paris, tout comme le bercail de sainte Geneviève entouré de loups, représenté sur l'ancienne estampe contemporaine de notre tableau, dont je viens de vous parler aujourd'hui. (*Applaudissements.*)

---

(1) A de la Grange et L. Cloquet, *Etudes sur l'Art à Tournai et sur les anciens artistes de cette ville*, tome II, pp. 48, 49. L'ouvrage contient une reproduction polychromée de cette peinture.

(2) On a tout lieu de croire que cette peinture murale, primitive, fut exécutée d'après les ordres de Marguerite d'Alsace, comtesse de Flandre et de Hainaut, qui voulut honorer ainsi sa sainte patronne.

(3) On a vu que, dans sa dernière lettre reproduite plus haut, Mr Durrieu semble avoir abandonnée sa première attribution.

Mr **Cloquet**. A l'exposé de l'iconographie de sainte Marguerite que vient de faire Mr Maeterlinck, il convient d'ajouter que la caractéristique de sainte Marguerite, c'est la croix dans la prison. Elle a eu raison du diable par le signe de la croix.

Mr **G. Hulin**. Deux remarques seulement : l'une concernant le nom du peintre, l'autre la question iconographique.

Depuis longtemps déjà, le tableau dont vient de parler Mr Maeterlinck avait attiré mon attention à cause de la signature qu'il porte. J'avais été frappé de l'impossibilité linguistique pour un Flamand, de s'appeler *Kauninck*. En examinant, il y a quelque temps, ce tableau avec attention, j'ai pu m'assurer que les premières lettres qui suivent le *K* ont été retouchées ; elles sont donc très suspectes.

Aujourd'hui qu'on signale le nom d'un peintre Kerstiaen De Keuninck, on peut être certain que la signature authentique était de Keuninck, et que « Kauninck » est le résultat d'une retouche.

Quant à l'iconographie de sainte Marguerite, je dois avouer que je n'ai aucune compétence spéciale sur ce sujet ; toutefois, fréquemment obligé par mes recherches à interroger l'iconographie des saints, j'ai souvent remarqué, dans les discussions relatives à pareilles questions, une surabondance de citations peu probantes, et de nature à égarer le chercheur. Je voudrais qu'en cette matière, bien entendu lorsqu'il s'agit de saints fréquemment représentés, on ne citât que des exemples tirés de la *même région* et, autant que faire se peut, de la *même époque* que l'image qu'il s'agit d'interpréter. Si on agit autrement, on s'expose à commettre de graves erreurs. Il est fort possible que tel saint ait des attributs différents en Castille et en Bohême, en France et en Flandre, au XIIIe et au XVIe siècles, etc.

D'autre part, toujours quand il s'agit d'un saint fréquemment représenté, il ne faut pas sans nécessité recourir à sa biographie, ni se baser sur un tableau représentant une scène de sa vie, comme si c'était une image du saint avec ses attributs. L'iconographie moderne est tout-à-fait dégénérée parce qu'elle

néglige la tradition en ce qui concerne les symboles. Il faut, au contraire, pour identifier un saint représenté dans une peinture, considérer les symboles qui s'y trouvent indiqués, en quelque sorte comme une devise, une marque de fabrique ou un blason : ce sont des signes distinctifs traditionnels. Les gens du temps ne s'y trompaient pas.

Or, au XVe et au XVIe siècles, dans notre pays je n'ai jamais jusqu'ici, dans les tableaux, vu sainte Marguerite représentée autrement que tenant une croix (et souvent un livre), et accompagnée d'un monstre.

Son image est très fréquente.

De sainte Geneviève, je ne connais, dans la peinture flamande, que la grisaille qui orne le diptyque de Hughe van der Goes, au Musée de Vienne ; elle y tient une chandelle sur laquelle souffle un démon.

On voit enfin une sainte en bergère, avec une houlette et des moutons, dans un dessin du XVme siècle au Louvre. C'est probablement quelque autre sainte moins connue.

Mr **A. Dutry**. Sainte Agnès.

Mr **le Président**. Ou sainte Christine.

Mr **G. Hulin**. Sainte Christine tient une meule, et sainte Agnès a un seul agneau *par pure allusion à son nom*, un exemple à l'appui de ce que je disais tantôt qu'il faut se méfier des arguments tirés de la biographie. Il faut chercher quel est le symbole que la tradition a adopté, dans un milieu donné (1).

Mr **A. Dutry**. Nous connaissons une statuette détachée d'un retable et polychromée. Elle représente sainte Agnès et la

---

(1) Lors de la séance, je n'avais pas présente à la mémoire la figure à interpréter. Ayant depuis examiné le tableau, j'ai constaté que la jeune fille en prière n'est pas costumée en bergère, et qu'elle n'est pas non plus accompagnée d'un troupeau, mais seulement d'*un* agneau. C'est la représentation traditionnelle de sainte Agnès, *patronne contre les périls de la mer*. Comme le tableau montre, dans les parties principales, un grand nombre de navire en détresse, le doute n'est guère possible, et Mr Albert Dutry avait raison en la nommant. G. H.

sainte est accompagnée de moutons. C'est une œuvre de l'école brabançonne.

Mr **L. Maeterlinck.** Je ne fais pas une question d'amour-propre de l'attribution de la sainte représentée sur le tableau de Gand. Si je me trompe, je ne demande pas mieux que de la voir identifier plus exactement.

Mr **G. Hulin.** Faut-il conclure de ce que nous rapporte Mr Maeterlinck, que la représentation de sainte Geneviève en bergère doive dériver d'une estampe, dans laquelle les habitants de Paris sont représentés par des moutons et les ennemis par des loups ? Il serait alors probable qu'avant cette estampe, on ne trouverait pas sainte Geneviève représentée en bergère.

Mr **le Président.** Sainte Geneviève, d'ailleurs, n'est pas une sainte flamande.

Mr **L. Maeterlinck.** Le tableau peut avoir été commandé par un Français. On y voit une ville hyperbolique dans laquelle j'ai cru reconnaître les tours de Notre Dame.

Mr **le Président.** Votre supposition est très plausible.

Mr **L. Maeterlinck.** Le seul argument sérieux contre mon attribution, c'est que ce n'est qu'au XVIIe siècle que l'on commença à représenter sainte Geneviève accompagnée d'un mouton ; or nous savons maintenant que l'auteur du tableau de Gand vécut jusqu'en 1630. D'ailleurs la scène de carnage et d'incendie qui l'entoure ne s'expliquerait guère d'une autre façon.

V.

Les Très riches Heures de Jean de France, duc de Berry, par Pol de Limbourc et ses frères.

Mr **G. Hulin.** Messieurs, je tiens à vous prévenir que la communication que je vais vous faire, n'est pas le fruit d'un examen approfondi; elle n'a pas de portée scientifique.

Je vous prie de la considérer comme la simple notation d'une

impression de voyage; elle peut néanmoins, je pense, présenter quelque intérêt pour vous, à cause de l'importance de son objet : il s'agit en effet de grands artistes des Pays-Bas, trop peu connus autrement que de nom.

Me trouvant récemment à Paris, au retour d'un voyage à Turin, j'en ai profité pour passer une journée à Chantilly, et, grâce à l'obligeance de Mr Macon, le distingué conservateur des dessins du Musée Condé, j'ai pu examiner pendant quelques heures (temps tout à fait insuffisant, je le répète, pour une étude scientifique) les *Très riches Heures du duc de Berry*, un des joyaux de Chantilly et, à bien des égards, le roi des manuscrits enluminés.

Comme vous le savez, Jean de France duc de Berry, très grand protecteur des arts, était le frère de Charles V, de Philippe de Bourgogne et de Louis d'Anjou, tous fils du roi de France Jean II, de qui la Bibliothèque Nationale de Paris possède un si curieux portrait d'après nature.

A cette époque, la famille de Valois a produit toute une génération d'enthousiastes protecteurs des arts.

Philippe le Hardi, duc de Bourgogne (et comte de Flandre par son mariage), est surtout connu sous ce rapport, comme le fondateur de cette merveilleuse chartreuse de Champmol à Dijon, pour laquelle travaillaient les Claus Sluter et les Claes van de Werve, les Jacques de la Barse, les Melchior Broederlam et les Jean Malouel; mais il était aussi amateur de beaux livres : il occupait à Paris des enlumineurs qui travaillaient spécialement pour lui.

Charles V, roi de France, fut lui-même grand collectionneur de livres admirablement illustrés.

Enfin, Jean, duc de Berry, le plus exclusivement artiste de tous, acheta ou fit enluminer un grand nombre de manuscrits pour sa bibliothèque. Parmi ceux-ci se trouvent les plus beaux qui nous soient restés de cette époque.

Ce duc de Berry était, d'ailleurs, amateur et protecteur de tous les arts plastiques. Les chroniqueurs nous le montrent passant son

temps au milieu des peintres et des sculpteurs. Ceux-ci travaillaient sous ses yeux, dans son château de Méhun-sur-Yèvre. Lorsque, après la mort de Charles V, il fut l'un des tuteurs de son neveu, et, comme tel, l'un des régents de la France, il se fit, autant que ses frères, détester par la population du royaume, moins pour des motifs politiques que par la rapacité qu'il montrait afin de pouvoir consacrer plus d'argent aux œuvres de ses architectes, de ses sculpteurs, de ses peintres, de ses orfèvres.

Nous qui, comme lui, avons le culte de l'Art et qui sommes assez éloignés de son temps pour qu'il nous soit permis d'oublier les exactions que la noble passion du duc de Berry a causées, nous nous sentons disposés, aujourd'hui, à une très grande indulgence envers lui, et je dirai même, à une admirative reconnaissance.

Il y a tant de gouvernements, près et loin de nous, qui molestent odieusement tout ou partie de leurs sujets, sans qu'il en sorte rien de beau !

Donc, au moment de la mort du duc de Berry, on travaillait précisément pour lui à un ouvrage d'enluminure d'une valeur extraordinaire, et c'est dans les inventaires de sa succession, de 1416, que nous trouvons la mention d'une layette contenant « plusieurs cayers d'une très riches Heures que faisoient Paul et ses frères, très richement historiez et enluminez ».

Ce sont ces Heures qui, achetées en Italie par le duc d'Aumale, sont actuellement conservées à Chantilly.

Après la mort du duc de Berry, l'œuvre inachevée est entrée dans la maison de Montferrat-Savoie, et son illustration a été complétée à l'intention de celle-ci, par un enlumineur de l'école française.

Les petites vignettes dans le texte s'arrêtent, pour l'époque du duc de Berry, au folio 52; toutes celles qui suivent sont de la fin du XVe siècle.

Pour les grandes histoires à pleine page, il n'en est pas ainsi. Plusieurs, de la main des frères de Limbourc, étaient

destinées à la fin du livre, tandis que d'autres du commencement étaient inachevées.

Je parlerai d'abord de l'œuvre et ensuite des artistes.

Les reproductions de certaines pages sont bien connues. Elles ont été données souvent. Plusieurs d'entr'elles ont été publiées dans la Gazette des Beaux Arts en 1884, à l'appui d'un article important de Mr Léopold Delisle; ce sont : des mois du calendrier, plus le Paradis, et la Purification de la Sainte Vierge.

Cependant, en dehors du calendrier, les chefs-d'œuvre du manuscrit sont restés ignorés de tous ceux qui n'en ont pas parcouru les pages.

Le calendrier a exercé une influence énorme sur les miniaturistes flamands subséquents. On ne sait comment il a été connu en Flandre, mais on peut constater que le calendrier du célèbre bréviaire Grimani est emprunté, d'une manière sensible partout, à celui des Heures de Chantilly. Par endroits, il nous offre une traduction libre; ailleurs elle est littérale : c'est une copie. Je suis porté à croire pourtant que l'imitation n'est pas directe, et qu'entre les Très riches Heures du duc de Berry et le calendrier du Grimani, il y a eu un intermédiaire, exécuté vers le milieu du XVe siècle.

L'illustration de chaque mois du calendrier de Chantilly se compose d'un tableau, dans un grand rectangle, surmonté d'un demi cercle en camaïeu d'azur, qui contient les indications chronologiques, astronomiques, etc., disposées d'une façon concentrique autour du char du soleil.

Quant aux tableaux, ils représentent les occupations du mois et généralement, dans la partie supérieure, une vue de château, formant fond pour le tableau.

Le premier mois nous offre une scène d'intérieur, un banquet.

Dans les illustrations postérieures des calendriers flamands, on n'a pas manqué de suivre l'exemple donné, en montrant un festin (la fête des Rois?) comme occupation caractéristique du

mois de janvier. C'était là une occasion favorable pour représenter le propriétaire dans le rôle flatteur d'amphitryon. Aussi, à notre première page, le banquet a-t-il lieu chez le duc de Berry, dont le portrait est bien reconnaissable. Jean de France est assis à table; un héraut appelle les assistants, des paroles sortent de sa bouche : « Approchez! » dit-il. Il y a beaucoup de monde et la salle est somptueusement décorée. Sur les murs sont représentées des scènes de tournoi; le feu brûle dans la cheminée, devant laquelle on voit un écran en jonc tressé; les buffets sont chargés de riche vaisselle.

Le mois de février, nous montre un paysage couvert de neige. A l'intérieur d'une cabane, des paysans se chauffent à un âtre placé au centre.

La plupart des illustrations font voir les travaux agricoles de la saison : le labourage en mars; la fenaison en juin; la tonte des moutons et la moisson en juillet; les vendanges en septembre; les semailles en octobre et la glandée en novembre.

Ailleurs ce sont, comme en janvier, des fêtes de la haute société. En avril, la cueillette des fleurs par de jeunes seigneurs et de nobles damoiselles. En mai, la fête du mai : cortège d'élégants cavaliers et de dames richement atournées, les uns et les autres parés de guirlandes de feuillage. En août, la même société élégante se livre à la chasse au faucon.

La dernière scène, la plus célèbre, représente pour décembre l'hallali du sanglier dans la forêt de Vincennes. Les chiens se précipitent sur l'animal, et les gardes cherchent à les retenir : le groupe est rendu de la façon la plus animée.

Comme je vous le disais tantôt, ces diverses scènes sont placées dans des paysages plus ou moins fidèlement observés, qui se raccordent à des arrière-plans où l'on voit paraître des vues de châteaux, très exactement exécutées *d'après nature*. Celles-ci occupent en général la moitié supérieure du rectangle qui contient le tableau.

Celles qu'on a pu identifier, se rapportent à des châteaux du

duc de Berry : Poitiers, Lusignan, etc., mais on y voit aussi l'ancien Louvre, la Sainte Chapelle avec le palais royal de St-Louis, le château de Vincennes.

Pour l'histoire de la peinture et spécialement du paysage, l'œuvre des frères de Limbourc constitue donc un événement de tout premier ordre, car nous voyons ici, pour la première fois, la représentation ressemblante, bien dessinée et en perspective, de monuments réels. Ceux qui existent encore, ou dont on connaît des images postérieures, nous prouvent combien le dessin est réaliste, souvent même minutieusement détaillé.

Je le répète, ceci marque une époque dans l'histoire de l'Art en Europe, et ce trait réaliste nous rappelle, si nous pouvions l'oublier, que les frères de Limbourc sont les contemporains, et probablement, presque les compatriotes des frères d'Eyck.

A première vue, pour quiconque feuillette le calendrier de Chantilly, il saute aux yeux que celui-ci n'est pas entièrement exécuté par le même artiste, quoique le plan soit uniforme.

Tâchons de démêler les mains qu'on y peut distinguer.

D'abord, nous savons que le manuscrit a été commencé par Pol de Limbourc et ses frères et terminé par un enlumineur de la seconde moitié du XVe siècle.

La part de celui-ci dans l'achèvement du calendrier est la plus facile à déterminer, et nous commencerons par là.

Si nous regardons le mois de Novembre, nous voyons sans peine que le tableau de la glandée est d'un tout autre style, notamment au point de vue du paysage, d'un autre coloris, d'une autre facture que le reste : c'est de l'art français de la fin du XVe siècle.

Par contre, le demi-cercle chronologique qui le surmonte, est de la même main primitive qui a exécuté les autres. On peut en conclure avec certitude qu'au moment où l'œuvre s'est trouvée arrêtée par la mort du duc, la partie supérieure seule était exécutée; le rectangle resté en blanc a été entièrement rempli

par le miniaturiste auquel a été confié l'achèvement du précieux manuscrit. Ici, point de vue de château.

Une autre page était restée inachevée, au moins en partie, et va nous fournir la matière d'une remarque instructive ; c'est celle du mois de septembre :

Toute la moitié inférieure du tableau, celle qui représente des vignerons occupés à faire les vendanges, par son coloris comme par sa facture, rappelle, à n'en pas douter, les autres miniatures de l'époque savoyarde ; mais il n'en est pas de même de la vue du château qui se trouve dans la partie supérieure et qui est, tout aussi manifestement, de la période primitive. Je crois qu'il faut aller plus loin : les costumes des vendangeurs sont de l'époque du duc de Berry ; la composition, le dessin des silhouettes, sont de la main de l'un des frères de Limbourc.

Donc, au moment de la mort du duc de Berry, la moitié supérieure était complètement achevée et la partie inférieure était seulement dessinée au trait. L'enlumineur savoyard a alors colorié les parties dessinées. Ce point n'est pas douteux : la différence de coloris est très sensible.

Ceci nous montre que *nous ne sommes pas sûrs que toutes les parties d'une même page soient de la même main.*

Les frères de Limbourc ont pu se partager la besogne aussi entre eux, l'un par exemple faisant l'architecture, un autre les personnages ; nous devons examiner séparément ces deux éléments.

1° *Architectures.*

Fixons d'abord notre attention uniquement sur les vues de châteaux ; nous verrons aussitôt qu'elles sont certainement d'au moins deux mains différentes.

Les architectures des mois de *Septembre*, *Octobre* et *Décembre* sont d'un artiste qui dessine en noir sur blanc *au trait*, d'une façon aiguë et délicate. On retrouve la même main plus loin dans le corps de l'ouvrage, notamment au 195 v°, la belle vue du *Mont St-Michel.*

Par contre, les vues de châteaux des mois d'*Avril*, *Mai*, *Août*, et probablement *Juillet*, sont exécutées d'une tout autre façon : par plans, avec des différences dans le ton de la couleur; les arêtes sont moins linéaires, les détails moins fouillés à la pointe.

Peut-être faut-il attribuer à une troisième main la vue de château du mois de *Juin* (la fenaison), mais le temps m'a manqué pour suffisamment examiner ce point.

2° *Scènes à personnages.*

Ici je crois reconnaître quatre mains différentes, parmi celles de la première époque. Je les désignerai par les lettres A, B, C et D.

Je m'empresse de vous prévenir, Messieurs, qu'il y a une forte présomption que je me trompe.

En effet, les textes nous parlent de Pol de Limbourc et ses *deux* frères.

En 1434, Guillebert de Metz, dans sa Description de Paris, cite encore : « les *trois* frères enlumineurs ».

Ceci vous montre combien j'avais raison de vous avertir que je ne vous présente pas ici un travail étudié, mais seulement une première impression. Il est probable que si, au lieu de regarder les Très riches Heures une seule fois, je les avais examinées à loisir, à plusieurs reprises, je pourrais réduire mes quatre artistes à trois; par exemple, peut-être, en constatant que C et D ne feraient qu'un.

Ce qui rend la distinction plus difficile, c'est que les sujets ne sont pas toujours aisément comparables, par suite de la différence de nature des choses représentées : ici cortèges de riches seigneurs, là rudes paysans épars dans un paysage.

Quoiqu'il en soit, voici ma classification que je donne pour le peu qu'elle vaut :

Pour la première main A, je prends comme type la première page, *Janvier, le banquet du duc Jean de Berry*. Cette page a été exécutée par un miniaturiste maître de son métier, sachant

faire un bon portrait, varier les attitudes de ses personnages, et qui obtient une rare puissance de coloris. Mais ce coloris est un peu bigarré ; certains tons (des rouges orangés et des noirs) détonnent. De plus, non seulement on y remarque l'absence de toute perspective aérienne, mais même on ne voit aucune différence de coloris entre les personnages de la peinture murale ou de la tapisserie, sur la paroi du fond de la salle, et les personnages vivants qui se meuvent dans celle-ci.

Enfin, au point de vue du dessin, ou plutôt de la structure des figures humaines, on remarquera certes, dans tout le livre, l'allongement excessif des jambes en proportion du buste, mais nulle part la distance entre la taille et le genou n'est autant exagérée que chez A.

Ces mêmes traits caractéristiques se retrouvent chez un grand nombre d'autres tableaux à pleine page, dans le corps des Heures ; tels sont par exemple : *la Purification* (54 v°) ; *la Rencontre des Rois Mages suivis de leurs cortèges* (51 v°), où l'on voit dans le fond Notre-Dame de Paris et la Ste-Chapelle ; *Jésus guérissant un possédé* (166). Enfin la plupart des vignettes dans le texte jusqu'au folio 52 v°.

Les scènes de la vie aristocratique : mois d'*Avril*, *Mai* et *Août* sont manifestement d'une seule et même main. Je les prends pour types de B, à qui, outre les mois cités, j'attribue, avec un peu moins de conviction, le mois de *Février*. Sous le rapport de la technique, ces peintures sont très voisines de la première : mêmes carnations blondes, aux ombres jaunâtres, manières analogues de comprendre la structure et le modelé des visages; la forme des yeux rappelle des influences giottesques, et la manière de marquer de clairs équivalents, dans un visage de profil, le nez, les deux lèvres et le menton, marque, elle aussi, une tradition dont l'origine peut remonter à quelque Siennois tel que Lippo Memmi. Chez B comme chez A, même métier quant au coloris, même éclat de pierres précieuses; mais, cette fois, plus rien ne détonne, l'ensemble est d'une grande douceur; on y

admire une merveilleuse entente de l'harmonie des couleurs. Au point de vue décoratif, je ne connais rien de plus beau dans la miniature.

L'enlumineur B est le plus idéaliste, le plus immatériel du groupe. Je retrouve sa main dans les plus suaves peintures du corps du livre. J'incline à croire notamment qu'il faut lui attribuer la très remarquable page astronomique du fol. 14 v°, avec les deux grandes figures nues, si bien dessinées, au coloris diaphane, relevé par un encadrement de plaques d'azur éclatant; peut-être aussi 25 v° : le *Paradis*, bien connu par la reproduction; — 64 v° : *la Chûte des anges rebelles*; etc. — surtout le chef d'œuvre du livre (fol. 60 v°) : *le Couronnement de la Ste-Vierge*, dont je reparlerai tantôt. Auparavant je veux citer les autres mains du calendrier : C et D.

Nommons C l'auteur de la *Fenaison* (Juin); ses procédés le distinguent des précédents : les carnations ont un autre coloris, plus blanc et rose chez les femmes; le dessin des visages est en *noir*, d'un trait moins ferme; remarquons aussi ses yeux plus ouverts, montrant le blanc. Dans l'ensemble, il tient le milieu entre B et D. Je rapprocherais de ce type *Mars* (*le labourage*, et *Juillet* (*La tonte des moutons et la moisson*).

Quant à D, j'appelle ainsi l'auteur de l'admirable *Hallali du sanglier* (*Décembre*). Ce tableau est de tous le plus réaliste. Le groupe des chiens qui se précipitent sur leur proie est rendu d'une manière si vivante que les auteurs du Bréviaire Grimani et d'autres manuscrits de la même école, ont manifesté leur admiration en le copiant textuellement. On remarquera aussi par exemple chez l'homme penché sur les chiens et qui leur tire les oreilles, l'éclairage plus conséquent, les ombres noirâtres, etc.

Je crois que *les Semailles* (*Octobre*) sont de la même main.

Lors d'une étude récente faite sur le manuscrit de Turin, j'ai pu m'apercevoir de l'intérêt qu'offrent au point de vue du classement des miniatures, certaines particularités toutes matérielles. Je me permets donc d'appeler l'attention de ceux qui voudront

faire une étude sérieuse des Heures de Chantilly, sur la manière d'encadrer les histoires.

L'encadrement est fort simple. En règle générale il se compose d'un *filet d'or bordé intérieurement d'un mince trait rouge pourpré.* Voici les exceptions :

Décembre : le trait rouge est plus large; *Mars* et *Juin* : le filet d'or n'est pas cerné ; *Juillet* : le trait intérieur est noir. Enfin pour *Septembre* et *Novembre*, le trait rouge cernant le cadre d'or est *intérieur* en haut et à dextre, *extérieur* en bas et à sénestre, de façon à figurer l'ombre du cadre.

Ce qui prouve que ces variétés ne sont pas fortuites, c'est que précisément les deux dernières pages citées sont celles qui ont été exécutées ou achevées postérieurement. L'encadrement est donc la chose tracée en dernier lieu

Cela nous autorise à attribuer aussi une certaine importance à l'autre variante. Or, nous avons, pour des motifs différents attribué à la même main l'exécution des figures de *Mars*, *Juin* et *Juillet*, tout juste les tableaux qui ici font exception.

Autre particularité du même ordre. On remarque dans les marges certains traits à l'encre rouge, correspondant à des subdivisions de la page, à la construction du rectangle et du demi-cercle supérieur. Ces traits, évidemment préalables à la peinture, sont disposés de trois façons différentes :

1° *Janvier* : deux couples de traits verticaux dans la marge supérieure.

2° *Février à Août* : deux paires de traits verticaux correspondant avec les bords du rectangle en haut et en bas.

3° *Septembre à Décembre* : lignes de construction verticales et horizontales dans les quatre marges.

Faisons observer que de *Septembre à Décembre* les architectures sont de la même main, et que les figures, pour autant qu'elles soient de l'époque primitive, sont de D.

Janvier, seul de son espèce au point de vue des lignes de construction, est aussi le seul mois que nous ayons attribué à A.

Peut-être y aurait-il un moyen de concilier les distinctions que avons faites, et qui nous conduisent à admettre *quatre* mains, avec l'existence connue des *trois* frères de Limbourc ; ce serait d'admettre que *Mars*, *Juin* et *Juillet*, commencés par B, auraient été achevés par D. — Simple conjecture à vérifier.

Je ne fais ici que signaler le problème à ceux qui pourront l'étudier.

Y a-t-il quelque moyen de nommer individuellement les collaborateurs ?

On peut supposer que *Pol*, toujours cité, a eu une part prédominante dans l'exécution, ce qui permettrait d'hésiter seulement entre A et B. Au point de vue artistique, B a nos préférences ; mais nous savons seulement que *Pol* était le chef de la maison, et évidemment le favori du duc. Il y a donc lieu de supposer qu'il est l'auteur de la page où celui-ci est représenté et qui est la première du livre. Pol serait donc identique à A.

Nous verrons tantôt que *Pol* et *Jehannequin* semblent avoir commencé par travailler seuls ensemble. Herman ne les a rejoints que plus tard.

Nous avons dit que la technique de A et de B présente les rapports les plus étroits. On peut donc présumer B identique à Jehannequin. — Herman devrait alors être C ou D.

Si je me permets de vous présenter des conjectures basées sur des présomptions aussi vagues, c'est que vous savez que les hypothèses sont des pierres d'attente ; c'est à elles que tout indice nouveau peut venir se rattacher.

Tout ce que je dis en ce moment n'est d'ailleurs à accepter que sous bénéfice d'inventaire.

Dans les Heures proprement dites, certains tableaux sont à mettre hors pair.

Je nommerai en première ligne le *Couronnement de la Sainte Vierge*, déjà cité, et qui devrait depuis longtemps jouir d'une célébrité universelle, étant digne de prendre place parmi les plus belles œuvres d'art de tous les temps.

Les frères de Limbourc étaient contemporains de Fra Angelico et notre Couronnement de la Sainte Vierge d'avant 1416, a, je crois, la priorité chronologique sur les représentations du même sujet par l'illustre maître toscan. S'il est certes inférieur aux œuvres de celui-ci au point de vue de la variété des types et de l'expression des visages, il peut par contre être placé au même rang pour l'harmonie des couleurs précieuses, pour la beauté décorative de la composition, pour le caractère suave et céleste de l'inspiration. J'ajouterai que je le crois *supérieur pour l'originalité de l'invention.*

Au point de vue du coloris, la note dominante est cet azur clair qui distingue toute la partie du manuscrit due aux frères de Limbourc, un azur extraordinairement pur, intense et lumineux que je ne me rappelle pas avoir vu briller d'un tel éclat dans d'autres miniatures.

Dans ce ciel bleu, Dieu est assis sur son trône, vêtu d'une robe bleue aussi, mais d'un bleu moins transparent, plus matériel (remarquer le raffinement de la recherche). Il bénit la Sainte Vierge, qui est agenouillée devant lui, profilant sur le ciel sa gracieuse silhouette, vêtue d'une robe blanche sous un long manteau de pourpre. Autour d'eux, le bas et les côtés du tableau sont occupés par le chœur des saints, disposés en perspective, d'une façon habile. Au dessus du front de Dieu, trois couples d'anges portent trois couronnes qui s'étagent en pyramide. Au dessus de la Sainte Vierge plane un chœur de six anges musiciens, entourant celui qui lui apporte sa couronne.

C'est, je pense, pour l'art des Pays-Bas, le chef d'œuvre de la peinture idéaliste.

A côté de cette page merveilleuse, faisant contraste avec elle pour le style comme pour la tonalité, j'en signale une autre également remarquable : l'*Arrestation de Jésus au Jardin des Oliviers*, f. 142 v°. L'épisode choisi a été rarement traité. On connait d'innombrables représentations du Baiser de Judas, mais ici nous voyons le moment où les soldats, s'étant approchés

de Jésus, sont tout-à-coup frappés de paralysie et jetés sur le sol.

Ce sujet est peint presque en grisaille. Le ciel est d'un gris bleu sombre, semé d'étoiles ; une élévation du terrain, couronnée par la silhouette déchiquetée d'un arbrisseau, à peine teinté d'un vert étouffé, termine l'horizon.

La figure grave et mélancolique de Jésus se dresse seule debout au milieu du tableau, se détachant, enveloppée d'ombre, sur le ciel nocturne; à l'extrême dextre, saint Pierre s'incline devant lui. Tous les autres, soldats et Juifs, gisent pêle-mêle sur le sol à leurs pieds.

La composition est superbe. L'effet est simple, tragique et saisissant. C'est du grand art, d'une tendance déjà plus réaliste et plus moderne. A quelle main l'attribuer? Sans avoir pu arriver à une conclusion positive, vu la rapidité de mon examen, je songe pourtant surtout à D, l'auteur de l'Hallali du sanglier.

Peut-être de la même main aussi (je n'ose rien affirmer sur des choses à peine entrevues est l'*Enfer*, fol. 108. Ici encore, la composition est ingénieuse et me paraît neuve. Satan, gigantesque, est étendu sur un gril ; deux autres démons monstrueux attisent le feu sous lui. Le souffle de Satan vomit les damnés; on les voit projetés de sa bouche à une grande hauteur, pour retomber ensuite : petits corps nus, bien proportionnés, et présentés avec une *recherche des raccourcis !*

Je ne puis tout citer, cependant je dois encore mentionner parmi les plus frappantes, une décoration qui couvre deux pages entières, laissant seulement deux petites colonnes de texte intercalées. Le sujet est une *Procession à Rome, contre la peste.* Le cortège débouche d'une rue à l'extrême dextre du folio 71 v°, se déploie sur toute la partie inférieure des deux pages, et retourne en ville à la senestre du fol. 72 r°. Dans les marges internes et externes s'élèvent les édifices de Rome.

Ce tableau, malheureusement, était inachevé lors de l'interruption du travail par la mort du duc. Il a été complété à la fin

du siècle. C'est vraiment regrettable, car il est d'une importance exceptionnelle.

La composition et le dessin sont entièrement d'un des frères de Limbourc. Le ciel est peint aussi à l'époque primitive, de ce bleu qui ne se retrouve plus jamais dans les miniatures de l'époque savoyarde. La majeure partie des vêtements et des architectures sont dans le même cas. Enfin le *dessin des visages* des personnages de l'avant plan est également dû à l'un des frères de Limbourc, mais ils ont été coloriés après coup. Les personnages de l'arrière-plan de la procession, à dextre, restés sans doute à peine indiqués,sont presque entièrement de la main du miniaturiste postérieur.

Non seulement on peut affirmer que le dessin au trait des visages émane de l'un des frères de Limbourc, mais une étude attentive permettra probablement de déterminer à quelle main il est dû. A ce point de vue, je signale comme particularités caractéristiques, le dessin des bouches ouvertes, et celui des yeux. Faut-il songer à D (l'auteur de l'*Hallali du sanglier*) ?

Toute l'œuvre nous révèle que ces frères de Limbourc sont des personnalités d'une importance exceptionnelle dans l'histoire de l'art franco-flamand. Ils sont contemporains des frères d'Eyck; ils travaillaient sans doute encore aux Heures de Chantilly, leur chef-d'œuvre, quand déjà les Heures de Turin étaient confiées à l'atelier familial de Hubrecht van Eyck, qui y créait ses premières œuvres de date déterminable. Surtout dans le paysage et dans l'architecture, elles accusent les mêmes tendances réalistes, mais non pas sous le rapport du coloris. A ce point de vue, les Limbourc ont recherché, comme les giottesques italiens, avant tout l'effet décoratif: le choix des couleurs pour leur beauté propre.

Ils sont d'ailleurs de véritables enlumineurs. La composition et la mise en page sont conçues dans un sens décoratif. Il en est autrement des Heures de Turin. Les feuillets sortis de l'atelier des frères d'Eyck nous présentent des *tableaux*, complets par

eux-mêmes dans leurs cadres rectangulaires, abstraction faite du livre à orner, visant presque exclusivement à la représentation vraie: *illustration* plutôt que décor.

Dans l'œuvre des Limbourc, l'ordonnance varie constamment: le *Couronnement de la Ste Vierge* est peint dans un rectangle dont le côté supérieur et les côtés latéraux sont augmentés de demi-cercles. — Tel autre sujet (*le Mont-St-Michel*, je crois) est entouré de médaillons avec des anges : satellites disposés gracieusement, sans symétrie, dont certains semblent à moitié éclipsés derrière le tableau principal. — La *Multiplication des pains* est encadrée d'une originale et admirable bordure d'ancolies et de colimaçons, précurseur des bordures florales de l'école des Beninc, car les Limbourc n'ont rien laissé à inventer. Ils ont la constante préoccupation de varier l'aspect des pages afin d'éviter la monotonie, ce redoutable écueil des enlumineurs de livres !

Particulièrement gracieuses sont les lettrines, ornées chacune d'une fleur, du cœur de laquelle émerge un ravissant visage. Voir notamment fol. 168, 173, 194, 195, etc.

L'œuvre des frères de Limbourc forme à certains égards l'apogée et le couronnement de cette brillante école de la seconde moitié du XIVe siècle dont l'un des initiateurs fut le Hennuyer *André Beauneveu*, et qui produisit des chefs d'œuvres tels que le diptyque du roi Richard II d'Angleterre, aujourd'hui propriété du comte de Pembroke

Comme *Beauneveu*, comme *Jacquemart de Hesdin*, etc., les Limbourc ont subi des influences giottesques, bien plus que *Hubrecht van Eyck*, le fondateur de l'école nouvelle du XVe siècle (disons : le fondateur de la peinture moderne, car c'est un âge nouveau qu'il ouvre).

Mr Macon a bien voulu attirer mon attention sur le fait que la *Purification* est imitée d'une peinture de *Taddeo Gaddi* à Sienne, et je crois savoir que le comte Durrieu, dans l'important travail qu'il prépare sur ce sujet, nous apprendra bientôt d'autres exemples d'imitation de tableaux italiens.

Que savons-nous de la biographie de nos artistes ?

D'une manière certaine, nous ne pouvons les suivre que du 1er janvier 1411 à 1416, dans les comptes et inventaires du duc de Berry.

La plupart des textes citent seulement *Pol et ses frères*, *Pol de Limbourc et ses deux frères*; un seul nous apprend les noms de ceux-ci. Il porte la date du 22 août 1415. Nous y voyons que les frères de Limbourc ont fait fortune, car le duc a eu recours à eux pour leur emprunter de l'argent, et a donné un rubis de prix, en gage, à « *Paulo de Limbourc et Hermando et Jehannequino* ipsius fratribus et varletis camere dicti domini ducis ».

Voilà les faits incontestables. Ne peut-on remonter dans leur passé plus haut que 1411? Il est clair que les Heures de Chantilly sont leur chef-d'œuvre; elles doivent avoir été précédées d'autres travaux.

Mr Henri Bouchot, le savant conservateur des estampes, à la Bibliothèque Nationale de Paris, a eu l'amabilité de me signaler une conjecture heureuse de MM. Gauchery et de Champeaux, qui l'ont émise dans leur très intéressant et important ouvrage : *Les travaux d'art exécutés pour Jean de France, duc de Berry, avec une étude biographique sur les artistes employés par ce prince* (Paris, Champion, 1894; gr. in 4°, avec 44 planches).

Se basant sur les prénoms *Pol* et *Jehannequin*, et sur la qualification d'enlumineurs, MM. Gauchery et de Champeaux croient reconnaître nos artistes dans le passage suivant des comptes du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, pour l'année 1402-1403 :

« A *Polequin Manuel* et *Janequin Manuel*, *enlumineurs*, lesquels Mgr. a fait retenir pour faire les ystoires d'une très-belle et très-notable bible qu'il avait depuis peu fait commencer. Iceux *Janequin* et *Polequin* ne pourraient se louer à aultres que mondit seigneur, mais entendre et besongner seulement à l'ouvraige d'icelle; et affin que ledit ouvraige fût faict et

achevé le mieulx et le plus tôt possible, Mgr. taxa audicts *Manuel*, tant pour leurs peines, etc.... »

Puis, encore dans les comptes de 1402-1403 : « A *Jannequin et Beaulequin paintres*.... ».

Le rapprochement offre une grande vraisemblance, car il est tout naturel que des artistes originaires des Pays-Bas soient d'abord entrés au service du duc de Bourgogne. De plus les diminutifs en *quin* appartiennent aux idiômes des Pays Bas. Enfin les dates s'accordent. — La preuve du bien fondé de l'hypothèse se trouverait dans l'examen de la Bible en question. D'après les auteurs cités, celle-ci serait actuellement conservée à la Bibliothèque nationale (f. fr. 167) et sa décoration permettrait, par de multiples rapprochements avec une autre bible attribuée à bon droit aux Limbourc (f. fr. 166), d'y voir une œuvre *de début* de ceux-ci.

Personnellement je n'ai pas vu cet ouvrage, et ne fais que rapporter l'opinion d'autrui.

Si cette identification se vérifie, nos artistes auraient donc porté le nom de famille : *Manuel*.

Nous remarquerons de plus qu'en 1402-1403 ils *entrent* au service du duc, qui les a fait *retenir* (c'est le terme consacré), et qu'ils sont jeunes, car leurs deux noms se rencontrent sous la forme diminutive, abandonnée depuis, du moins pour Pol.

Deux des frères seulement sont cités ; il n'est pas question d'Herman. MM. Gauchery et de Champeaux le supposent en voyage en Italie. Je croirais plutôt qu'il est le plus jeune des trois et n'est entré que plus tard dans l'atelier fraternel.

Celà s'accorderait bien avec une nouvelle et intéressante hypothèse que m'a indiquée Mr Bouchot.

Celui-ci rapproche le texte ci-dessus, d'un passage très curieux des comptes du duc de Bourgogne pour 1400-1401, donc deux ans seulement avant l'entrée de Polequin et Jannequin Manuel au service du duc. Comme le passage, assez long, se trouve imprimé dans le grand ouvrage de Mgr Dehaisnes (t. III, pp. 790-791), je me contente de l'analyser.

On y voit que « *Hermant Maleuel* et *Jacquemin Maleuel* frères, *jonnes enfans*, et nepveus de Jehan Maleuel, paintre et varlet de chambre » du duc de Bourgogne, ont été, par celui-ci, mis en apprentissage à Paris, chez un orfèvre originaire des Pays-Bas. Comme la peste régnait dans cette ville, sans doute à la sollicitation de leur oncle Jehan Malouel, depuis peu peintre en titre de Philippe le Hardi (il fut nommé en 1397-1398), le duc, pour les soustraire au danger, les fait ramener en Gueldre, leur pays d'origine, sous la conduite d'un serviteur. (Remarquons les particularités que, d'une part, on les appelle jeunes enfants et on les confie à un domestique, d'autre part, ils sont déjà entrés en apprentissage : ces données nous permettent de fixer approximativement leur âge, entre 12 et 16 ans).

Le susdit serviteur, pour se rendre en Gueldre, prend la route du Brabant. Malheureusement la guerre sévit entre les deux pays.

A leur passage par Bruxelles, les deux jeunes Maleuel sont arrêtés et emprisonnés ; ils restent en prison pendant une demi-année, aux dépens de leur mère qu'on dit pauvre (*ils étaient donc orphelins de père*) jusqu'à ce que des peintres et des orfèvres de Bruxelles, par pitié pour leur sort et par amitié pour Jehan Malouel, se soient portés garants qu'ils payeront au bout d'un an, une rançon de 55 écus, ou retourneront en captivité.

A la date de notre texte (mai 1400), le terme est écoulé ; ils sont hors d'état de payer et vont devoir réintégrer leur prison, au grand « retardement de tout leur bien » (ils étaient sans doute retournés en apprentissage aussitôt la peste finie). Le duc, par bienveillance pour son peintre favori et en considération de ses bons services, paie la rançon.

L'hypothèse de Mr Bouchot est fort ingénieuse et expliquerait bien des choses. Pour qui connaît les fantaisies de l'orthographe de l'époque, il n'y a rien de surprenant à ce que *Manuel* soit mis

pour *Maluel*, une des formes francisées du nom du peintre, que son sceau, sans doute gravé dans son pays d'origine, nous montre s'appelant en réalité *Joan Maelwael*.

Des jeunes gens, dont l'aîné a au maximum 15 ou 16 ans en 1398, peuvent très bien être les frères cadets des enlumineurs, que nous voyons jeunes débutants, quatre ans plus tard. Enfin la circonstance que Herman était à cette époque apprenti orfèvre, expliquerait à merveille son absence de l'atelier familial en 1402-3 ; rien d'étonnant à ce que, plus tard, il eût changé de profession et adopté l'art dans lequel ses frères avaient tant de succès. On pourrait même expliquer ainsi certaines différences de technique entre la troisième main des peintures et les deux premières.

Malheureusement, cette hypothèse rencontre une grave difficulté : les Maleuel sont *nés en Gueldre*, nul doute sur ce point. Comment alors expliquer le nom ou surnom *de Limbourc* ? D'où vient-il ?

Pol et ses frères sont dits Allemands ; on pourrait songer à Limburg sur la Lahn ou à Limburg en Wesphalie, mais le duché de *Limbourg* outre Meuse, était lui aussi, comme d'ailleurs la Gueldre, situé dans l'Empire, et sa partie septentrionale (Maestricht, Sittard) est de langue germanique. Le prénom Hermann et l'orthographe habituelle du mot *Limbourc* avec un *c* final, confirment leur origine germanique.

Seulement il faut observer qu'entre le duché de Limbourg et celui de Gueldre, il n'y avait rien de commun, pas même la frontière. Loin d'être en guerre avec le Brabant, le Limbourg était uni à celui-ci sous un même prince.

Je ne dis pas que la difficulté soit absolument insurmontable. Les noms topographiques n'indiquent pas nécessairement le lieu de naissance; un séjour par exemple peut suffire à les expliquer. On pourrait supposer que la famille portait depuis longtemps héréditairement un double nom, ce qui n'est pas rare, ou bien encore (et ce serait à mon avis la conjecture la plus probable),

que le nom *van Limborch* ou *Limburch* était celui du père des jeunes peintres : orphelins de bonne heure, venus en France avec leur oncle Jehan Malouel, et sous sa protection, ils auraient été connus d'abord sous le nom de leur famille maternelle. Ce serait une explication très naturelle, et les exemples de cas semblables sont fréquents.

Malgré le vif intérêt que nous présente cette hypothèse, nous n'allons pas nous y arrêter plus longtemps, non plus qu'à d'autres détails biographiques, tels que la survivance de la veuve de Pol de Limbourc ; sa mort vers 1430, après son remariage avec André Le Roy ; l'affaire de la séquestration, en 1408, d'une jeune fille de la riche bourgeoisie de Bourges, par ordre du duc de Berry qui voulait la donner en mariage « à un de ses peintres allemands » ; la présence au chapitre de la Sainte Chapelle à Bourges, de 1416 à 1435, d'un chanoine Roger de Limbourc, dont la signature : R. de Limbour*ch* montre une terminaison flamande.

Nous allons de préférence fixer notre attention pendant quelques instants sur le milieu artistique dans lequel l'art des Limbourc s'est développé.

Nous avons déjà signalé certaines influences italiennes. Faut-il, avec MM. Gauchery et de Champeaux, admettre que les frères de Limbourc ont eux-mêmes séjourné en Italie ? — Certes la chose n'aurait rien de surprenant ; je reconnais qu'elle est fort vraisemblable ; — nous n'en avons pas pourtant de preuve certaine. Déjà depuis toute une génération artistique, avant eux, des influences italiennes s'étaient fait sentir dans les livres historiés en France.

Nous la remarquons chez André Beauneveu, Jacquemart de Hesdin, et dans toute leur école. C'est à une tradition siennoise, par exemple, que sont dues, semble-t-il, ces architectures exécutées en nuances tendres : rose, vert d'eau, bleu pâle, lilas, qu'on rencontre dans la plupart des enluminures exécutées en France

à la fin du XIVe siècle. Chez Jacquemard de Hesdin se voient les yeux étroits et démesurément allongés, ainsi que d'autres particularités venues des giottesques.

Même des faits plus précis, comme cette imitation dans les Heures de Chantilly de la *Purification* de Taddeo Gaddi, tout en donnant plus de poids à l'hypothèse du voyage en Italie, ne sont pourtant pas tout à fait probants. Cette composition peut, en effet, avoir été transmise par un dessin, et, coïncidence à coup sûr remarquable, un pareil dessin est précisément signalé dans les collections du Louvre.

En effet, au seuil du XVe siècle, Paris est déjà pour les artistes un milieu cosmopolite. A côté des Flamands, prépondérants au point de vue de la valeur artistique comme du nombre, on y trouve des Allemands (comme par exemple ce Jehan Haincelin de Haguenau, en Alsace) et, chose plus importante, des Italiens, surtout depuis le mariage du duc d'Orléans avec Valentine de Milan.

De ce nombre était *Pierre de Vérone*. *Pietro Sacchi* (Petrus de Sacco) de Vérone était venu à Paris dès l'âge de 13 ans, en l'année 1392, comme il nous l'apprend lui-même dans une déposition faite en 1415. En 1397, il est qualifié étudiant, et s'occupe déjà de la vente des livres. Plus tard nous le trouvons enlumineur, mais surtout libraire. Il possède la cure de Montgiscal au diocèse de Toulouse. En 1413 il est devenu en quelque sorte le bibliothécaire du duc Jean de Berry. On le cite jusqu'en 1421-1422.

Remarquez la concordance des dates : Bibliothécaire du duc de Berry dès 1413, c'est-à-dire au moment précis où les frères de Limbourc travaillaient à Bourges aux Heures de Chantilly, il a certainement été en contact avec eux, et a pu leur communiquer toute sorte de documents artistiques d'origine italienne.

Il ne faut pas cependant s'exagérer son influence personnelle. Arrivé à Paris dans son enfance, il y est venu apprendre, non enseigner. Il fut d'ailleurs bien plus libraire qu'artiste, et c'est

comme tel, par les « ouvrages lombards » qu'il avait chez lui pour les vendre, qu'il a pu contribuer à faire connaître l'art italien à des artistes de Paris.

Voici, Messieurs, une autre rencontre tout aussi curieuse, plus encore digne d'attention :

Non seulement, il y avait à Paris des artistes italiens, mais aussi des Français et des Flamands qui avaient travaillé en Italie.

Philippe le Hardi employait à Paris, pour ses commandes artistiques, un agent nommé Jacques Raponde.

Jacques Raponde (Rapondi, de Rapondis) n'était pas artiste lui-même. Il appartenait à une famille importante de banquiers italiens originaires de Lucques, établis à Paris et à Bruges, dont plusieurs membres sont bien connus comme banquiers, orfèvres et marchands d'objets précieux, et que nous voyons en rapports constants avec les ducs de Bourgogne. Lui-même était spécialement l'homme de confiance de Philippe le Hardi, pour acquérir de beaux livres ou diriger leur confection.

Or, voici ce que nous apprend un extrait des comptes, que nous trouvons dans le livre de MM. Gauchery et de Champeaux :

Le *22 mai 1404*, il est payé à Jacques Raponde, la somme de 60 francs d'or pour l'exécution d'une *Bible en latin et en français* que le duc défunt avait donnée au duc de Berry son frère. A cette Bible avaient travaillé les artistes suivants : Ymbert Stanier, enlumineur, a reçu 24 francs le 1er mars 1403; *Jacque Cone, peintre*, 20 francs le 3 avril de la même année. Enfin Haincelin de Haguenot, enlumineur, 16 francs le 27 mai 1404 (sic : il faut sans doute lire 1403).

Parmi ces artistes, il en est un qui offre un grand intérêt pour nous : c'est le peintre (il est toujours désigné ainsi, même à côté d'autres artistes qualifiés enlumineurs) : *Jacque Cone* (de son vrai nom : *Coene*), un Flamand de Bruges.

La Bibliothèque nationale de Paris possède un curieux manuscrit écrit à Paris en 1431 par maître Jean le Bègue, greffier

général des maîtres de la Monnaie royale. C'est une compilation, une collection rassemblée par lui, de petits traités relatifs aux procédés usités par les peintres et les enlumineurs. Deux de ces traités ont pour auteur *Jean Aucher* (Archerius, Alcerius) qui les a écrits en 1398, et corrigés en 1411, à son retour de Lombardie et de Bologne. L'un des deux contient des recettes qui lui ont été communiquées de vive voix par l'enlumineur *Antoine de Compiègne*. Pour l'autre, il contient les enseignements que notre peintre *Jacques Coene* lui avait donnés en 1398.

On voit que l'artiste brugeois, établi à Paris, dès cette date y jouissait d'une autorité reconnue, probablement d'une réelle supériorité en ce qui concerne la technique, le métier de peintre.

Mais voici un fait qui, plus encore, le met en relief :

La construction du célèbre et énorme Dôme de Milan avait été commencée en 1386. Il faut croire que les architectes primitifs n'étaient pas à la hauteur de la tâche, car 12 ou 13 ans après, le chapitre de la Cathédrale, ayant demandé conseil à Jean Aucher, alors à Paris, décide de confier la conduite de l'œuvre à des artistes de France.

MM. Gauchery et de Champeaux nous donnent le texte de la délibération du chapitre, datée du 13 avril 1399.

On y apprend que le chapitre décide d'engager comme directeurs des travaux de l'église : *Jacobus Cona*, peintre de nation flamande établi à Paris, avec ses deux disciples, au salaire de 24 francs ou florins par mois ; et d'autre part deux maîtres maçons français : *Johannes Campaniosus*, Normand de nation, et son associé *Johannes Mignotus*, Parisien. Ces derniers recevront 20 francs ou florins.

Les négociations se font par l'intermédiaire de Jean Aucher et aboutissent à des contrats datés du 20 juillet, avec *Jacques Coene* et *Jean Mignot*.

Ceux-ci, munis des lettres de Jean Aucher, se mettent en route le lendemain 21 juillet 1399, chacun accompagné d'un serviteur,

et arrivent à Milan le 7 août 1399. Ils entrent aussitôt en fonctions. Le 14 septembre ils touchent deux mois de gages.

Toujours *Jacques Coene* est cité le premier et semble être le personnage principal. Il reçoit *25* francs par mois, tandis que Jean Mignot n'en touche que 20.

Il paraît surprenant qu'on se soit adressé au peintre plus encore qu'à l'architecte de profession.

Voici ce qu'on attend de lui. Dans son contrat du 20 juillet 1399, il est convenu que dès son arrivée à Milan, il commencera à « *designare ecclesiam de fundamento usque ad summitatem.* »

Il est donc chargé de faire les plans de l'ensemble de la cathédrale. Faut-il en conclure que, à la fois peintre et architecte, il était un de ces esprits universels, comme le Moyen-Age et la Renaissance en ont connu d'autres? et Mignot n'était-il que l'entrepreneur, l'homme de métier chargé de l'exécution ? ou bien étaient-ce les qualités d'un dessinateur exceptionnellement habile qui valaient à Coene sa prééminence : s'agissait-il peut-être d'exécuter des dessins en perspective que les artistes italiens n'étaient pas alors capables d'exécuter aussi bien ?

Quoi qu'il faille en penser (la première hypothèse me paraît la plus probable), je ne puis m'empêcher d'être frappé de la coïncidence, en voyant *Jacques Coene*, auteur de dessins d'architecture, travailler pour le duc de Bourgogne, *à un ouvrage d'enluminure*, tout juste au moment où *Polequin* et *Jehannequin Manuel* débutent à son service.

Je me demande si ce n'est pas en *Jacques Coene, de Bruges*, qu'il faut voir l'initiateur de cette nouveauté dans la peinture : la représentation exacte d'un monument; nouveauté, qui nous a frappés dans l'œuvre des frères de Limbourc, et que nous retrouverons chez leurs contemporains *Hubrecht* et *Johannes van Eyck*.

N'oublions pas, en effet, Messieurs, que ces deux illustres familles d'artistes appartiennent rigoureusement à la même généra-

tion : d'après les données que nous avons analysées tantôt, la naissance des frères de Limbourc doit, selon toute vraisemblance être placée entre 1475 et 1485 ; ils sont donc plus jeunes que Hubrecht et plus âgés que Johannes.

C'est assurément un fait digne de fixer l'attention qu'en même temps, ou à peu près, se produisirent les deux plus belles œuvres d'enluminure qui soient : les *Très-riches Heures du duc de Berry*, et les merveilleux feuillets épars dans les *Heures de Turin*, l'une et l'autre exécutées dans des ateliers de famille, par des trinités d'artistes originaires de la région qui avoisine le cours inférieur de la Meuse : l'une, couronnement de l'effort artistique de la fin du XIVe et du commencement du XVe siècle, l'autre : inauguration triomphale et programme déjà complet d'une ère nouvelle.

Mr Paul Durrieu, à l'initiative duquel nous devons la sensationnelle publication de la reproduction photographique des Heures de Turin, nous promet maintenant aussi celle des Très riches Heures du duc de Berry. Il rendra ainsi à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Art, un service nouveau et inappréciable. Si j'osais émettre un vœu, ce serait celui de voir cette publication accompagnée d'au moins une planche en couleurs, par exemple : le *Couronnement de la Ste-Vierge*. Le coloris, en effet, joue un rôle capital dans cette œuvre, et l'on ne saurait, sans un échantillon, la comprendre bien en la voyant en noir et blanc. Enfin, comme le comte Durrieu est l'homme de France qui connaît le mieux les enlumineurs, je suis convaincu qu'il nous donnera en outre, un commentaire détaillé, qui nous apprendra bien des faits intéressants.

J'ai, Messieurs, abrégé, autant que j'ai pu, la relation des impressions de voyage que j'ai rapportées de Chantilly, et les considérations que m'ont inspirées le livre de MM. Gauchery et de Champeaux, et mes conversations avec MM. Bouchot et Macon.

Je regrette d'avoir abusé de votre temps, à une heure déjà si avancée (*Vifs applaudissements*).

Mr **le Président**. Nous remercions bien sincèrement Mr Hulin d'avoir voulu nous communiquer, avec la science et l'éloquence que lui sont propres, ce qu'il appelle trop modestement des impressions de voyage.

La séance est levée à 11 heures.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE GAND.

1er juin 1903 (lundi de la Pentecôte),

Excursion à Ninove et à Grammont.

Réunion à la gare de Gand-Sud.

Départ de Gand : 9.26.
Denderleeuw : 10.11. / 10.15.
Arrivée à Ninove : 10.27.

Visite de l'église paroissiale, des vestiges de l'abbaye, de la Porte aux Vaches.

Départ de Ninove : 12.21.
Arrivée à Grammont : 12.51.

Déjeûner. — Visite de l'église Saint-Barthélémy, de l'Hôtel de Ville, de l'Hôpital, de la chapelle Notre-Dame.

Départ de Grammont : 17.40.
Arrivée à Gand : 18.24.

MAATSCHAPPIJ VAN GESCHIED- EN OUDHEIDKUNDE TE GENT.

1 Juni 1903 (Sinxenmaandag),

Uitstapje naar Ninove en Geeraardsbergen.

Bijeenkomst in de Zuidstatie te Gent.

Vertrek uit Gent : 9.26.
Denderleeuw : 10.11. / 10.15.
Aankomst te Ninove : 10.27.

Bezoek van de Parochiale kerk, van de Abdij, van de Koepoort.

Vertrek uit Ninove : 12.21.
Aankomst te Geeraardsbergen : 12.51.

Ontbijt. — Bezoek van de kerk van St-Bartholomeus, van het Stadhuis, van het Godshuis, van de kapel van O.-L.-V.

Vertrek uit Geeraardsbergen : 17.40.
Aankomst te Gent : 18.24.

Ninove.

BELLE ÉGLISE PAROISSIALE (ancienne église de l'importante abbaye des SS. Corneille et Cyprien, de l'ordre de Prémontré), bâtie de 1635 à 1718. — Riches boiseries Louis XV et peintures représentant des épisodes de la vie des SS. Corneille et Cyprien. — Confessionnaux monumentaux. — A l'entrée du chœur, statues d'Adrien Peckan et Jacques Lacop, martyrs de Gorcum. — Stalles du XVIIe siècle. — Grandiose maître d'autel du sculpteur bruxellois Vander Haeghen. — Lutrin de Bergé. — Gaspard de Crayer, *Martyre de saint Janvier*. — Statuette de la Vierge en marbre blanc.

Vestiges de l'abbaye (dont la reconstruction coûta 3,500,000 francs) : ancienne porte ornée des médaillons de la Vierge et des SS. Corneille et Cyprien, etc.

En ville : **PORTE AUX VACHES** (restaurée).

Grammont, sur la Dendre.

Fondé en 1068 par Baudouin VI. Ville bâtie en amphithéâtre sur le Vieux-Mont; la plus élevée de Flandre; coup d'œil magnifique.

ÉGLISE SAINT-BARTHÉLEMY (fin du XVe siècle; reconstruite en 1617; restaurée en 1880-1890). Boiseries Louis XV; confessionnaux et jolie *chaire de vérité* de Pierre Deville de Grammont. — *Martyre de Saint-Barthélemy*, attribué à G. de Crayer ou à Vander Heyden. — Ostensoirs et châsses en argent.

HOTEL-DE-VILLE. XVe siècle (restauré en 1893). Remarquer

détails anciens dans les salles basses, notamment un beau corbeau sculpté représentant un chevalier. — Petit musée archéologique : *le Jugement dernier*, tableau du XVIe siècle ; hanap en argent du XVIIe siècle.

Jolie **FONTAINE** gothique (2e moitié du XVe siècle). — Statuette de Manneken-Pis.

HOPITAL. Eglise Louis XV; grille en fer forgé ; quelques objets anciens. Vestiges de l'ancienne abbaye des Bénédictins, démolie en 1800.

Restes des anciennes fortifications : **TOUR DU DIERCOST.**

Chapelle Notre-Dame, au haut du Vieux-Mont (pèlerinage célèbre).

(*Notes recueillies par* P. Bergmans.)

Algemeene vergadering van 9 Juni 1903.

—

Assemblée générale du 9 juin 1903.

—

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Analyse des publications offertes à la Société (CH. GILLEMAN).

III. Compte rendu de l'excursion à Ninove et à Grammont (Chanoine VAN DEN GHEYN).

IV. Inventaire des archives de l'église St-Nicolas (E. COPPIETERS STOCHOVE).

V. L'album de l'architecte Pisson (SAINTENOY et P. BERGMANS).

VI. Le portrait d'Isabelle de Portugal au Louvre (G. HULIN).

La séance est ouverte à 8 1/2 h. du soir.

Présents : MM le chanoine Van den Gheyn, président; G. Hulin, vice-président; P. Bergmans et E. Dubois, secrétaires; Ch. Gilleman, bibliothécaire; A. Dutry, A. Heins et A. Van Werveke, conseillers; et MM. H. Balieus; A. Campers; E. Casier; Jos. Casier; G. Claeys Boúúaert; E. Coppieters Stochove; b^on de Pélichy; H. De Tracy; A. D'Havé, C. D'Hoy; A. Diegerick; J Dutry-van Loo; A. Gallet; L. Janson; J. Maertens; Rigidiotti; Ch. Vanden Haute; J. Vanden Hende et Jourdan Vuylsteke.

MM. V. vander Haeghen, vice-président, et R. Schoorman, trésorier, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications.

Mr **le Président.** Nous avons reçu de la Fédération historique et archéologique de Belgique, l'annonce que le XVIIe Congrès sera organisé par la Société Archéologique de Namur, et se tiendra à Dinant du 9 au 13 août. La Fédération nous prie également de désigner les délégués qui représenteront notre Société auprès de la Commission organisatrice, lors de l'ouverture du Congrès

Vous vous rappellerez que, précédemment, j'ai eu l'honneur d'être délégué avec Mr Paul Bergmans.

Si vous voulez bien continuer à nous témoigner votre confiance, nous nous efforcerons de la justifier. (*Applaudissements.*)

—

Une partie du Bureau s'est rendue jeudi dernier chez Mr le Bourgmestre, afin de l'entretenir au sujet du local qui nous a été promis, à brève échéance, dans l'ancienne Halle aux Draps.

Je me suis trouvé dans l'impossibilité de me joindre aux membres du Bureau reçus par Mr le Bourgmestre. Je prie donc Mr Bergmans, qui a bien voulu me remplacer à cette occasion, de nous rendre compte de cette visite, dont le résultat, je pense, est de nature à nous satisfaire tous.

Mr **Paul Bergmans.** MM. Hulin, vander Haeghen, Dubois et moi-même avons été reçus par Mr le Bourgmestre avec sa bienveillance habituelle, et nous lui avons fait part de notre désir de prendre possession du local de la Halle aux Draps au mois d'octobre.

Ce local est quasi prêt. Il ne s'agissait plus que d'obtenir qu'on effectuât les derniers travaux d'achèvement, consistant

spécialement dans l'installation des appareils de chauffage et d'éclairage, et comportant aussi quelques travaux de décoration.

Mr le Bourgmestre a promis de s'occuper incessamment de l'affaire, et nous a fait espérer que nous pourrions prendre possession du local en novembre prochain.

Il restait à régler la question de mobilier. A ce sujet, Mr le Bourgmestre nous a dit, qu'il appartient au Conseil communal de décider, s'il y a lieu pour la ville de fournir un mobilier en rapport avec le bâtiment. Il nous a conseillé de nous installer modestement avec le mobilier que nous possédons, tout en nous promettant d'examiner avec bienveillance la question de savoir s'il ne conviendrait pas, plus tard, de nous fournir un mobilier plus archéologique.

Il reste entendu que nous n'aurons à payer que les frais de chauffage et d'éclairage, et que les frais d'installation des appareils sont à charge de la ville.

—

Mr **A. Heins** Le local de l'école communale de garçons de la rue Basse, ancien Wulfaert-Vilain-Steen, qu'on est en train d'approprier pour de nouvelles installations scolaires, comprend, vous le savez, deux caves importantes; une porte du XVe siècle surmontée d'armoiries, celles des Vander Gracht, donne accès au bâtiment du XVe qui sera conservé.

La première cave, dont les voûtes sont supportées par trois colonnes romanes, est occupée par un brasseur. La seconde est carrée, et n'a qu'une colonne au centre ; elle est actuellement vide ; mais on va y transférer tout ce qui se trouve dans la première cave, afin de pouvoir effectuer certains travaux.

Ceux-ci consistent, notamment, à supprimer une bonne partie des voûtes pour les remplacer par des voussettes sur poutrelles.

La partie supérieure ancienne, qui paraît remonter au

XIVe siècle, du grand bâtiment dont il s'agit, a disparu depuis longtemps, et a été remplacée au XVIIe siècle par la partie qui existait encore jusqu'à ces derniers jours ; deux bas-reliefs, qui se trouvaient au niveau de la corniche, sont actuellement au musée lapidaire.

Au cours des démolitions actuelles, on a rencontré des murailles anciennes conservées à l'époque des transformations du XVIIe siècle (elles étaient en pierre de Tournai), et l'on a, à côté du sommet de la porte qui donne accès, de la rue, à la grande cave, trouvé un détail d'architecture intéressant : la base des colonnettes d'une fenêtre ou d'une porte extérieure.

Il m'a paru intéressant de vous signaler cette base de colonnettes à moulures nombreuses. Les motifs d'architecture qu'elles présentent me semblent être du XIVe siècle.

Le morceau restera là pendant quelques jours encore, et j'engage ceux que cela intéresse à l'aller voir. Je crois en effet, que c'est le seul document de décoration architecturale d'un *steen* que nous ayons à Gand.

Des démolitions anciennes de maisons patriciennes similaires, il n'est rien resté, que des débris assez problématiques ou indéterminés déposés dans nos Musées.

On a trouvé aussi, dans le cours de la présente démolition, une pierre bleue moulurée en forme de segment d'ogive, un claveau en tiers-point peut-être.

On a trouvé, enfin, un morceau de sculpture en pierre bleue de Tournai et qui semble être de forme romane ; le redent est d'un tracé circulaire et non ogival.

Quant au projet de démolition des voûtes, nous avons, Mr V. van der Haeghen et moi, fait il y a quelques mois une démarche, restée malheureusement infructueuse, auprès de M^r l'Echevin de l'Instruction publique et de M^r l'architecte communal, pour qu'on ne l'exécute pas.

Maintenant les travaux sont très avancés. Les démolitions des gros murs ont défoncé une partie des voûtes. Aussi vous

prierai-je, Messieurs, de jeter un coup d'œil de ce côté, beaucoup de détails vous paraîtront dignes d'examen (1). (*Applaudissements.*)

Mr **le Président**. Nous remercions Mr Heins de sa sollicitude inlassable pour nos monuments, et nous le remercions aussi de nous avoir fait part de ses observations.

II.

Analyse des publications offertes à la Société.

Mr **Ch. Gilleman**. Messieurs. Vous vous rappelez l'exposition organisée l'été dernier à Courtrai à l'occasion du sixième centenaire de la bataille des Eperons d'or. Beaucoup d'entre vous l'ont visitée avec les membres du Congrès d'histoire et d'archéologie de Bruges. Un exemplaire de l'édition spéciale du catalogue nous a été offert par Mr Joseph Maertens, qui faisait partie du comité (« *Courtrai à travers les âges* ». *Exposition ouverte à Courtrai du 13 au 27 août 1902.* Courtrai, E. Beyaert; in-8°, 88 pp.; 7 pll.). Vous le feuilletterez avec plaisir. Il évoquera le souvenir de maint objet intéressant que vous aurez distingué, et votre œil se régalera de ses belles planches. L'une d'elles représente une pièce d'orfèvrerie de Pierre Tiberghien. Cet enfant de Menin, que Gand, où il créa

---

(1) Depuis la séance, le travail de démolition a amené au jour, sous trois pavements relativement récents, deux dallages anciens, dont l'un est peut être du XVe siècle et l'autre, reposant directement sur la voûte de la salle carrée, soutenue par une seule colonne, paraît dater du XIVe siècle. Des fragments importants de ces dallages, le dernier ayant au centre une immense rosace en mosaïqne de petits carreaux, ont été déposés au Musée lapidaire (12 juin 1903).

ses œuvres tant admirées, peut presque revendiquer comme sien, avait appris à dessiner à l'académie de Courtrai.

* * *

Mr Charles vanden Haute s'occupe spécialement de l'abbaye de Saint-Pierre. Ce n'est un mystère pour aucun de nous depuis la lecture qu'il a bien voulu nous faire dans la séance du 17 février dernier.

Il a publié dans les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire de Belgique* les deux chartes par lesquelles sont donnés à l'abbaye les domaines de Lievesham, Greenwich et Woolwich en 918, et la villa de Destelbergen en 962. Une note précède ces textes (*Note sur quelques chartes de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand.* Bruxelles, P. Imbreghts, 1903; in-8°, 17 pp). Notre confrère s'y étend sur les raisons qui l'ont engagé à les reproduire après Van Lokeren. Elles peuvent se résumer en ces termes : nombreuses fautes de déchiffrement, erreurs de dates et d'identification, connaissance de documents nouveaux.

* * *

Mr Louis Maeterlinck nous a fait hommage d'un exemplaire de chacune de ses deux dernières œuvres. La première est son mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique : *Le genre satirique dans la peinture flamande* (Librairie néerlandaise, Gand-Anvers, 1903; in-8°, 372 pp., av. pll.).

La tendance à la satire est inhérente à la nature humaine. On la trouve partout et à toutes les époques, depuis les temps préhistoriques jusqu'à nos jours, chez les peuples qui ont le moins de culture comme chez les plus civilisés. Tous ne l'ont cependant pas au même degré. Chez nos Flamands, elle est fort développée. L'auteur le prouve en étudiant avec une rare érudition les manifestations de l'art à travers les siècles. Il établit ainsi la genèse du genre, s'occupant tour à tour de l'époque barbare qui se place au seuil du moyen âge, du moyen âge lui-même et des temps modernes. Les arguments et les documents foisonnent. Ils sont d'abord fournis par les carica-

tures, les lettrines et les miniatures des manuscrits, que le sujet appartienne à l'épopée animale, représente une scène diabolique ou soit une satire de la chevalerie ou encore de la vie des moines. Plus tard, ce sont les peintures, sujets religieux, tableaux de genre et autres, qui sont analysés par notre confrère. Il passe alors en revue tous les maîtres, j'entends ceux — et ils sont nombreux — dont le pinceau a retracé des scènes satiriques, pour s'arrêter plus longuement à Pierre Breughel le vieux, le maître suprême du genre, qui synthétise l'esprit populaire flamand et fustige tous les travers dans ses compositions. Dans un dernier chapitre, sont étudiés les continuateurs de Breughel, les « petits-maîtres » du XVIIIe siècle et la fin de la satire amusante.

Je regrette que la tradition de nos comptes-rendus sommaires me condamne à tant de sobriété. J'ajouterai toutefois que deux cents preuves graphiques rehaussent l'argumentation de Mr Maeterlinck et ont contribué au succès du livre, succès attesté par la rapidité avec laquelle il a été enlevé en librairie.

Grâce à ce travail « d'une importance exceptionnelle, qui témoigne d'études sérieuses et multiples », — ce sont les termes du rapport lu par Mr Max Rooses à l'Académie de Belgique, — notre confrère est richement documenté pour traiter maint sujet spécial. C'est ainsi que le chapitre III de son livre lui a fourni tous les éléments d'un article sur la satire animale dans les manuscrits flamands. Cet article a paru dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1903, pp. 149-166). Un tiré à part nous en a été offert. C'est le second des dons annoncés plus haut. Constatons en passant que parmi les ouvrages de référence figurent trois manuscrits, et non les moins précieux, de la bibliothèque de notre Université.

***

D'Avesnes nous a été adressé le livre que Mr Maurice Gossart a consacré au peintre du même nom, plus connu sous le nom de Mabuse. *Jean Gossart de Maubeuge, sa vie et son œuvre*

(Lille, imprimerie du Beffroi, [1902]; in-8°, 147 pp. et 5 pll.) est une étude consciencieuse, qui nous fait successivement connaître *l'homme, l'œuvre et le peintre.*

L'homme, c'est donc Mabuse, c'est-à-dire le Maubeugeois, né vers 1475. Enfant, il prend le goût du dessin à la vue des miniatures qui ornent les manuscrits confiés à son père, un relieur, par le chapitre de Ste-Aldegonde. Adolescent et maniant le pinceau, il est peut-être l'élève de Memlinc à Bruges, fréquente l'atelier de Quentin Metsys à Anvers, se rend en Italie en compagnie d'un grand seigneur, le bâtard Philippe de Bourgogne, qui lui fait la vie facile. Après la mort de ce protecteur, il s'attache au neveu, à Antoine de Bourgogne, qui est un nouveau Mécène pour lui. Mr Gossart donne de nombreux détails sur ces deux périodes de la vie de son homonyme, un ancêtre peut-être, mort on ne sait où, en 1533, d'après un document récemment mis au jour.

L'œuvre, c'est un essai de catalogue historique, donnant, pays par pays, musée par musée, collection par collection, la nomenclature et la description des toiles de Mabuse. Cette partie du livre est illustrée de belles planches. Une place y est faite aussi aux tableaux perdus, aux dessins, aux cartons de tapis et aux miniatures peintes, en collaboration avec l'Italien Barbary, dans le célèbre bréviaire Grimani aujourd'hui conservé à Venise.

Le peintre, c'est Jean Gossart étudié comme artiste. Il est d'abord gothique et flamand; il imite successivement Memlinc et Metsys. Plus tard, il modifie cette première manière, d'abord sous l'influence des Français, puis sous l'influence des Italiens; ce n'est plus un primitif, quoiqu'il soit encore flamand par certains côtés. Plus tard encore, il abandonne franchement le faire primitif pour ne plus s'inspirer que des Italiens. Au cours de sa carrière, il produit des œuvres très inégales, parmi lesquelles des toiles absolument supérieures, le portrait de Jean Carondelet par exemple, son incontestable chef-d'œuvre; et la conclusion de Mr Maurice Gossart est que Mabuse, dont l'originalité a consisté

dans l'imitation — le rapprochement de mots n'est pas de moi, — fut bien près d'être un grand maître.

* * *

Mr Alphonse de Vlaminck a poursuivi, dans les loisirs de sa retraite, ses études sur un monument qui nous est deux fois cher. *Le château des comtes dit le Gravensteen à Gand depuis sa restauration en 1180* (Bruxelles, Vromant et Cie, 1903; in-8°, 113 pp., 1 carte et 3 pll.) est un travail des plus remarquable, que vous voudrez tous lire, si vous ne l'avez déjà lu. Dans l'un comme dans l'autre cas, vous me dispensez d'une longue analyse.

Tout ce qui a été publié sur l'antique demeure de nos souverains, a été passé au crible. Des communications faites ici sont résumées, à côté de documents plus anciens, dans une série de chapitres, dont les titres seuls disent l'intérêt : l'inscription, le château après sa restauration, coup d'œil sur les constructions, le fossé et le mur d'enceinte, les portes d'entrée, le donjon, le steen, la chapelle, les prisons, le châtelain-tourier, la monnaie, la chapelle des monnayeurs, les autres dépendances et le Conseil de Flandre au Château des Comtes.

La lecture du travail est facilitée par la reproduction du plan dressé en 1779 par l'architecte Brismaille. Sont reproduits aussi le tableau du Musée archéologique représentant le fils bourreau de son père, la partie centrale du gonfanon de la corporation des « pijnders » et la galerie romane adossée au donjon.

J'ai fait allusion aux opinions émises dans ce milieu. Parfois Mr De Vlaminck les combat. Souvent il les éclaire d'une lumière nouvelle empruntée à des documents puisés par lui surtout aux archives générales du royaume. En annexes sont imprimées 81 pièces justificatives patiemment recueillies; plusieurs, complètement inédites, sont d'une importance capitale. Certaines conclusions de notre confrère bruxellois peuvent, je le sais, provoquer à leur tour des objections; elles n'en méritent pas

moins toute votre attention, comme son étude mérite vos félicitations et nos remercîments.

* * *

Messieurs, plusieurs d'entre vous ont assisté tout récemment à l'inauguration du buste du regretté Gustave Vanaise, fauché en pleine maturité et dont l'œuvre est réuni en ce moment dans les salles de notre nouveau Musée. Bruxelles avait eu son exposition avant Gand, beaucoup moins complète il est vrai. Mr Albert Dutry est l'auteur de la notice biographique qui figure en tête du catalogue (*Exposition Gustave Vanaise, du 11 au 25 mai 1903.* Anvers, J.-E. Buschmann, 1903 ; in-12°, 12 pp., avec figures).

Cette notice n'est pas une sèche nomenclature de dates et de toiles. C'est un hommage ému à l'ami trop tôt enlevé à l'affection des siens et au culte de l'art.

Au même confrère et à Mr Ernest Dubois, notre secrétaire, nous sommes redevables de deux collections de brochures publiées par eux au cours des dernières années. Si ces opuscules n'offrent pas un intérêt d'actualité, nous n'en sommes pas moins reconnaissants à leurs auteurs : ils nous donnent la double satisfaction d'enrichir notre bibliothèque et surtout de nous aider dans nos efforts pour aligner sur nos rayons un spécimen de chacune des productions de nos membres

J'ai fini ma tâche de rapporteur.

Comme bibliothécaire, je dois vous signaler la disparition d'un volume contenant nombre de petits écrits, brochures et extraits, sortis de la plume de Mr H. Pirenne. Si mes paroles pouvaient avoir l'heureux résultat de faire rentrer au bercail une brebis égarée, le comité s'en féliciterait d'autant plus que Mr Pirenne ne peut pas remplacer certains des opuscules disparus.

(*Applaudissements*).

Mr **le Président** Je regrette de devoir applaudir la dernière phrase du rapport de Mr Gilleman, à moins que ces applaudissements ne puissent susciter d'acres remords chez la

personne qui, par un oubli involontaire, néglige de faire rentrer la brebis au bercail.

Mais nos applaudissements ne se sont pas seulement portés sur le vœu ultime, mais bien sur la correction et l'intérêt de ce rapport.

Cependant je demande à notre cher rapporteur une faveur et une grâce, c'est de me dispenser, dans la suite, de le remercier. Ma reconnaissance et la vôtre lui seront à jamais acquises, mais ce serait une rude tâche pour le président de toujours varier l'expression de cette reconnaissance. (*Applaudissements.*)

III.

Compte-rendu de l'excursion à Ninove et à Grammont.

Mr le chanoine Vanden Gheyn, président. Messieurs. Connaissez-vous Scheppers ? Ce nom que cent fois nous avons répété le lundi 1r juin, jour de notre excursion à Ninove et à Grammont, nous était absolument inconnu la veille. Et cependant il n'est peut-être pas, dans la Belgique entière, d'ensemble plus merveilleux et plus complet, que les riches boiseries Louis XV, qui décorent les nefs latérales de l'imposante église paroissiale de Ninove, et qui sont l'œuvre du sculpteur que je viens de nommer.

Ce n'est pas ce rapide compte-rendu, qui peut me servir à remettre en valeur ce joyau archéologique, peut-être trop peu connu dans notre pays ; mais il serait intéressant sans doute de rechercher dans la suite, tout ce qui concerne l'histoire et la vie de l'artiste ignoré, qui a exécuté cet admirable travail.

En effet, puisque le mot est entré dans notre dialecte, au point qu'il peut être considéré comme classique, le *clou* de notre excursion archéologique, fut sans contredit, l'œuvre de Scheppers, représentant les épisodes de la vie des SS. Corneille et Cyprien.

Notre visite, à l'ancienne église de l'importante abbaye de Ninove, s'est prolongée au delà d'une heure, et nos compagnons n'ont eu qu'à se louer de l'aimable obligeance du Président de la fabrique d'église, Mr le Dr Vander Haeghen, qui s'est révélé en cette occasion le plus aimable des cicerones.

La châsse des SS. Corneille et Cyprien était exposée à la vénération des fidèles, et à l'admiration des archéologues. C'est une magnifique pièce d'orfèvrerie du XVIIe siècle, en argent, ciselée avec un art minutieux, et représentant différentes scènes empruntées à la vie des saints dont elle garde les reliques.

Arrivés au chœur, l'attention de nos confrères est arrêtée d'abord par les belles stalles, œuvres, nous dit-on, de Bergé, et par le lutrin.

Notre programme nous renseigne un lutrin de Bergé, et nos regards curieux cherchent à identifier l'auteur dans le lutrin, qui se dresse, avec un art élégant, devant le degré qui sépare le chœur des moines du chœur de l'officiant.

On se rappelle trop facilement les angelets qui décorent la tombe de l'évêque Triest à St-Bavon, pour ne pas faire immédiatement les rapprochements voulus avec le chef-d'œuvre de la cathédrale de Gand. Le doute n'est pas possible; le lutrin a été sculpté par Duquesnoy, qui y a figuré deux anges tenant les symboles traditionnels des trois vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité.

Malheureusement ces admirables figurines n'ont pu conserver dans leur représentation de marbre les privilèges de l'immortalité de leur nature, car outre les avaries que le temps leur a fait subir, les archéologues ont à déplorer les maladroites restaurations qu'ont enduré les ailes de l'un de ces jolis chérubins.

Des deux côtés de l'autel nous remarquons encore deux belles crédences dans le style Louis XV le plus pur, et dans un état parfait de conservation.

Nous passons un instant à la sacristie, où l'obligeant sacristain avait exposé une chape portant le millésime de 1712. Ces brode-

ries auraient pu offrir de l'intérêt, si une main malhabile et récente n'avait pas pris la peine d'encadrer d'un trait noir les figures des saints qui s'y rencontrent, pour mieux en faire ressortir les contours, à moins qu'elle n'ait voulu en défigurer le dessin.

L'église de Ninove possède une superbe toile de Craeyer, représentant le martyre de saint Janvier. L'artiste nous est trop connu, pour que nous nous arrêtions à vous faire apprécier la richesse de son coloris et l'harmonie de ses tons. Disons que le tableau de Ninove peut compter parmi les plus belles œuvres du grand artiste.

Le temps nous presse, car nos moments sont comptés ; nous devons quitter la superbe église abbatiale, après avoir jeté un dernier coup d'œil sur les confessionnaux monumentaux, qui se dressent majestueux au fond de l'édifice, de part et d'autre de la tribune, et après avoir recommandé au Président de la fabrique d'église, qui nous parle d'un projet de restauration de la peinture du maître-autel, la plus grande prudence et une extrême circonspection.

C'est qu'en effet, le grandiose maître-autel du sculpteur Vander Haeghen, un Bruxellois, offre beaucoup d'intérêt, et bien que le bois sous le pinceau emprunte au marbre ses illusions, la patine du temps est venue sur l'ensemble déposer sa charmante harmonie ; les ors se sont éteints sous l'éclat de la lumière, et l'ensemble s'est harmonisé dans une communauté enviable de tons. Mieux vaudrait sans doute ici, comme ailleurs souvent, décréter un nettoyage qu'une restauration, car l'eau dans bien des cas, est plus rafraîchissante que malfaisante.

Nous traversons au pas de course la petite ville de Ninove, qui d'ailleurs n'offre aux archéologues qu'un intérêt relatif, et nous nous arrêtons à la Porte aux vaches, dont il ne reste plus que le souvenir. Elle fut du XIVe, mettons même du XIIIe ; aujourd'hui qu'elle est remise à neuf, elle appartient sans contredit à la fin du XIXe siècle!

L'ancienne porte de l'abbaye, non loin de la gare a mieux conservé son caractère et son ancienneté, et c'est une bien jolie chose, que les trois médaillons de la Vierge et des SS. Corneille et Cyprien, qui en décorent le fronton.

Mais voici qu'a sonné l'heure du départ pour Grammont. Le train qui contourne l'enceinte détruite de la vieille abbaye de Ninove, nous permet de jeter un coup d'œil d'ensemble sur l'église, qui renferme les derniers, mais splendides vestiges d'un passé qui n'est plus.

*
* *

Vous croyez sans doute, Messieurs, qu'en arrivant à Grammont notre premier souci fut de courir aux merveilles artistiques que nous promettait notre alléchant itinéraire.

C'est peu connaître les exigences de la nature humaine, car pour être archéologues, nous n'en sommes pas moins réduits aux conditions ordinaires du voyageur prévoyant, qui a besoin de se réconforter, s'il veut atteindre la fin de sa course.

D'ailleurs l'art se manifeste sous différents aspects, et la cuisine doit lui être apparentée d'une manière quelconque, sinon parlerait-on de... l'art culinaire?

Si je rappelle, dans ce procès-verbal un peu pressé, cet incident du voyage, ce n'est pas uniquement parce que je désire être complet, mais c'est pour ramener le souvenir de mes confrères sur l'heure si pleine de cordialité et de flamande gaieté, que nous avons passée autour de la même table, et du même ... roastbeef !

Malgré la chaleur du jour, dont nous sentions à ce moment tout le poids — il était à peine 2 heures, ou si vous préférez le style nouveau, 14 heures — nous nous mettons en route vers l'hôpital.

Rassurez-vous, Messieurs, ce n'était pas pour y déposer les malades de notre caravane, nous étions tous des mieux disposés, mais notre programme que nous voulions épuiser avec une consciencieuse et scrupuleuse exactitude, nous renseignait l'hôpital en ces termes :

Hôpital, Église Louis XV; grille en fer forgé; quelques objets anciens.

En pénétrant dans la chapelle, nous eûmes un moment de recul: elle se remplissait de fidèles et de malades qui y venaient dévotement assister au salut, et nous allions remettre à plus tard la visite projetée, quand du fond des stalles s'agitent vers nous des bras, qui appartenaient à des religieuses. On attendait notre arrivée, et l'aumônier de l'hôpital, prévenu de notre excursion, tenait à faire lui-même les honneurs de l'établissement.

Établissement hospitalier, dont il tenait à justifier le renom.

« Il nous le fit bien voir »,

et parmi les œuvres de miséricorde qu'il exerça envers nous, il choisit celle qui lui semblait être de circonstance :

« Donner à boire à ceux qui ont soif. »

L'hôpital, j'en viens maintenant aux choses qui intéressent les absents, fut fondé en 1100 par Robert de Jérusalem. Inutile de vous dire que nous ne relevons plus la moindre trace archéologique d'une si ancienne et si vénérable fondation. Il jouit, dans la suite, des libéralités de Jeanne de Constantinople et de sa sœur Marguerite, autant de souvenirs qui sont consignés dans le salon d'honneur par une peinture murale, exécutée par un artiste bien connu à Grammont, Mr Bert de l'Arbre.

Je ne veux pas ici refaire l'histoire de l'hôpital ; elle a été exposée d'une manière aussi concise que complète, par un de nos récents confrères, Mr l'abbé De Vos, qui fut de longues années l'archéologique directeur de l'hôpital de Grammont, et qui y recueillit les boiseries en style rocaille de l'église St-Barthélémy, et un calvaire gothique provenant de l'ancienne église du Béguinage.

Je viens donc de vous citer deux objets d'ameublement qui attirèrent notre attention; j'ai à vous citer ensuite la magnifique grille en fer forgé qui sert de clôture au chœur. Je devrais enfin pour compléter cette énumération, mentionner deux armoires, l'une Renaissance, l'autre Louis XV, deux tables en style Louis XIV et Louis XV, une statue antique de la Vierge, quelques poteries anciennes, restes vénérables d'une pharmacie qui a disparu, et

une vieille croix, que nous croyons être descendue du sommet d'une tour, pour abriter de son ombre le cloître ancien.

A propos de l'église, qui n'est pas dépourvue de mérite artistique, voici ce que nous en dit Mr l'abbé De Vos :

« En 1761, les Dames réunies en chapitre, prirent la résolution de construire une nouvelle église « vu l'impossibilité de remédier au délabrement de l'ancienne ». Ildephonse, abbé de St-Adrien, en bénit la première pierre, et le 10 octobre 1763 elle fut consacrée au culte » (1).

De l'hôpital nous nous rendons à l'abbaye de Hunneghem. C'est un numéro qui s'ajoute au programme, car on nous apprend que Hunneghem est le berceau de Grammont, et que l'église abbatiale remonte à ces origines reculées. Les baies des fenêtres sont nettement romanes et, si l'intérieur, décoré de peintures modernes, ne laisse plus constater de traces de cette ancienneté, l'extérieur, également restauré, permet cependant de remonter à cette époque lointaine.

Continuons notre promenade, pour arriver à l'hôtel de ville. Le bourgmestre, Mr Flamant, et son échevin, Mr Van Trimpont, veulent bien nous attendre, et nous faire les honneur de la maison.

L'hôtel de ville de Grammont date du XVe siècle, mais il fut complètement restauré à l'extérieur, et ce avec beaucoup d'intelligence, en 1893.

L'intérieur est dans un état de délabrement, qui mériterait d'être pris en pitié ; mais, hélas, les vœux des archéologues, comme ceux des Grammontois, n'ont pas cours à la Bourse, et l'édilité, à qui nous ne marchandions pas l'appui moral de notre sympathie, aura sans doute pensé après notre départ, que le moindre subside ferait mieux son affaire.

A signaler à l'hôtel de ville un curieux tableau du XVIe siècle : le Jugement dernier, exposé malheureusement dans un

(1) Notice sur les monuments de Grammont, p. 7.

jour très défectueux, et qui réclame une meilleure place sous le soleil, et puis un hanap en argent du XVIIe siècle; l'emploi qu'on en fait encore de nos jours, a, plus que la valeur artistique, longuement captivé notre attention.

Chaque année, lors de la cérémonie dite « Tonnekenbrand » à la « Vieille Montagne », on y verse le vin d'honneur, auquel se mêle un petit poisson vivant. Or cette coupe ainsi remplie, tous les notables de la ville, à moins de se disqualifier, doivent la vider jusqu'à la lie !

Quelle est l'origine d'un usage aussi antique que solennel ? « Lis sub judice est », et je ne puis rappeler toutes les explications, aussi naïves que judicieuses, qui nous ont été fournies.

Nous voici maintenant devant la fontaine qui décore la Grand'place. « Il en est fait mention, dit M^r l'abbé De Vos, dans le compte de 1475. Dans son triste état de délabrement, elle présente la forme d'une gracieuse et élégante tourelle octogone, avec huit niches trilobées, à fronton, au dessous desquelles s'échappe l'eau à travers des tuyaux reposant sur des consoles à chimères; la flèche dont les angles sont ornés de crochets doit s'être primitivement terminée en fleuron » (1).

La statuette de Manneken-Pis s'élève non loin de là, mais nous passons au plus vite, car nous avons hâte d'arriver à l'église paroissiale.

Elle est dédiée à saint Barthélemy, dont nous avons pu à la sacristie examiner à loisir la grande et riche châsse en argent, martelée avec une rude et belle énergie (XVIIIe siècle). L'église est de la fin du XVe siècle; renversée par une tempête, elle fut reconstruite en 1617, et entièrement restaurée de 1880 à 1890. Mr Bert de l'Arbre l'a richement décorée de peintures murales, représentant dans le chœur les principales scènes de la vie de Notre-Seigneur, et dans le transept et la grande nef, les images en médaillon des apôtres et des saints du pays.

---

(1) Op. cit. p. 3.

Une des meilleures œuvres de l'église est sans contredit la jolie chaire de vérité, sculptée par un artiste grammontois, Pierre Deville, à l'exception toutefois du médaillon et du groupe de marbre (Notre-Seigneur remettant les clefs à St-Pierre), qui sont dus au ciseau d'un Brugeois, P. Pepers.

C'est à l'aimable obligeance de Mr le vicaire De Wolf, que nous devons d'avoir à vous signaler les merveilleuses broderies que nous avons vues à Grammont, et que nous avons relevées sur les vieilles chapes et les remarquables antependiums (ou devants d'autel), soigneusement gardés dans la sacristie.

Leur nombre considérable, leur art parfait et l'excellent état de leur conservation ont soulevé notre surprise et notre enthousiasme admiratif.

Après cette visite faite dans les bienveillantes conditions que je viens de vous dire, nous nous proposions de gravir la vieille montagne, et d'y jouir du coup d'œil magnifique qu'on nous avait promis de là-haut, quand la menace d'un orage prêt à éclater sur nos têtes, ralentit le courage des plus intrépides.

Or, que faire en pareille occasion?

Mr le vicaire, délégué à cet effet par son vénérable doyen, nous offrit la large et bienfaisante hospitalité de la maison décanale. et, en attendant la fin de la tempête, nous y jouîmes d'un repos mérité, tandis que les coupes d'un vin généreux et pétillant circulaient à la ronde, et se vidaient à la santé de ceux qui nous mettaient à l'abri du tonnerre, de la grêle et des vents! (*Applaudissements.*)

IV.

Inventaire des archives de l'église St-Nicolas.

Mr **E. Coppieters Stochove**. Le dépôt des archives de l'église St-Nicolas, dont je viens de terminer l'inventaire sommaire, mérite une attention spéciale, d'abord à cause de l'intérêt

que l'on attache à présent à cette église, dont les restaurations sont proches (espérons-le !); ensuite parce que ce dépôt n'est pas composé, comme ailleurs, d'une seule catégorie de pièces, mais de documents provenant de source différente, qui s'y sont réunis dans le cours des années. On y trouve, à côté des archives de St-Nicolas, plusieurs pièces provenant du chapitre de Ste-Pharaïlde et un certain nombre d'autres provenant du prieuré augustin d'Elseghem. Cette composition qui peut paraître étrange et anormale à première vue, ne l'est cependant pas : elle a été amenée par la suite naturelle des événements. Faut-il rappeler à ce sujet qu'en 1585, l'église Ste-Pharaïlde étant détruite de fond en comble, les chanoines, manquant des ressources nécessaires pour la réédifier, obtinrent la faveur de continuer la célébration de leurs offices à l'église St-Nicolas? L'union continua pendant environ deux siècles jusqu'en 1782, année pendant laquelle Joseph II ordonna la disjonction et le transfert du chapitre à l'ancienne église des Jésuites, située rue des Foulons. Les chanoines obtinrent dans ce but une dotation prise sur les biens du prieuré d'Elseghem, qui venait d'être supprimé.

Cette courte explication suffit pour faire comprendre comment et pourquoi les archives de St-Nicolas sont composées comme elles le sont ; comment, à côté des archives de St-Nicolas, se trouvent aussi en partie celles du chapitre de Ste-Pharaïlde et en partie celles de l'abbaye d'Elseghem.

Suivant le plan admis dans d'autres églises, j'ai établi trois sections : la première comprend tout ce qui a le caractère de registre ou qui peut se classer comme tel; la seconde contient les pièces isolées, la plupart parchemins et originaux revêtus de sceaux; la troisième, les pièces qui ne peuvent être admises dans les deux catégories précédentes.

Dans la première section on trouvera la presque totalité des comptes de l'église et de la quotidienne; les terriers et livres de rentes; les registres des « *accedenten* » c'est-à-dire du casuel;

les livres aux résolutions de l'église et du chapitre Ste-Pharaïlde, appelés les « *acta capituli Ste-Pharaïldis* », belle série de 18 registres commençant en 1584 et finissant en 1792. En outre il y a certains registres provenant de l'abbaye d'Elseghem.

S'il m'est permis d'attirer votre attention sur quelques unes de ces pièces, je citerai les n°s 118, 119 et 120, livres de rentes de la table du St-Esprit, qui datent respectivement des années 1471, 1516 et 1561; les n°s 127 et 128 concernant la quotidienne, datant de 1473 et 1514; les n°s 153 et 154 se rapportant à la confrérie N. D. « *op de Rade* »; le n° 184, beau cartulaire de l'abbaye d'Elseghem, de 235 pages, écriture du XVe siècle. Ce cartulaire, inconnu jusqu'à ce jour, mériterait d'être mentionné dans la liste des cartulaires publiée par la Commission royale d'histoire.

La deuxième section comprend, comme je l'ai dit, des pièces isolées, des originaux pour la plupart, dont les plus anciens remontent au commencement du XIVe siècle. Ils ont été mis dans des cartons marqués d'une lettre. Mentionnons dans le carton C trois comptes du St-Esprit, dont le plus ancien remonte à l'année 1402-3; dans le carton D, les pièces se rapportant au service divin, principalement la liste des rentes et des comptes de la « *poorters misse* » ou « *donderdag misse* », messe qui, pendant le XVe siècle, réunissait l'élite de la population de Gand. Le carton F est réservé aux chapellenies de l'église Ste-Pharaïlde et de St-Nicolas. On y fait mention de la chapellenie de St-Pierre et Paul, dotée en 1331 par Jean de Mirabelle, receveur du duc de Brabant. La même chapellenie est aussi connue sous le nom de Halle ou « *de Hallis* ». Les cartons H et I contiennent de remarquables originaux de la confrérie N. D « *op de Rade* », qui témoignent de l'antiquité et de l'importance de cette confrérie.

Un petit nombre de pièces concernant les métiers et corporations sont mises à part dans le carton marqué de la lettre K. Parmi elles, on remarque un parchemin datant de 1488 avec

le sceau des meuniers. C'est la concession de l'autel St-Victor que le conseil de l'église fait à la corporation.

D'autres pièces concernent les taverniers, les barbiers, les merciers et fabricants de chandelles de cire, les épiciers et marchands de fromage.

La troisième section se compose en grande partie de quittances et preuves de payements. La collection que possède l'église St-Nicolas est une des plus importantes que j'aie rencontrée jusqu'ici. Son utilité consiste d'abord à suppléer aux comptes, là où ils viendraient à manquer, et plus encore à donner des détails sur les travaux et objets d'art, parce que les indications de ces quittances sont bien plus précises que celles des comptes où on va généralement les chercher. Ensuite, — ceci est plus important, — elles nous font souvent connaître des signatures d'artistes que nous voyons toujours avec plaisir.

Dans cette même série sont reprises aussi la plupart des pièces administratives de l'église, du chapitre de Ste-Pharaïlde, du couvent d'Elseghem; les procès très nombreux, parmi lesquels il faut citer ceux qui s'élevèrent entre l'église et les chanoines de Ste-Pharaïlde. Il y a aussi deux paquets d'imprimés des XVIIIe et XIXe siècles: lettres pastorales, mandements d'évêques, édits, dont quelques-uns sont devenus fort rares, s'ils ne constituent pas des exemplaires uniques. Enfin le paquet n° 43 est composé exclusivement de documents relatifs aux travaux et objets d'art, qui sont pour le moment d'un intérêt spécial.

Le travail préparatoire étant à présent achevé, espérons qu'il sera possible de procéder à la révision de certains dossiers et que ce second travail sera fécond en découvertes. (*Applaudissements.*)

M^r^ **le Président.** La lecture de ce travail, Messieurs, n'a pas duré longtemps. Mais, il ne rend pas compte des longues et laborieuses recherches de Mr Coppieters. Les archéologues et les historiens devront de la reconnaissance à notre confrère pour avoir révélé des trésors qui, jusqu'à ce jour, étaient absolument inconnus. (*Applaudissements.*)

V.

L'album de l'architecte Pisson.

Mr **Paul Bergmans** Deux mots au sujet de l'origine de la communication inscrite à l'ordre du jour et qui porte le nom de Mr Saintenoy et le mien.

Mon ami Mr Saintenoy, l'architecte bruxellois bien connu, membre de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, a eu l'occasion d'acquérir, il y a quelque temps, un intéressant album de dessins d'architecture. Certains indices lui ont fait croire que ces dessins avaient pour auteur un Gantois, peut-être Pisson. Quelques renseignements que je lui ai envoyés lui ont permis d'établir l'exactitude de cette identification.

A ma demande, Mr Saintenoy a bien voulu consacrer, à cette œuvre gantoise, un travail, dont je vais avoir l'honneur de vous donner lecture, et auquel j'ai ajouté quelques notes (1).

*
* *

On ne trouve pas tous les jours un album de Villard de Honnecourt et bien heureux est déjà le chercheur lorsqu'il découvre un recueil intéressant des XVIIe et XVIIIe siècles. En l'occurrence, j'ai trouvé naguère à acheter, pour mes séries de dessins anciens, un recueil factice comprenant 46 dessins, œuvre d'un architecte des Pays-Bas de la seconde moitié du XVIIIe siècle.

La première feuille nous montre un hôtel particulier, à six fenêtres, avec porte dans l'axe formant motif central, le tout dans ce style spécial que l'on est convenu d'appeler du nom de Louis XVI.

Le dessin est côté et accompagné d'un plan qui montre que nous avons affaire à un pavillon isolé, comprenant au rez-de-

(1) Ces notes suivent le travail de Mr Saintenoy et sont indiquées par des renvois en chiffres romains.

chaussée un vestibule, une antichambre, un *salon de compagni* (sic), une salle à manger avec buffet, arrière-cabinet et cabinet. Les feuilles XXXVIII et XXIX présentent d'autres projets pour la même construction.

Les deuxième et troisième feuilles nous donnent les plans schématiques d'un vaste établissement hospitalier ou pénitentiaire.

Les planches IV, V nous donnent des détails de menuiserie fort intéressants; la planche VI, une façade de chapelle et à son revers une porte du style Empire, sur laquelle une signature PISSON FECIT nous renseigne sur l'auteur du recueil.

Les planches VII à XIV concernent l'érection d'une tour d'église dont nous voyons les différents projets, les plans, les détails constructifs, etc.

Avec la planche XV commence une série intéressante qui se continue jusqu'à la feuille XIX, recommence à la feuille XXIII et se termine à la feuille XXXII. Sur celle-ci nous lisons : *Chez Parent, Courtier, Marché aux Herbes.* Ce sont des projets pour la reconstruction d'un important corps de logis à une abbaye. C'est vraisemblablement le logis de l'abbé dont les feuilles XX à XXII nous montrent l'oratoire avec son autel, ses niches, mais dont la présence de la croix seule empêche de croire à une destination profane.

A partir de la feuille XXXIV, nous voyons un vaste et très important projet d'érection d'une grand ensemble de construction dominé par une église considérable.

Sur le motif central d'une des ailes un amortissement nous montre deux blasons plains, sans meubles ni émaux, avec comme tenants : deux cigognes. Les écus sont sommés d'une couronne, de la mitre abbatiale avec la crosse et l'épée.

La feuille XXXVII termine cette série dont la feuille 34 porte au revers, les mots au crayon : *esquisses à relier* et *Gand.*

Un hôtel important entre cour et jardins avec dépendances, communs et annexes de service est représenté par les feuilles

XLI et XLII, une maison à l'angle de deux rues par la planche XLIII, un escalier extérieur et diverses constructions peu importantes par les planches XLIV à XLVI.

Tel est ce recueil.

Quel est son auteur?

Un seul indice : la signature *Pisson fecit* à l'envers d'un dessin Louis XVI, sur un tracé de porte Empire qui semble d'une toute autre époque que les autres dessins. Cela ne nous renseignerait pas suffisamment, si une inscription à l'encre au revers de la f^e XXXV ne nous guidait dans nos recherches. Il y est inscrit GAND et c'est un des dessins de la série XXXIV à XXXVII représentant une grande abbaye.

La lumière se fait dès lors : nous sommes devant les projets de transformation de l'abbaye de Saint-Pierre à Gand, et surtout du logis de l'abbé. C'est bien à l'œuvre de Pisson que nous avons affaire. On sait que la plupart de ces bâtiments ont disparu. En 1810, eut lieu la démolition de l'ancienne église paroissiale Notre Dame qui se trouvait à côté de l'église abbatiale (celle-ci fut maintenue et est l'église paroissiale actuelle), du quartier de l'abbé et autres bâtiments de l'abbaye de Saint Pierre, ce qui fournit le moyen de former devant l'église St-Pierre, un immense parvis (1).

Le plan de l'église abbatiale a été conçu à diverses époques. Commencée, en 1629, elle est l'œuvre du célèbre Jean Van Santen et fut achevée, en 1720, par l'architecte Matheys.

Dans un mémoire, inséré dans les *Annales belgiques*, en 1819 (p. 367), Pisson nous dit que la façade de l'église St-Pierre est due à Jean Van Santhen d'Utrecht, et qu'elle est proche

(1) Nous extrayons ces détails d'un volume manuscrit en notre possession, fragment d'un dictionnaire géographique et historique — commençant à Catz et finissant à Groningue — anonyme, mais que nous attribuons à A. Voisin, d'après des similitudes d'écriture et des comparaisons avec la *Notice historique sur la ville de Gand.* Il serait intéressant de retrouver les autres volumes de ce manuscrit.

parente de la façade de St-Sébastien hors les murs à Rome, du même architecte devenu en Italie *Giovanni Vazantio*, architecte de Paul V Borghèse.

C'est dans cette église qu'avaient lieu les cérémonies où le comte de Flandre recevait l'épée de la main de l'abbé de St-Pierre et faisait le serment de maintenir les privilèges de l'abbaye.

La première de ces inaugurations y eut lieu en 1332, la dernière, en 1792. Lors de la suppression de l'abbaye, on conserva l'église qui fut transformée en musée. Elle fut rendue au culte catholique, en 1809, et les bâtiments claustraux subsistants furent convertis en caserne d'infanterie.

Après la bataille de Fleurus, l'envahissement des Pays-Bas autrichiens par Pichegru et la prise de Gand, le 4 juillet 1794, l'abbaye de St-Pierre fut taxée d'une imposition de un million de francs. La vieille abbaye fondée par Saint-Amand, en 630, avait vécu ! Ce fut son coup de grâce.

Notre ami, Mr Paul Bergmans, nous a signalé la notice de P.-C. Vander Meersch insérée dans le *Messager des sciences* de 1846. Nous y avons trouvé une note qui à première vue semble, cependant, contredire cette affirmation.

Nous y lisons en effet (page 507) que l'ex-abbaye, si miraculeusement arrachée aux fureurs révolutionnaires, fut donnée dans la suite en dotation à la Légion d'honneur pour servir de chef-lieu à la 3e cohorte. En l'an XII, Mr Faipoult, qui, comme préfet rendit tant de services au département de l'Escaut, conçut le plan d'approprier une partie des locaux à l'habitation du chef de la cohorte, du chancelier et du trésorier de la Légion d'honneur, de convertir une autre partie en hospice pour les Légionnaires. Ce dernier établissement devait être placé dans le pavillon du Prélat. Ce vaste projet qui était très avantageux à la ville de Gand et qui devait la doter d'un grand monument de plus, ne fut pas exécuté, à cause sans doute des dépenses énormes qu'il aurait nécessitées ; le devis qui en avait été fait par l'architecte Pisson accusait en effet une dépense de 180,000 francs non compris la valeur des matériaux des bâtiments à démolir.

La loi consulaire qui a fondé l'ordre de la Légion d'honneur est datée du 29 Floréal an X — 19 mai 1802. Elle instituait seize cohortes. Les cohortes furent supprimées le 19 juillet 1814. Les projets de Pisson ont donc dû être faits entre ces deux dates. En effet, dès 1808, la chancellerie de la Légion d'honneur avait renoncé à exécuter ce travail.

Le projet concernant l'abbaye de St-Pierre contient notamment le logis abbatial démoli pour faire la plaine St-Pierre actuelle, ex « place du Roi de Rome », mais le plan qu'en donne P.-C. Vander Meersch, dans le *Messager des sciences historiques* de 1846, prouve que le plan de Pisson n'a pas été exécuté, ainsi que l'auteur le dit fort bien.

En 1802, Pisson était dans toute la force de l'âge et du talent; malgré cela, il cessa de bâtir pour les particuliers, dès 1806. Né à Gand, le 21 mars 1763, il approchait de la quarantaine. A. Voisin nous apprend qu'il était né de parents sans fortune. Ouvrier menuisier à ses débuts (I), architecte par la suite, on juge de l'énergie qu'il a dû déployer pour arriver au succès. Nos dessins prouvent quel architecte et quel dessinateur Pisson était devenu.

Il possédait une maîtrise rare et un sens éclairé des proportions et des formes épurées. Jamais satisfait de ses œuvres, il les recommençait, cherchant cette perfection ultime qu'il sentait en lui, mais que la main ne rendait point suffisamment à son gré. La forme est peut-être un peu massive, et n'a pas l'élégance de l'œuvre des Gabriel et des Delafosse; elle est de l'école de Neufforge, influencée par les traités de celui-ci, mais elle a son souci de personnalité.

N. Cornelissen, contemporain de Pisson, s'est fait son biographe, sous la signature de M. Z., dans les *Annales belgiques* de 1819. Nous y lisons que Pisson bâtit l'hôtel de Meulenaere, rue basse des Champs, (actuellement librairie C. Vyt) (II), la maison Grenier devant la Lys, la maison Emm. Papeleu non loin de cette dernière, et nombre d'autres, parmi lesquelles la sienne qu'il appella *Bagatelle*, détail marquant bien l'époque.

On lui a reproché de ne pas aimer les règlements communaux sur l'alignement, bien que, comme architecte communal, il dût les faire observer par autrui ; le reproche est piquant et rappelle les luttes de certains de nos contemporains contre ces prescriptions souvent arbitraires, inspirées par la maxime de droit romain *ne adspectus urbis deformatur.*

Nous pouvons regretter les travaux que Pisson fit à l'hôtel de ville de Gand pour l'entrée de Napoléon Ier (III), mais le sentiment public approuvait alors ces déprédations. C'est son excuse !

Pisson, dans son mémoire, publié dans les *Annales belgiques* de 1819, sur l'histoire de l'architecture, prouve que, comme beaucoup d'hommes de son temps, il méconnaissait le mérite des monuments du moyen-âge, « monuments, dit-il, qui n'ont souvent « en leur faveur qu'une hardiesse plus souvent (sic) encore ré- « prouvée par le bon goût que par la raison ». Il ne leur concède qu'au point de vue du *trait* et de la coupe des pierres, un certain mérite.

Le comble c'est qu'il ajoute :

« Cette espèce de travail et le grand fini sont des tours de « force qu'on essayerait difficilement (sic) d'imiter et je suis « loin de conseiller de le faire . . . . . »

Que dirait-il s'il revenait en cette vallée de larmes ?

Il était de son temps, comme le prouve cet autre extrait des *Annales belgiques* de 1819, p. 320, où il est dit que l'architecture gothique offre dans son ensemble le grand, le majestueux, le facile, le délicat, le hardi. Son défaut est tout dans « sa déco- « ration qui manque de naturel, de simplicité et qui s'abandonne « à un excès ridicule de grotesques ornements. » (*Sic.*).

Je juge inutile de retracer ici la biographie de Pisson qui mérita par son talent, ainsi que le dit Mr Elie Brault dans son ouvrage sur *les Architectes par leurs œuvres* (1) d'être créé membre de l'Institut royal des Pays-Bas (IV), et de l'Institut de France et

(1) Paris, H. Laurens ; t. III, p. 202.

qui obtint le prix au concours pour l'érection du monument de Waterloo, monument que la mort l'empêcha de bâtir.

Il serait intéressant de retrouver le projet que fit Pisson pour le Palais du Roi, à Bruxelles, maintenant qu'une initiative éminente a décidé d'agrandir ce palais et de lui donner enfin une façade digne de sa destination.

N. Cornelissen nous apprend encore que Pisson laissa en mourant, une infinité de dessins et d'esquisses. Le plus souvent ajoute-t-il, ces esquisses n'étaient que des « *idées charges* » non encore dégrossies; il en improvisait à chaque instant du jour avec la plus grande fécondité, et au milieu même des angoisses de la maladie, il en faisait encore un de ses passe-temps.

C'est donc une certaine partie des produits de son crayon que le hasard a fait tomber entre nos mains.

Ajoutons que Pisson était naturellement porté au faste et à l'ostentation, le terme est de son biographe(V). Sur son lit de mort(1), il approuva les plans du cénotaphe qu'il se faisait ériger à Mariakerke, près de Gand(VI), et ne pouvant le faire bâtir de son vivant, il légua onze mille florins à la société des Beaux-Arts de la ville de Charles-Quint pour subvenir aux frais de ce monument, qui fut élevé par Calloigne sous la direction d'une commission composée de MM. Van Huffel et De Bast, des architectes Velleman, Van de Capelle et Roelandt, de M. Van Loo, Cannaert et Cornelissen. Cette façon de soigner sa propre gloire est peut-être un peu prétentieuse, mais l'histoire doit être indulgente aux artistes orgueilleux, alors qu'ils ont eu — même à titre minime — quelque droit de l'être !

30 mai 1903. PAUL SAINTENOY.

---

(1) Pisson mourut à Gand, le 9 décembre 1818, à l'âge de 55 ans.

NOTES.

(I) La bibliothèque de la ville de Gand possède un compte de travaux effectués en 1791 pour le comte de Lichtervelde, où Pisson s'intitule maître charpentier et menuisier : « Gewerckt ende gelevert door mij J. B. Pisson, meester temmer(man) en schrijn(werker) ten diensten van Mijnheer Graeve Lichtervelde... ».

(II) On en trouvera la façade et le plan sur la planche XLIII de l'ouvrage de P.-J. Goetghebuer, *Choix des monumens, édifices et maisons les plus remarquables du royaume des Pays-Bas* (Gand, 1827). Goetghebuer donne les maisons construites par Pisson pour Grenier-Wambersie (1798) et Emm. Papeleu (1810) (pl. XCIX-C), ainsi que deux maisons de campagne élevées, l'une à Oostakker (pl. LIII), l'autre à Wondelgem (pl. LXV), et l'ancienne porte de Courtrai, à Gand (pl. LXXV).

(III) Extrait de la notice consacrée à Pisson dans la *Biographie nationale*, par Mr V. vander Haeghen, t. XVII, fasc. 2 (actuellement sous presse):

« La postérité toutefois oublia vite les mérites de Pisson pour ne voir en lui que le vandale qui avait si horriblement mutilé, pour le transformer à la mode du jour, le vénérable hôtel de ville, œuvre superbe de Waghemaker et Keldermans, et ce à l'occasion de deux visites faites à Gand par Napoléon, d'abord comme premier consul, le 25 messidor an XI (14 juillet 1803), et ensuite comme empereur, le 17 mai 1810. Ce point étant capital dans la vie de Pisson, il importe de préciser. C'est le 22 vendémiaire an XI (19 oct. 1802) que le citoyen Jean-Baptiste Pisson fut nommé « architecte-expert des travaux de la mairie », et le premier travail important dont il eut à s'occuper fut la transformation intérieure de l'hôtel de ville. Le 15 frimaire (6 déc.) de la même année paraissait le cahier des charges de la construction d'un immense escalier d'honneur « en pierre de taille et supporté par dix arcades », le tout « dans l'enceinte de la ci-devant chapelle », dont une des parois devait faire place à un « portique ». Le haut de la cage « sera couronné par huit colonnes égyptiennes » surmontées d' « un entablement dans la hauteur duquel on ménagera un berceau en mosaïque ou compartiment, lequel sera construit en bois et plâtrage ». Divers autres cahiers voient le jour pendant les mois suivants jusqu'au 26 germinal an XI (16 avril 1803), et sans retard on transforme successivement de fond en comble les principales salles. Les cheminées monumentales sont rasées ; on « coupe des portes », on creuse des niches ; des fenêtres sont « changées et maçonnées pour

leur donner la forme et la proportion des règles de l'art ». La salle du trône reçoit « une galerie soutenue par 31 cariatides ou gaînes antiques »; une « colonnade » est peinte sur les murailles Le beau plafond en chêne de la grande salle de justice est « contregité sur toute sa surface », et « les angles interrompus en courbes » sont « tous plafonnés et décorés avec corniches, cadres, cuissons et moulures, » etc. Bien qu'exécuté par ordre du conseil municipal, ce bouleversement doit être considéré comme l'œuvre personnelle de Pisson, qui avait tracé tous les plans, signé tous les cahiers, dirigé les travaux, et dont, au surplus, l'influence était grande. — Les « embellissements » furent continués dans le même ordre d'idées à partir de 1810, mais à ce moment c'est l'architecte P. de Broe qui préside aux travaux de la ville. Pisson, prétextant de nombreuses affaires personnelles, avait par lettre du 12 juin 1809 renoncé à ses fonctions à la mairie. C'est donc à tort qu'on lui attribue généralement la construction du grand perron placé (jusqu'en 1870) à l'est, devant deux fenêtres gothiques transformées en portes de style empire. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il faut voir là encore le développement logique des plans conçus par l'architecte de 1802 ».

(IV) On sait que la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique ne fut organisée qu'en 1845.

Pisson fut nommé membre de la quatrième classe de l'Institut royal des Pays-Bas en 1816. La bibliothèque de Gand possède une curieuse lettre autographe où il est question des nominations académiques de cette année; elle est adressée à l'orfèvre-archéologue Liévin De Bast :

Bruxelles, le 16 juin 1816.

Monsieur et ami,

Je me suis attendu que vous auriez été chatouillé en lisant l'article par lequel on prétendit voiler la vérité, mais comme le Ministre avait répondu pour moi, il m'était facile de détruire ce misérable échafaudage. Quoi qu'il en soit, ma position est désagréable, lutter contre des obstacles ordinaires est assez difficile, plus difficile encore quand il s'agit de devoir le faire contre les deux extrêmes *l'Indolence* et *la Vieillesse*; il ne manqueroit pour achever ce tribunal que *la Folie* pour président.

Je viens de louer un appartement pour trois mois afin d'opérer à mon aise, et annoncer que mon départ n'est pas aussi apparent qu'on le désirerait.

J'attends avec impatience l'annonce du jour de la distribution des prix;

je me rendrai à Gand ne fisse (sic) que pour 24 heures, afin de voir rassemblés nos amis, et le résultat du jugement.

On parle certainement beaucoup d'Institut. Quand la liste générale ou pour mieux dire l'arrêté du Roi sera publié, on verra et les élus et les oubliés; j'apperçois quelques boudeurs, mais on ne pouvoit pas nommer tout le monde. J'ai été fâché de ne pas voir le nom de notre estimable Van Huffel; il mérite sous tous les rapports cette distinction, mais il doit se consoler avec François, Odevaere et autres qui sont dans le même cas.

Si le jugement duroit encore quelque temps, tenez-moi au jour de ce qui se passe en fait d'arts et artistes. Je ferai autant en vous parlant de tout ce qui est grand, Roi, Ministres, Palais, etc.

Croyez-moi, entretemps, mon cher et ami De Bast.

Votre tout dévoué serviteur,
(Signé) PISSON.

On trouve, dans le procès-verbal de la séance du 13 décembre 1820 de la 4e classe de l'Institut royal néerlandais, l'éloge funèbre de Pisson par le secrétaire Jacques de Vos (*Verslag van de derde openbare vergadering der vierde klasse van het Koninklijk Nederlandsch Instituut* ... 13en *december* 1820, pp. 41-45).

On y lit notamment :

« De Stad Gent vooral heeft vele harer verfraaijingen aan hem te danken. Het is aan hem dat zij hare schoone kaaijen, bruggen en verscheidene poorten verschuldigd is; menigvuldige groote gebouwen zijn door hem gemaakt en verbeterd, terwijl zijne eigen woning als een voorbeeld van smaak mag genoemd worden. »

(V) « M. Pisson aimait et respectait l'art, disons mieux, la science qu'il cultivait avec distinction; il fut toujours dévoré de cette noble ambition qu'il est permis à un artiste d'avoir, lorsqu'il a la conscience de son talent, celle d'attacher son nom à la construction de quelque monument qui eut pu l'illustrer : mais pendant tout le règne de celui qui projeta et exécuta un si grand nombre d'édifices pour la capitale de son empire, qui même en avait promis quelques-uns à la ville de Gand, il ne fut permis à notre architecte que de renverser l'économie intérieure de l'hôtel de ville, entreprise qui ne fut pas d'une conception ni d'une exécution heureuses, d'élever le projet en bois de ce qu'il était convenu d'appeler une colonne départementale, et de construire des aubettes pour plusieurs portes de Gand.

» Nous ne croyons pas offenser la mémoire de M. Pisson en disant qu'il

avait pris part, sous le voile de l'anonyme, aux concours publics pour la construction projetée de plusieurs monuments publics sous l'administration de Napoléon ; il a également concouru pour l'érection du monument de Waterloo ; de la salle de spectacle à Liége, et même des aubettes et du grillage qui devaient décorer l'entrée de l'Allée-verte hors de la porte de Laeken, à Bruxelles, et nulle part, ses projets, quel qu'ait pu être leur mérite ou peut-être même leur supériorité, n'ont été et ne pouvaient être admis, parce que les frais de construction dépassaient outre mesure les sommes que l'Administration avait votées et fixées et dont le Gouvernement avait approuvé le montant. »

Messager des sciences et des arts, 1825, pp. 417-418.

(VI) Ce monument, dû au sculpteur brugeois Calloigne, est placé actuellement à l'entrée de l'église de Mariakerke, à droite, près de la chapelle des fonts baptismaux, tandis que la pierre tombale de Pisson et de sa femme se trouve au cimetière, devant l'entrée latérale Nord de l'église.

Terminé dès 1826, il ne fut solennellement inauguré par la Société royale des beaux-arts et de littérature, que le 31 octobre 1828 ; voir la *Gazette van Gend* du 30 octobre 1828. Le monument, très froid d'aspect, se compose d'un groupe de marbre blanc symbolisant *la Foi consolant le génie de l'Architecture*, posé sur un grand socle de marbre noir veiné, sur lequel se lit l'inscription suivante, due vraisemblablement à N. Cornelissen, rédacteur attiré, à cette époque, de toutes les inscriptions de ce genre :

D. O. M.

ET PIAE MEMORIAE
JOANNIS BAPT. PISSON ARCHITECTI GAND.
ET JOANNAE FRANC. VAN MELLE CONJUGUM
QUORUM ALTER OB. IX DEC. MDCCCXVIII, AET. AN. LV
ALTERA XXV JUN. MDCCCXVIII, AET. AN. LXIV.
MON. POS. SOC. REG. BONAR. ART. ET LIT. GAND.
AN. MDCCCXXVI.

VI.

Le portrait d'Isabelle de Portugal, au Louvre.

Mr **G. Hulin**. Le portrait dont je vais vous entretenir, Messieurs, se trouve depuis longtemps au Louvre. Il y était traditionnellement désigné comme représentant la reine Isabeau de Bavière. C'est sous ce nom que le cite encore Paul Mantz, dans son intéressante histoire de « La peinture française du IXe siècle à la fin du XVIe ».

Cependant, depuis quelque temps déjà, on s'est aperçu que cette attribution est démentie par le costume que porte la dame, si l'on considère qu'elle y paraît une toute jeune femme. La haute coiffure, ainsi que la forme du corsage nous fixent l'époque : aux environs de 1430-1440. Isabeau de Bavière était alors sexagénaire et à la fin de ses jours.

La direction du Louvre a donc sagement débaptisé le portrait, renseigné maintenant comme étant celui d'une dame inconnue.

Vous allez voir que la mesure était pourtant trop radicale, et que l'ancienne désignation avait quelque chose de bon ; c'est bien d'une *Isabeau* qu'il s'agit, non *de Bavière*, mais *de Portugal*.

Précédemment déjà, il m'avait paru que le visage ne m'était pas inconnu.

J'ai eu à étudier récemment, pour l'*Inventaire archéologique* les portraits des comtes et des comtesses de Flandre, qui se trouvent ici au Musée de Gand, et qui sont des copies médiocres, mais non des œuvres de fantaisie ; m'étant occupé de rechercher les originaux de ces portraits, j'ai été frappé, en visitant, il y a un mois, la salle du Louvre où se trouve le tableau en question, de voir qu'il correspond exactement — pour autant que j'en puis juger de mémoire (car comme pour plusieurs autres œuvres intéressantes de la même salle, je n'ai pu en trouver une photographie) — au petit portrait d'Isabelle de Portugal, qui fait face à celui de son époux Philippe le Bon, au Musée de Gand.

Peut-être le tableau du Louvre portait-il au dos une inscription ancienne : « *Dame Isabeau* », ? ou bien pareille mention figurait-elle dans quelque ancien catalogue ? — A Paris, Dame Isabeau ne pouvait être qu'Isabeau de Bavière.

De pareilles métamorphoses sont fréquentes. C'est ainsi que deux portraits de notre *Viglius d'Aytta* figurent dans des musées d'Italie et y sont devenus des portraits de « *Zwinglius* ». On a fait là-bas du très orthodoxe prévôt de St-Bavon, un hérétique fameux ! (*Rires*).

C'est ainsi encore qu'un portrait de *Philibert le Beau*, époux de Marguerite d'Autriche, au Prado, s'y appelle *Philippe le Beau*. En Angleterre surtout, les portraits sont fréquemment *naturalisés*. Il n'est donc pas surprenant qu'Isabelle de Portugal soit devenue Isabeau de Bavière.

Le petit portrait est intéressant et joli. La duchesse y est peinte en buste, de trois quarts droite. Vu la jeunesse du modèle, il doit dater d'une époque peu postérieure à son mariage.

On sait que son portrait avait été fait au Portugal même, par Johannes van Eyck qui l'avait envoyé à Philippe le Bon. Mais, je me hâte de dire que celui-là n'a rien de commun avec la peinture du Louvre. Cette dernière est due probablement à l'un des peintres de la cour de Philippe le Bon. Au Louvre, il est désigné comme appartenant à l'école française. Je n'en vois pas bien la raison ; aucune présomption historique ne tend d'ailleurs à le faire croire : Philippe le Bon, pendant les années qui suivirent son mariage ne résidait guère en France, mais bien plutôt à Bruges, à Lille, à Bruxelles, etc. Il était entouré de peintres originaires des Pays-Bas.

Ceci me suggère une remarque qui ne se rattache qu'indirectement à mon sujet. Lors du dernier remaniement des salles du Louvre, la direction a eu l'heureuse idée de consacrer plus de place à l'ancienne école française. C'est un progrès dont il faut la féliciter et, espérons le, *un commencement*. Il y a désormais une salle consacrée aux peintres français du XVe siècle et de la

première moitié du XVIe. Seulement il y aurait à faire, parmi les tableaux qui sont exposés, une distinction qui serait utile aux personnes désireuses de comprendre la peinture française de cette époque.

Parmi les tableaux catalogués comme étant de l'école française, un certain nombre sont des œuvres d'artistes des Pays-Bas, travaillant en France, mais qui y sont arrivés comme maîtres tout formés, et même souvent déjà renommés. Il ne faut pas confondre ceux-ci avec les artistes purement français soit de naissance, soit au moins de formation.

Je cite des exemples : *Hennequin Bondolf*, le peintre de Charles V, était un Brugeois; *André Beauneveu*, un Hennuyer déjà célèbre dans son pays; *Jehan Malouel*, un Gueldrois; *Henri Bellechose*, un Brabançon, etc.

Il en est tout autrement de *Jehan Fouquet*, de *Jehan Perréal de Paris*, de *Jehan Bourdichon*. Ceux-ci sont des Français pur-sang.

Les premiers peuvent, si l'on veut, être appelés *franco-flamands*, parce que tout artiste subit l'influence du milieu où il travaille : Antoine van Dyck lui-même a modifié son style en Angleterre. On pourrait de même, *exactement au même titre*, appeler le *Rosso* et le *Primatice* des artistes franco-italiens, mais non des Français.

La confusion contre laquelle je viens de mettre en garde, est, je pense, l'une des causes qui font que, si souvent en France, on est dérouté en présence d'un tableau vraiment français ; on ne lui reconnaît pas de parenté avec ceux du Louvre qu'on croit typiques ; on méconnait alors tout juste l'œuvre réellement autochthone. (*Applaudissements*).

La séance est levée à 10 h. 30 du soir.

Séance extraordinaire des membres effectifs du 20 octobre 1903.

—

Buitengewone zitting der werkende leden van 20n October 1903.

—

Présents : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président ; V. van der Haeghen, vice-président ; P. Bergmans, secrétaire ; R. Schoorman, trésorier ; A. Dutry, A. Heins, A. Van Werveke, conseillers ; et MM. E. Coppieters Stochove, A. Diegerick, P. Fredericq, F. Scribe, A. Siffer, V. Willem et L. Willems, membres.

La séance est ouverte à 5 1/2 heures dans la salle de la bibliothèque de la société, à la Bibliothèque de l'Université.

MM. Jos. Casier, Pr. Claeys, Coomans (frère Mathias), et H. Pirenne s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Mr le Président annonce que MM. E. Dubois et Ch. Gilleman, qui ont été récemment promus aux fonctions de directeur de l'Institut supérieur de commerce, à Anvers, et de préfet des études de l'Athénée royal d'Ostende, se sont vus dans l'obligation de renoncer à leurs fonctions de secrétaire et de bibliothécaire de la société. Il est décidé à l'unanimité d'adresser à ces confrères une lettre de félicitations, qui contiendra à la fois l'expression des regrets que cause leur départ et des remercîments qui leur sont dûs pour le dévoûment avec lequel ils ont rempli leur charge.

On procède ensuite au remplacement de MM. Dubois et

Gilleman. Sont élus : secrétaire, Mr Albert Dutry; bibliothécaire, Mr Alphonse Diegerick. Aux applaudissements de l'assemblée, ces membres déclarent accepter la mission qui leur est confiée.

Mr E. Coppieters Stochove est élu conseiller en remplacement de Mr A. Dutry.

MM. Modeste De Noyette, architecte, Ernest Serdobbel, avocat, et Raphael Vanden Berghe, 1er sous-bibliothécaire de l'Université, sont nommés membres effectifs de la société, et MM. Louis de l'Arbre, à Renaix, et Henri De Marez, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

Sur la proposition de Mr le Président, il est décidé d'organiser, le dimanche 20 décembre, une séance extraordinaire, à laquelle seraient convoqués des délégués des sociétés archéologiques et des commissions des musées archéologiques des diverses villes de la province de la Flandre orientale. Le programme comportera, outre une réception au nouveau local à la Halle aux draps et une visite des musées archéologiques et de quelques monuments, une assemblée générale à l'ordre du jour de laquelle figureraient les points suivants :

1° Rapports sur les divers musées archéologiques de la province et sur les richesses archéologiques (monuments, etc.) de chaque région ;

2° Projet d'une Fédération des sociétés historiques et archéologiques de la Flandre orientale.

Sur la proposition du Comité, il est également décidé d'organiser des visites méthodiques des principaux monuments de Gand, qui se succéderaient de quinzaine en quinzaine, le dimanche matin, et auxquelles seraient invités les membres de la société et leur famille.

Mr **Paul Fredericq**. Pendant nos vacances s'est présentée la question du mur de clôture à élever le long du potager de la Biloque. On se rappellera qu'au Conseil communal, Mr De Muynck a protesté déjà, comme notre Société, et en invoquant notre avis, contre ce mur malencontreux qui va masquer en grande partie la vue du pignon célèbre en briques de l'Hospice des vieillards. Mr le bourgmestre Braun avait répondu à Mr De Muynck que la Commission des hospices tiendrait probablement compte des observations présentées et remplacerait le mur par un grillage. Les archéologues tranquillisés crurent avoir obtenu gain de cause. Le mur a été adjugé et est en train de s'élever, malgré une lettre de vives protestations publiée dans la *Flandre libérale* et plusieurs articles du *Volksbelang*. Mr Fredericq a fait de pressantes instances auprès des membres de la Commission des Hospices, et ceux-ci lui ont laissé entrevoir l'espoir de déboucher la vue du pignon de la Biloque au printemps prochain, si l'Université consent à fournir la grille. Il y en a une de disponible, paraît-il. Espérons qu'on pourra réparer ainsi plus tard le mal causé par ce petit acte de vandalisme incompréhensible, consistant à empêcher de voir un monument célèbre, qu'on a pu librement et gratuitement admirer pendant des siècles, alors qu'on dépense, utilement d'ailleurs, à d'autres endroits de la ville de Gand, des millions à seule fin de dégager d'autres monuments, dont la vue était masquée depuis des siècles.

Mr **Fredericq** apporte, par contre, une bonne nouvelle. La Ville vient de signer un compromis provisoire pour l'acquisition de la Cour St-Georges. Ce joyau architectural est donc définitivement sauvé, grâce surtout aux efforts persévérants, poursuivis pendant des années par notre confrère Mr Lacquet.

Mr **P. Bergmans** signale l'état dans lequel se trouve le banc de justice de Mooreghem, sur lequel l'attention de la Société avait déjà été attirée (1). Actuellement, suivant une com-

(1) *Bulletin*, 1900, pp. 274-276 et 297-301.

munication de Mr Varlez, son état est déplorable; la pierre de taille qui recouvre la partie supérieure du banc est concassée en petits fragments; le banc lui-même, privé de son revêtement, se désagrège, et, si l'on ne prend pas de mesures à bref délai, l'occupant du champ labourera un jour à l'endroit où se trouve encore aujourd'hui le banc de justice.

Le bureau se chargera de faire une démarche pour assurer la conservation de cet intéressant petit monument.

Après un échange de vues sur diverses questions archéologiques qui feront l'objet de discussions ultérieures, la séance est levée à 7 heures du soir.

—

Correspondance.

Mr le Président de la Commission royale des monuments a adressé à la Société le document suivant, avec prière de bien vouloir l'insérer au Bulletin :

COMMISSION ROYALE
DES MONUMENTS.

—

Nous nous félicitons des excellents et multiples rapports que nous entretenons avec nos membres correspondants. Nous sommes heureux de reconnaître l'empressement avec lequel ces savants collaborateurs répondent à notre appel en toute circonstance. Nous leur en adressons tous nos remerciements. Notre reconnaissance n'est pas moins due à MM. les Ministres de l'Agriculture et de la Justice ainsi qu'à leurs représentants au sein de cette assemblée, dont l'active intervention facilite beaucoup le service important qui nous est confié.

Dans l'accomplissement de celui-ci, nous avons rencontré, cette année, plus que la critique nécessaire au bon fonctionnement d'une institution telle que la nôtre.

Nous citerons, pour mémoire, nos relations épistolaires avec la Société nationale pour la protection des sites et des monuments en Belgique. Nous croyons n'avoir point à y revenir, puisque nous avons eu soin, dès le 8 mars dernier, de soumettre, sans commentaire, toute cette correspondance au jugement du public.

Des erreurs manifestes se sont produites au sujet de nos relations avec les Comités provinciaux de nos correspondants, tant dans l'assemblée solennelle et publique en date du 8 février 1903 de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand qu'à la Chambre des Représentants en séance du 8 juillet dernier. Ces erreurs ont trouvé un écho affaibli dans la Revue de l'Art chrétien (1).

Nous n'avons pas ici à nous y arrêter plus qu'il ne faut. Nous serions tout prêts à aider le Gouvernement à modifier l'arrêté royal organique de notre institution, en date du 7 janvier 1835, et notre règlement d'ordre approuvé par arrêté royal du 30 juin 1862, si cela était reconnu nécessaire. Mais nous avons le droit et le devoir de faire remarquer que l'interprétation donnée à ces arrêtés depuis 1897, par notre Président, avec l'approbation du Gouvernement, de l'unanimité de nos membres et, nous osons le dire, de tous nos Comités provinciaux, répond d'avance aux critiques formulées.

La Commission royale, nous n'avons cessé de le répéter par voie de circulaire et dans nos assemblées générales, provoque les avis des Comités provinciaux, autant qu'elle le peut, sur les affaires qui lui sont soumises.

Elle considère qu'un dossier est complet quand il renferme le rapport des correspondants de la région.

Chaque fois que le dossier est transmis à l'un des Départements compétents, il renferme, avec l'avis du Comité provincial quand il nous est parvenu, la confirmation de celui-ci par la Commission royale ou l'avis différent de cette dernière. Messieurs les Ministres de la Justice et des Beaux-Arts ont ainsi toutes les pièces sous les yeux. Quant à vouloir que les Comités provinciaux aient non-seulement comme aujourd'hui, le droit de critiquer les plans et les projets qu'on leur soumet mais, comme le voudrait Mr Verhaegen, celui " d'ordonner des modifications aux plans, des recherches et des études nouvelles „ (2), notre honorable collègue perd de vue qu'en toute organisation il faut une hiérarchie. Qui empêche les Comités provinciaux de proposer à la Commission centrale d'accord avec l'auteur des plans, des modifications, de faire des recherches, des études ? Mr Verhaegen oublie en outre que la Commission centrale se trouve composée non pas seulement de membres résidant à Bruxelles, mais aussi d'artistes de toutes les régions de la Belgique.

Sur treize membres dont se compose à cette heure notre Collège, la

---

(1) *Revue de l'Art chrétien,* 5e livraison, septembre 1903, p. 418, 419.

(1) *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand,* 11e année, 1903, p. 96.

majorité, sept, représentent les principaux centres artistiques de la Belgique; un, Liége; un, Gand; deux, Louvain; deux, Anvers; un, Bruges. Avant la mort du regretté Albert De Vriendt, la majorité de non résidents à Bruxelles était de huit sur treize, la ville d'Anvers étant alors représentée par trois.

Il appartient au Gouvernement seul soit d'augmenter le nombre des membres de la Commission centrale, ce que nous ne proposons point, soit de modifier, dans le sens où il le voudra, la majorité de notre Collège. Nous ne le proposons pas non plus, convaincus que les faits répondent, mieux que des considérations théoriques, à des critiques hasardées.

Algemeene vergadering van 12 November 1903.

—

Assemblée générale du 12 novembre 1903.

—

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Rapport sur le congrès archéologique de Dinant (Chanoine Van den Gheyn).

III. L'exposition de dinanderies (J. Maertens).

IV. L'âge des consoles du lavacrum de l'abbaye St-Bavon (L. Maeterlinck).

V. Le doyen Liévin Pyn a-t-il trahi ses concitoyens ? (1536-1539) (V. Van der Haeghen).

VI. Correspondance de Liévin Ammonius, chartreux gantois (A. Roersch).

VII. Rentier de la famille Van der Zickelen à Seevergem (H. Balieus).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir.

Sont présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président ; G. Hulin et V. Van der Haeghen, vice-présidents; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires; R. Schoorman, trésorier; A. Diegerick, bibliothécaire; A. Heins, conseiller ; et MM. H. Balieus; Berten ; A. Campers; Jos. Casier; G. Claeys Boúúaert ; b^on^ A. de Crombrugghe ; b^on^ de Kemmeter ; H. De Marez ; V. De Muynck; b^on^ de Pélichy ; J. De Smet; H. de Tracy; C. d'Hoy; J. Doutrelingne; J. Dutry-Van Loo; P. Fredericq; A. Gallet-Miry ; L. Janson ; Kervyn de Meerendré; L. Lievevrouw-Coopman;

L. Maeterlinck; H. Pirenne; Ed. Potjes; A. Prayon-Van Zuylen; A. Roersch; E. Sacré; F. Scribe; E. Serdobbel; A. Siffer; Fl. Van Bambeke; L. Van Biesbroeck; C. Van Thorenburg et F. Willems-Limnander.

Mr Van Werveke s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

I.

Communications.

Mr **le Président** fait connaître les nominations auxquelles ont procédé les membres effectifs dans leur séance du 20 octobre dernier (voir plus haut).

Il adresse des félicitations aux membres de la société, nommés ou promus dans l'ordre de Léopold depuis la dernière séance. Ce sont MM. O. de Meulenaere et N. de Pauw, promus commandeurs; V. De Brabandere, A. de la Kethulle de Ryhove, H. Leboucq, promus officiers; et bon A. de Crombrugghe, L. Nève; Ch. Servais et F. Van Ortroy, nommés chevaliers.

Que ces Messieurs veuillent bien recevoir ici l'expression de nos meilleures félicitations. (*Applaudissements.*)

—

Nous avions espéré pouvoir vous réunir pour la première fois ce mois-ci dans le nouveau local mis si gracieusement à notre disposition par l'administration communale. C'est même pour ce motif que nous avions retardé de quelques jours notre séance habituelle. Mais il nous faudra encore attendre. Nous espérons bien, toutefois, pouvoir l'inaugurer lors de notre réunion du mois de décembre.

A cette occasion, le Bureau a cru qu'il aurait peut-être été utile de jeter les bases d'une fédération des différents cercles archéologiques et des comités directeurs des musées existants dans la Flandre Orientale, et il les a invités à une réunion qui se tiendrait le dimanche 20 décembre prochain.

Nous avons, notamment, reçu l'adhésion de Mr le sénateur Raepsaet, président de la commission du musée d'Audenarde, de Mr l'avocat Moens, président de la Société d'archéologie d'Alost, de Mr Willemsen, président du Cercle archéologique de St-Nicolas, de Mr Den Dauw, président du Cercle archéologique de Renaix. Mr le Président de la commission du musée de Lokeren accepte en principe l'idée de la Fédération. Et nous espérons, enfin, obtenir également l'adhésion de Mr Blomme, le sympathique et distingué président du Cercle archéologique de Termonde.

Nous avons demandé à chacun de ces Messieurs de vouloir nous donner des renseignements sur les monuments et les curiosités de leur région. A ce seul point de vue, cette réunion offrirait déjà un bien grand intérêt. Mais, nous espérons, en outre, établir des relations cordiales, nécessaires et définitives entre toutes ces sociétés et la nôtre.

Inutile, je pense, de vous demander, Messieurs, de vouloir, par votre présence à cette réunion extraordinaire, nous aider à réaliser cette œuvre bonne et utile à tant de points de vue.

—

Mr A. Diegerick, en entrant en fonctions comme bibliothécaire, a bien voulu offrir à la Société un exemplaire des ouvrages intitulés : *Ypriana. Notices, études, notes et documents sur Ypres*, par A. Vandenpeereboom; — *Essai de numismatique Yproise*, par le même, plus une collection de 62 brochures relatives à diverses questions d'art et d'archéologie.

Nous remercions vivement le généreux donateur. Ces ouvrages seront déposés à la bibliothèque de la Société. (*Applaudissements.*)

—

On avait exprimé le désir de recommencer à Gand, de manière méthodique, les visites archéologiques aux différents monuments de la ville.

Notre Société, comme le Phénix, renaît parfois de ses cendres, c'est à dire que des membres nouveaux viennent s'ajouter

aux anciens et que les visites que nous avons déjà faites, doivent être recommencées pour les derniers venus.

Nous avons donc décidé de faire, de quinze en quinze jours, autant que faire se pourra, des visites aux différents monuments de la ville. Ces visites se feront le dimanche matin.

La première sera celle de la cathédrale de St-Bavon, et aura lieu le dimanche 22 novembre, de midi à 1 heure.

A la suite d'une motion faite à la dernière séance des membres effectifs, au sujet de l'état de délabrement du banc de justice de Mooregem, je me suis rencontré avec Mr le Baron Kervyn de Volkaersbeke, propriétaire de l'intéressant petit monument, chez Mr le sénateur Raepsaet, bourgmestre d'Audenarde, et j'ai le plaisir de vous annoncer que la restauration du monument est chose décidée; elle a été confiée à Mr l'architecte Ernest Van Hamme, et se fera avec tout le tact et toute la prudence nécessaires.

—

Mr **Prayon-van Zuylen**. Vous vous souviendrez, Messieurs, qu'il y a quelques mois, notre honorable confrère, Mr P. Fredericq, a demandé votre concours pour sauver les vieux arbres du Jardin botanique. Ce concours a été accordé et un plein succès a couronné nos démarches.

A mon tour je viens solliciter votre intervention en faveur d'autres plantations qui ne sont pas aussi vénérables que celles du Jardin botanique, mais qui méritent pourtant qu'on s'y intéresse; je veux parler du Jardin zoologique.

Vous n'ignorez pas qu'il est très sérieusement question de supprimer ce jardin et de le transformer en terrain à bâtir. On annonce même qu'il sera fermé à partir du 1r janvier prochain.

Je n'hésite pas à dire que ce serait là un malheur, et ce au triple point de vue de l'hygiène, de l'esthétique et des traditions locales.

On a dit avec raison que les parcs sont les poumons des villes. C'est pourquoi, de tous côtés, on s'efforce maintenant d'en créer. C'est bien le moins, me paraît-il, de conserver ceux que nous

avons. D'autant plus que la ville de Gand, en comparaison d'autres localités de même importance, n'est pas trop bien partagée sous ce rapport. Nous n'avons ici que le parc de la Citadelle qui n'est pas bien vaste pour une population de 160,000 âmes — 200,000 avec les faubourgs —, et dont la position est du reste assez excentrique ; nous avons le Jardin botanique qui va être réduit aux proportions d'un simple square; le Casino, grand comme un mouchoir de poche, et, enfin, le Jardin zoologique dont l'étendue est, je crois, d'environ cinq hectares.

Sans parler de capitales comme Bruxelles ou La Haye, dans notre pays, la ville de Liége, par exemple, est bien plus riche que nous en jardins, et, à l'étranger, pour prendre un point de comparaison connu, la ville de Dusseldorf, où beaucoup d'entre nous sont allés visiter la récente exposition, est agrémentée d'un ensemble de parcs et de jardins publics absolument remarquable. Dusseldorf est cependant une ville notablement moins importante que l'agglomération gantoise. Elle ne compte que 169,000 habitants.

Au point de vue esthétique, je ne dois pas insister. Il est, évidemment, plus esthétique d'avoir des arbres, de la verdure et des parterres fleuris plutôt que des rues tracées au cordeau et bordées des constructions que vous connaissez.

Au point de vue de notre histoire locale, s'il est vrai que le Jardin zoologique n'a été témoin d'aucun événement dramatique ou considérable qui puisse marquer dans nos annales, il n'en est pas moins certain que, depuis cinquante ans, ce jardin a été étroitement lié à la vie intime de la bourgeoisie gantoise. Il en est peu d'entre nous, je pense, qui en y songeant, ne se souviennent, avec émotion, des meilleures années de leur enfance, de leur jeunesse et même de leur âge mûr.

Je me demande donc, Messieurs, s'il n'y a rien à faire pour prévenir cette catastrophe.

Il est incontestable que la question présente certaines difficultés. Le Jardin zoologique n'est pas une propriété publique comme le Jardin botanique. C'est une propriété particulière, et

la société qui le possède peut en faire ce qu'elle veut, absolument comme le propriétaire d'une maison ancienne peut la démolir ou la mutiler, ainsi que nous l'avons vu faire récemment, rue de Bruges.

Mais j'estime qu'il appartient aux pouvoirs publics d'intervenir financièrement pour empêcher un acte de vandalisme. Et, spécialement, en ce qui concerne le Jardin zoologique, ils pourraient peut-être, soit faire l'acquisition du Jardin pour le transformer en un parc public, soit s'entendre avec la société pour lui permettre, moyennant un subside annuel, de maintenir l'état de choses actuel, à charge, au besoin, d'admettre gratuitement le public à certains jours et à certaines heures.

Je vous demande, Messieurs de charger notre comité d'examiner ce que nous pourrions faire pour arriver à ce résultat et empêcher la destruction du plus beau de nos jardins.

Mr **le Président**. En insérant dans notre Bulletin les paroles que vient de prononcer Mr Prayon, nous donnerons à sa motion une publicité suffisante. Et, puisque nous avons le plaisir de trouver ici, dans notre réunion de ce soir, plusieurs conseillers communaux, parmi lesquels nous sommes particulièrement heureux d'en revoir un que la maladie a retenu pendant quelques mois, nous avons la conviction que, si les arguments développés par Mr Prayon leur paraissent suffisants, ils porteront sur cette question toute leur bienveillante attention.

—

Ballotteering van buitengewone leden. — Ballottage de membres honoraires.

MM. Léon Preud'homme, professeur à l'Athénée, chargé de cours à l'Université, à Gand; Bcn M. vander Brugghen, Ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, à Bruxelles; Paul Verenghen, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

—

II.

Rapport sur le Congrès archéologique de Dinant.

Mr **le Président**. Je crois, Messieurs, répondre à votre attente en renonçant à vous présenter ce soir le rapport sur le congrès archéologique de Dinant et à laisser la parole à M. Maertens chargé de vous entretenir de l'exposition de dinanderies. De cette façon, nous disposerons, je l'espère, du temps nécessaire à la discussion de l'important objet porté sous le n° IV de l'ordre du jour.

—

III.

L'exposition de dinanderies.

(Dinant, août-octobre 1903).

Mr **J. Maertens**. Messieurs, en venant vous donner ce soir un court aperçu de ce que fut l'exposition de dinanderies, je ne parlerai ni de l'histoire de Dinant, ni de l'origine de son industrie, car ces points ont déjà été traités, bien mieux que je ne pourrais le faire, dans l'intéressant ouvrage de notre collègue, Mr H. Pirenne, *Dinant et l'industrie du cuivre au moyen âge.*

Vous connaissez tous le site enchanteur qui fait de Dinant une des villes les plus pittoresques des bords de la Meuse. Ce cadre charmant était désigné pour contenir les admirables chefs-d'œuvre, accumulés pour la circonstance dans les diverses salles de l'hôtel de ville. Je vous dirai d'abord, que le but principal, but louable avant tout, était de faire renaître le travail du cuivre à Dinant Ce but a été atteint, Messieurs, car à partir du mois d'octobre, un atelier de batteur et de fondeur a été adjoint à l'école professionnelle de Dinant. De plus, un Musée est en voie de formation; puisse-t-il ravir à l'étranger les beautés de notre passé, dont malheureusement trop de spécimens ont déjà disparu.

L'exposition était placée sous le haut patronage de son Altesse Royale Monseigneur le Prince Albert de Belgique, et avait l'appui du gouvernement et de la province. Sous de tels auspices elle devait réussir, mais le succès dépassa même de loin les espérances, puisque le nombre des entrées atteignit le chiffre de quarante-cinq mille. Résultat surprenant pour une exposition de ce genre, résultat faisant bien augurer du développement du goût artistique en Belgique. Elle fut inaugurée le 2 août par Mr Francotte, Ministre de l'Industrie et du Travail, et par Mr Verlant, représentant le Ministre des Beaux Arts, empêché; la fermeture était fixée au 30 septembre, mais elle fut retardée jusqu'au 12 octobre. Ce qui contribua principalement au succès de l'exposition, ce fut l'empressement que l'on montra à vouloir y participer : les adhésions arrivèrent en si grande quantité que l'on recueillit plus de trois mille objets, appartenant à 467 exposants.

Comme l'exposition était internationale, il en arriva de Paris, du Limbourg hollandais, de Strasbourg, La Haye, Amiens, etc.; nous eumes même de magnifiques reproductions de la célèbre collection d'aquamaniles du Musée de Copenhague.

Avant de pénétrer dans les locaux, arrêtons-nous un instant aux belles reconstitutions formant l'entrée de l'exposition, dues à Mr l'architecte Pequet de Dinant. Au centre, s'élève la tour massive de l'ancienne Régence; à droite et à gauche, d'anciennes habitations du XVIme siècle ainsi qu'une ancienne auberge, *Au repos des Batteurs*, dont les habitants avaient revêtu des costumes rappelant cette époque. L'ensemble fut trouvé si intéressant, qu'il a été acheté pour servir d'annexe au palais de l'*Art ancien au pays de Liége*, à l'exposition internationale de Liége en 1905.

La première et seconde salle pourraient être nommées les salles des reproductions; nous y remarquons le célèbre chandelier de Milan du XIIIe siècle, pièce remarquable entre toutes, par le fouillis et le fini de son exécution. Au pied de ce Prince du travail, plusieurs fonts baptismaux, dont celui de St-Barthé-

lémy de Liége est le plus important. Tout autour, d'admirables et colossaux mortiers; aux murs est suspendue une collection variée de plats repoussés. Dans le petit salon contigu, Mr Pierloot de Dinant avait exposé une charmante petite collection de portraits à l'encre de Chine, représentant de vieux « copères », évoquant les types des Teniers et des Breughel.

Les salles 4 et 5 renfermaient des dinanderies modernes travaillées sous l'habile direction du Baron del Marmol; outre la représentation de la légende de St-Hubert, on y voit la reproduction, considérablement agrandie, de toutes les monnaies dinantaises et des principaux sceaux de la ville.

En entrant dans la salle 6, nous apercevons mis en évidence, le célèbre antependium de l'église Saint-Michel de Gand, pièce rare et dont il n'y avait qu'un seul spécimen. Dans des armoires, le long des murs, des objets religieux et toute une série de bassinoires. Au milieu de la salle, de grandes vitrines, où se trouvaient rassemblés tous les objets de menue dimension, tels que sonnettes, figurines, chandeliers minuscules, dont plusieurs avaient à peine 6 centimètres de hauteur, coffrets, etc.

Nous voici maintenant à la salle 7, le vrai joyau de l'exposition. C'est ici que sont rangés les chefs-d'œuvre enlevés pour quelque temps à nos cathédrales; c'est ici que nous voyons le résultat du travail de ces anciens artisans qui ont su donner à un métal commun une valeur considérable, en créant ces œuvres dont les lignes pures font notre admiration.

L'ensemble est superbe; aucun musée d'Europe ne pourrait nous en montrer un pareil. A citer hors pair le célèbre tabernacle de Bocholt, de la seconde moitié du XVme siècle, seul exemplaire connu; les fonts baptismaux de Montaigu datant de 1610, et de Zutphen, de 1527; la magnifique collection d'aigles lutrins dont le plus beau est celui du trésor de Tongres. Le lutrin du XVme siècle de la collégiale d'Andenne se distingue par cette particularité que l'aigle est remplacé par un griffon; c'est également le seul spécimen connu. Je ne vous énumérerai pas tous les admirables chandeliers, les plats multiples, les cloches, les

lanternes, les cages, les ustensiles divers, les rafraîchissoirs, les mortiers, les statuettes, etc; les amateurs feuilletteront fructueusement le catalogue de l'exposition que je me permettrai d'offrir à la bibliothèque de notre Société. Je dois cependant mentionner les deux magnifiques anges thuriféraires en cuivre repoussé du XIIme siècle, appartenant à l'église de Saint-Servais à Maestricht, ainsi que les pièces curieuses et primitives du moyen-âge, tels que cerfs, chiens, etc. faisant offices de chandeliers et appartenant à MM. Henry d'Allemagne, de Paris et Van Hooff, de Lokeren. Dans une autre vitrine, le chandelier, du XIIIme siècle, du couvent des Sœurs noires de Bruges.

Chandelier de l'église St-Nicolas, à Gand.

Au plafond, est rangée toute une collection de lustres; les murailles sont ornées de bassinoires, de plats, ressortant admirablement sur des tentures grenat.

En descendant le grand escalier, nous voyons, appendus aux murailles, plusieurs frottis de dalles en laiton gravé, documents prêtés par l'école Saint-Luc de Gand. Le pourtour de l'escalier est encore orné de chandeliers, de lutrins, de deux belles fontaines italiennes en bronze, de MM. de Somzée. De tout cela émergent deux grands chandeliers de 2 mètres 40 de haut, achetés

Exposition de dinanderies. — La grande salle.

à Anvers, en 1680, par l'église Saint-Nicolas de Gand. Comme terme d'escalier, on avait placé l'ange-lutrin, grandeur nature, du poids respectable de 900 kilos, fondu par Ignace De Cock, en 1695, pour l'église Notre-Dame à Courtrai.

Nous pénétrons maintenant dans la reproduction fidèle d'une ancienne cuisine, travail de patientes recherches, formant un ensemble qu'envierait plus d'une ménagère, et même plus d'un collectionneur. A la suite, une belle salle à manger où pas un accessoire n'a été oublié; signalons-y un tableau curieux, daté de 1698, nous donnant une vue précise de l'ancienne ville de Dinant. Nous arrivons enfin au magasin de dinanderies où sont rangés tous les ustensiles de ménage, tels que lanternes, cafetières, bouilloires, etc., tout ce que comportaient jadis nos anciennes batteries de cuisine.

Jetons un rapide coup d'œil à l'atelier de dinandier. Nous y voyons tout l'outillage du dernier batteur dinantais, Nicolas Alt, mort depuis peu seulement, et qu'un artiste manie devant nous, évoquant ainsi ce qu'était le travail primitif.

*
* *

Vous me demanderez maintenant, comment notre Flandre fut représentée à cette exposition; mais avant de répondre, j'ai un devoir de reconnaissance à remplir. Celui-ci m'est d'autant plus cher que je m'adresse aux différentes autorités de la ville de Gand, qui ont contribué à la réussite de l'entreprise. Aussi je m'empresse de remercier Sa Grandeur Monseigneur l'Evêque qui, avec sa bienveillance habituelle, a permis de dépouiller momentanément nos églises de nombreux chefs-d'œuvre ; de même la ville de Gand, représentée principalement par la Commission du Musée; enfin vous tous, Messieurs, qui avez bien voulu vous priver, pendant quelques semaines, des principaux objets de vos collections. Donc à vous tous, merci, tant en mon nom personnel, qu'au nom de Mr Le Boulengé, bourgmestre de Dinant et de Mr Destrée, de Bruxelles, secrétaire-général de l'exposition.

Voici, en finissant, un petit aperçu de notre participation.

Comme délégué pour la Flandre Orientale, j'ai recueilli en vue de l'exposition 268 objets, appartenant à 43 exposants; ces objets furent assurés pour la somme de 83,917 francs et envoyés à Dinant par la société de transport *La Continentale.* Parmi les objets principaux, signalons les deux grands chandeliers en cuivre fondu du XVIIme siècle, de la cathédrale Saint-Bavon, surpassant de loin les œuvres similaires; ainsi qu'une pièce peu connue, le reliquaire de saint Jean-Baptiste du XVIme siècle, formé en partie d'un superbe plat en argent repoussé et ciselé, soutenu par quatre anges en cuivre, revêtus de dalmatiques et dont les têtes et les mains sont en argent (il fut offert par le chanoine trésorier de Locquenghien, de Pamele, comme l'attestent les armoiries dont il est revêtu); les fameux chandeliers de chœur en cuivre battu, de l'année 1680, exposés par l'église Saint-Nicolas, ainsi que le non moins fameux antependium ou devant d'autel en laiton repoussé et ciselé, donné, en 1729, à l'église St-Michel par un membre de la famille des comtes d'Hane Steenhuyse. Le Musée nous confia deux pièces de premier ordre, un des célèbres bassins liturgiques du XIIme siècle trouvés à l'ancienne écluse des Braemgaeten, ainsi que l'une des trois mesures de capacité de la ville de Gand, revêtue d'une inscription et datée de 1281. Du grand Béguinage de Mont-St-Amand, vint le beau chandelier lutrin de la fin du XVme siècle, et du petit Béguinage de Gand, deux élégants chandeliers d'élévation du XVIme siècle, revêtus des marques du fondeur, le monogramme T.H. entre deux G couronnés. Il serait trop long de vous énumérer toutes les lampes, chandeliers, plats, bassins, etc., venant des églises d'Ertvelde, Evergem, Mont-St-Amand, St-Martin d'Akkergem, Sainte-Anne, Berlaer lez-Termonde, Renaix, etc; à signaler cependant le beau plat du XVIme siècle, appartenant à l'église de Ninove, et la belle croix en cuivre, rehaussée de cabochons, travail du XIVme siècle, de l'église de Vinderhaute. Parmi les objets des collections particulières, je citerai d'abord le curieux contingent envoyé par Mr Van Hooff, de Lokeren, où je relève une belle branche

gothique de la fin du XIVme siècle, un élégant porte-cierge du commencement du XVIme siècle, un bassin liturgique du XIIIme siècle et quelques spécimens du moyen-âge dont j'ai parlé plus haut. De mes collections, un coffret de mariage, daté 1625, ainsi qu'une clochette de carillon du XVIme siècle, du fondeur malinois Seijllaert, ornée de diverses inscriptions et de plusieurs scènes bibliques. De nombreux mortiers, plats, ustensiles de ménage, chandeliers, etc. de MM. De Beule, Gabriel Piers de Raveschot, H. de Tracy, Albert Dutry, chanoine Vanden Gheyn, chevalier Schellekens, de Termonde, etc ; des canons armoriés du XVIIe siècle de Mr Libert; un charmant bénitier Louis XV en cuivre repoussé et ciselé, rehaussé d'une plaque dorée représentant l'enfant Jésus, de la collection de Mr L. Maeterlinck; une lampe d'église, avec inscription et datée de 1650, de Mr Léon Chaubet; enfin quelques spécimens de cuivres flamands de MM. Harold Herry et Arthur Buysse; ce dernier a spécialement réuni chez lui une collection de plusieurs centaines d'objets typiques trouvés dans nos anciennes chaumières flamandes.

Un mot encore de Courtrai, dont j'avais également l'attribution, et qui nous a fourni, entre autres, le fameux ange porte-cierge-lutrin du XVIIe siècle appartenant à l'église Notre-Dame, ainsi qu'une cloche de 1412 et des chandeliers funéraires du XIVe siècle; le beau lutrin de l'église d'Avelghem du XVe siècle, ainsi que quelques pièces du Baron Joseph Béthune, du Musée, etc.

Comme membre de la Commission de patronage de l'art ancien au Pays de Liége, je me permets de faire un vœu, c'est de pouvoir compter sur le même élan de participation à l'exposition universelle et internationale de Liége en 1905, qui coïncidera avec le 75e anniversaire de notre indépendance nationale. J'ose espérer, dès à présent, que vous tiendrez tous à encourager cette grande manifestation nationale, en envoyant les plus belles pièces de vos collections à la section de l'art ancien, dont la séance solennelle d'installation s'est faite à Liége, le samedi 24 octobre dernier, sous la présidence de Mr Francotte, notre

Ministre de l'Industrie et du Travail. (*Applaudissements.*)

Mr **le Président**. Si Mr Maertens croit devoir nous remercier du service que nous lui aurions rendu, à notre tour nous devons lui adresser nos chaleureuses félicitations d'avoir, une fois de plus, consacré son temps et ses peines en vue de faire réussir aussi brillamment une œuvre qui intéresse tout les amis de l'art et de l'archéologie. (*Applaudissements.*)

—

IV.

L'âge des consoles du lavacrum de l'abbaye de St-Bavon (1).

Mr **L. Maeterlinck**. Messieurs. Je tiens à déclarer tout d'abord que mon seul but, en soulevant la question de l'âge des sculptures de la tour octogonale de l'abbaye de Saint-Bavon, c'est le désir de m'instruire. Une grande étiquette posée dans la salle nous apprend que cette construction date de 1177.

MM. Van Lokeren, le chevalier Marchal (2), de la Grange et L. Cloquet, nous disent formellement que l'ensemble architectural, sculptures comprises, date du XIIe siècle. Dans une fiche de notre *Inventaire archéologique*, due à la plume autorisée de notre confrère Joseph De Smet, celui-ci nous apprend que ces mascarons sont d'une autre époque que l'architecture et qu'ils doivent être reportés au XIVe siècle.

Dans ces conditions je crois être l'interprète d'un grand

---

(1) Afin de permettre aux membres de suivre la discusion sur ce point, le bureau avait fait distribuer aux assistants des reproductions de ces consoles, d'après des croquis de Mr A. Heins; ce sont les clichés que l'on retrouvera sur les pages suivantes.

(2) Chev. E. Marchal. *La sculpture et les chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie belge :* « Dans le baptistère ou chapelle de Saint-Macaire de la même abbaye, consacré en 1177 se trouvent huit têtes des plus caractéristiques.... Ces sculptures sont un rare et curieux spécimen de l'art de la Flandre à cette époque. »

nombre de nos confrères en demandant pour quelles raisons l'attribution première a été changée; car la fiche en question ne nous dit pas sur quels arguments on a cru devoir se baser dans cette circonstance.

Comme je le disais dernièrement dans la *Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre*, j'admets fort bien que la vérité d'aujourd'hui peut devenir l'erreur de demain; mais encore y a-t-il lieu de ne se prononcer qu'après avoir entendu le « pourquoi » d'une manière de voir nouvelle et non fondée jusqu'ici sur des preuves.

Mr **J. De Smet** Dès avant le moment où je fus appelé à rédiger pour notre Inventaire archéologique une fiche relative aux importantes consoles du lavacrum de l'abbaye de St-Bavon, mon impression, en examinant de très près ces sculptures, avait été qu'elles ne pouvaient pas remonter au XIIe siècle.

Je me hâte d'ajouter que je ne m'en suis pas tenu à cette impression et que, si j'ai assigné un âge beaucoup plus récent à ces sculptures, ce n'a été qu'après mûre réflexion et après m'être entouré de tous les renseignements nécessaires.

La façon la plus simple d'identifier l'âge d'une œuvre d'art, c'est naturellement la preuve écrite, le document. Seulement, dans l'espèce, comme presque toujours, ce moyen fait absolument défaut.

En effet, tout d'abord, je crois que la question de la date de la construction de cet édifice n'est pas parfaitement résolue. Ceux qui en ont parlé sont assez flottants.

Mais, je suppose que cette date ait été exactement établie et que le lavacrum ait été réellement terminé en 1179 ou 1180, il n'en résulterait pas que les sculptures qui s'y trouvent doivent remonter à la même époque, car rien n'empêche que d'anciennes pierres soient sculptées à nouveau ou que de nouvelles pierres soient introduites dans un édifice pour remédier aux injures du temps. Je pense que cela s'est fait dans tous les temps et à toutes les époques. Dans l'espèce, cela a-t-il eu lieu?

Il me semble que le style des pierres sculptées répond de

façon absolument péremptoire à cette question. Lorsque le style d'une œuvre est nettement caractérisé, il n'y a pas lieu d'hésiter et la preuve qui en résulte vaut tous les documents du monde. Si nous avions sous les yeux un tableau dont la manière rentre dans celle du Carrache, il n'entrera dans l'idée de personne de faire remonter cette peinture, par exemple, à l'époque de Botticelli, et n'importe quel écrit qui tendrait à nous y amener paraîtrait par le fait négligeable et sans valeur.

Il y a des cas dans lesquels l'évidence se montre d'elle-même et je crois que nous sommes en présence d'un cas de ce genre.

Vous avez déjà sous les yeux un dessin qui montre l'aspect de ces figures. J'ai ici, en outre, de l'une de ces figures, la jolie tête de femme souriante, un moulage très exact, sans aucune espèce de retouche, que je dois à l'obligeance de Mr Heins. Je vous prie d'examiner avec quelque attention la facture de ce morceau. Les yeux, la bouche, l'allure générale, la façon surtout dont la bouche et les yeux sont tirés, tout le mouvement du masque, indiquent le XIVe siècle. Dans tout le XIIe siècle on n'a rien fait de semblable, tandis qu'aux XIVe et XVe siècles les points de comparaison sont nombreux et frappants.

Au point de vue du costume, si nous examinons ce qu'a laissé le XIIe siècle, nous verrons qu'il n'y a aucune espèce de rapport possible. Là, le contraste est complet. Tandis que pour les premières années du XIVe siècle nous trouverons de nouveau des points de comparaison nombreux et frappants. Dans la grande plaque funéraire de la veuve de Wenemaer, par exemple, nous voyons une coiffure très semblable à celle de la figure dont vous avez ici le moulage. Je vous en montrerai d'autres en photographie et en projection.

Enfin, Messieurs, le raffinement, le mélange de réalisme et de maniérisme de ces sculptures contraste avec la manière rude, primitive, naïve, du XIIe siècle. Alors, même quand il y a intention satirique, le masque est impassible le vêtement est conventionnel.

Ce sont là, me semble-t-il, autant d'arguments contre lesquels il serait difficile de prévaloir mais qui ne peuvent résulter que de la comparaison avec des éléments certains, connus.

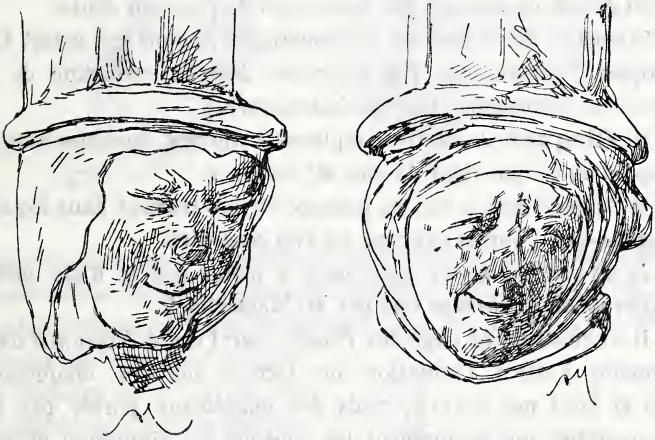

C'est pourquoi, pour être plus clair dans ma démonstration, j'ai apporté quelques photographies et je vais les mettre sous vos yeux à l'aide d'un appareil de projections.

Ces points de comparaison sont, pour le XIIe siècle, d'abord les sculptures provenant de l'abbaye elle-même. Elles comportent, dans le linteau de porte à deux faces dont les bas reliefs sont relatifs à la vie de saint Bavon, des figures de femme intéressantes au point de vue notamment de la coiffure, essentiellement différente de celle de la figure en question. Le style grave, naïf, simple, le faire conventionnel, le vêtement, tout contraste. Il en est de même dans tout ce que nous connaissons de la sculpture européenne, au même moment; en voici des exemples choisis dans les diverses écoles romanes. Une série d'autres projections vous

montrera la transformation de la manière et du type au XIIIe siècle. Du commencement du XIVe siècle, nous avons à Gand une très intéressante collection de têtes sculptées, qui rentrent absolument dans le sentiment de celles du lavacrum. Consoles anonymes au musée des ruines, sculptures de la Byloque, etc. A Ypres, les têtes sculptées de la salle échevinale offrent, avec plus de raffinement et de maniérisme, des analogies frappantes. Au point de vue du costume, des statues funéraires authentiquement datées ne laissent pas davantage de place au doute.

Je vous ai dit et montré les principales raisons qui m'ont fait adopter l'opinion que j'ai exprimée dans la rédaction de la fiche en discussion. (*Applaudissements.*)

Mr **Cloquet**. Je désire simplement ajouter quelques mots à l'appui de ce que vient de dire M^r De Smet.

Mr Maeterlinck a cité un passage de mes travaux dans lequel, semble-t-il, j'aurais exprimé un avis contraire.

Je ne l'ai fait qu'en apparence, à moins que je n'aie oublié entièrement le passage cité par Mr Maeterlinck.

Il s'agirait d'une page des *Etudes sur l'art à Tournai* dans laquelle j'attire l'attention du lecteur sur des chapiteaux qui ne sont pas ceux-ci, mais des chapiteaux portés par les colonnettes que soutiennent les consoles en discussion et qui, chacun le reconnaîtra, sont bien de la fin du XIIe siècle.

Si les figures des consoles interviennent, non pas dans mon texte, mais dans la vignette qui l'accompagne, c'est que je me suis servi d'un cliché de l'ouvrage de l'abbé De Bruyn dans lequel figurent, en même temps, les petites figures qui vous occupent en ce moment, mais dont que je ne me suis pas occupé alors.

Pour ma part, je suis convaincu que ces consoles sont du XIVe siècle. Je pense même que c'est déjà de l'art bien avancé pour le XIVe siècle et qu'on ne peut les faire remonter si haut que parce que cet art naturaliste se retrouve chez nous de très bonne heure.

Quoiqu'il en soit, je ne suis pas compétent quant à la sculp-

ture et j'en viens au côté architectural, où je me trouve plus à l'aise.

Je dois dire que les chapiteaux supérieurs offrent un caractère franchement roman, absolument opposé à celui des consoles. Je l'ai fait remarquer tantôt en passant, non pas à propos des chapiteaux supérieurs du lavacrum de l'abbaye de St-Bavon, qui ne figuraient pas dans les projections de Mr De Smet, mais à propos d'un chapiteau tout à fait analogue, qui portait un abaque très accusé. Je pense qu'on ne trouverait pas un encorbellement roman, qui ne soit surmonté de ce petit plateau supplémentaire qui s'appelle l'abaque.

Dans les consoles qui nous occupent, au contraire, nous voyons, à la place de l'abaque, une moulure en biseau faisant partie intégrante du corbeau à masque.

Cela n'est plus du roman, c'est de l'art plus avancé.

Je vous ai fait remarquer sur les projections tantôt, combien le fût octogonal, porté par nos figurines, jure avec celles-ci; je crois même que la pierre n'est pas de même nature.

Mr **J. De Smet**. Effectivement, ce n'est pas la même pierre. La partie supérieure est en pierre de Tournai, tandis que la partie inférieure est en pierre de Baelegem.

Le linteau de porte que j'ai montré tout à l'heure est également en pierre blanche. C'est même un fait curieux qui, je crois, n'avait jamais été signalé.

Mr **Cloquet**. Il me parait évident que la console est une pièce de rapport et le rapport a été fait assez brutalement.

Mr **Paul Bergmans**. A propos de ce que vient de dire Mr Cloquet, je tiens à vous faire part du résultat d'un examen auquel nous avons procédé dimanche dernier au lavacrum même, MM. Heins, Dierkens et moi.

Frappé de la disproportion évidente qu'il y avait entre l'âge de ces sculptures en pierre blanche, que je crois bien être du XIVe siècle, et l'âge du bâtiment dans lequel elles se trouvent, j'avais demandé à mes confrères d'aller faire, sur place, une enquête qui nous a permis d'acquérir l'intime conviction que les consoles étaient des pièces de remploi.

Mr Dierkens a détaché le crépi qui se trouve sur le mur et il a été, dès lors, très aisé de constater que les consoles en question n'avaient pu être placées au moment où l'on a construit le monument. Elles ont été visiblement introduites, en quelque sorte de force, dans l'appareil primitif.

Nous avons retrouvé, en effet, sous la couche de crépi, entre les assises de pierre de Tournai, un creux taillé très grossièrement et dans lequel ont été placées les consoles. Pour boucher les interstices vides sur les côtés du bloc sculpté, on a employé de petits morceaux de pierre de Tournai noyés dans du mortier.

Le fait de placer ces consoles de pareille façon, montre bien que ce sont là des pièces de remploi, car il serait illogique

d'attribuer au constructeur primitif un procédé aussi irrégulier.

Mr **A. Heins**. Une autre constatation que nous avons faite, c'est que la grande arcade, qui donne accès du lavacrum vers le cloître, a des chapiteaux romans avec des colonnes ayant encore leur diamètre et leur hauteur primitifs, et leur base à la hauteur du seuil du cloître même.

Il est probable que les colonnettes octogonales qui sont entre les têtes et les chapiteaux romans sont des morceaux de remploi provenant d'une autre partie du cloître roman, et qu'on les a coupées inégalement. En effet, elles sont de dimensions différentes : les unes ont 45 centimètres, les autres 60 centimètres. Elles n'ont pas été scellées dans la maçonnerie, mais placées contre celle-ci. On a introduit les têtes là où il y avait moyen de les placer, entre deux assises de l'appareil en pierre bleue.

Nous nous sommes demandé si les petites têtes en question n'ont pas été placées en remplacement de colonnes qui avaient eu probablement la même hauteur que les deux colonnes de l'entrée. C'est à dire que des colonnes comme celles de l'entrée auraient fait tout le tour de la chapelle.

Comme Mr De Smet vient de le dire tantôt, nous ne devons pas nous arrêter à un texte de Van Lokeren qui a passé très rapidement sur les figurines et qui parle surtout des chapiteaux,

Mr **P. Bergmans**. Je dois faire remarquer à ce sujet que si l'on veut bien relire avec attention le passage de l'*Histoire de l'abbaye de St-Bavon* relatif au lavacrum, on constatera que Van Lokeren n'attribue pas au XIIe siècle cette construction qu'il appelle « Baptistère ou chapelle de St-Macaire ». Au début, il rappelle qu'elle a été consacrée en 1179. Seulement, après avoir décrit avec soin le lavacrum, il ajoute : « Sans pouvoir « déterminer au juste l'époque de la construction de cet édicule, « son caractère pur roman nous fait croire qu'il peut avoir été « élevé par l'abbé Erembold, qui fut en fonctions depuis 998 « à 1017. » (p. 82).

Si donc on avait lu Van Lokeren jusqu'au bout, on aurait vu qu'il faisait remonter la construction à la fin du Xe siècle ou

au commencement du XIe siècle. Sans vouloir ni défendre, ni attaquer l'opinion de Van Lokeren, il est bon de noter ce point, puisqu'on lui a fait dire erronément qu'il attribuait le lavacrum au XIIe siècle. Quant aux sculptures, il ne dit pas un mot de la date qu'on peut leur assigner. Notons en passant, pour le lavacrum, que Schayes considère également comme plus vraisemblable la date du XIe siècle, dans son *Histoire de l'architecture en Belgique* (t. II, p. 133).

Ceci montre combien il faut être prudent dans les recherches archéologiques, et comme il importe de vérifier ses citations afin de ne pas faire dire à un auteur qu'un monument est du XIIe siècle alors qu'il a écrit qu'il est du Xe ou XIe siècle.

Mr **A. Heins**. Il y a quelques jours, étant au musée du Louvre à Paris, mon attention a été attirée sur des pièces de sculpture de grande importance pour nous en ce moment.

J'ai fait sur place des calques et des croquis, et je vais très rapidement vous indiquer au tableau le genre de coiffures qui enserre les têtes de femmes — les figures en question sont sculptées sur des tombeaux des XIIIe et XIVe siècles.

La guimpe entoure la figure, passe sous le menton et monte jusqu'à la bouche. Le voile retombe en plis sur le cou.

A partir de la fin du XIIIe et du commencement du XIVe siècle, c'est là une forme caractéristique et habituelle.

J'ai ici un dessin qui représente Blanche de Champagne (n° 94-1283); — une tête de marbre, française, de la première moitié du XIVe siècle (n° 100); — Marie d'Anjou; exactement la même coiffure (n° 96-1463). Voilà une différence de près de deux siècles.

A Gand même, il y a un spécimen de la coiffure caractéristique du milieu du XIIIe siècle. C'est à l'église St-Michel, une de ces sculptures, de rapport évidemment, qui se trouvent dans les petits porches latéraux. MM. Mortier et Van Assche n'ont pu me renseigner exactement sur leur provenance, quand je les ai étudiées. Le bonnet est arrondi sur la tête et à pans coupés. Viollet-le-Duc donne cette coiffure comme étant du milieu du

XIIIe siècle; elle aurait donc précédé celle que porte la tête de femme souriante du lavacrum.

Nous en avons encore une autre à Gand, du genre de cette dernière. Elle est sculptée sur une poutre trouvée dans la maison actuelle du Directeur du Conservatoire. C'est une tête de femme aux yeux excessivement bridés et qui a exactement la guimpe si caractéristique. Il y a aussi une tête d'homme, coiffé d'un bonnet rond enserrant la tête, avec les cheveux apparaissant en rouleaux sur le front et à la nuque; une petite bandelette ou ruban passe sous le cou.

A propos de la tête dessinée sous le n° 7 du dessin qui vous a été remis, vous vous rappellerez les armoiries de Van Artevelde : un chapeau de la forme connue au commencement du XIVe siècle.

La vignette montre un chapeau de cette forme-là ; la pointe en est bien visible au dessus du front.

Il y a, en outre, au lavacrum, une tête que M^r De Smet n'a pas pu vous montrer. C'est cette tête d'homme avec la bouche tordue. Cette tête a aussi une touffe de cheveux au sommet du front et elle a encore ce même bonnet avec le ruban passant sous le menton.

Je termine en disant que j'ai cru remarquer que quatre des têtes dont nous nous occupons, sont des têtes de femmes et les quatre autres des têtes d'hommes. (*Applaudissements*).

Mr **Joseph Casier**. Au dessus des têtes, qui forment l'objet de cette discussion, il y a une moulure. La coupe de cette moulure, à elle seule, suffit pour indiquer la fin du XIVe siècle; je serais même porté à y trouver une tendance vers la forme des moulures du début du siècle suivant.

En tout cas, je ne crois pas que nous puissions trouver un exemple de cette moulure au XIIe ou au XIIIe siècle.

Mr **A. Heins**. J'opine, quant à moi, pour la fin du XIIIe ou le commencement du XIVe siècle. Notre vieille sculpture gantoise n'est pas assez connue malheureusement. Elle mérite toute l'attention de l'artiste et de l'archéologue.

Nous avons ici des choses étonnantes. J'ai vu au Louvre et à Cluny beaucoup de sculptures, et je dois dire que nous en avons ici, qui valent, à elles seules, tout ce que le Louvre et les autres musées parisiens possèdent de cette époque du moyen âge.

Mr **G. Hulin**. Je n'ai aucune compétence pour l'histoire de la sculpture, m'étant confiné dans l'étude de la peinture de tableaux, dont les documents ne remontent guère plus haut que la seconde moitié du XIVe siècle. De la période plus ancienne, il nous reste surtout des miniatures.

Malgré les caractères qui les séparent, la sculpture et la peinture ont toujours des rapports entre elles au point de vue du style, bien que l'une puisse être en retard sur l'autre.

Jugeant d'après ces analogies, je crois que les consoles en question doivent dater du *dernier tiers* du XIVe siècle. D'ailleurs Mr Heins vient de signaler une particularité qui peut servir à dater ces sculptures, je veux parler du petit bonnet collant noué sous le menton. Je le crois, lui aussi, du XIVe siècle.

Mr **A. Heins**. Je vous demande pardon. Il y en a beaucoup à Gand, dans des monuments connus et de date antérieure.

Mr **G. Hulin**. — Je suis surtout frappé de sa fréquence dans les manuscrits, vers la fin du XIVe siècle. Nous remarquons, notamment, cette coiffure dans le portrait de Charles V par Hennequin de Bruges (1372) et dans plusieurs représentations du duc de Berry

Mr **A. Heins**. Je crois que mes souvenirs viennent de me tromper. Je pense que c'est dans Viollet-le-Duc qu'on trouvera ce bonnet avant l'époque indiquée tantôt par Mr Hulin. On le trouve dans le groupe représenté sur la façade de Notre-Dame de Paris, la lapidation de saint Etienne, qui serait du XIIIe siècle.

Mr **G Hulin**. En tous cas, je considère comme caractéristique, pour la seconde moitié du XIVe siècle, le modelé, surtout de la bouche : cette espèce de morbidesse et de sensibilité dans le modelé ; ici ce n'est plus une interprétation stylisée, mais bien du naturalisme en plein.

Je ne crois pas que, même dans la première moitié du XIVe siècle, vous trouveriez ce degré de naturalisme. En tout cas, on ne voit rien de semblable chez les peintres avant la seconde moitié du siècle.

Mr **L. Maeterlinck**. Je suis heureux d'avoir soulevé la question de l'âge des têtes consoles qui se trouvent dans le *lavacrum* de l'abbaye de Saint-Bavon de Gand, car cela nous a valu une suite de dissertations du plus haut intérêt, dont je remercie bien cordialement mes savants confrères. En présence de l'unanimité de leur manière de voir, grâce aussi aux preuves matérielles trouvées dans la disposition de l'appareil qui entoure ces têtes, prouvant leur forçage dans la construction antérieure romane, je ne puis que me rallier à l'opinion, motivée cette fois, qui nous a été présentée ce soir.

Certes, il y aurait beaucoup à dire quant à la technique, aux costumes et aux expressions de ces têtes. Il me serait aisé de prouver qu'on les retrouve non seulement au XIVe et au XVe siècle, mais encore à des époques bien antérieures, notamment au XIIIe et même à la fin du XIIe siècle.

Mais cela nous entraînerait trop loin, et l'heure est avancée.

Je me bornerai donc à attirer votre attention sur les têtes sculptées du portail de l'hôpital de Saint-Pierre à Louvain, qui, chronologiquement, pourraient avoir été faites par un imagier

contemporain de la consécration de la salle octogonale de l'abbaye de Saint-Bavon, qui date de 1179.

Les sculptures de Louvain décorent une petite frise surmontant les deux montants placés de chaque côté d'une porte romane qui, d'après les auteurs les plus autorisés, daterait d'environ 1220. Mr Destrée, dans son *Etude sur la sculpture brabançonne*, cite ce portail comme une preuve qu'on continuait encore dans le Brabant des édifices romans « alors que l'art ogival avait formulé ses principes » (1).

Voici ce que je dis de ces têtes dans le chapitre III de mon étude : *La sculpture satirique flamande et wallonne*, dont les deux premiers chapitres viennent d'être publiés dans les *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique* :

« Sur le montant de droite nous voyons deux têtes amusantes et très réalistes, qui présentent de grandes analogies, comme faire et comme expression, avec les consoles sculptées de la tour octogonale de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand.

Ces deux visages emmanchés sur de longs cous, rient ou grimacent en tirant la langue d'une façon ironique et présentent un caractère d'art très avancé pour l'époque... ».

Parmi les autres sculptures qui décorent ces frises, il faut encore noter « une vieille femme, le bas du visage caché par une mentonnière » (2). On remarquera que la tête de jeune femme souriante de Gand porte également une coiffure avec la mentonnière.

J'ai dessiné sur place une des petites têtes rieuses de la frise de droite. Comme vous le voyez, elle présente les yeux bridés et relevés, les grosses lèvres et l'expression souriante (ici elle est plus que souriante), que Mr De Smet n'attribue qu'aux œuvres du XIVe siècle.

---

(1) Jos. Destrée. *Etude sur la sculpture brabançonne au moyen-âge. Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII (1894), p. 18.

(2) Voir J. Rousseau qui décrit ces sculptures dans *La sculpture flamande et wallonne* (Bull. des comm. royales, 1874).

On remarquera aussi le petit bonnet caractéristique qui encadre le visage, dont les cheveux dépassent sur le front et s'échappent par le bas, que nous retrouvons dans certaines têtes consoles de Gand. Dans la sculpture de Louvain, le cordon noué sous le menton est même visible.

Sculpture de la porte romane de Louvain.

Ces étranges spécimens de notre art sculptural aux premières années du XIIIe siècle, méritent certes de prendre place parmi la suite de projections que M^r De Smet a bien voulu faire défiler devant nous tantôt. Peut-être même, soulèveraient-elles une discussion aussi intéressante que celle que nous venons d'entendre.

Mr **Van Biesbroeck**. Mr Maeterlinck dit que ces sculptures sont romanes et qu'elles datent de 1220. Est-il possible qu'il y ait des sculptures *romanes* en 1220 ?

Mr **L. Maeterlinck**. La porte est incontestablement romane comme on peut s'en assurer par l'examen de la figure reproduite ci-après, d'après le *Manuel d'archéologie* du chanoine Reusens, qui lui donne la date de 1220. Elle est aussi citée et reproduite dans l'étude de Mr Destrée, qui la considère comme étant de la même époque : « vers 1220 » (1).

Mr **Van Biesbroeck**. Ce bonnet est bien le bonnet des ouvriers du XIIIe siècle, qui est encore en usage au XIVe et même au XVe siècle; il en est de même pour la coiffure des femmes. Il est contemporain du style ogival et d'aucun autre.

---

(1) D'après Mr Destrée « une porte romane à Winxele doit être sa contemporaine ». *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. VIII (1894), p. 18.

Portail de l'hôpital Saint Pierre, à Louvain.

Ponce Pilate se lavant les mains, chapiteau du XIe siècle.

Or, le style ogival date bien des premières années du XIIIe et même des dernières années du XIIe siècle.

Mr **L. Maeterlinck.** On trouve le bonnet en question sur une sculpture du Musée lapidaire de Gand du XIe siècle, dont voici le croquis (voir ci-contre).

Mr **J. De Smet.** En 1220, nous sommes en pleine époque gothique. Il y a eu, évidemment, un certain retard dans nos provinces flamandes par rapport au nord de la France et à l'Ile de France; mais, alors, l'évolution était définitivement accomplie.

La persistance du plein cintre ne prouve rien à cet égard et il faut considérer les raisons profondes qui ont décidé la modification du style à cette époque.

Mr **L. Cloquet.** La croisée ogive date de 1120; d'aucuns disent de 1110.

Mr **Van Biesbroeck**. Quant au caractère des sculptures en discussion, il n'y a pas de doute possible. C'est bien le caractère du XIIIe et du XIVe siècle. Je partage absolument la manière de voir de M^r De Smet.

J'ajoute, avec M^r De Smet, que même s'il y avait un texte positif, il faudrait plutôt en croire le caractère de ces sculptures. Les documents de cette nature ne peuvent pas être falsifiés, ils ne peuvent mentir.

Mr **P. Fredericq**. Je ne désire présenter qu'une seule observation.

Je crois que, quand on nous montre des sculptures *romanes* de 1220, il convient d'être prudent et d'examiner si l'on ne se trouve pas dans un cas analogue à celui des mascarons de l'abbaye de St-Bavon, pour lesquels on a constaté qu'ils avaient été introduits après coup dans un monument roman. N'en serait-il pas de même à Louvain, dans le portail dont Mr Maeterlinck fait état ?

J'ai écouté, très attentivement, tout ce qui a été dit. Il me semble qu'il en ressort un certain nombre de points qui paraissent indéniables. Tout d'abord, personne ne doutera que l'édicule, dit baptistère de St-Macaire, ne soit de construction

romane. Ensuite, il est absolument certain qu'il y a eu un remaniement. On y a, cela est prouvé, introduit des pierres sculptées d'un appareil différent. Enfin, quant à l'âge approximatif de ces sculptures introduites après coup, j'ai été frappé d'entendre plusieurs spécialistes dire, les uns qu'elles étaient du XIIIe siècle, les autres, qu'elles datent du XIVe siècle, d'autres encore, qu'elles pourraient bien être du XVe siècle.

Or, Messieurs, il y a un fait historique connu, c'est que ce monument roman du Xe ou du XIe siècle a été remanié au XVe siècle par l'abbé Raphaël de Mercatel, lorsqu'il a reconstruit le cloître, dont il existe encore de nombreux vestiges gothiques.

Les remaniements du baptistère roman ne pourraient-ils pas remonter à la même époque? Je vous soumets cette hypothèse très timidement, n'ayant aucune compétence pour trancher la question.

Mr **A. Heins.** Les sculptures faites à l'époque du remaniement rappelé par Mr Fredericq, se trouvent un peu partout dans ce qui reste du cloître. Ce sont des culs-de-lampe et des clefs de voûte. Ces morceaux sont visiblement de l'époque de Mercatel, c'est à dire de la fin du XVe siècle. J'ajouterai qu'ils ne me paraissent pas être fort remarquables. Je les regarde toujours d'un œil très indifférent ; leur valeur me paraît presque nulle. Entre ceux que nous discutons depuis deux heures et ceux-ci, il y a une différence énorme. Je crois donc que Mr Fredericq pourrait se tromper en les attribuant à la même époque.

M^r **le Président.** Il n'y a, en effet, aucune comparaison possible.

Mr **P. Fredericq.** Je n'ai aucune compétence à ce sujet et je ne m'aventurerai pas à émettre une opinion ferme.

Mr **A. Heins.** J'ai tenu à avoir l'avis d'un homme dont la haute valeur et la science sont reconnues de tous, Mr Henri Hymans ; dans la lettre que voici, il m'écrit que, pour les sculptures en cause ce soir, il ne peut être un instant douteux qu'elles appartiennent au XIVe siècle.

Mr **G. Hulin.** L'hypothèse de Mr Fredericq ne serait pas tout à fait inconciliable avec l'antériorité des sculptures.

Les colonnettes, Mr Heins vient de nous le dire, sont de remploi et le remploi a été fait assez grossièrement, puisqu'on ne les a pas même taillées à égale longueur.

Il y a donc certaines présomptions en faveur de l'hypothèse que les sculptures sont antérieures à l'époque du remaniement; car, si l'on s'était imposé les frais de sculptures réellement remarquables, on se serait aussi donné la peine — ce qui ne devait pas coûter grand'chose — de bien adapter les colonnes.

Dès lors, rien n'empêcherait d'admettre que le remaniement de la chapelle date du XVe siècle.

Mr **le Président.** Nous remercions tous ceux qui ont bien voulu apporter des lumières sur cette intéressante question. Nous leur sommes reconnaissants de l'avoir soulevée et nous tenons à noter qu'il est très rare qu'une discussion se termine, comme celle d'aujourd'hui, par un accord unanime.

Le Bureau croit qu'il serait utile de mettre en discussion la question de savoir de quelle manière il faudra restaurer l'Hôtel de Ville de Gand. S'il y a un monument auquel un Gantois doit s'intéresser, c'est sa maison à lui. Nous vous proposons de porter la question à l'ordre du jour d'une prochaine séance. (*Adhésion.*)

La séance est levée à 10 3/4 heures.

Algemeene vergadering van 9 December 1903.

—

Assemblée générale du 9 Décembre 1903.

—

Dagorde. — Ordre du jour.

I. Communications. — Mededeelingen.

II. Rapport sur le congrès archéologique de Dinant (Chanoine Van den Gheyn).

III. Le doyen Liévin Pyn a-t-il trahi ses concitoyens ? (1536-1539) (V. Van der Haeghen).

IV. La Correspondance de Nicolas Olahus (A. Roersch).

V. Rentier de la famille Van der Zickelen à Seevergem (H. Balieus).

VI. Régestes de Philipe d'Alsace (H. Coppieters Stochove).

VII. Le Château-fort d'Ertvelde (A. Heins).

La séance est ouverte à 8 1/2 heures du soir dans le nouveau local de la Société, à la Halle.

Sont présents : MM. le chanoine Van den Gheyn, président ; G. Hulin et V. Van der Haeghen, vice-présidents; P. Bergmans et A. Dutry, secrétaires; R. Schoorman, trésorier; A. Diegerick, bibliothécaire; E. Coppieters Stochove, A. Heins et A. Van Werveke, conseillers ; et MM. H. Balieus; Amand Casier; Jos. Casier; Prosp. Casier; b^on^ V. Casier; G. Claeys Boúúaert ; V. Compyn; G. De Ceunynck; W. de Haerne; b^on^ de Kemmeter; E. de Kerchove d'Ousselgem; A. de la Kethulle; V. De Muynck; b^on^ de Pélichy ; H. de Tracy; A. D'Havé; C. D'Hoy;

E Diegerick; F. Dierkens; J. Doutrelingne; J. Dutry-Van Loo; J.-L.-M. Eggen; A Feyerick; P. Fredericq; A. Gallet; H. Geirnaert; L. Janson; Ch. Laroy; J. Maertens; L. Maeterlinck; L. Nève; G. Parmentier; H. Pirenne; V. Rigidiotti; A. Roersch; E. Sacré; F. Scribe; E. Serdobbel; C. Servais; A. Sugg; L. Van Biesbroeck; J Vanden Hende; A. Vander Mensbrugghe; F. Van Ortroy; C. Verstraeten; V. Willem et F. Willems-Limnander.

I.

Communications.

Mr **le Président**, Au moment d'ouvrir la séance je pense que vous me permettrez, Messieurs, de rappeler — c'est dans mon rôle — une parole de l'Évangile : Rendez à César ce qui appartient à César.

Or, nous devons à l'obligeance de Mr le Bourgmestre, et nous avions espéré l'avoir ce soir au milieu de nous pour lui exprimer notre reconnaissance, le local dont nous disposons aujourd'hui.

Nous lui envoyons donc nos remercîments les plus chaleureux. (*Applaudissements.*)

C'était le rêve - enfin réalisé — du président fondateur de notre Société d'archéologie, Mr le Bon de Maere, d'avoir un local à nous, qui puisse porter le titre de local de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

Après douze années de pérégrinations, nous voilà enfin chez nous.

Si nous devons des remercîments à notre premier magistrat pour ce local mis si généreusement à notre disposition, nous en devons également aux membres du conseil communal, qui ont bien voulu soutenir Mr le Bourgmestre, lorsqu'il a si vaillamment défendu nos intérêts au sein de cette assemblée. (*Applaudissements.*)

Nous devons encore des remercîments à quatre de nos membres, qui, par leur activité incessante, non moins que par leur

savoir et leur talent archéologiques sont parvenus à approprier notre local aussi gracieusement ..... qu'il le sera dans quelques semaines. (*Rires*). J'ai nommé MM Lacquet, Heins, Siffer et Vanhamme. A ce dernier, nous devons des remercîments particuliers pour le dévouement, dont il a fait preuve dans ces derniers jours. Car si nous avons ce soir le plaisir de nous réunir dans notre nouveau local, c'est grâce à son activité, c'est grâce encore aux appels incessants, qui lui furent adressés par notre zélé secrétaire Mr Bergmans, auquel nous sommes heureux d'offrir une fois de plus nos éloges les mieux mérités.

Nous avons enfin ici, chose agréable, un voisin qui se montre charmant, bienveillant. Nos nombreux confrères magistrats savent que, souvent, la mitoyenneté est une source de divisions, et d'interminables procès. Ici au contraire, ce sera la raison d'être de la plus franche et de la plus cordiale union. Et, puisque nous avons heureusement, au milieu de nous, le secrétaire de la chef-confrérie de Saint-Michel, Mr A. Feyerick, nous le prions de recevoir l'expression de notre sincère gratitude et de notre profonde reconnaissance pour la grande obligeance qu'il a mise à nous aider, et à nous fournir au moins de quoi .. nous asseoir. (*Rires et applaudissements.*)

—

Mr **A. Heins**. Dans un rapport daté du 6 octobre 1900, signé A. De Ceuleneer, secrétaire du comité provincial des membres correspondants de la Commission royale des monuments, je lis ce qui suit : « Enfin les peintures murales découvertes sous le badigeon de la voûte d'une chapelle de pourtour du chœur de St-Martin, à Alost, ne nous ont paru *que de peu d'importance.* »

Mr **le Président**. A ce moment on n'avait découvert que quelques traces de polychromie dans une des chapelles latérales

Mr **A. Heins**. Celles du fond n'étaient-elles donc pas encore découvertes à cette époque?

Mr **le Président** Non

Mr **A. Heins**. Soit! C'est Mr Dutry qui a appelé mon attention sur ce passage d'un rapport officiel et il pourra peut-être

vous donner quelques renseignements au sujet d'un projet de polychromie générale de l'église. La réalisation d'un semblable projet serait plus que regrettable, s'il doit compromettre la conservation intégrale des peintures anciennes, car il y a un intérêt capital à sauvegarder ces précieux restes de polychromie du XVe siècle, tant ceux du fond que ceux de la chapelle latérale

Mr Hulin, qui connaît ces peintures aussi bien que moi, sera d'accord, j'en suis sûr, pour demander qu'elles ne soient jamais ni restaurées, ni rafraîchies, et même que jamais un échafaudage n'en approche.

Mr **Hulin**. A moins que ce ne soit pour les fixer.

Mr **Heins**. Ceci surtout me paraîtrait dangereux, car on peut craindre alors l'inévitable *retoucheur*.

Mr **A. Dutry**. Je me suis rendu, il y a quelques jours, à Alost et me suis trouvé en compagnie d'un peintre dont la « spécialité » est de décorer les églises J'ai tout lieu de croire que ce peintre s'était rendu là-bas dans l'espoir de décrocher la commande de la polychromie de l'église St-Martin.

J'ai revu les motifs décoratifs dont vient de vous entretenir Mr Heins : les peintures de la chapelle de la Vierge sont quasi intactes.

La motion que notre estimé confrère vient de présenter est importante parce que fort probablement, tôt ou tard, le peintre en question, ou un de ses confrères, sera chargé du travail de polychromie de l'église. Je crois donc qu'il importe de prendre les devants et de demander qu'on ne touche pas à cette peinture absolument authentique, qui offre surtout ce très grand mérite d'être à peu près la seule connue dans nos régions qui soit datée (1497) et d'une conservation aussi parfaite.

Mr **le Président**. Il va de soi que nous désirons tous que ce document reste intact.

Quant au projet de polychromie de l'église, je l'ignore absolument et j'ai toutes raisons de croire qu'il n'existe pas.

Le contraire m'étonnerait beaucoup, attendu que la commission diocésaine d'art religieux, dont j'ai l'honneur de faire partie, et

à laquelle doivent être soumis tous les projets destinés à être examinés par les commissions officielles compétentes, n'en a pas connaissance.

Mr **J. Casier.** Je crois même pouvoir ajouter que les membres du conseil de fabrique n'en ont jamais été saisis officiellement.

Mr **le Président**. Nous pouvons être d'autant plus rassurés que Mr l'abbé Roegiers, dont l'ardeur archéologique vous est bien connue, fait partie du conseil de fabrique.

Avant de donner suite à la proposition de Mr Heins, je prie l'honorable membre de me permettre de demander à Mr Roegiers s'il est question de polychromer l'église d'Alost. S'il en était réellement question, j'emploierais toute l'autorité que je puis avoir, pour empêcher qu'on ne porte atteinte à ces peintures.

Mr **A. Dutry**. Je sais, de science personnelle, qu'on fait des démarches très pressantes dans le sens que j'ai indiqué.

Mr **J Casier**. En dehors du Conseil de fabrique, peut-être; mais au sein même du conseil, non, d'après mes renseignements personnels.

Mr **A. Heins**. Il est bien entendu que les peintures de la chapelle latérale seront également préservées; elles sont aussi intéressantes que les autres et j'ai déjà eu l'occasion de me rendre deux fois à Alost pour les consulter en vue de travaux de décoration.

Mr **A. Dutry**. Absolument! Elles contiennent de précieuses indications pour les artistes polychromistes. Les nervures des voûtes, notamment, sont décorées de façon très originale.

Mr **Maeterlinck**. Si l'on veut conserver ces peintures, il y aurait lieu peut-être de les fixer, parce que les peintures qu'on débarrasse de leur badigeon finissent par complètement disparaître. Tel a été le cas à Bruges où des peintures semblables ont presque disparu.

Mr **A Heins**. A Bruges, ces peintures étaient à hauteur de la main, mais à Alost elles sont à une hauteur de plusieurs mètres.

Mr **Maeterlinck**. En les fixant, vous n'enlevez rien à leur valeur.

Mr **A. Heins**. Je le sais, mais ici c'est inutile, et ce pourrait être nuisible. Je crains que, si on en laisse approcher un homme de métier quelconque, il soit tenté d'y faire un travail de retouche. Elles sont en très bon état, du moins est ce dans l'état où elles se trouvent qu'on peut les considérer comme précieuses; elles sont authentiques; qu'on les laisse donc tranquilles. (*Rires.*)

—

Mr **A. Heins**. Je tiens, Messieurs, à remercier notre président pour la lance qu'il a rompue, il y a quelques jours, à Anvers, en faveur de la maison des Bateliers, et de la non restauration de celle ci.

Il a défendu, au sein de l'Académie royale d'archéologie de Belgique, les idées qui s'étaient fait jour ici. Il convient donc de l'en féliciter très chaleureusement. (*Applaudissements.*)

—

Mr **G. Hulin**. Je désire appeler un instant l'attention de la Société sur une question d'une importance exceptionnelle, quoique celle-ci passe pour être déjà administrativement résolue.

Un grand nombre de personnes, même parmi celles qui d'habitude s'intéressent peu à l'archéologie ou à l'esthétique, m'ont exprimé leur étonnement qu'on ne se soit pas occupé ici du projet de pont fixe sur la Lys avec remaniement d'une partie du marché aux Grains et des abords de l'église St-Michel, et j'ai pu constater l'unanimité des appréhensions que celui-ci inspire.

Notre excuse, pour ne pas avoir mis ce projet en discussion dans une de nos séances, se trouve dans le fait qu'il ne s'agit pas, en l'occurence, d'un monument ancien à proprement parler.

Cependant, en d'autres circonstances analogues, nous avons cru devoir nous intéresser à la conservation des sites urbains anciens et pittoresques. C'est ainsi que nous sommes intervenus, lorsqu'il s'est agi du comblement de nos canaux intérieurs.

Nous l'avons fait, il est vrai, sans succès, mais aujourd'hui tout le monde ne regrette-t-il pas, par exemple, l'ancienne Lys au Bois ?

Il se peut que le pont fixe surélevé, dont il est question, soit imposé pas des besoins matériels et pratiques que nous sommes incompétents pour apprécier. Mais on parle aussi, à ce propos, du dégagement de l'église St-Michel, et une partie du public s'imagine que le projet répond aux vœux des archéologues et des artistes. Il ne doit pas y avoir d'équivoque : les travaux en question auront pour effet, non la mise en valeur mais l'*enterrement* des monuments voisins et la destruction de quelques unes des plus belles vues de la ville. Au point de vue esthétique, ce sera une perte sensible.

C'est donc, tout au plus, avec un sentiment de résignation, et non pas avec joie, comme certaines personnes l'ont cru bien à tort, que nous verrions s'accomplir cette transformation dont il est à craindre que la beauté de la ville de Gand n'ait à porter longuement et cruellement le deuil.

Mr **J. Casier**. Je partage l'opinion de Mr Hulin au sujet du nouveau pont St-Michel.

Je regrette ce projet qui portera une grave atteinte au caractère des quais gantois et placera l'église Saint-Michel dans une sorte de bas-fonds.

J'ai exprimé cette opinion au Conseil communal et, si mes souvenirs sont fidèles, cette manière de voir a paru rallier l'unanimité de mes collègues.

Voici la raison qui a déterminé le vote du Conseil communal ; ce projet fait partie d'un plan d'ensemble conçu par l'administration des Ponts et Chaussées et qui comportera, au profit de la ville de Gand, une dépense d'environ 5 millions, moyennant une très faible dépense (à peine 10 °/₀) à charge des finances communales.

L'une des parties de ce plan d'ensemble concerne des travaux à exécuter à la Pêcherie — travaux des plus importants et des plus favorables au commerce gantois —, l'autre partie concerne les travaux à effectuer au pont St-Michel et à ses abords.

Le gouvernement a fait partie liée pour ces deux projets ; il fallait adopter les deux ou se résigner à sacrifier les intérêts du commerce dans une proportion très importante.

C'est donc contraint et forcé que le Conseil communal a accueilli le projet critiqué par Mr Hulin

Les expropriations nécessaires pour sa réalisation sont faites, et je crains bien qu'il ne soit plus possible d'aboutir dans les démarches que pourrait faire la Société en vue d'amener l'Administration des ponts et chaussées à revenir sur ses projets.

Mr **le Président**. Plusieurs d'entre nous sont peu ou pas au courant de cette question. Je propose donc de la mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance en même temps que celle du remaniement de l'Hôtel de Ville. (*Adhésion.*)

—

Ballotteering van buitengewone leden. — Ballottage de membres honoraires.

MM. J. Bidez, professeur à l'Université; Albert Blyau; Louis Boone, fabricant de pianos; Georges Braun, industriel; Armand de Meulenaere; Maurice De Weert, avocat, conseiller communal; Fraeys-Papejans de Morchoven, candidat notaire et Albert Van der Stichelen, propriétaire, à Gand, sont admis en qualité de membres honoraires.

—

II.

Rapport sur le Congrès archéologique de Dinant

Mr **le chanoine Vanden Gheyn**. Le Congrès de Dinant a été — on peut le dire — vraiment improvisé. C'est à peine si l'on a accordé aux organisateurs trois mois, pour préparer ces assises archéologiques, car hélas! depuis quelque temps l'entente n'est plus de tout point parfaite parmi les sociétés fédérées d'histoire et d'archéologie, et s'il faut en croire certains délégués de quelques corps savants, il faudrait donner à nos congrès une nouvelle direction. Cette question a été longtemps discutée, et cette controverse a été cause que l'on n'émettait aucun avis au sujet de la ville où devait se tenir le Congrès annuel de 1903.

Ce fut un vrai soulagement, lorsqu'on apprit dans le courant

du mois de mai, que la réunion devait avoir lieu à Dinant, sous les auspices de la société archéologique de la province de Namur. Mais d'aucuns se demandaient avec raison, comment on aurait pu, en si peu de temps, résoudre le grave problème de l'organisation d'un Congrès.

Disons-le de suite : le Congrès de Dinant a dépassé toutes les espérances, et a prouvé, une fois de plus, que le succès d'un congrès dépend surtout de la bonne volonté de ceux qui veulent se dévouer à la réussite de pareille entreprise.

La Congrès précédent, tenu à Bruges, a été, à juste titre, qualifié de Congrès des primitifs, et bien qu'on ait longuement discuté là-bas la question de savoir si les artistes incomparables dont on avait, dans une brillante exposition, réuni les principales œuvres, doivent porter le nom de primitifs, c'est sur eux et sur leurs tableaux, que s'est portée exclusivement l'attention des organisateurs du Congrès de Bruges, à tel point qu'on a poussé l'amour des panneaux anciens, jusqu'à négliger entièrement de montrer aux congressistes les merveilles architecturales que possède Bruges la morte.

Le Congrès de Dinant peut se nommer le Congrès de la préhistoire, et cette appellation ne constitue pas, à mon sens, un blâme, mais bien au contraire le plus sincère éloge et le compliment le plus flatteur à l'adresse du jeune et si zélé secrétaire du Congrès, Mr E. de Pierpont.

Car faire de la préhistoire en pareille compagnie, c'est joindre l'utile à l'agréable, et voici comment. Vous prenez à Dinant le bâteau à vapeur : le temps est beau, et une légère menace de pluie semble annoncer quelques péripéties de voyage. Rien de plus divertissant, que de voir encombrer d'archéologues, qui oublient un moment leur gravité, le pont et l'arrière-pont d'un bateau-touriste.

Le paysage d'ailleurs est vraiment charmant, et le temps que l'on passe dans les écluses permet même, à certains endroits, d'en analyser les moindres détails. Et puis, les photographes amateurs en profitent pour tenter quelques clichés, qui viendront

enrichir leur collection privée, et puis encore.. . les retardaires profiteront de cet arrêt forcé pour rejoindre le gros de l'armée.

Nous voilà loin de la préhistoire. Mais non, puisque notre bâteau fait une nouvelle escale et ceux que tente l'étude du préhistorique descendent, en rangs serrés, et suivent au pas de course l'intrépide et infatigable Mr de Pierpont. L'ascension du *Colèbi* commence, où l'on nous promet de visiter une série d'abris sous roche, de cavernes sépulcrales et puis, tout au sommet de la butte, des retranchements antéromains.

Notre érudit cicerone nous donne sur place les détails les plus circonstanciés sur toutes les découvertes faites en ces endroits, et dont les pièces, d'ailleurs, sont exposées au palais de justice de Dinant, qui est le lieu de réunion du Congrès.

Le lendemain, c'était le mardi 11 août, on visita les fouilles de la grotte de Han, et ici encore Mr de Pierpont multiplie son obligeance, pour satisfaire les plus exigeants.

L'après-midi de cette même journée, les plus intrépides se rendirent aux grottes de Furfooz; mais j'avoue que l'excursion de la veille m'avait déjà suffisamment éreinté, pour ne pas m'effrayer à la lecture de ce charitable avis inscrit en italique sur l'ordre du jour de mardi : La visite des grottes de Furfooz est quelque peu fatigante.

D'ailleurs, on nous promettait en échange des grottes, une visite en voiture au vieux donjon de Vève et à l'église de Celles.

Nous voici donc aux visites archéologiques proprement dites.

Le premier jour, dimanche 9 août, les congressistes pouvaient faire usage de leur native indépendance, soit pour errer dans la coquette cité de Dinant toute enguirlandée à leur intention, soit pour passer jusqu'au village voisin, qui figurait aussi à l'ordre du jour.

Je fus de ceux qui optèrent pour Bouvignes, et j'y visitai la très vieille église, malheureusement très mutilée, et la porte de la Val « dernier vestige, dit le charmant guide sommaire des excursions, qui nous fut gracieusement distribué, dernier

vestige de l'architecture militaire à Bouvignes, dernier vestige surtout de son glorieux passé ».

Le trésor de l'église contient des pièces vraiment remarquables et renseignés d'ailleurs dans le guide, dont je viens de faire mention. Si le hasard vous conduit à Bouvignes, n'oubliez pas de le visiter ainsi que la « grande maison du marché » actuellement l'hôtel de ville et l'école des garçons, mais que l'on croit avoir jadis été le siège du bailliage.

Au retour de l'ascension du Colèbi nous poussâmes jusqu'à Hastière. Ici je laisse la parole à notre confrère Mr Van Assche, et, comme au congrès de Dinant, je vous ferai la lecture, en son nom, de la note qu'il a rédigée sur ce monument d'une importance vraiment considérable.

Eglise d'Hastière par delà.

HISTORIQUE.

Le premier document historique incontestable, que nous ayons sur Hastière, est une charte de Charles le Simple de 915. Hastière y est désigné comme abbaye en possession de son fondateur, le comte Wigéric.

Tout porte à croire que la première église abbatiale fut construite par Wigéric et achevée par son fils Adalbéron.

En 969, cinq ans après la mort d'Adalbéron, l'abbaye d'Hastière et l'abbaye naissante de Waulsort furent réunies sous la dépendance d'un seul et même abbé, et les moniales quittèrent Hastière et retournèrent à Metz.

Elles furent remplacées par des prêtres chargés du service divin qui, au commencement du XIe siècle, furent remplacés par des moines bénédictins.

Ce fut l'abbé Rodolphe qui reconstruisit entièrement l'église d'Hastière (1033-1035). Sa construction en style roman très simple est restée debout jusqu'à nos jours. L'abbé Rodolphe y fut enseveli.

L'abbé Hallard de Hierges, mort en 1264, construisit le chœur gothique d'Hastière. Il y fut inhumé, et sa tombe plate en pierre s'y trouve encore au milieu du chœur.

RESTAURATION.

La restauration du monument a été commencée en 1881.

Avant sa restauration, l'édifice se trouvait dans un état très délabré et complètement ravagé.

Par les plans donnant l'état actuel de l'église, on peut constater qu'en 1881, les murs des transepts et des collatéraux de la nef furent démolis en partie jusqu'aux fondations : l'ancienne nef servait de grange ou de magasin d'écorces. La tour était également démolie jusqu'au niveau du jubé.

La couverture des toitures, par suite de la vétusté et par la négligence apportée à sa restauration, était dans un tel état de dégradation, qu'on a dû l'enlever complètement.

Pour l'exécution des travaux de restauration, on a adopté la marche suivante par degrés d'urgence :

1° Au commencement, il était seulement question de restaurer le chœur gothique et de rétablir les transepts. C'est au cours de ces travaux qu'on a découvert les traces d'une ancienne crypte ouverte. Après le déblayement complet, on a pu constater qu'il y subsistait encore une partie du massif de l'autel, deux bancs de forme circulaire en pierre et une colonne octogonale brisée, puis les traces de deux autres colonnes.

Sur les parois des murs on a aussi découvert d s inscriptions et de nombreux graffiti, qu'on attribue aux pélerins et qui paraissent remonter aux XIIe et XIIIe siècles.

La Commission des monuments a émis l'avis, qu'il conviendrait de laisser la crypte dans son état présent, c'est-à dire, nettoyer et approprier les différentes parties, rétablir les deux escaliers qui y donnaient accès à l'époque primitive, laisser le sol dans l'état actuel et ériger dans l'église, autour de l'orifice, une bordure en pierre et grille de clôture en fer.

A l'intérieur de la crypte sont placés les sarcophages en pierre, que l'on a découvert en enlevant l'aire de la grange établie dans la nef de l'ancienne église.

2° La deuxième catégorie de travaux comprenait la restauration de la nef et des bas côtés qui, avec l'abside élevé au dessus de la crypte, formaient sans doute l'église primitive en style roman.

Le cours des travaux a amené, dans la nef, la découverte de vestiges de peintures, dont Mr Helbig, artiste-peintre à Liége, a pris des copies minutieuses.

3° La troisième série de travaux comprenait le parachèvement de la tour et de la tourelle d'escalier conduisant au jubé et aux étages supérieurs de la tour.

Les travaux de restauration, commencés en 1881, ont été interrompus à plusieurs intervalles, faute de fonds. Leur parachèvement date de 1894, et les dépenses effectuées montent à environ 85000 francs.

Aux deux côtés du chœur on peut remarquer une partie des anciennes stalles du XVe siècle, restaurées au cours des travaux.

Gand, 8 août 1903. AUG. VAN ASSCHE.

Je vous ai déjà dit que notre dernière excursion était celle de Vève et de Celles.

Le château de Vève se dresse magnifiquement dans un site vraiment enchanteur. D'après la tradition, il faudrait faire remonter à Pépin de Herstal la fondation du donjon de Vève. Mais celui que nous pouvons admirer de nos jours ne peut plus revendiquer une si haute antiquité.

« L'édifice actuel fut bâti au XVe siècle et remanié au XVIIe. Il appartient aux de Liedekerke-Beaufort. L'entrée est pratiquée du côté occidental. Elle mène à une cour pentagonale, ornée sur l'une de ses faces, d'une curieuse galerie en bois qui mettait en correspondance les étages des deux ailes du batiment. »

A l'intérieur d'une chambre de la pièce, nous avons remarqué une délicieuse et artistique crémaillère qui date du XVIe siècle.

L'église de Celles, entièrement restaurée, offre une particularité des plus intéressantes. Un second oratoire souterrain est construit sous la tour. Il y a déjà une vaste crypte à trois nefs qui s'étend sous le chœur du transept. Ce second oratoire soulève un problème archéologique très curieux au point de vue de sa date, comme de sa destination, et les congressistes, qui s'y rencontrèrent pour de trop courts moments, ne purent arriver à une solution définitive.

Voici quelques renseignements fournis par notre *guide* : « L'église de Celles renferme des stalles du XIIIe siècle, une statue de St-Hadelin (XIVe s.), un lutrin fixe en pierre (XIIIe siècle), des fonts baptismaux et un bénitier orné de figures humaines à leur partie supérieure; un tombeau en marbre noir, placé au milieu du chœur et soutenu par quatre figures agenouillés. C'est la tombe d'un seigneur de Celles, XVe siècle. »

Toutes ces excursions étaient magistralement organisées, et donnaient en outre le plaisir de se retrouver soit le midi, soit le soir à une table commune, où gaiement et rapidement se prenait le lunch ou le dîner, et où le service se hâtait grâce à l'obligeance de quelques garçons improvisés, choisis parmi les plus aimables de nos archéologues.

Je ne vous dirai rien des travaux des sections, parce que le compte-rendu du congrès vous renseignera à ce sujet plus fidèlement que je ne pourrais le faire moi-même.

Je ne vous signalerai qu'en passant la superbe exposition des dinanderies, puisque déjà Mr Maertens vous en a longement entretenus, avec la compétence qui lui appartient (1). Un mot toutefois pour vous prouver la bonne organisation de cet excellent congrès. Mr Destrée, le savant conservateur du musée du cinquantenaire à Bruxelles, a bien voulu se charger de conduire lui-même les congressistes à l'exposition de Dinant, et c'est devant les admirables produits de cette industrie locale, qu'il a traité la question qu'il avait porté à l'ordre du jour de la 3e section : l'étude sur la dinanderie. Le conférencier a eu droit à toutes les félicitations et à la sincère reconnaissance de tous ceux qui l'ont suivi dans cette agréable pérégrination.

J'achève, MM., ces notes rapides, et dont vous excuserez le décousu, en vous rappelant la séance inaugurale du congrès C'est là qu'aux applaudissements unanimes des congressistes, le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique manifestait son intention de créer le grade nouveau de docteur en art et archéologie, promesse qu'il a réalisée depuis Nous eûmes également la bonne fortune d'y entendre la parole fine et délicate de Mr Becquet, ce vétéran de la science archéologique, et dont le nom se perpétuera par la superbe installation du musée d'archéologie fondé par lui à Namur.

Pour nous qui sommes habitués à jouir, ici même, dans nos assemblées, de l'aimable aisance et de la lucidité admirable avec

(1) Voir *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 11me année, p. 257.

lesquelles Mr Pirenne traite les sujets qu'il aborde, nous n'avions pas à nous étonner du succès bien mérité, qu'obtenait, à Dinant, sa conférence sur la part prise par Dinant dans la ligue hanséatique; mais nous nous sentions heureux et fier de citer le savant professeur parmi nos membres, et nous nous réjouissions que sa science, de tous applaudie, jetât sur notre chère société de Gand un éclat nouveau.

Les congressistes de Dinant apprirent avec joie, au départ, que les sociétés montoises s'offraient à organiser le futur Congrès en 1904 à Mons, et la meilleure preuve que je puisse vous donner de l'activité de nos amis, c'est de clore ce rapport, en vous donnant lecture de la circulaire qu'ils viennent de nous adresser il y a quelques jours :

FÉDÉRATION
ARCHEOLOGIQUE & HISTORIQUE
DE BELGIQUE.

XVIIIe CONGRÈS
1904.

MONS, LE 9 NOVEMBRE 1903.
Secrétariat Général : 37, Rue de Nimy.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Acceptant l'invitation des sociétés montoises, la Fédération archéologique et historique de Belgique a décidé de tenir à Mons sa session de 1904.

Nous venons solliciter votre collaboration à ce congrès et nous vous prions de nous faire parvenir, le plus tôt possible, le texte des questions que vous seriez désireux de voir figurer au programme et sur lesquelles vous seriez disposé à nous faire parvenir un rapport, destiné à être imprimé et distribué préalablement à l'ouverture du congrès.

Veuillez agréer, etc.

LE BUREAU :

Les Secrétaires,
EMILE HUBLARD.
LÉON LOSSEAU.
ABBÉ EDMOND PUISSANT.

Les Présidents,
AUG. HOUZEAU DE LEHAIE.
JULES DE LE COURT.
LÉOPOLD DEVILLERS.

Le Trésorier,
EDOUARD PONCELET.

J'espère, Messieurs, que vous répondrez nombreux à cet appel. (*Applaudissements*).

III.

Le doyen Liévin Pyn a-t-il trahi ses concitoyens (1536-1539).

Pyn a-t-il trahi ses concitoyens lors des démêlés entre la ville de Gand et la reine-régente à propos du subside demandé pour la guerre contre la France ?

A-t-il laissé violer le « secret » de la ville, en prêtant à ses collègues les clefs de la salle voûtée du Beffroi, lesquelles étaient sous sa garde ?

Après avoir examiné ces questions en détail, Mr V. Van der Haeghen les résout négativement.

Il fait connaître ensuite tous les renseignements relatifs à la réhabilitation de la mémoire du chef-doyen en 1541 (1). (*Applaudissements.*)

—

IV.

La Correspondance de Nicolas Olahus.

Mr **Alph. Roersch.** Le tome XXV des *Monumenta Hungariae Historica* (2), publié en 1875, renferme la correspondance de l'illustre prélat hongrois Nicolas Olahus. On y rencontre des documents qui sont fort intéressants pour l'histoire de nos provinces au XVIe siècle, comme aussi pour l'histoire de l'humanisme en Belgique, à l'époque de la Renaissance.

Je crois faire chose utile en attirant votre attention sur ce recueil, et je le fais d'autant plus volontiers qu'il n'en existe, si je ne me trompe, aucun exemplaire dans nos dépôts publics. J'ai dû, pour en prendre connaissance, recourir à la bibliothèque de l'université de Bonn.

---

(1) Sur le rapport de MM. A. Diegerick et A. Van Werveke, le comité a décidé l'impression du travail de Mr V. Van der Haeghen dans les Annales de la Société.

(2) Monumenta Hung. Historica. Diplomataria XXV. Oláh Miklós Levelezése. Közli Ipolyi Arnold.

On sait que Nicolas Olàh ou Olahus, né à Hermannstadt, en 1493, fut conseiller intime de la reine Marie de Hongrie, fille de Philippe le Beau. Il accompagna cette princesse dans nos provinces, en 1531, quand elle en eut été nommée la gouvernante, par son frère Charles V. Il demeura en Belgique jusqu'en 1538, séjournant surtout à Bruxelles, puis il retourna en Hongrie, devint archevêque-primat de Gran, couronna Maximilien II à Presbourg, et mourut en 1568.

La correspondance, qui fait l'objet de la publication dont j'ai l'honneur de vous entretenir, renferme les lettres échangées par Olahus entre les années 1527-1538. Elle est conservée à Kismàrton, comté de Vas, à l'ouest de la Hongrie, dans les archives des ducs Esterházy, qui descendent d'une sœur de Nicolas Olahus. Elle a été étudiée et publiée, avec une introduction en langue magyare(1) par Mgr l'évêque Arnold Ipolyi, savant hongrois des plus distingués, décédé depuis quelques années.

Ce qui fait l'intérêt de cette correspondance, tout à fait inconnue en Belgique, c'est que la plupart des lettres qu'elle renferme ont été écrites ou reçues par le conseiller de Marie de Hongrie pendant son séjour aux Pays-Bas : le volume publié par Mgr Ipolyi comprend 622 pages, dont cinq cents environ, les pages 126 à 622, se rapportent à la correspondance du prélat alors qu'il habitait le Brabant, la Flandre ou le Hainaut.

En outre, un très grand nombre de ces épîtres — qui sont toutes en latin, est-il nécessaire de le dire — ont été échangées avec nos compatriotes les plus distingués et surtout avec des philologues. Olahus aimait passionnément les lettres grecques et latines : il prodiguait ses encouragements à nos humanistes, dont plusieurs étaient unis d'amitié avec lui et avaient fréquemment recours à sa haute influence et à ses bons offices.

Voici, sauf erreur ou omission, la liste des correspondants

---

(1) Mr le professeur Joseph Geréb, de Budapest, a bien voulu traduire à notre intention cette introduction. Nous lui exprimons toute notre gratitude.

belges et hollandais (1) de Nicolas Olahus avec l'indication du nombre des lettres qui figurent ici :

Adrien Amerot, professeur au collège des Trois Langues à Louvain, (une lettre de lui et une lettre à lui).

Lævinus Ammonius, chartreux de Royghem, (quatorze lettres à O. et trois lettres d'O.).

Paul Brabancius, (une lettre à lui).

Jean Campensis, professeur d'hébreu à Louvain, (une lettre de lui et une lettre à lui).

Charles V, (discours adressé à lui, le 1er octobre 1530).

François Craneveldius, membre du grand conseil de Malines, (neuf lettres à O. et 2 lettres d'O.).

Érasme de Rotterdam, (seize lettres d'Érasme à O., à la reine Marie et à Jean, archevêque de Palerme, chancelier de l'empereur en Brabant, et seize lettres adressées à Érasme par Olahus, la reine Marie, le duc d'Arschot et l'archevêque de Palerme).

Gemma Frisius, (une lettre de lui).

Conrad Goclenius, professeur de latin à Louvain, (quatre de lui et une lettre d'O.).

Cornelius Scribonius Graphaeus (De Schrijver), d'Alost, secrétaire de la ville d'Anvers, (deux lettres à lui et quatre lettres de lui).

Nicolas Grudius, secrétaire de Charles V, (deux lettres à O.).

Guillaume de Louvain, chanoine de Groenendael, (deux lettres à O.).

Jean Hanoque, de l'abbaye de St-Bertin, (une lettre à O.).

Guillaume Lapidanus, moine de Bergues St-Winoc, (trois lettres à O.).

---

(1) Nous indiquons les titres ou qualités de ces correspondants afin de mieux déterminer leur identité. Certains de ces titres sont postérieurs à l'époque où ces personnages étaient en relations avec Olahus.

Marc Laurin, doyen de St-Donat à Bruges, (deux lettres de lui).

Pierre Nannius, professeur de latin à Louvain, (dix-neuf de lui et cinq lettres d'O. à lui).

Arnold Oridryus (de Bergeyck), maître d'école à Enghien, (trois lettres de lui et une lettre à lui).

Lævinus Panagathus (Goethals), attaché à la Maison de la reine, (une lettre de lui et une lettre à lui).

Pierre Philicinus, maître d'école à Binche, (une lettre de lui).

Rutger Rescius, imprimeur et professeur de grec à Louvain, (une lettre à lui et quatorze lettres de lui).

Corneille Scepperus (De Scheppere), de Nieuport, conseiller de Charles V, ambassadeur de Charles V et de Ferdinand, membre du conseil privé, (trente-deux lettres de lui et dix-neuf d'O.).

Damien de Vissenaken, docteur en médecine à Gand, (deux lettres de lui et deux lettres d'O.).

D'autre part, on trouve dans ce recueil, quantité de pièces adressées à d'illustres étrangers, tels que le roi Ferdinand, le pape Clément VII, l'historien Paul Jove, ou émanant de ceux-ci. On y rencontre des renseignements précieux pour l'histoire générale de l'Europe, l'histoire de la Hongrie et notamment l'histoire des luttes avec l'Islam. Je laisserai toutefois de côté ici tout ce qui ne concerne pas la Belgique.

Ce fut en 1531 que Nicolas Olahus arriva dans nos provinces, non sans avoir hésité beaucoup à prendre cette importante détermination.

Le 2 février (1), il écrit de Crems à Émeric Kalnay, que la reine l'engage à l'accompagner et qu'il est fort perplexe : d'un côté, la situation troublée de la Hongrie le pousse à quitter le pays; d'un autre, il craint l'éloignement, des nations inconnues, des contrées étrangères. Entre deux maux, il faut choisir le moindre. Le 5 février (2), sa décision est prise : il

(1) Page 123.
(2) Page 124.

partira. Le 10, la reine a quitté Crems avec son escorte (1). Olahus la suit et parvient heureusement en Belgique. La première lettre qu'il écrit de notre pays, le 21 mai 1531, est datée de Gand, ville où Olahus séjourna jusqu'à la fin de juin (2). Regrets amers : les premiers billets du conseiller n'exhalent que des plaintes; il s'ennuie au milieu des Flamands, le pays ne lui plaît pas, il a la nostalgie En outre, sa situation ne répond pas à ce qu'on lui avait promis, les princes sont des ingrats et les femmes, notamment, ont un détestable caractère, même les plus illustres (3). Il s'acclimata toutefois promptement, le travail ne lui manquant pas et les distractions ne lui faisant pas défaut.

Le 6 juillet, il assiste à l'installation solennelle de la reine à Bruxelles. La cérémonie terminée, il la reconduit dans ses appartements et lui dit: « Je souhaite que le Dieu tout-puissant bénisse « votre entrée en fonctions et vous accorde de gouverner heu- « reusement ce pays, mais si la paix s'établit en Hongrie Votre « Majesté doit y retourner ». « Ainsi-soit-il », lui répond Marie, « ne crois pas que ce fardeau me retienne ici, si le calme se « rétablit là-bas. » (4)

Dans les premiers jours de décembre (5), la cour se rend avec l'empereur à Tournai où se tient un chapitre de l'ordre de la Toison d'Or. Olahus y est présent, décrit la ville et les cérémonies qui y ont lieu. Puis, on rentre à Bruxelles, où le prélat charme les loisirs que lui donnent ses fonctions par la lecture d'auteurs grecs et latins (6).

---

(1) Page 124.

(2) Pages 130-135.

(3) Lettre datée de Bruxelles, le 11 juillet 1531. P. 140.

(4) Page 140.

(5) Page 172.

(6) Page 177. Le 25 décembre 1531, Arnold Oridryus lui fait hommage de ses *Rudimenta graecanica ac praescriptae ob oculos conjugationum, formationum, contractionum tabulae.* Il enverra aussi les Œuvres et les Jours d'Hésiode, poème qu'il a traduit mot à mot. Les rudiments d'Oridryus avaient, en effet, paru pour la première fois chez Wechel, à

L'un de ses plus grands amis de Belgique est l'helléniste Rutger Rescius, de Maeseyck, professeur de grec et imprimeur(1). Olahus voudrait placer chez lui un jeune étudiant nommé Jean, auquel il s'intéresse beaucoup, sans doute l'un de ses parents ou de ses compatriotes; mais Rescius lui fait savoir qu'il n'a pas de place dans sa demeure et que le jeune homme sera très bien chez le chanoine Pierre Moguntinus. La pension y coûte, en 1532, quarante-deux florins de Brabant alors que, dans certaines maisons, on demande jusqu'à cinquante florins : autrefois on n'en payait que trente-six (2).

En mars 1532(3), Olahus va passer quelques jours de vacances au Collège des Trois Langues pendant que la reine s'adonne à son plaisir favori : la chasse. Puis, en mai et en juin, il suit la souveraine à Audenarde, à Gand et à Bruges(4).

Son séjour à Gand est marqué par un incident qu'il considère comme très fâcheux et qui n'eut cependant pour les intéressés que les conséquences les plus heureuses.

En notre ville, le prélat a habité chez Antoine Clava, membre du conseil de Flandre. Son jeune secrétaire, un des élèves favoris d'Érasme, Liévin Panagathus ou Goethals, de Gand, s'est vivement épris de la petite-fille de son hôte, jeune personne de dix-huit ans, qui est la belle-fille du docteur Damien de Vissenaken. Les jeunes gens s'entendent à merveille, s'aiment de tout cœur et voudraient être fiancés du jour au lendemain. La jeune Flamande est jolie, vertueuse, charmante, mais de fortune médiocre : elle n'aura que dix-huit ducats de pension et... des espé-

---

Paris, en 1531, et non en 1537 ou 1538 comme le disent les biographes.

Page 212 : lettre d'Érasme, de Fribourg, le 3 mai 1532 : ..... audio te quoque ἑλληνίζειν.

(1) Lettres curieuses de l'imprimeur, mettant Olahus au courant de ses projets d'éditions, ou lui demandant de lui faciliter l'obtention du privilège pour les productions de son officine. Pp. 199, 210, 389.

(2) Page 188.

(3) Page 205.

(4) Pages 212 et suivantes.

rances, après la mort de sa mère. Quant à Goethals, il n'a pas un sou et reçoit au service de la reine huit gros par jour. Olahus voudrait gagner du temps, demander l'avis d'Érasme qui est à Fribourg, et il conseille à son inflammable collaborateur d'attendre, en lui disant qu'il trouvera facilement un parti plus avantageux. Mais Goethals ne veut rien écouter : il échange avec toute la légèreté de son âge des serments solennels et, sans que son patron le sache et ait eu le temps de se retourner, le mariage est fixé au 6 août et les invitations sont lancées. Le bon Olahus est navré et, dans sa lettre du 26 juillet 1532, il raconte à Érasme toute cette idylle en des termes qui ne manquent pas de saveur (1). Toutefois, il n'assiste pas au mariage et, à tort ou à raison, il allègue comme excuse les multiples occupations qui le retiennent à Bruxelles.

Olahus était un excellent homme et un maître comme on en voit peu : jugez-en par les termes de la lettre que son secrétaire lui écrit cinq jours après la cérémonie (2) : « Je sais, illus-
« tre maître et excellent patron, que tu as déjà eu besoin de mes
« services et que tu n'en as pas moins besoin maintenant .....
« Et je ne saurais pas t'exprimer assez combien j'en suis désolé;
« car, pour te dire la vérité et toute ma pensée, ici les embras-
« sements très doux de ma très chère épouse me sont à peine

---

(1) Pages 224-229.

(2) Les pages 219 et suiv. renferment toute la correspondance relative au mariage. On trouve, à la p. 352, de curieux détails sur ce Panagathus, dans une lettre d'Érasme, du 19 avril 1533 : Livino bene cupio, sed doleo illum tam laeva esse mente, ut toties oblatam occasionem semper amittat e manibus. Erat natus ad litteras, et convenerat ut Lovanii daret operam medicinæ. Lusit illic, mox Luteciæ fecit idem. Tandem venditis libris et consumptis omnibus institit mendicare, venans hinc atque hinc munera, nec in ea re felix. Augustæ satis arrisit aula, collegit bonam pecuniam, prodegit universam; monui, ut exemplo Scepperi venaretur uxorem bene dotatam. Duxit nudam. Nunquam ulla in re paruit amicorum consiliis, et ipsi more laeva mens est. Nunc quod vitae genus spectat, nescio.

« aussi doux que le plaisir de te servir et de te voir » (1). Mais que faire ? — une émeute a éclaté soudain à Bruxelles. On raconte à Gand des choses épouvantables ; on dit que, là-bas, personne ne peut entrer dans la ville ou en sortir : Goethals n'ose se mettre en route et force lui est de rester en Flandre et de continuer à jouir de sa lune de miel.

La révolte s'apaise promptement et, en automne, la cour part pour le Hainaut (2). Elle séjourne à Binche, à Mons, à Valenciennes jusqu'en janvier suivant. A Valenciennes, le froid est intense et Olahus ne parvient pas à se réchauffer. Les Français ont des appareils de chauffage très imparfaits : ils n'ont pas de tuyaux pour la vapeur et n'ont que des foyers crevassés ; quand on y fait du feu, on brûle d'un côté et on gèle de l'autre. En trois jours, le visiteur transi a dû faire flamber des bûches pour un Philippe d'or, sans parvenir à vaincre le froid (3). On rentre heureusement en Brabant pour le Nouvel-An.

C'est à partir de 1533, que commence la correspondance si curieuse qu'Olahus entretint avec le fameux ambassadeur Corneille De Scheppere (4).

Trente-deux lettres écrites par le diplomate flamand nous permettent de le suivre en Autriche, en Hongrie, en Grèce, en Turquie, dans ces missions périlleuses et délicates où il sut rendre tant de services à son empereur et à la chrétienté. Il instruit officiellement Olahus des démarches qu'il fait, lui apprend le résultat de ses efforts, le renseigne sur tout ce qui se passe en Hongrie et en Orient et lui confie ses intérêts. Le chancelier répond par des instructions, par des conseils et des nouvelles de Belgique. Il réconforte et encourage le voyageur et rassure sa famille. Rien de gracieux, comme le récit qu'Olahus fait à De Scheppere de la visite qu'il a rendue à Bruges à sa femme : « J'ai vu ton épouse, » lui écrit-il de Bruges à Constan-

(1) P. 232.
(2) Pp. 255 et suiv.
(3) P. 266.
(4) Première lettre de C. De Scheppere, le 1 janvier 1533, p. 269.

tinople, le 6 août 1533, « j'ai vu ton fils et ta maison J'ai « embrassé ton petit Corneille qui, aussi bien au physique « qu'au moral, est tout le portrait de son père. Il est noir, de « joyeuse humeur, très gentil, grand buveur et grand chanteur. « Ta femme t'attend avec joie et avec la plus vive impatience, je « dînerai chez elle ce soir et je lèverai ma coupe à la ronde à « ta santé et à ton heureux retour » (1).

Le 12 août 1533 (2), la reine Marie, que son conseiller avait accompagnée à Bruges, arrive à Gand où Olahus retrouve avec plaisir le chartreux-philologue Liévin Ammonius(3). Le 12 septembre, tout était prêt à la chartreuse de Royghem pour recevoir solennellement la sœur de Charles V. Mais, ô déception, on l'attendit en vain (4). La désolation des moines fut d'autant plus grande qu'ils avaient remarqué, dans la suite de la princesse, des instruments de musique nouveaux, dont ils brûlaient d'entendre le son. Ammonius se fait leur porte-parole auprès de son puissant ami : Olahus ne pourrait-il suggérer à la gouvernante de venir assister à un office à Royghem ? « Qu'elle arrive et que d'harmonieux « accords rendent les esprits plus enclins à la prière. Car, j'ignore « comment cela se fait, mais je le sais par expérience, l'esprit « sous l'influence d'une musique suave et d'instruments délicats « est enlevé vers Dieu. » La reine satisfit-elle une curiosité exprimée avec autant de candeur que d'ingénuité? Je n'en ai trouvé nulle trace; tout ce que je puis dire, c'est que, quand Olahus partit avec elle pour Lille, à la fin de septembre, il envoya à Royghem des *tragemata Sacharacea* — lisez dragées — et qu'il reçut en échange trois superbes fruits du jardin du couvent (5).

---

(1) P. 387 et suiv.

(2) P. 393.

(3) Nous avons fait connaître ici même la correspondance inédite de ce chartreux, d'après un manuscrit de la bibliothèque de Besançon : *Bulletin*, 1901.

(4) P. 408.

(5) P. 414.

Il me reste à dire un mot d'un autre correspondant d'Olahus : le célèbre Érasme. Si les nombreuses lettres qui se rapportent à ce personnage ne contiennent sur lui aucun détail bien nouveau, elles nous font cependant pénétrer plus avant dans son intimité et, tout spécialement, elles font connaître parfaitement les rapports de l'illustre penseur avec les Protestants, pendant les dernières années de sa vie. A cet égard, plusieurs épîtres sont tout à fait caractéristiques (1). Il se défend ici d'avoir jamais favorisé la Réforme. Certes, il a combattu, dit-il, la superstition, de même que les abus qui s'étaient fait jour dans certains ordres religieux et il est en cela parfaitement d'accord avec Olahus, le duc d'Arschot et la reine Marie; mais il exècre les chefs du protestantisme et défie que l'on cite un seul passage de ses écrits où il pense comme les disciples de Luther ou de Zwingle : *in quo sentiam cum Luteranis et Zvinglianis* (2).

Telle est la correspondance de Nicolas Olahus.

---

(1) Pp. 174 ; 448 et suiv., 475, 491.

(2) P. 449. En janvier 1534, Érasme écrit à Jean, archevêque de Palerme, chancelier de l'empereur en Brabant :

« At apud Michaelem Hillenium excuditur, Antverpiae, imo iam « opinor excusus est liber cuiusdam Franciscani Nicolai Herborn gene- « ralis commissarii Cismontani, hominis, id quod ipse declarat liber, « indocti et intemperantis, qui nihil habet præter ineptam loquacitatem « quam ipsam hausisse videtur ex meis lucubrationibus.

. . . . . .

« Pagina 322, facie 2a annumerat me haereticis, qui vexant Ecclesiam « Dei, meque subinde militem Pilati vocat. Addit, quod aliquam ecclesiæ « partem ad se traxit Luterus, nonnullam Oecolampadius et Zvinglius, « sed maximam Erasmus; scurra indoctus et impudens haec temulentus « evomit quum nullus adhuc ullum locum commonstrare potuerit, in quo « sentiam cum Luteranis et Zvinglianis. Ego præter superstitionem et « abusus hominum nihil notavi. Utinam universam ecclesiam possem eo « pertrahere, quo conatus sum, ut abiecta superstitione, hypocrisi « mundanis affectibus et frivolis quæstiunculis, sinceris mentibus servi- « remus omnes Domino in sua quisque vocatione ».

A la page 472, l'archevêque mande à Érasme, de Bruxelles, le 8 mars 1534 :

« At serenissima regina nolens tibi eam molestiam seu iniuriam inferri

C'est, on le voit, un plat savoureux, varié et abondant. Je m'excuse d'y avoir piqué au hasard de la fourchette et d'en avoir offert à mes confrères plutôt de menus morceaux que des pièces de résistance. Puisse-je cependant avoir réussi à leur montrer tout l'intérêt que présente pour notre pays, et à des titres très divers, la correspondance conservée au fond de la Hongrie. Combien de recueils analogues, éparpillés un peu partout, dorment encore dans la poussière des archives et des bibliothèques. Formons le vœu qu'ils soient le plus possible recherchés, inventoriés mis en valeur. (*Applaudissements*).

Mr **le Président**. Vos applaudissements viennent de prouver, Messieurs, combien nous avons goûté le mets délicieux qui nous a été servi. Mr Roersch a donc clairement établi, à l'encontre de ce qu'on croyait jadis, qu'un plat réchauffé peut être excellent, car celui qu'il nous a offert ce soir, nous était destiné déjà le mois dernier.

—

V.

Rentier de la famille Van der Zickelen à Seevergem.

Mr **H. Balieus** appelle l'attention sur le rentier de la famille Van der Zickelen à Seevergem, contenu dans un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Gand, écrit vers 1400 Il en fait ressortir l'intérêt, tant au point de vue de l'histoire de cette importante famille, qu'à celui de l'évolution économique en Flandre et de la toponymie de Seevergem. (*Applaudissements.*)

Mr **le Président**. Le travail de Mr Balieus a été soumis à l'examen de deux commissaires, MM. H. Pirenne et P. Berg-

---

« a præfato Franciscano, scripsit, et iussit marchionem Antverpiensem « ut mox accito ad se typographo supradicto, prohibeat per maiestatem « suam, ne huiusmodi librum typis absolvere, aut absolutum divendere « præsumat ; et deinde ob edicti caesarei prævaricationem in hominem « diligenter animadvertat ».

mans; sur leur rapport, le Comité a décidé son impression dans les Annales de la Société.

—

VI.

Régestes de Philippe d'Alsace.

Mr **Paul Bergmans.** Nous avons reçu de Mr H Coppieters Stochove, attaché aux archives de l'Etat à Mons, un travail très étendu intitulé « Les Régestes de Philippe d'Alsace ». C'est la suite du travail similaire que Mr Coppieters a publié dans nos Annales sur Thierry d'Alsace. Cette fois, notre confrère s'est attaché à recueillir tous les actes relatifs à Philippe d'Alsace, et à en faire une analyse consciencieuse.

Je me bornerai à vous donner lecture ce soir de l'introduction, qui roule sur le caractère général des actes de Philippe d'Alsace et la chancellerie de ce comte.

—

« Caractères généraux. — La teneur des actes de Philippe d'Alsace ne diffère pas beaucoup de celle des actes de son père Thierri. Quelques actes à peine sont d'une portée plus générale; ce sont les *keures* données aux habitants de Nieuport (n° 19), d'Audenarde (n° 385), de Bruges et de Gand (nos 383 et 384). Malheureusement il n'y a pas eu moyen de leur assigner une date exacte. Presque toutes les autres chartes concernent des concessions aux établissements religieux, des répressions d'empiètements sur les biens ecclésiastiques, des suppressions de redevances, des péages, des exactions ; celles-ci ne sont pour la plupart encore soumises à aucune règle fixe.

« Toutefois, il faut se garder d'exagérer ce désordre, car on peut déjà constater un certain degré de famille entre plusieurs actes. Nous nous proposons d'étudier, dans le chapitre suivant, les documents sur lesquels nous nous sommes basé pour conclure à l'existence d'un commencement de chancellerie. S'il n'y a pas de règles fixes pour les différentes parties constitutives des

autres chartes, il y a déjà une tendance générale à mentionner après le mot « Actum », l'endroit où l'acte a été fait ou donné; par contre les années du règne ne sont plus mentionnées que deux fois.

« Le sceau et le contre-sceau sont réduits à un type unique.

« La chancellerie. MM. Pirenne (1) et Reusens (2) ont démontré à l'évidence que les actes octroyés aux abbayes par Philippe d'Alsace, afin de leur constituer une rente annuelle pour se procurer le pain et le vin nécessaires au sacrifice de la Messe, de même que ceux par lesquels il approuva et confirma les donations faites par sa sœur Gertrude à plusieurs monastères, avaient une origine commune et ne pouvaient provenir que d'une même source. Mais outre ces actes identiques par les formules, nous pouvons considérer comme émanés de la chancellerie comtale ceux qui portent, en tête de la liste des témoins, le nom du scribe avec ses titres et qualités.

« Pour s'en convaincre, il suffira de comparer les donations faites à l'abbaye de St-Bavon à Gand; l'acte de 1170 (n°77) et deux actes de 1171 (n°s 88, 89) portent un texte absolument semblable; en tête de la liste des témoins, figure Robert de Tours. Mais, pour éviter une juste objection, prenons quelques formules de la charte n° 77, que nous comparerons avec une charte de l'abbaye de St-Pierre à Gand, de l'année 1172 (n° 98).

« Les titres et la notification sont rédigés en ces termes : (charte de St-Bavon) *Ego Philippus Flandrie et Viromandie comes tam posteris quam modernis notum volo esse* » ; (charte de St Pierre) *Ego Philippus Flandrie et Viromandie comes notum esse volo tam posteris quam modernis*. La seule différence n'est qu'une inversion.

« La ressemblance est tout aussi marquée dans l'annonce des signes de validation des mêmes actes. Voici les deux textes en observant l'ordre de citation :

---

(1) *Mélanges Jul. Havet*, pp. 738-739.

(2) *Analectes*, t. 26, pp. 101 et suivantes.

1°) *Ut autem.... sigilli mei auctoritate et subscriptarum personarum testimonio eam communivi.....*

2°) *Ut autem hec.... sigilli mei auctoritate et subscriptorum testimonio eam communivi.*

« Comme ces preuves pourraient paraître insuffisantes, ajoutons encore la charte adressée par Philippe à l'abbaye de Bergues St-Winoc (n° 96), monastère bien éloigné de celui de St-Bavon de Gand; elle commence par ces mots : *Ego Philippus Flandrie et Viromandie comes notum esse volo tam posteris quam modernis quod .....* et se termine *Ut autem ..... sigilli mei auctoritate et subscriptorum testimonio eam communivi.*

Un dernier exemple, pris dans une charte de l'abbaye d'Oudenbourg, donnera encore plus de vraisemblance à la possibilité de l'existence d'une chancellerie comtale. On lit dans le n° 109 *: Ego Philippus Flandrie et Viromandie comes notum esse volo tam posteris quam modernis quod ... Ut autem... sigilli mei auctoritate et subscriptorum testimonio eam confirmavi.*

« En tête de la liste des témoins de ces actes figure toujours le nom du chancelier. On pourrait citer encore plusieurs autres exemples, où l'annonce des signes de validation n'est pas exprimée par les mêmes mots, mais visiblement inspirée par la même idée émanant de la même personne.

« La participation du chancelier de Flandre à la mise par écrit des documents étant admise, relevons quelques formules qui furent propres à Robert de Tours.

« L'invocation est toujours exprimée par ces termes *: In nomine sancte et individue Trinitatis.* La suscription ne varie pas; l'adresse est généralement : *tam futuris quam presentibus, tam posteris quam modernis,..... omnibus.* La notification précède toujours l'adresse, le texte étant introduit par *quod.*

« L'annonce des signes de validation s'exprime par des formules plus variées, mais ne s'écartant cependant pas d'une certaine idée :

Ut autem huic donationi mee nullus in posterum.... attemptet contraire et prenominata abbatia ab omni calumpniantium importunitate et gravamine expediatur sigilli mei auctoritate (même formule); *Ut autem hoc evidens et ratum permaneat in perpetuum sigilli mei auctoritate* (même texte);

Ut autem hec donatio mea per omnem seculi decursum rata permaneat, sigilli mei (même texte).

« A Robert de Tours succéda Gérard de Bruges, comme chancelier de Flandre. Sa collaboration aux actes est encore plus marquée; mais il serait superflu de reprendre la même étude de comparaison, car nous n'avions qu'un but, en nous appesantissant sur Robert de Tours, c'était de prouver, que sous Philippe d'Alsace la chancellerie de Flandre commença à fonctionner, et que le titre de de chancelier n'était plus seulement honorifique. »

—

Le travail de Mr Coppieters a été soumis à l'examen de deux commissaires, MM. Pirenne et V. Van der Haeghen, qui ont conclu à l'insertion dans les Annales de la Société.

Le Bureau examinera donc la possibilité de publier ce travail, aussitôt que les ressources limitées du budget le permettront. (*Adhésion.*)

—

VII.

Le Château-fort d'Ertvelde.

Mr **A. Heins**. En 1898, Mr Serdobbel nous a entretenus d'un cours d'eau, « la fosse Othonienne », qui aurait pu, anciennement, relier la ville de Gand au « Braeckman ». Il émettait l'avis que ce cours d'eau passait par Ertvelde.

Je me suis demandé alors, comment un canal aurait pu traverser le pays relativement élevé qui se trouve au-delà d'Ertvelde.

Mr Serdobbel avait indiqué également, à ce propos, un château qui aurait existé à proximité d'Ertvelde.

Feu Mr Vuylsteke et moi, nous nous sommes rendus à Ertvelde, il y a deux ou trois ans, et nous avons, effectivement, trouvé des traces de l'existence de ce château.

Le fossé d'enceinte est encore parfaitement visible. Ce qui en reste entoure deux buttes plantées d'arbres.

Il ne semble pas que ces vestiges aient été étudiés, et il nous a paru, à Mr Vuylsteke et à moi, qu'il y aurait grand intérêt à pouvoir y faire effectuer quelques fouilles. Il y a là certainement des substructions. Nous avons trouvé des éclats de pierre de Tournai, de grosses briques du moyen-âge et des carreaux vernissés qui remontent également à cette époque.

Ce château a pu être en correspondance avec le château des comtes à Gand, et avec un ou deux autres châteaux vers le golfe du « Braeckman. »

Mr **Serdobbel**. La propriété dont vient de vous parler Mr Heins appartient à Mme la comtesse Le Grelle d'Anvers; ce serait donc à elle qu'il faudrait s'adresser pour pouvoir éventuellement faire des fouilles.

Permettez-moi d'ajouter quelques mots sur l'histoire de ce château, dont j'ai pu rétablir quelques faits, grâce à l'obligeance de MM. Diegerick et Schoorman.

Un acte de donation de Siger, châtelain de Gand, établit, avec le consentement de Baudouin de Constantinople, en 1199, trois chapellenies : une à Ste-Pharaïlde à Gand; une à Ertvelde, à l'église de l'enceinte du château (in curia ante domum); la troisième à l'église de l'hôpital qu'il a fondé en face de la porte du château (ante portam). Suivent les ressources qu'il attribue à ces œuvres, entre autres le dixième des revenus de la seigneurie d'Ertvelde (1) Donc, deux chapelles, une dans l'enceinte, une autre, celle de l'hôpital, en dehors, vis-à-vis de la porte. Or, nous trouvons justement un ilot encore inexploré et d'une hauteur de 7 mètres derrière l'ilot principal. Cet ilot n'aurait-il pas été la place de la chapelle; « in curia ante domum » ? Devant, à la place de la ferme actuelle, devait se trouver l'hôpital et la chapelle. En effet, à cette place, nous

trouvons un renflement de terrain et une entrée de la butte qui rappelle assez, par sa configuration, l'entrée du Château des comtes. Ce serait bien ainsi « ante portam ». En outre, il y a quelques années, le fermier, en creusant une fosse à betteraves, a trouvé une telle quantité d'ossements qu'il en a pesé en une fois plus de six kilos, mais si vieux, qu'ils s'effritaient et tombaient en poussière. Ce serait là, selon moi, l'ancien cimetière à côté de l'église de l'hôpital.

En 1385, Charles VI, vainqueur à Roosebeke, vint camper à Ertvelde, s'empara du château et s'y établit. Son but était de séparer la ville de Gand des Quatre métiers et du Pays de Waes où ses troupes faisaient des incursions journalières. Ici se placent deux faits héroïques de nos ancêtres que je me permettrai de vous rappeler.

Lors de la prise du château, seize Gantois se retirent dans la chapelle et y opposent une résistance telle, que les Français sont obligés d'employer de nombreuses troupes et des machines de guerre pour les réduire. Cette action, rapportée d'après Froissart par Mr Kervyn de Lettenhove, me semble justifier ma manière d'envisager le second mamelon comme occupé par une chapelle, fortifiée ainsi que bien d'autres à cette époque.

L'autre fait concerne vingt-quatre notables du pays de Waes, amenés comme rebelles devant Charles VI. Tous refusent la liberté à condition d'embrasser le parti du roi, et marchent au supplice sans donner un signe de faiblesse. Un d'eux s'écrie même avant de mourir. « Quand vous auriez tué le dernier des Flamands, leurs os sortiraient de terre pour vous combattre. »

Avant de se retirer, les Français brûlèrent le château et saccagèrent toute la contrée.

Le château ne fut, sans doute, jamais rebâti. Sanderus n'en

---

(1) Duchesne, *Histoire des maisons de Guines et de Gand*, preuves, p. 677.

fait pas mention, et Mr de Potter nous dit seulement que la légende fait remonter ces constructions aux templiers.

Mr **le Président**. Nous tâcherons de donner satisfaction aux honorables membres, et à nous-mêmes, en prenant des mesures afin de pouvoir effectuer des fouilles dès l'été prochain.

—

Mr **le Président**. Avant de lever la séance, je vous propose, Messieurs, d'exprimer à l'administration communale toute notre reconnaissance pour l'acquisition de l'important monument qui a nom la cour St-Georges.

Nous sommes heureux de constater que c'est grâce à la diplomatie dont a usé notre excellent confrère, Mr Lacquet, que les négociations qu'il a été chargé d'entreprendre, ont si heureusement abouti.

A en juger par le nombre de membres présents aujourd'hui, il me semble, Messieurs, que le mercredi est un jour qui convient particulièrement bien à chacun. Je vous propose donc de maintenir, comme jour de nos séances, le deuxième mercredi de chaque mois. (*Adhésion unanime.*)

La séance est levée à 10 3/4 heures du soir.

Assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 1903.

—

Buitengewone algemeene zitting van 20n december 1903.

—

Dagorde. — Ordre du jour :

I. Ontvangst van de afgevaardigden (Aalst, Oudenaarde, Lokeren, Dendermonde, Ronse, St-Niklaas, enz.). — Réception des délégués (Alost, Audenarde, Lokeren, Termonde, Renaix, St-Nicolas, etc.)

II. Ontwerp van Verbond der Maatschappijen van Geschied- en Oudheidkunde van Oost-Vlaanderen. — Projet d'une Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de la Flandre Orientale.

III. Verslag der Maatschappijen en Museums van Oudheden van Oost-Vlaanderen. — Rapports sur les sociétés et les musées archéologiques de la Flandre Orientale.

I.

Réception des délégués étrangers.

Les membres de la Société se réunissent à 11 heures du matin, dans la grande salle de la confrérie St-Michel, à la Halle.

Mr le président, chanoine G. Vanden Gheyn, entouré des membres du bureau, souhaite successivement la bienvenue à Mr l'échevin Ch. Boddaert, représentant Mr le bourgmestre Braun, et aux délégués étrangers suivants : MM. A. Blomme, président du Cercle archéologique de la Ville et de l'ancien Pays

de Termonde ; G. Willemsen, président du Cercle archéologique du Pays de Waes ; F. Den Dauw, président, et H. Lahousse, secrétaire du Cercle archéologique de Renaix ; P. Raepsaet, président de la Commission du Musée archéologique d'Audenarde ; H. van Hooff, président, et A. Wauters, secrétaire de la Commission du Musée archéologique de Lokeren.

—

Mr **le Président** prend la parole en ces termes :

Monsieur l'Échevin,

Lorsque le 13 décembre 1898, notre vice-président actuel Mr Hulin venait défendre devant nous le projet de prolongement de la Halle aux Draps, nous étions loin de nous douter que la question nous touchait de si près, puisqu'elle venait à notre insu préparer la solution du problème si souvent agité, mais jamais résolu, du local définitif de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand.

C'était notre ambition, c'était le désir le plus ardent de notre regretté président, le Bn de Maere, de pouvoir loger nos membres dans un monument historique de la ville de Gand, et c'est pourquoi le bureau jeta tour à tour des regards d'envie sur le château de Gérard le Diable, sur le Toreken du marché du Vendredi, sur la maison des Bateliers, et même sur la maison de l'Etape.

Tous ces projets furent tour à tour reconnus impossibles, et après avoir essayé d'approprier un local pour la Société naissante à la cour St-Georges, force nous fut, par suite de l'extension que prenait la Société, de demander une nouvelle hospitalité aux notaires, qui nous avaient, dès le début, offert une de leurs salles dans leur hôtel de ventes.

A cette époque, nous ne disposions pas encore des faveurs budgétaires de l'administration communale ; mais, je suis heureux de le proclamer ici dans cette solennelle et inaugurale assemblée, ce qui nous mérita, dès le principe, la sincère envie de nos confrères étrangers, c'était de nous savoir en si bons termes, et en rapports si courtois avec les pouvoirs publics. Car si on voulut à l'hôtel de ville se convaincre sagement, avant de nous honorer

de subsides communaux, de l'utilité de notre Société, et de la valeur de ses travaux, dès le début on prêta la plus bienveillante attention à nos revendications archéologiques. Nous naissions à une époque, où l'on préparait des travaux d'une telle importance, qu'ils allaient provoquer une radicale transformation dans le centre même de notre vieille cité; ce fut avec la plus grande aisance que nous pûmes prendre connaissance de tous les projets annoncés, et c'est avec la complaisance la plus entière que nous furent communiqués par l'administration les dossiers qui nous intéressaient.

Vous le savez, MM., pour avoir pris part à ces fructueuses discussions, avec quelle courtoise franchise, mais aussi avec quelle complète indépendance d'idées, certains de ces projets furent énergiquement combattus, d'autres au contraire unanimement approuvés, et ce ne fut pas la moindre de nos joies, que de voir nos idées partagées par ceux, qui seuls avaient le pouvoir et les ressources de les mettre en pratique.

Mais l'heure vint où l'administration communale voulut donner une sanction officielle à nos travaux, et à côté d'une allocation, modeste sans doute, sur les fonds communaux, elle voulut assurer l'avenir de la Société, en lui offrant un local digne d'elle. C'est ce local, MM., que nous avons voulu inaugurer aujourd'hui d'une manière solennelle, en conviant nos confrères archéologues de la province à se joindre à nous, et à partager notre commune allégresse.

En vous présentant, Mr l'Échevin, nos confrères étrangers, nous sommes convaincus de les voir accueillis par vous dans notre hospitalière ville de Gand avec cette bienveillance, dont vous n'avez cessé de nous donner les preuves les plus marquantes.

Réunis dans une commune pensée de consacrer tous nos efforts à la défense du riche patrimoine que nous ont légué les âges du passé, nous espérons ainsi remplir la dette sacrée que nous avons contractée vis-à-vis de la ville où fut notre berceau, et prouver, une fois de plus, qu'à tout cœur bien né la patrie reste chère. (*Applaudissements*).

Mr **Ch. Boddaert** répond en ces termes :

Monsieur le Président, Messieurs,

Qu'il me soit permis de remercier très cordialement le Président de votre Société pour les paroles si bienveillantes qu'il a adressées au représentant de l'administration communale.

Nous avons été heureux de pouvoir mettre à la disposition de la Société d'archéologie un local qui rappelle si admirablement les grands souvenirs de notre cité. Vous avez mérité cette faveur par les services si nombreux que vous avez rendus à notre administration.

Comme votre Président vient de le rappeler, des transformations sans nombre ont été réalisées, dans ces dernières années, au sein de la ville de Gand. Vous avez cru devoir parfois combattre certains projets : c'était votre droit. Mais, lorsqu'un grand travail avait obtenu votre approbation, le plus souvent il a été admis également par nos concitoyens et son adoption par les pouvoirs publics est devenu ensuite bien facile.

Votre Société a rendu à la ville de Gand d'autres services non moins importants. En groupant tous les admirateurs de nos vieux monuments, en réunissant tous ceux qui croient que le plus beau patrimoine d'une cité, est avant tout son patrimoine artistique, vous êtes parvenus à intéresser à la conservation de nos superbes joyaux flamands, l'élite de la population et à provoquer des mouvements d'opinion publique qui empêchent bien des vandalismes.

Ne vous y trompez pas, Messieurs. Il y a une trentaine d'années, la majeure partie de la population gantoise aurait considéré comme de purs gaspillages, j'oserais presque dire comme des folies, les sacrifices qui ont été faits pour conserver l'Achtersikkel, pour restaurer l'admirable monument où nous sommes réunis, pour sauver la Cour St-Georges et tant d'autres chefs-d'œuvre d'architecture locale. Grâce à votre concours, grâce à votre appui, l'éducation du peuple gantois s'est faite insensiblement, le goût s'est largement développé, et à l'heure qu'il est les partis les plus extrêmes comprennent que le développement

du sens artistique des classes populaires n'est pas l'œuvre d'un jour, mais une œuvre laborieuse, longue et patiente pour laquelle les efforts de tous sont indispensables.

Je suis heureux de constater, Messieurs, que toutes ces idées qui nous sont chères ont fait leur chemin, et que vous êtes parvenus à les voir acceptées par les sociétés d'archéologie de la Flaudre Orientale.

La fédération que vous projetez de fonder, j'en suis convaincu, saura produire les résultats les plus féconds et les plus considérables. (*Applaudissements.*)

—

Après que le vin d'honneur a circulé, les membres se rendent dans la salle de la Société d'histoire et d'archéologie.

—

Prennent place au bureau: Mr le baron de Kerchove d'Exaerde, gouverneur de la Province, président d'honneur; Ch. Boddaert, échevin des beaux-arts de la ville de Gand; chanoine Vanden Gheyn, président; G. Hulin et V. Vander Haeghen vice-présidents de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand; A. Blomme, président du Cercle archéologique de Termonde; G. Willemsen, président du Cercle archéologique du Pays de Waes; P. Raepsaet, sénateur, bourgmestre d'Audenarde; H van Hooff, président, et A. Wauters, secrétaire de la Commission du Musée archéologique de Lokeren; F. den Dauw, président, et H. Lahousse, secrétaire du Cercle archéologique de Renaix (1).

---

(1) Ont encore signé le registre de présence : MM. P. Bergmans; D. Berten; A. Campers; J. Casier; G. Claeys Boûuaert; Pr. Claeys; E. Coppieters Stochove; W. de Haerne; bon de Pélichy; L. de Reu; L. De Smet; H. de Tracy; A. Diegerick; A. Dutry; J. Dutry-van Loo; Eggermont; A. Fiers; P. Fredericq; A. Gallet-Miry; A. Heins; L. Janson; E. Lacquet; H. Le Roy; Th. Lybaert, J Maertens; L. Maeterlinck; E. Morel de Boucle St-Denis; L. Nève; P. Nyssens; Ed. Potjes; M. Rooman d'Ertbuer; E. Sacré; R. Schoorman; F. Scribe; E. Serdobbel; Ch. Van Bambeke; Fl. Van Bambeke; J. Van Crombrugghe; A. Vander Cruyssen; A. Vander Mensbrugghe; E. Van Goethem; E Van Hamme; H. Van Houtte; A. Van Werveke; V. Willem; Fr. Willem-Limnander.

Mr **le Président** donne lecture de la lettre suivante de Mr le bourgmestre E. Braun, président d'honneur de la Société :

Le 19 décembre 1903.

Monsieur le Secrétaire,

Je ne pourrai, à mon grand regret, par suite d'un engagement antérieur, assister, à l'assemblée générale que votre Société tiendra à la Halle aux draps, le 20 décembre prochain.

Je demande à Monsieur l'Echevin des Beaux-Arts de bien vouloir m'y remplacer.

J'ai été heureux d'apprendre que votre Société est satisfaite de son nouveau local et j'exprime le vœu que, comme par le passé, l'administration communale puisse compter sur le concours dévoué de votre cercle pour la protection de nos vieux monuments.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Bourgmestre,
E. Braun.

Nous vous avons convoqués, Messieurs, afin de jeter aujourd'hui les bases d'une Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de la Flandre Orientale.

Est-il nécessaire d'insister sur l'utilité que peut présenter une semblable fédération?

Elle sera utile, tout d'abord, aux travailleurs ignorés et isolés, dont on a singulièrement médit dans certains milieux, mais qui n'en sont pas moins parvenus, très souvent, par leurs recherches patientes, lentes et fructueuses, à réunir les éléments nécessaires qui ont permis à d'autres de retirer, de leurs modestes et précieux travaux, des résultats qui, sans eux, n'eussent jamais été atteints.

Il est incontestable que grouper ces travailleurs, leur indiquer la voie à suivre, c'est les aider puissamment, c'est parfois les engager à reprendre courage lorsqu'il se trouvent dans des milieux hostiles ou indifférents.

Le groupement en fédération aura aussi ce résultat que nous obtiendrons des renseignements qui, sans cela, ne nous parviendraient jamais.

Il n'est pas douteux que, à St-Nicolas, à Lokeren, et ailleurs, on ne puisse trouver certaines choses qui intéressent la ville de Gand, de même qu'ici à Gand on pourra trouver des détails qui concernent d'autres villes de la province et dont la publication dans les organes de notre société serait peut-être de minime importance, tandis qu'elle en aurait une très grande dans la ville de la région auxquelles se rapportent ces découvertes.

Voilà l'utilité au point de vue scientifique.

Mais, il y a aussi ce que je pourrais appeler le point de vue militant.

Il se produit, à l'heure actuelle, un double mouvement d'idées en matière de restauration de monuments anciens.

Tous les archéologues, mus par le même sentiment de conservation, de respect, d'amour, pour le patrimoine du passé, sont loin de partager le même avis, quand il s'agit de choisir le moyen le plus sûr pour la conservation de ce patrimoine.

Parfois la presse s'empare de nos discussions et de nos différends, et, de cette manière, la solution, loin de devenir plus facile, est, au contraire, retardée. De plus, comme la presse n'est pas toujours des mieux renseignées, il se produit, parfois, des froissements, des malentendus regrettables. Si les archéologues pouvaient trouver un terrain d'entente, une formule de conciliation qui permettrait d'indiquer des règles certaines pour la restauration des monuments, ils rendraient le plus grand des services, je ne dirai pas à la science, mais surtout aux administrations communales et fabriciennes, qui, de par leur nature même, sont les conservateurs les mieux attitrés de nos monuments publics.

Est-il possible qu'une société isolée puisse atteindre un pareil but ? Je ne le crois pas.

Nous avons obtenu quelques résultats ici à Gand, et nous sommes parvenus à nous faire écouter dans certains milieux.

Vous vous souviendrez peut-être que, pour en arriver là, nous avons discuté, très chaudement en même temps que très courtoisement, divers projets de restaurations, et, notamment, celui de la restauration du Château des Comtes.

Peut-être serait-il difficile d'obtenir de semblables discussions, lorsqu'il s'agirait de monuments existant dans des localités moins importantes que Gand.

Et, néanmoins, n'est-il pas vrai que là aussi nous trouvons des monuments de tout premier ordre ?

N'a-t-il pas fallu toute l'énergie, toute l'intelligente activité, et j'ajoute toute l'exceptionnelle compétence d'un bourgmestre aussi dévoué aux intérêts de sa ville natale, tel que Mr le sénateur Raepsaet, pour obtenir que l'Hôtel de Ville d'Audenarde ne tombât pas en ruines ? (*Applaudissements*).

J'ai passé, il y a quelques années déjà, six mois à Termonde — je vous demande pardon d'évoquer ce souvenir personnel — et je me souviens qu'il y avait là un magnifique escalier Louis XV donnant accès à la halle, monument recouvert à cette époque, de crasse et de badigeonnage. Il me semblait impossible qu'on pût songer à faire disparaître ce charmant escalier, en cas de restauration du monument. Or, il est arrivé que, malgré les protestations d'un archéologue aussi dévoué, aussi autorisé que l'est l'honorable M. Blomme, cette restauration s'est faite, radicale et entière, et l'escalier a disparu.

Tout récemment, nous avons eu l'occasion de voir qu'on s'est imaginé de charger inutilement la tourelle, si délicate et si svelte, de cette même construction, de lucarnes, dont on pourrait certainement discuter l'opportunité et l'effet décoratif.

Voilà, Messieurs, un genre de questions qu'il serait intéressant et utile de discuter dans la Fédération à créer

Est-ce à dire que nous voulions empiéter sur les attributions des commissions officielles, et, notamment de la Commission royale des monuments ? Absolument pas. Nous ne voulons pas combattre le bon combat contre ceux qui, officiellement, sont chargés de le faire. (*Rires et marques d'approbation.*)

Nous discuterons simplement, comme nous l'avons fait jusqu'ici dans la Société d'histoire et d'archéologie de Gand, des questions de principe et non pas des questions de personnes. Nous tâcherons de faire comprendre hors d'ici, qu'il y a certaines

opinions qui méritent tout au moins qu'on les prenne en considération, et nous ferons valoir des arguments et des thèses que nous demandons à voir discuter.

Tel est, Messieurs, le double but à réaliser par la Fédération.

J'espère que vous voudrez bien, pendant quelques instants encore, me prêter votre bienveillante attention pour entendre la lecture du projet ci-après :

ARTICLE I.

Il est fondé une Fédération des sociétés d'archéologie et des commissions des musées archéologiques de la province de la Flandre Orientale.

Son but est de grouper tous ceux qui se consacrent à l'étude des questions historiques et archéologiques intéressant la Flandre Orientale, de faire connaître les monuments et objets d'art de la province, et de veiller à leur conservation.

ARTICLE II.

Chaque année la Fédération tiendra une assemblée générale dans une des villes de la province, siège d'une société ou d'un musée d'archéologie.

La société, ou la commission du musée de la ville, où se tiendra la réunion, tâchera de lui donner la plus grande publicité, et d'y intéresser le public en général.

Il sera fait dans ces réunions un compte-rendu sommaire de l'activité de chacune des sociétés, et des accroissements des divers musées.

ARTICLE III.

Les sociétés fédérées signaleront au bureau de la Fédération toute atteinte, qui pourrait être portée au patrimoine artistique de la province. Le bureau aura pour mission de se mettre en rapport direct avec les autorités compétentes, pour qu'il soit donné suite aux désirs exprimés, ou aux plaintes émises.

ARTICLE IV.

Le bureau de la Fédération se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et de conseillers. Chaque société, ou commission de musée, qui fait partie de la fédération, est représentée au bureau par un delégué.

ARTICLE V.

Les délégués répartissent entre eux les diverses fonctions du bureau

Mr **le sénateur Raepsaet**. Je crois pouvoir me faire l'interprète des délégués des petites villes ici présents pour remercier la Société d'histoire et d'archéologie de Gand d'avoir eu l'heureuse idée de nous convoquer en vue de la formation d'une fédération des sociétés archéologiques de la province.

En agissant de la sorte, la Société de Gand nous rend un véritable service.

Tout d'abord, cette fédération donnera aux groupes d'archéogues des petites localités une autorité qu'ils ne possèdent pas aujourd'hui, surtout quand il s'agira de réclamer le concours des pouvoirs publics.

Ensuite, elle nous mettra en meilleure situation devant les populations des régions où nous aurons à exercer notre activité. Elle nous permettra de faire vis-à-vis d'elles ce que la société gantoise a réussi à faire vis-à-vis de la population de la ville de Gand. Tout à l'heure, lorsque je félicitais Mr l'Echevin des Beaux-Arts de la belle et rapide restauration du superbe monument où nous siégeons en ce moment, il me répondait que, bien certainement il y a une vingtaine d'années, il n'aurait pu être question d'entreprendre un pareil travail. Et pourquoi ? lui répondis-je. Mais, fit-il tout simplement, parce que l'éducation archéologique et artistique de la population n'était pas faite ; on ne comprenait pas, à cette époque, à Gand, l'importance qu'il y avait à conserver les souvenirs d'art qui constituent les preuves les plus vivantes et les plus palpables de nos gloires nationales.

Si la ville de Gand a pu réaliser, en un très court espace de temps, l'exhumation, la résurrection, en quelque sorte, de ses chefs-d'œuvre architecturaux, la chose est infiniment plus difficile dans les petites villes. Bien souvent, les gens de goût et de savoir n'y forment qu'nn groupe minuscule réduit, parfois, à deux ou trois personnes. Lorsque, dans de semblables conditions, il faut entreprendre des restaurations dispendieuses, vous concevez à quels obstacles, à quelles oppositions on se heurte et vous concevez aussi que, rebuté de la sorte, on se prenne à désespérer.

C'est pourquoi, Messieurs, j'ai la foi que lorsque tous ces petits groupes locaux seront affiliés à une fédération puissante, leurs forces seront doublées.

Quand nous voudrons effectuer dorénavant des restaurations à nos monuments, nous nous sentirons appuyés par une autorité qui a donné déjà tant de gages de sa force, de son savoir, et nous avons la conviction que, dans de pareilles conditions, les populations nous suivront avec entrain et avec confiance. (*Applaudissements.*)

Mr **le baron de Kerchove d'Exaerde**, gouverneur de la Province. Je voudrais, Messieurs, appeler l'attention des organisateurs sur un point qui me semble avoir une certaine importance

Nous avons dans la province, si je ne me trompe, trois sociétés, celle de Gand, celle de Termonde et celle du Pays de Waes. On en organisera probablement d'autres encore.

Je pense que, pour les sociétés existantes, comme pour celles à créer, il conviendrait de leur donner un caractère *régional* plutôt que local. De cette façon, chacune des localités de la province serait comprise dans la sphère d'action de l'une ou l'autre de nos sociétés.

Ce n'est pas, en effet, seulement à Gand, à Audenarde ou à Termonde, qu'il y a des monuments intéressants. Il y en a, et en grand nombre, jusque dans les plus petites localités de la province.

Je ne citerai, comme exemple, que le cas de Nieuwenhove, qui n'est qu'une pauvre petite commune ne comptant que quelques centaines d'habitants, éloignée de toute voie de communication, mais qui possède une église ancienne tout à fait remarquable.

Il y a aussi le manoir d'Herzele que bien peu de gens connaissent et dont la conservation me paraît s'imposer.

Lorsque la Fédération sera constituée, chacune des communes de la province ressortirait, si vous adoptiez ma manière de voir, de l'une ou de l'autre société *régionale*, et non pas seu-

lement locale, et les monuments qui se trouveraient dans son ressort ne pourraient être restaurés sans son intervention. (*Applaudissements.*)

M^r **le Président.** En entendant la lecture des rapports faits par les sociétés, M^r le Gouverneur constatera qu'il obtient toute satisfaction, L'action de chaque cercle sera régionale et non pas locale.

Je soumets maintenant à l'approbation de l'assemblée le projet de règlement de la Fédération.

ARTICLE I.

Il est fondé une Fédération des sociétés d'archéologie et des commissions des musées archéologiques de la province de la Flandre Orientale.

Son but est de grouper tous ceux qui se consacrent à l'étude des questions historiques et archéologiques intéressant la Flandre Orientale, de faire connaître les monuments et objets d'art de la province, et de veiller à leur conservation.

ARTICLE II.

Chaque année la Fédération tiendra une assemblée générale dans une des villes de la province, siège d'une société ou d'un musée d'archéologie.

Je crois qu'en nous rendant en grand nombre dans l'une ou l'autre ville, nous attirerons l'attention du public de l'endroit sur les richesses qu'il possède; il commencera à croire qu'il y a quelque chose.

De plus, nous donnerons l'occasion aux bourgmestres de nous faire des confidences, de nous demander notre appui, que nous serons toujours heureux de leur accorder.

La société, ou la commission du musée de la ville, où se tiendra la réunion, tâchera de lui donner la plus grande publicité, et d'y intéresser le public en général.

Il sera fait dans ces réunions un compte-rendu sommaire de l'activité de chacune des sociétés, et des accroissements des divers musées.

Dans ma pensée, il ne s'agirait pas uniquement des sociétés fédérées mais aussi du public intellectuel en général.

ARTICLE III.

Les sociétés fédérées signaleront au bureau de la Fédération toute atteinte, qui pourrait être portée au patrimoine artistique de la province. Le bureau aura pour mission de se mettre en rapport direct avec les autorités compétentes, pour qu'il soit donné suite aux désirs exprimés, ou aux plaintes émises.

Cette disposition a pour objectif la défense de nos monuments.

Mr le Gouverneur vient de citer précisément la petite église de Nieuwenhove. Je m'en suis toujours beaucoup préoccupé. C'est, comme le disait Mr de Kerchove, un véritable chef-d'œuvre d'architecture. Je ne connais pas, pour ma part, d'église de village qui présente plus de cachet que cette petite église qui se trouve, d'ailleurs, située dans un site absolument charmant. . malheureusement, elle n'est abordable qu'en été. Malheureusement aussi, elle est devenue trop petite et elle devra nécessairement subir certaines modifications. Lesquelles ? Voilà la question. Et je crois qu'il sera utile que la société dont dépend Nieuwenhove, ait les yeux ouverts sur les projets qui seraient présentés.

C'est dans des cas de ce genre que la Fédération pourra intervenir. Chaque fois qu'un monument est menacé de disparition ou de restauration, la Fédération interviendra pour en prendre la défense, et je suis convaincu que, dans ces conditions, la question, si minime fût-elle, sera examinée avec bienveillance par les autorités.

ARTICLE IV.

Le bureau de la Fédération se compose d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire et de conseillers. Chaque société, ou commission de musée, qui fait partie de la fédération, est représentée au bureau par un délégué.

ARTICLE V.

Les délégués répartissent entre eux les diverses fonctions du bureau.

Mr **V. van der Haeghen**. Ne faudrait-il pas insérer un article qui répartisse les différentes régions de la province entre les sociétés fédérées ?

Mr **le Président**. Ceci est plutôt une question de ménage. Nous devons, évidemment, faire ce travail; seulement il serait très difficile de déterminer, dès à présent, quelles sont les parts respectives qui reviendraient à chaque société. Cela ne pourra se faire que quand nous serons définitivement constitués.

Mr **J. Casier**. A l'article 2 on dit que chaque société présentera, chaque année, un rapport. Il est entendu, je pense, que le bureau présentera également chaque année, un rapport sur les questions qu'il aura traitées.

Mr **le Président**. Nous pourrions faire une ajoute dans (ce sens à l'article 2. (*Adhésion*).

Mr **P. Fredericq**. Ons programma is zeer schoon, zeer breed. Er is nochthans een punt, dat ook dient opgeworpen te worden in deze vergadering.

Ik ben van meening dat, het niet voldoende is, zooals de heer Voorzitter het heeft voorgesteld, ten eerste dat iedereen studiën ter plaatse doe, en, ten tweede, dat men onderzoeke op welke wijze men de praalgebouwen zou kunnen herstellen.

Het is, volgens mij, ook zeer gewichtig, dat ieder kring, in zijne streek, eenen inventaris opmake van die gebouwen en van de oudheden die er bestaan.

Zooals de heer Gouverneur het daar zoo even gezegd heeft, wij kennen niet genoeg de schoonheden die wij bezitten.

In de steden weet men dat; maar, voor wat de mindere gemeenten aangaat, dat weet men slechts op zeer onvoldoende wijze.

Misschien zou die inventaris kunnen opgeluisterd worden met eenige teekeningen.

Gij kent waarschijnlijk het woordenboek der belgische gemeenten van Jourdain en Van Stalle. Het is slechts geillustreerd met wat lieve « krabbelingen » van Titz; maar toch is het zeer aangenaam om te raadplegen en ik, persoonlijk, heb er veel in geleerd.

Indien de kunstige teekenaars die wij het geluk hebben in ons midden te bezitten, zooals de heer Armand Heins, zich daar wilden op toeleggen, zij zouden ons eenen grooten dienst bewijzen, aan ons, zeg ik, maar ook aan al die schoone gewrochten,

die wij ons ten plichte moeten opleggen te kennen en te bewaren (*Toetreding.*)

Mr **le Président**. Ce travail, déjà demandé, à différentes reprises, dans les congrès historiques, pourrait plus facilement être abordé par une fédération telle que celle que nous venons de créer.

Mr **le baron de Kerchove d'Exaerde**. Je dois faire remarquer que ce travail est en train de s'accomplir par les soins de la Commission royale des monuments, et ce précisément dans les conditions que vient d'indiquer Mr Fredericq. Ce travail étant terminé, la Fédération pourrait, s'il y a lieu, le compléter.

—

Le projet de statuts de la Fédération est adopté à l'unanimité des membres présents.

—

III.

Rapports sur les sociétés et musées archéologiques de la Flandre Orientale.

Cercle archéologique de la Ville et de l'ancien Pays de Termonde.

Mr **A. Blomme**. Le Cercle archéologique de la Ville et de l'ancien Pays de Termonde, fêtera son cinquantenaire dans huit ans, en 1912. Fondé en 1862, il s'imposa la mission :

« 1° de faire connaître par la publication périodique d'Annales, les archives, ainsi que les détails les plus intéressants de l'histoire de la ville et de l'ancien pays de Termonde ; »

« 2° de recueillir, pour en former un *Musée*, les souvenirs historiques et archéologiques qui s'y rattachent ; »

« 3° de propager ainsi les études archéologiques. »

Ne comptant qu'un nombre fort restreint de membres, notre régime a été oligarchique. Depuis plus de vingt ans, j'ai l'honneur d'être le troisième président de la Société. L'honorable Mr Broeckaert, notre zélé secrétaire, et moi, nous composons là

commission administrative. Etant toujours d'accord, nous n'avons à nos ordres du jour aucun point à discuter, et, comme les peuples heureux, nous avons vécu sans histoire.

Un dépouillement actif des archives, l'examen des anciens manuscrits relatifs au Pays de Termonde, ont produit les nombreuses monographies de nos Annales.

L'étude du passé est complexe, les généralisations improvisées sont dangereuses. Pour s'abstraire des extériorités, avoir la perception nette de la moindre institution, depuis la première manifestation de ses forces plastiques, à travers les stades de son existence, jusqu'à l'épanouissement, il faut amasser des matériaux et les soumettre à l'analyse. La constitution du sol, l'habitat des populations primitives; organismes civils et religieux, industrie et commerce, biographie, numismatique; tous les sujets ont été abordés. La polyphonie de ces divers thèmes a pu être troublante, mais l'harmonie finale doit se dégager. Nous avons entrepris de fournir à nos continuateurs, la matière de leurs futurs travaux; d'une synthèse féconde et définitive de l'histoire locale.

Le résultat de ce labeur préparatoire, est consigné dans les 25 à 30 volumes, constituant la collection de nos Annales. Je ne vous vanterais pas leurs mérites, si nous n'avions eu des collaborateurs, à l'égard desquels, je puis parler la langue de l'éloge, sans blesser notre modestie personnelle. Tout d'abord, je dois citer les œuvres de mes prédécesseurs : Clément Wytsman, et surtout Mr Alph. de Vlaminck, dont le savant concours ne nous a jamais fait défaut.

Grâce à la solidarité qui unit les archéologues, nous avons eu le bonheur d'obtenir d'intéressants mémoires, dus à des auteurs étrangers à notre compagnie. Je pourrais en citer plusieurs, mais je ne veux signaler ici que la gracieuse contribution, que nous devons à un membre de la Société gantoise d'histoire et d'archéologie.

Il voulut bien raconter, dans nos Annales, un épisode de l'histoire industrielle des Flandres : Vers le milieu du XIVe siè-

cle, les grands foulons de Gand jalousaient les petits foulons de Termonde. Il paraît, car rien n'est nouveau sous le soleil, que l'on contrefaisait chez nous certains tissus à rayures, dont vous vouliez garder le monopole. La guerre éclata avec violence et notre faiblesse nous mit bientôt dans de mauvais draps. Battus et fort peu contents, les Termondois durent se résigner à la paix. Les parties s'assemblèrent pour la discuter, dans le cimetière d'Herdersem, petit village entre Termonde et Alost. Nous subîmes la loi des vaincus, et notre industrie drapière y fut enterrée. En même temps, on nous imposa l'humiliation d'abattre les courtines de notre enceinte à la porte de Gand. Si j'ai rappelé l'article de Mr Maurice Heins, c'est pour avoir le plaisir de le remercier, et dans l'espoir que son exemple sera suivi par ses confrères. Aujourd'hui d'ailleurs, Gantois et Termondois sont devenus les meilleurs amis du monde. Nous avons élargi nos frontières politiques; des intérêts communs nous unissent et les luttes économiques, ces éternelles manifestations du *struggle for life*, ont pour théâtre une aire plus étendue.

Comme je vous le disais tantôt, notre programme était double. Le second but imposé à notre activité, la création d'un *Musée termondois*, a été l'objet de nos soins assidus. Lors de la visite, que la *Société gantoise d'histoire et d'archéologie* a bien voulu nous faire l'an dernier, nous avons été heureux de vous montrer les curiosités de Termonde : notre hôtel-de ville, et son antique beffroi dont la construction, de 1376 à 1378, a fait l'objet d'une excellente monographie due à un éminent magistrat, que vous comptez parmi les membres de votre compagnie; la collégiale de N.-D., ses tableaux, son intéressant mobilier religieux. Notre plus vive satisfaction fut de vous introduire dans le Musée *local*. J'insiste sur ce qualificatif, car nous pensons que le musée d'une ville de l'importance de la nôtre, doit savoir se borner; consacrer ses vitrines uniquement à l'exposition des souvenirs de son passé intellectuel et physique; à la réunion des témoins de son activité artistique et industrielle.

En archéologie, la comparaison est certes un facteur essentiel;

mais la province, avec ses ressources insuffisantes, doit nécessairement renoncer à l'espoir chimérique, d'en réunir les éléments, mêmes primordiaux. Nous ne pouvons avoir l'ambition de former des collections générales; toujours incomplètes, elles ne peuvent acquérir aucune valeur sérieuse.

Ce but restreint, mais le seul pratique à nos yeux : faire jaillir du sol natal les éléments divers d'une civilisation éclose au cours des siècles, — ce but a été poursuivi avec un soin jaloux, et peut-être non sans quelque succès. J'invoque l'impression subie lors de votre récente visite et je suis persuadé que nos collections locales ont pu vous intéresser.

Parmi les dernières acquisitions de notre Musée, je dois signaler à votre attention, une édicule gallo-romaine, trouvée dans le lit d'un bras de l'Escaut, abandonné à la suite d'une coupure pratiquée, il y a quinze ans environ, en amont du pont de Wetteren. Ce petit monument, sculpté en pierre, date probablement de la fin du IIe ou du commencement du IIIe siècle. Son bâti est d'un style sévère et classique; la niche contient un haut relief d'Hercule, tenant la massue de la main droite et la pomme des Hespérides dans l'autre.

Si en Flandre, l'on a exhumé d'assez nombreux objets en bronze, appartenant à l'art gallo-romain, à ma connaissance, on n'y découvrit jusqu'ici, aucune sculpture en pierre ayant quelque importance; l'édicule conservée à Termonde, est venue combler cette lacune. Nous avons été heureux de permettre à l'éminent directeur des Musées du Cinquantenaire, de faire mouler ce monument pour enrichir le magnifique dépôt confié à ses soins, d'un curieux spécimen.

Les fouilles, dans la basse Belgique tout entière, n'ont mis au jour aucun objet similaire; mais dans le Luxembourg on a recueilli de nombreux petits autels votifs, rappelant notre trouvaille. Une dizaine d'entre eux, comme celui de Termonde, glorifient Hercule et justifient le texte de Tacite, attestant la propagation spéciale, en Germanie, du culte de ce héros.

Je dois vous parler également d'un dernier achat fait à Bru-

xelles, chez un marchand d'antiquités. Il s'agit d'une curieuse aquarelle, accompagnée d'un certificat, délivré au XVIIe siècle, par les échevins de Termonde. Elle reproduit une peinture placée dans la Collégiale de N.-D., dans les premières années du XVe siècle, à la mémoire de Simon Rym, grand bailli de Termonde, de 1391 à 1407. Les documents relatifs à la date exacte du décès de ce haut fonctionnaire, sont contradictoires. Quoiqu'il en soit, cette aquarelle, authentiquée, a le grand mérite de nous fournir une image exacte d'un monument depuis longtemps disparu. Simon Rym est représenté à genoux, armé de toutes pièces, sous l'égide de son patron, aux pieds de la Vierge Marie.

Je crois avoir rempli la tâche qui m'était imposée. Je vous ai dit ce que nous avons tenté à Termonde; j'ajoute, que nous redoublerons d'efforts pour faire mieux. De grand cœur, nous adhérons à la fédération proposée pour le progrès des sciences archéologiques dans la Flandre Orientale. (*Applaudissements.*)

Cercle archéologique du Pays de Waes.

Mr **Willemsen**. Le Cercle Archéologique du Pays de Waes a été fondé le 16 mai 1861.

Il a pour but (1) : 1° de sauver de la destruction ou de l'oubli et de rassembler au chef-lieu de l'arrondissement, soit en originaux, soit en copies, les monuments historiques et autres du Pays de Waes ou le concernant, tels que tombes, sculptures, peintures, dessins, cartes, médailles, monnaies, sceaux, meubles, ustensiles, armes, manuscrits, livres, journaux, objets fossiles, etc.; 2° d'encourager par des concours, ou par tout autre moyen le développement des études historiques ou archéologiques; 3° de publier : *A*. des documents inédits ou peu connus, ainsi que des dissertations ou notices sur l'Histoire du Pays de Waes et de tout ce qui s'y rattache; *B*. des monographies historiques ou biographiques; *C*. Les généalogies, avec les preuves à l'appui, de familles originaires du Pays de Waes ou qui y ont résidé, et

(1) Art. 2 des statuts.

qui sont remarquables par la naissance, soit par les fonctions que ses membres y ont remplies et le bien qu'ils ont fait au Pays de Waes.

Ces publications généalogiques paraissent à des époques indéterminés sous le titre : « les Archives des familles du Pays de « Waes ».

***

Le cercle est composé d'un nombre illimité de membres effectifs (art. 3 des statuts).

La commission directrice peut accorder le titre de membre honoraire à des personnes qui lui auraient fait des dons importants ou rendu d'éminents services.

Il ne peut être nommé plus de dix membres honoraires (art. 13 des statuts).

Le membre honoraire ne paie point de rétribution ; il a les mêmes droits que les membres effectifs (art 14 des statuts).

Depuis l'existence du Cercle le titre de membre honoraire n'a encore été décerné que cinq fois. Il y a actuellement deux membres honoraires.

***

Une Commission de onze membres, ayant leur résidence dans le Pays de Waes, dirige les travaux du Cercle. Elle nomme dans son sein un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier et le Conservateur des collections.

La Commission directrice peut nommer dans chaque commune du Pays de Waes un délégué chargé d'y représenter les intérêts du Cercle.

En fait, et sans qu'il ait été nécessaire de faire des désignations de délégués « in forma », MM. les Curés, Secrétaires et Instituteurs sont pour le Cercle des auxiliaires précieux qui s'empressent de signaler à la vigilance de la Direction tous les faits et trouvailles qui intéressent la préhistoire, la protohistoire et l'histoire de la contrée.

Les publications ordinaires sont : les Annales du Cercle Archéologique du Pays de Waes. Depuis sa fondation la Compagnie a publié 21 volumes de ses Annales. Le premier fascicule du tome XXII vient de paraître.

Jusqu'en 1900 les Annales formaient tous les deux ans un volume d'environ 400 pages. Depuis 1900 la Société publie tous les ans un volume d'au moins 300 pages.

En dehors de ces publications ordinaires, notre Compagnie a encore publié 10 volumes à titre extraordinaire.

Le 11e volume de nos publications extraordinaires comprendra le catalogue de la Bibliothèque du Cercle. Ce catalogue, qui contiendra au moins trois cents pages de petit texte sur deux colonnes, est sous presse et paraîtra dans le courant de 1904.

Le 12e volume des publications extraordinaires constituera la table alphabétique, analytique et onomastique des vingt premiers volumes des Annales. Le manuscrit se trouve entre les mains de l'imprimeur.

Le 13e volume est en préparation et formera le catalogue chronologique et raisonné des collections.

* * *

Outre ses publications ordinaires et extraordinaires, le Cercle Archéologique du Pays de Waes a encore manifesté son activité en élevant à Verrebroeck, en 1862, un buste monumental au célèbre anatomiste Wasien, Philippe Verheyen; et en érigeant en 1871, à Rupelmonde, sa ville natale, une statue à Gérard Mercator, le père de la Géographie moderne.

* * *

Le Cercle Archéologique possède un Musée installé à St-Nicolas, dans l'ancienne prison du chef-collège du Pays de Waes; ce local est mis gracieusement à la disposition de la Société par la ville de St-Nicolas. L'accès du Musée est public et gratuit tous les dimanches du 1er mai au 1er octobre. Pendant l'année sociale 1902-1903, les collections ont été visitées par plus de 3000 personnes, et, depuis le 1er Juillet 1903 (commencement de l'année sociale 1903-1904) jusqu'à ce jour, il y a eu 2741 entrées.

Le musée se compose : 1° de la Bibliothèque; elle est à la disposition des membres.

2° des collections proprement dites.

Celles-ci forment diverses sections :

A. Tous les échantillons paléontologiques (tertiaire et quaternaire) que la Société a pu recueillir au cours de ses fouilles dans le Pays de Waes.

B. L'ethnographie préhistorique et protohistorique : Silex paléolithiques et néolithiques, instruments en os, instruments de l'âge du bronze et du fer, etc. Les urnes cinéraires provenant des divers cimetières communs Gallo-Romains (Waesmunster, St-Gilles, Tamise) découverts dans la région.

C. Le vêtement, le folklore (traditions, images, ustensiles, etc.), le mobilier.

D. Les corporations de métier et les Chambres de rhétorique : chartes, diplômes, médailles, écussons, torchères, flambeaux, etc.

E. La sigillographie : sceaux et empreintes de sceaux.

F. La numismatique.

G. L'industrie ancienne du Pays de Waes : échantillons de tissus, métiers à tisser, navettes, dévidoirs, quenouilles, machines de lamier, etc.

H. La section Mercatorienne comprenant, en reproduction, toutes les grandes cartes connues jusqu'à ce jour, des sphères originales et toute la bibliographie du grand géographe Wasien.

Il importe de remarquer qu'en cas de dissolution du cercle, toutes les collections appartenant à la société doivent être offertes à l'administration communale (art. 36 des statuts).

*
* *

Le Cercle Archéologique du Pays de Waes, comprenant qu'il a pour but non seulement les études historiques et archéologiques, mais aussi la vulgarisation de l'art ancien, le mot art ancien pris dans son sens le plus large et le plus étendu, a organisé en 1901 une exposition d'appareils d'éclairage du

moyen-âge et de la Renaissance. A cette occasion Mr le chanoine Van Caster, l'éminent archéologue malinois, un des grands exposants, fit à la séance publique du 27 juin 1901 une conférence sur la matière. Cette conférence, amplement illustrée, a été publiée dans nos Annales, vol. XX.

Presque tous les objets exposés alors figurèrent à l'exposition de dinanderies de 1903.

Encouragé par le succès de cette exhibition, le cercle organisa l'année suivante (1902) une exposition régionale d'argenteries et d'orfèvreries d'art anciennes.

Cette exposition s'ouvrit le 22 juin 1902 et resta ouverte jusqu'au 29 suivant, et en ce court espace de temps, elle fut visitée par 8317 personnes.

Cette fois, un catalogue explicatif et illustré fut publié.

Toutes les églises de la région et bon nombre de particuliers participèrent par leurs envois à cette exhibition.

En organisant ces deux expositions, nous croyons avoir atteint le but que nous nous proposions : développer le goût du beau et le respect des choses anciennes, sans cependant pousser à la passion du bric-à-brac.

* * *

De plus, le Cercle Archéologique envoya à l'exposition internationale de Bruxelles de 1897 une partie de ses urnes cinéraires et y obtint un diplôme de mérite.

En 1902 la compagnie exhiba à l'exposition de géographie d'Anvers, toute sa section mercatorienne. Le rapport du secrétaire, Mr Janssens, fut des plus élogieux pour notre compartiment. Les savants et la presse partagèrent cette appréciation.

* * *

Quant aux fouilles faites par la société, elles ont été, depuis la fondation du cercle jusqu'à ce jour, pratiquées dans tous les endroits de la région qui nous avaient été signalés par nos délégués officieux. Tous les objets qui y ont été récoltés sont classés dans le musée, d'après leur origine (lieu de découverte) et

leur âge. Mais cette classification n'a encore pu se faire que sommairement, vu l'exiguïté des locaux mis à notre disposition par la ville de St-Nicolas.

***

Le Cercle Archéologique du Pays de Waes, en dehors de ses séances de direction, tient une assemblée générale bimensuelle et une séance publique le dernier lundi de juin.

C'est aux assemblées générales bimensuelles que les membres présentent leurs études et leurs travaux, qui y sont discutés.

***

Tel est, Messieurs, un aperçu sommaire de nos travaux.

Vous trouverez peut-être que j'eusse mieux fait de vous parler moins de nous-mêmes et de vous entretenir un peu plus des antiquités du Pays de Waes. Malheureusement la contrée ne possède pas de monuments civils, et les monuments religieux que nous possédons sont peu nombreux : je ne puis que vous signaler les églises de Dacknam, Elversele, Belcele, Vracene, Stekene et Tamise, ainsi que la tour de l'église de Beveren. Je dois aussi attirer votre attention sur les trésors des diverses églises. Vous trouverez la nomenclature des principales pièces qui les composent, dans le catalogue de notre exposition d'argenteries de 1902.

Je dois faire ici une remarque. Les pièces les plus importantes de ces trésors ne sont pas des œuvres de Wasiens. Ainsi par exemple : le grand ostensoir Renaissance de l'église primaire de St-Nicolas est l'œuvre — presque certainement la seule existant encore — de Wieric Somers, orfèvre anversois. Les grands ostensoirs Renaissance de Tamise, Stekene et St-Paul sont des œuvres de Lesteels, autre orfèvre anversois.

***

Pour terminer, permettez-moi de déplorer que le Pays de Waes soit la terre promise des restaurateurs Tout y a passé : églises, chapelles, orfèvreries, ornements sacerdotaux.... tout !

Voici un exemple typique de ces restaurations.

Dans un village du Pays de Waes existait un ostensoir gothique à cylindre. Un jour ce cylindre fut trouvé démodé, et on le remplaça par une affreuse « lunula » garnie de grosses pierres précieuses, don d'une paroissienne. Ce premier acte accompli, il se trouva que l'or de l'ostensoir (il est en vermeil) était trop terni comparativement au brillant de la « lunula ». Dès que les ressources le permirent, l'ostensoir fut expédié à Cologne, je crois, où il fut redoré et d'où il revint battant neuf. Et comble d'ironie, c'est alors qu'on lui fit faire un écrin.

Je le répète : ce qu'on a restauré dans cette partie de la Flandre est indicible et le mal qu'on y a déjà fait est inouï, d'autant plus qu'il est irréparable. Si certains *travaux de conservation* ont été faits avec intelligence et avec discrétion, d'autres *travaux de restauration* n'ont que trop justifié l'aphorisme lancé par Mr Saintenoy à l'une des séances de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique : « Tout monument restauré est un monument perdu ». (*Applaudissements.*)

Musée archéologique de Lokeren.

Mr **Wauters**. Messieurs. J'ai l'honneur de vous présenter un petit compte rendu concernant la situation du Musée communal de Lokeren.

Ce Musée a été organisé en 1896, non dans l'intention expresse de ne s'occuper que d'art, mais dans l'idée d'offrir aux habitants, une collection d'objets légués par nos ancêtres; de faire comprendre au public, autant qu'il est dans nos moyens, à ce public privé des admirables collections des grandes villes, combien les tendances artistiques de nos aïeux étaient élevées; de développer le respect dû à ces ouvriers si simples qui, avec des matériaux et des outils rudimentaires, produisaient des chefs-d'œuvre; de développer chez l'artisan le goût du beau, l'excitant à produire ce qui dans l'avenir pourra le faire briller à son tour : en un mot d'être utile aux amateurs et aux ouvriers intelligents.

Les débuts du Musée furent fort modestes; à peine quelques

objets, dont le nombre grandit à tel point que nous avons, tant en propriété qu'en dépôt, environ 700 objets divers, réunis et exposés de telle façon que les objets analogues se rapprochent autant que possible.

Nous avons fait le classement en cinq salles, dont la première, très grande, se rapporte aux arts libéraux, traditions populaires et folklore; — la 2me contient ce qui a trait aux gildes et arts manufacturiers; cette salle est une des plus intéressantes, car elle renferme à peu près tout ce qui reste des anciennes gildes et confréries de notre ville; — la 3me est une salle Louis XV. Ensuite nous avons deux chambres garnies de meubles et autres objets du XVIIme siècle.

Laissez moi vous dire, Messieurs, un mot concernant quelques objets qui nous semblent dignes d'intérêt : 1° Une cheminée en pierre, très complète, du XVIIe siècle, dont le fond est garni de carrelages manganèse représentant des scènes de l'ancien et du nouveau testament; taque en fer Louis XIII;

2° Une alcôve en chêne sculpté, datant du XVIIe siècle avec rideaux de l'époque; ces rideaux très intéressants sont imprimés en bleu avec des dessins simulant la dentelle en blanc;

3° Un coffre en bois sculpté du XVIe siècle, provenant de l'hôtel de ville;

4° Une collection de 12 têtes de saints, admirablement sculptées en bois de chêne, et provenant de notre église;

5° Vierge votive en pierre du XVe siècle, avec traces de polychromie et dorure;

6° Un cadran solaire gothique en pierre bleue, quadrangulaire, avec indices sur chaque face. — Cette pierre provient de l'ancien château d'Overmeire et porte sur un des côtés des armoiries finement taillées ;

7° Un bras de pompe assez étrange, mi forgé mi coulé;

8° Un fifre absolument unique, offert à la gilde de St-Sébastien par Albert et Isabelle. Ce fifre servait au bouffon de la corporation. — Nous possédons également à peu près tout ce qui se

rapporte à cette gilde qui, assure-t-on, fut fondée au XVe siècle et reçut divers privilèges;

9° Un baiser de paix du XVIe siècle, sculpté en ivoire;

10° Quelques débris de vitraux polychromés anciens provenant de l'église d'Exaerde — tout le reste de ces vitraux a disparu;

11° Une collection de manuscrits provenant de l'hôtel de Ville, et datant des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles;

12° Il y a quelques années, on découvrit dans un des hameaux de la ville un pot en terre contenant 2 pièces en or — *a*) un demi-réal de Charles-Quint; *b*) un pistolet de Philippe II — puis 9 grandes pièces en argent et 12 petites.

Enfin, Messieurs, je dois vous signaler notre collection d'objets se rapportant aux traditions populaires, disposés en une quarantaine de casiers; chaque métier, chaque branche spéciale y voit son développement.

Le public s'intéresse vivement à cette exhibition de choses qui lui sont familières, et qui montrent de quelle simplicité naïve étaient les mœurs de nos ancêtres.

Voilà, Messieurs, un court aperçu de la situation de notre petit musée, qui comme je le disais tantôt, est organisé avec des objets présentant un intérêt local ou provenant des communes limitrophes.

Quant au second point du programme, c'est à regret, Messieurs, que je ne puis mentionner que peu de choses. L'histoire de notre contrée n'est guère compliquée. De grands faits ne s'y sont point passés; il ne s'y est pas développé de grandes institutions, et des tendances géniales ne s'y sont point fait jour.

Les châteaux que nous avions dans nos environs étaient plutôt de grandes fermes. Tous ont disparu à peu près, et l'on a perdu jusqu'aux traces de leurs emplacements.

Deux choses cependant sont dignes d'attention pour les archéologues : 1° l'emplacement de l'ancien château de Dacknam, qui existait déjà au XIIme siècle et fut le séjour de Baudouin et Jeanne de Constantinople; il se pourrait que des fouilles

fassent découvrir des souterrains intéressants. 2° les res'es de l'abbaye de Baudeloo qui fut fondée en 1197. On m'a soutenu qu'il y existe des souterrains splendides, voûtés et pavés, menant vers divers endroits à de grandes distances.

Lorsque nous reçûmes l'aimable invitation de votre cercle, Mr le président et moi nous décidâmes de visiter en particulier chaque village pour y étudier sur place ce qui pourrait présenter un intérêt archéologique; mais le mauvais temps nous a retenus jusqu'à présent et les visites sont remises à une saison plus clémente. Je me propose, Messieurs, après que nous aurons visité nos diverses communes, de vous envoyer un travail succinct qui répondra à votre demande. (*Applaudissements.*)

Cercle archéologique de Renaix.

Mr **Den Dauw**. Nous ne pouvons, malheureusement, pas en dire autant pour Renaix, que pour St-Nicolas et Termonde Mais, le besoin d'un groupement plus sérieux et surtout le besoin d'appui s'y fait bien sentir.

Nous faisons tout ce que nous pouvons. Je tâche personnellement, comme Président, de sauver ce qu'il est possible de sauver. J'ai un musée où se place tout ce que je puis recueillir. Mais l'administration communale et la majeure partie des habitants se désintéressent absolument de nos efforts. Ce sont des marchands de cotonnettes, et ils ne sortent pas de là. (*Rires.*)

Mr **le Président**. Nous espérons que Mr le Président de la société de Renaix pourra bientôt nous donner des nouvelles. moins attristantes.

Musée archéologique d'Audenarde.

Mr **Raepsaet**. Je n'ai rien de bien particulier à dire.

Vous connaissez tous, Messieurs, notre musée.

C'est un musée local par excellence. Il est installé, avec les archives, au second étage de notre Hôtel de Ville.

Mais, comme nous nous proposons de continuer la restauration de l'Hôtel de ville, la première chose qu'il y aura à faire

ce sera de déloger le musée et le local des archives, avec toutes les richesses historiques qui y sont déposées.

Seulement, trouver un autre local, dans une ville comme la nôtre, n'est pas chose facile. Tout est occupé. La ville d'Audenarde est peu étendue. Elle fut toujours circonscrite, comme Termonde, par des fortifications, et elle n'a pu se développer.

Nous possédons toutefois des restes assez importants d'un monument des plus remarquables. Je veux parler du château de Bourgogne élevé par Philippe le Hardi.

Ce serait, bien entendu après restauration, le local rêvé pour notre musée et nos archives.

D'autre part, il serait intéressant, me paraît-il, d'exhumer un monument historique de premier ordre.

Mr Beernaert, qui est un homme de haut goût, approuvait complètement mes projets. Mais, je n'ai pu réussir, jusqu'ici, à convaincre le milieu où je me trouve placé.

On recule un peu devant la dépense. Et, en effet, notre petite ville a de bien gros éléphants à nourrir, et tous sont doués d'un grand appétit (*Rires*). En d'autres termes, Messieurs, l'exiguïté de nos ressources est absolument disproportionnée avec l'énormité des dépenses qu'exigent l'entretien et la restauration des richesses architecturales et artistiques que le passé nous a léguées.

Si nous pouvions restaurer les vieux murs du château de Bourgogne, les tourelles de l'ancien château de Pamele, nous pourrions offrir, non seulement à Audenarde, mais au pays tout entier, des monuments militaires du moyen-âge autrement beaux que la tour de la Porte de Hal.

En attendant que mes aspirations se transforment en réalités, nous conservons les archives, le musée et la bibliothèque à l'Hôtel de Ville.

C'est là, malheureusement, une pierre d'achoppement pour la restauration de notre superbe Hôtel de Ville.

Nous comptons donc sur l'aide et l'appui de la Fédération pour obtenir que l'Etat fasse ici ce que je puis appeler son devoir. Nos monuments sont dignes d'une capitale, et il n'est

vraiment, ni juste, ni raisonnable, de ne pas tenir compte de notre situation toute particulière, unique peut-être dans le pays.

Mais, Messieurs, pour ouvrir les caisses du gouvernement, il faut être puissant et persévérant. Il faut se coucher comme un chien de garde à la porte des ministres et aboyer quand on les voit. (*Hilarité générale.*)

Il faut bien le dire, tout l'argent va aux grands travaux somptuaires et modernes exécutés dans les grandes villes et spécialement à Bruxelles. Pour les petites, il reste peu de chose ou rien.

J'espère que la Fédération nous rendra plus puissants et qu'avec son aide nous parviendrons à violenter un peu le gouvernement, non pas seulement dans l'intérêt de notre localité, mais dans celui de la Belgique tout entière ! (*Applaudissements.*)

Société archéologique de la Ville et de l'ancien Pays d'Alost.

Mr **J. Moens**, président de la Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost, a adhéré au projet de Fédération, mais s'est fait excuser de pouvoir assister à la séance. Voici sa lettre d'adhésion :

Lede, le 3 novembre 1903.

Monsieur le Secrétaire,

J'applaudis pour ma part au projet qu'a formé la Société d'*histoire et d'archéologie de Gand* de créer une fédération des divers cercles archéologiques et commissions des musées d'antiquités de la Flandre Orientale.

L'Inventaire que le Cercle gantois propose de faire, permettra aux travailleurs de connaître bien des matériaux qu'ils étudieront avec fruit; nous fournirons à l'historien, à l'archéologue et à l'artiste des points de repère dans l'évolution économique et intellectuelle de nos provinces.

Quant à la Société d'Alost, elle ne fait que naître; aussi bien notre contribution actuelle à votre œuvre sera forcément très réduite.

Mais nous comptons suivre l'exemple de nos aînés qui, depuis longtemps, ont rendu des services signalés aux archéologues, aux folkloristes, à tous les travailleurs intellectuels.

Vous prouvez donc compter sur notre concours. Aussitôt que la fédération sera constituée, nous la tiendrons au courant de nos travaux et dans l'entre-temps, nous formons les meilleurs vœux pour le succès de votre entreprise éminemment utile.

Agréez, etc.

Pour le Société archéologique d'Alost,
Le Président,
JEAN MOENS.

—

Nous avions encore adressé une demande à Grammont. On nous a répondu qu'il n'y avait là ni société, ni musée.

Il me reste, Messieurs, un devoir à remplir, c'est de remercier tous les délégués qui ont bien voulu répondre à notre appel.

Je remercie particulièrement Mr le sénateur Raepsaet de ce qu'il a bien voulu nous donner, dans ces dernier temps, l'assurance que le banc de justice de Mooregem serait bientôt restauré. J'espérais qu'il nous en aurait encore dit aujourd'hui, et publiquement cette fois, quelques mots ... mais « qui ne dit mot consent ». Nous pouvons donc être convaincus, que non seulement les promesses qui nous ont été faites à ce sujet, seront tenues, mais que déjà elles sont converties en réalité. Ce qui peut nous donner lieu de le supposer, c'est que nous avons appris que Mr l'architecte Van Hamme a été chargé de cette restauration.

Je remercie également les autres délégués et j'espère que, grâce à leur concours, la Fédération que nous venons de fonder aujourd'hui sera florissante et portera les meilleurs fruits. (*Applaudissements prolongés.*)

La séance est levée à midi trois quarts.

Séance extraordinaire des membres effectifs du 31 décembre 1903.

—

Buitengewone zitting der werkende leden van 31 December 1903.

—

La séance est ouverte à 6 heures de soir.

Présents : MM. le chanoine Vanden Gheyn, président; P. Bergmans, A. Dutry, secrétaires; R. Schoorman, trésorier; A. Diegerick, bibliothécaire; Pr. Claeys, V. De Muynck, A. Heins, L. Maeterlinck, membres.

—

Balloteering van eereleden. — Ballottage de membres honoraires.

MM. Gustave D'Haenens, conducteur de travaux ; Aimé De Bruycker, secrétaire communal; Oscar Bruggeman, négociant; Ernest De Rudder, avocat; Karel Lybaert, conseiller communal; A. Tyman, notaire; Gustave Hyde, propriétaire; Paul Hyde; Albert Canfyn, propriétaire; chevalier Auguste de Formanoir de la Cazerie; Lucien Morel de Boucle St-Denis, industriel; C. Lauryssen, receveur des actes judiciaires; Henri Valcke, architecte; Achille Ysabie, directeur de l'Académie d'Alost; Georges De Muynck, industriel; Charles De Bersacques, chirurgien suppléant à l'Hôpital civil; Alphonse Carels, industriel; comte Dorsan Goethals et Cyrille Van de Putte, docteur en philologie germanique, professeur à l'Athénée d'Ath, sont admis en qualité de membres honoraires.

—

La *Société nationale des Antiquaires de France* a invité la *Société d'histoire et d'archéologie* à se faire représenter à la séance solennelle qui aura lieu au Musée du Louvre, le 11 avril 1904, à l'occasion de son centenaire.

Le délégué de la Société sera son président, Mr le chanoine Vanden Gheyn, et, à son défaut, Mr le vicomte de Ghellinck d'Elsegem Vaernewyck.

—

Mr P. Bergmans donne lecture d'un projet de contrat, entre la *Confrérie royale et chevalière de St-Michel* et la *Société d'histoire et d'archéologie*, relatif à la jouissance des locaux respectifs des deux cercles à la Halle, à leur nettoyage, au service du limonadier, etc. Ce projet est approuvé sauf quelques modifications de détail.

L'assemblée décide qu'il y a lieu de garnir la salle de la Société de meubles peu coûteux mais de cachet artistique. Mr Heins a bien voulu faire quelques croquis dans ce sens. Le bureau est chargé de demander à divers fabricants de meubles, à quel prix ils pourraient livrer le mobilier en question ou tout autre ayant un caractère d'art. Pour couvrir ces dépenses extraordinaires, la Société émettra entre ses membres un certain nombre d'obligations de 50 frs chacune, rapportant un intérêt de 3 %, remboursables à raison de quatre par an. Le chiffre de l'emprunt, provisoirement fixé à 1500 frs, sera définitivement arrêté, quand les devis seront établis. Cet objet figurera à l'ordre du jour d'une prochaine réunion des membres effectifs.

La séance est levée à 7 heures.

BIJZONDERE REGISTERS. -- INDEX SPÉCIAUX.

I. Index alphabétique des matières.

A.

Abbaye de St-Bavon (Consoles du lavacrum), p. 264.
Abbaye de St-Pierre (Formation du domaine de l'), p. 111.
Alost. Peinture murale de l'église St-Martin, pp. 108, 284.
Alost. Adhésion au projet de Fédération, p. 344.
Archives de l'église St-Nicolas, à Gand, p. 226.
Art byzantin, p. 127.
Artevelde (La seule lettre connue de Jacques van), p. 106.
Assemblées générales ordinaires, pp. 53, 98, 127, 130, 149, 210, 251, 282.
Assemblée publique et solennelle, p. 57.
Assemblées extraordinaires des membres effectifs, pp. 56, 245, 346.
Assemblée générale extraordinaire, p. 315.
Audenarde. Rapport de Mr le sénateur Raepsaet, bourgmestre, p. 342.

B.

Ballottage de membres honoraires, pp. 55, 56, 100, 129, 131, 152, 246, 256, 289, 346.
Banc de justice de Mooreghem, pp. 247, 254.
Bibliothèque. Compte-rendu des publications offertes à la Société, p. 100; analyse d'ouvrages reçus, p. 213; don Diegerick, p. 253.
Biloque (Mur de clôture de la), p. 247.
Budget. Rapport du trésorier, p. 55.
Bureau, p. 24; modifications, pp. 245-246.

C.

Chanceliers de Flandre (Les premiers), p. 153.
Château-fort d'Ertvelde, p. 311.
Commission royale des Monuments (La) et les Comités provinciaux, p. 89; réponse de la Commission, p. 248.
Correspondance de Nicolas Olahus, p. 297.
Cour St-Georges, p. 247.

D.

Dinanderies (Rapport sur l'exposition de), p. 257.
Dinant (Le Congrès de), pp. 257, 289.
De Vigne (Hommage à Félix), p. 58.
Doyenné (Une lutte pour le) en 1447, p. 74.
Doyen Liévin Pyn (Le), p. 297.

E.

Eglise St-Martin, à Alost; peinture murale, p. 108, 284.
Eglise St-Jacques, à Gand; restauration de la tour, p. 99.
Eglise St-Nicolas, à Gand; ses archives, p. 226.
Ertvelde (Le château-fort d'), p. 311.
Excursion à Ninove et à Grammont, pp. 205-206, 219.
Echanges, p. 21.

F.

Fédération historique et archéologique de la Flandre orientale, pp. 246, 253, 315.
Fouilles de Crète (1900-1903), p. 53.
Fouilles à La Panne, p. 156.

G.

Gand, Abbaye de St-Bavon, p. 264.
— Abbaye de St-Pierre, p. 111.
— Biloque (mur de clôture), p. 247.
— Cour St-Georges, p. 247.
— Eglise St-Jacques (tour), p. 99.
— Eglise St-Nicolas (archives), p. 226.
— Jardin zoologique, p. 254.
— Pont St-Michel, p. 288.
— Vilain-Steen, p. 211.
— Visite aux monuments, pp. 246, 253.
Grammont (Excursion à), pp. 205, 206, 219.

H.

Halle aux Draps, p. 210, 283.

I.

Isabelle de Portugal; son portrait au Louvre, p. 241

J.

Jardin zoologique de Gand, p. 254.

K.

Kauninck (K. D.), peintre, p. 163.

L.

La Panne (Fouilles à), p. 156.
Limbourc (Pol de), miniaturiste, p. 178.
Lokeren. Rapport de Mr A. Wauters, p. 339.

M.

Manuscrits enluminés. Les très riches Heures de Jean de France, duc de Berry, p. 178.
Membres décédés, p. 49.
Membres effectifs (Liste des), p. 26; nomination, p. 246.
Membres honoraires (Liste des), p. 30; nomination, voir *Ballottage*.
Monuments gantois (Visite des), pp. 246, 253.
Mooreghem. Banc de justice, pp. 247, 254.

N.

Ninove (Excursion à), pp. 205-206, 219.

O.

Olahus (La correspondance de Nicolas), p. 297.

P.

Palais du roi Minos, p. 53.
Peintures. Entretien, conservation et restauration des tableaux, pp. 112, 131.
— Restauration de quelques tableaux du Musée de Gand, p. 151.
— Un tableau de K. D. Kauninck, p. 163.
— Portrait d'Isabelle de Portugal, p. 241.
Peintures murales. Eglise St-Martin (Alost), pp. 108, 284; Université de Gand, p. 143.
Philippe d'Alsace (Régestes de), p. 308.
Pisson (Album de l'architecte), p. 230.
Pont St-Michel, pp. 88, 288.
Portrait d'Isabelle de Portugal au Louvre, p. 241.
Pyn (Liévin), p. 297.

R.

Rapports du bibliothécaire, pp. 100, 213.
Rapport annuel du Secrétaire, p. 60.
— annuel du Trésorier, p. 55.
— de Mr Blomme (Fédération), p. 329.
— de Mr Raepsaet (Fédération), p. 342.
— de Mr Wauters (Fédération), p. 339.
— de Mr Willemsen (Fédération), p. 333.
Régestes de Philippe d'Alsace, p. 308.
Renaix. Cercle archéologique, p. 342.
Rentier de la famille Van der Zickelen, à Seevergem, p. 307.
Restauration des tableaux en général, pp. 112, 131; de certaines toiles du Musée de Gand, p. 151.

S.

Saint-Nicolas. Rapport de Mr Willemsen, p. 333.
Sculptures. Consoles du lavacrum de l'abbaye St-Bavon, p. 264.
Secrétaires. Voir *Bureau* et *Rapports.*
Seevergem. Rentier de la famille van der Zickelen, p. 307.
Statuts, p. 6.
Statuts de la Fédération historique et archéologique de la Flandre orientale p. 323.

T.

Tableau de K. D. Kauninck, p. 163.
Tableaux (Entretien, conservation et restauration des), pp. 112, 131.
Termonde. Rapport de Mr le Président Blomme, p. 329.
Trésorier. Voir *Bureau* et *Rapports.*

V.

Van Lokeren (Hommage à), p. 60.
Vilain-Steen, p. 211.
Vivario (Johannes de), scribe gantois, p. 148.

Z.

Zickelen (Rentier de la famille van der), p. 307.

Alphabetische lijst van zaken.

A.

Aalst. Toetreding tot den Bond, blz. 344.
Aalst. Muurschildering in de Sint-Martenskerk, blz. 108, 284.
Archief van de Sint-Niklaaskerk te Gent, blz. 226.
Artevelde (De eenige gekende brief van Jacob van), blz. 106.

B.

Baafsabdij (Sint-). Kraagsteenen van het lavacrum, blz. 264.
Beeldhouwkunst. Kraagsteenen van het lavacrum der Sint-Baafsabdij, blz. 264
Begrooting. Verslag van den schatbewaarder, blz. 55.
Bibliotheek. Verslag van boeken aan de Maatschappij geschonken, blz. 100; ontleding van ontvangen werken, blz. 213; gift van den heer Diegerick, blz. 253.
Bond der maatschappijen en museums van oudheidkunde van Oost-Vlaanderen, blz. 246, 253, 315.
Briefwisseling van Niklaas Olahus, blz. 297.
Bureel, blz. 24; wijzigingen, blz. 245-246.
Bijloke. Omheiningsmuur, blz. 247.
Byzantijnsche kunst, blz. 127.

C.

Commissie tot instandhouding van Oude gebouwen (De Koninklijke) en de Provinciale comiteiten, p. 89. Antwoord van de Commissie, blz. 248.

D.

Dekenschap in 1447 (Een strijd voor het), blz. 74.
Deken Lievin Pyn, blz. 297.
Dendermonde. Verslag van den heer Voorzitter Blomme, blz. 329.
De Panne (Opgravingen te), blz. 156.
De Vigne (Hulde aan Felix), blz. 58.
Dierentuin van Gent, blz. 254.
Dinanderiën (Verslag van de tentoonstelling van), blz. 257.
Dinant (Congres van), blz. 257, 289.

E.

Ertvelde (Versterkt kasteel te), bl. 311.

G.

Gebouwen (Bezoek aan oude), blz. 246, 253.
Geeraardsbergen (Uitstapje naar), blz. 205-206, 219.
Gent. Baafsabdij (Sint-), blz. 264.
— Bezoek aan Oude gebouwen, blz. 246, 253.
— Bijloke. Omheiningsmuur, blz. 247.
— Dierentuin, blz. 254.
— Jacobskerk (Sint-), blz. 99.
— Jorishof (Sint-), blz. 247.
— Michielsbrug (Sint-), blz. 288.
— Niklaaskerk (Archief van de Sint-), blz. 226.
— Pietersabdij (Sint-), blz. 111.
— Vilainsteen, blz. 211.

H.

Herstelling van schilderijen in het algemeen, blz. 112, 131; van zekere stukken in het Gentsch Museum, blz. 151.

I.

Isabella van Portugal. Haar portret in het Louvre, blz. 241.

J.

Jacobskerk (Sint-), te Gent. Herstelling van den toren, blz. 99.
Jorishof (Sint-), blz. 247.

K.

Kanseliers van Vlaanderen (de eerste), blz. 153.
Kasteel te Ertvelde (Versterkt), blz. 311.
Kauninck (K. D.), schilder, blz. 163.

L.

Lakenhalle, blz. 210, 283.
Leden (gestorven), blz. 49.
Leden (Lijst der gewone), blz. 26. Verkiezing, blz. 246.
Leden (Lijst der buitengewone), blz. 30. Verkiezing (Zie dit woord).
Limbourc (Pol de), miniatuurschilder, blz. 178.
Lokeren. Verslag van den heer A. Wauters, blz. 339.

M.

Martenskerk te Aalst (Sint-), muurschilderingen, blz. 108.
Michielsbrug (Sint-), blz. 286.
Mooreghem. Vierschaar, blz. 247, 251.
Muurschilderingen. Hoogeschool te Gent, blz. 142. Sint-Martenskerk te Aalst, blz. 108, 284.

N.

Niklaaskerk te Gent (archief van de Sint-), blz. 226.
Ninove (Uitstapje naar), blz. 205-206, 219.

O.

Olahus (Briefwisseling van Niklaas), blz. 297.
Opgravingen op Creta (1900-1903), blz. 53.
Opgravingen aan De Panne, 156.
Oudenaarde. Verslag van den heer Senator Raepsaet, Burgemeester, blz. 342.

P.

Paleis van koning Minos, blz. 53.
Philips van den Elzas (Regesten van), blz. 308.
Pietersabdij (Sint-). Vorming van haar domein, blz. 111.
Pisson (Album van bouwmeester), blz. 230.
Portret van Isabella van Portugal in het Louvre, blz. 241.
Pyn (Lieven), blz. 297.

R.

Regesten van Philips van den Elzas, blz. 308.
Rentenboek der familie vander Zickelen, te Zeevergem, blz. 307.
Ronse. Toetreding tot den Bond, blz. 342.
Ruilingen, blz. 21.

S.

Schatbewaarder. Zie *Verslag* en *Bureel*.
Schilderijen. Onderhoud, bewaring en herstelling, blz. 112, 131.

Schilderijen. Herstelling van eenige schilderijen in het Gentsch Museum, blz. 151.
— Een schilderij van K. D. Kauninck, blz. 163.
— Portret van Isabella van Portugal, blz. 241.
Secretarissen. Zie *Verslag* en *Bureel.*
Sint-Niklaas. Verslag van den heer Willemsen, blz. 333.

U.

Uitspapje naar Ninove en naar Geeraardsbergen, blz. 205-206, 219.

V.

Van Lokeren (Hulde aan), blz. 60.
Vergadering (Openbare, plechtige), blz. 57.
Vergaderingen (Gewone algemeene), blz. 53, 98, 127, 130, 149, 210, 251, 282.
Vergaderingen der gewone leden (Buitengewone), blz. 56, 245, 346.
Vergadering (Buitengewone algemeene), blz. 315.
Verkiezing van buitengewone leden, blz. 53, 56, 100, 129, 131, 152, 246, 256, 289, 346.
Verlichte handschriften (Les très riches heures de Jean de France, duc de Berry), blz. 178.
Verslag van den Bibliothecaris, blz. 100, 213.
— van den Secretaris (Jaarlijksch), blz. 60.
— van den Schatbewaarder (Jaarlijksch), blz. 55.
— van den heer Blomme (Bond), blz. 329.
— van den heer Raepsaet (Bond), blz. 342.
— van den heer A. Wauters (Bond), blz. 339.
— van den heer Willemsen (Bond), blz. 333.
Vierschaar van Mooreghem, blz. 247, 254.
Vilainsteen, blz. 211.
Vivario (Joannes de), Gentsch schrijver, blz. 148.

W.

Wetten van den Bond, blz. 323.
Wetten, blz. 6.

Z.

Zeevergem. Rentenboek der familie vander Zickelen, blz. 307.
Zickelen (Rentenboek der familie vander), blz. 307,

II. Index alphabétique par noms d'auteurs.
II. Alphabetisch register van de sprekers.

B.

Balieus (Hector), p. 307.
Bergmans (Paul), pp. 60-74, 148, 153, 206-207, 210-211, 230-240, 247-248, 270, 271-272, 308-311, 347.
Blomme (A.), pp. 329-333.
Boddaert (Charles), pp. 318-319.
Braun (Em.), p. 320.

C.

Casier (Joseph), pp. 146, 274, 286, 288-289, 328.
Cloquet (Louis), pp. 176, 268-270, 279.
Coppejans (Frantz), p. 144.
Coppieters Stochove (Ernest), pp. 226-229.
Coppieters Stochove (Hubert), pp. 153-156, 308-311.

D.

de Kerchove d'Exaerde (Baron) pp. 325-326, 329.
De Muynck (Victor), p. 151.
Den Dauw (F.), p. 342.
De Smet (Joseph), pp. 265-268, 270, 279.
Dutry (Albert), pp. 99-100, 112-126, 131-134, 139, 143, 144, 145, 146-147, 177, 285, 286.

F.

Fredericq (Paul), pp. 247, 279-280, 328.
Fris (Victor), pp. 72-89.

G.

Gilleman (Charles), pp. 100-105, 213-218.

H.

Heins (Armand), pp. 139, 144, 211-213, 271, 272-273, 274, 275, 280, 284, 285, 287, 311-312.
Hulin (Georges), pp. 176-177, 178-204, 241-243, 274, 275, 281, 285, 287-288.

M.

Maertens (Albert), pp. 139-143, 145.
Maertens (Joseph), pp. 156-162, 257-264.
Maeterlinck (Louis), pp. 134-139, 143, 144, 145, 163-175, 178, 264-265, 275-277, 279, 286.
Moens (J.), p. 344.

P.

Pirenne (Henri), pp. 106-108.
Prayon-Van Zuylen (A.), pp. 254-256.

R.

Raepsaet (P.), pp. 324-325, 342-344.
Roersch (Alphonse), pp. 53-54, 297-307.

S.

Saintenoy (Paul) pp. 230-236.
Scribe (Fernand), pp. 139, 143, 145.
Serdobbel (Ernest), pp. 312-314.

V.

Van Assche (Auguste), pp. 292-294.
Van Biesbroeck (Louis), pp. 277, 279.
Vanden Gheyn (Chanoine G.), pp. 57-60, 89, 97, 99, 105, 108-111, 126, 127-129, 130-131, 139, 144-145, 146, 147, 150, 151, 162, 177, 178, 204, 210, 213, 218, 219-226, 229, 245-246, 252-254, 256, 257, 264, 280, 281, 283-284, 285, 286, 289-296, 307-308, 314, 316-317, 320-325, 326-327, 328, 329, 342, 345.
Vanden Haute (Charles), pp. 111-112.
Vander Haeghen (Victor), pp. 143, 145, 151-152, 297, 327.
Van Werveke (Alph.), p. 55.
Verhaegen (Arthur), pp. 89-97.

W.

Wauters (A), pp. 339-342.
Willemsen (G.), pp. 333-339.

INHOUD. — TABLE.

Statuts. — Wetten 5
Echanges. — Ruilingen 20
Liste des membres 26
Ledenlijst. 38
Assemblée générale du 13 janvier 1903 53
Séance extraordinaire des membres effectifs du 30 janvier 1903. . 56
Assemblée solennelle et publique du 8 février 1903 57
» générale du 17 février 1903 98
» » du 10 mars 1903 127
» » du 7 avril 1903. 130
» » du 12 mai 1903 149
Excursion à Ninove et à Grammont 205
Assemblée générale du 9 juin 1903. 209
Séance extraordinaire des membres effectifs du 20 octobre 1903. . 245
Assemblée générale du 12 novembre 1903 251
» » du 9 décembre 1903. 282
» » extraordinaire du 20 décembre 1903. 315
Séance extraordinaire des membres effectifs du 31 décembre 1903 . 347

TABLE DES PLANCHES.

Planches hors texte.

Peinture murale de l'église St-Martin, à Alost 108
Exposition de dinanderies. La grande salle. 260

Vignettes dans le texte.

Tableau de K. D. Kauninck, au Musée de Gand. 163
Chandelier de l'église St-Nicolas, à Gand 260
Mascarons des ruines de l'abbaye de St-Bavon 266-273
Sculptures de la porte romane de Louvain. 277
Portail de l'hôpital St-Pierre à Louvain 278
Ponce Pilate se lavant les mains, chapiteau du XIe siècle 278

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00673 4236